DOCUMENT D'OBJECTIFS

TREGOR-GOELO

ZPS FR 5310070
ZSC FR 5300010

TOME 4
OBJECTIFS ACTIONS



SEPTEMBRE 2014
Communauté de Communes Paimpol-Goëlo

l'Europe s'engage en France

NATURA 2000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement
BRETAGNE

Paimpol Goëlo
Communauté de communes

INTRODUCTION 8
1 ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES 10
2 ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES 17
3 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE 20
4 LES MESURES DE GESTION 25
5 FICHES ACTIONS 28
A.1.1 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DUNAIRES 30
ACTION A.1.2 MAINTENIR ET RESTAURER LES VEGETATIONS DE LAISSES DE MER 34
ACTION A.1.3 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE CORDONS DE GALETS 36
ACTION A.2.1 MAINTENIR ET RESTAURER LES LANDES SECHES ET MESOPHILES 39
ACTION A.2.2 MAINTENIR ET RESTAURER LES LANDES HUMIDES 43
ACTION A.3.1 MAINTENIR ET RESTAURER LES BOISEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET LES BOISEMENTS DE FEUILLUS 46
ACTION A.3.2 MAINTENIR ET RESTAURER LE MAILLAGE BOCAGER ET LES RIPISYLVES 50
ACTION A.4 MAINTENIR ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES LITTORALES 53
ACTION A.5 MAINTENIR ET RESTAURER LES PELOUSES ET LANDES LITTORALES 60
ACTION A.6 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE PRES SALES 67
ACTION A.7 CONTENIR ET ERADIQUER LES ESPECES VEGETALES INVASIVES 71
ACTION B.1 RESTAURER LA QUALITE DES EAUX LITTORALES 74
ACTION B.2 MAINTENIR ET RESTAURER LES HERBIERS DE ZOSTERES 76
ACTION B.3 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE CHAMPS DE BLOCS 79
ACTION B.4 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE BANCS DE MAËRL 81
ACTION C.1 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE L'AGRION DE MERCURE 85
ACTION C.2 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS FONCTIONNELS DE LA LOUTRE D'EUROPE ET FAVORISER SON RETOUR SUR LE LITTORAL 87
ACTION C.3 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DES POPULATIONS DE CHIROPTERES 91
ACTION C.4 FAVORISER LE MAINTIEN DES POPULATIONS DE MAMMIFERES MARINS 95
ACTION C.5 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS FONCTIONNELS DES POISSONS MIGRATEURS 98
ACTION C.6 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DU TRICHOMANES REMARQUABLE 100
ACTION C.7 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE L'OSEILLE DES ROCHERS 102
ACTION C.8 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DES AUTRES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES 104
ACTION D.1 FAVORISER LA NIDIFICATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PATRIMONIALES 108
ACTION D.2 MAINTENIR LA FONCTIONNALITE DES HABITATS DES OISEAUX D'EAU ET MARINS 116
ACTION D.3 EVALUER L'IMPACT DES SPORTS NATURE SUR L'AVIFAUNE ET SOUMETTRE DES RECOMMANDATIONS 121
ACTION E.1.1 MAINTENIR ET PROMOUVOIR DES PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE 127

ACTION E.1.2 MAINTENIR ET PROMOUVOIR DES PRATIQUES CONCHYLICOLES RESPECTUEUSES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE 130
ACTION E.1.3 MAINTENIR ET PROMOUVOIR DES PRATIQUES DE PISCICULTURE ET D'ALGOCULTURE RESPECTUEUSES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE 133
ACTION E.1.4 MAINTENIR ET PROMOUVOIR DES PRATIQUES D'EXPLOITATION DES ALGUES ET VEGETAUX MARINS RESPECTUEUSES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE 136
ACTION E.1.5 MAINTENIR ET PROMOUVOIR DES PRATIQUES DE PECHE RESPECTUEUSES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE 140
ACTION E.2.1 MAITRISER LA FREQUENTATION PIETONNE ET LES SPORTS DE PLEINE NATURE SUR LES ESPACES SENSIBLES 142
ACTION E.2.2 MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES NAUTIQUES ET LA NAVIGATION DE PLAISANCE 146
ACTION E.2.3 MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE PECHE PLAISANCE 149
ACTION F.1.1 SUIVRE ET EVALUER L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES 153
ACTION F.1.2 SUIVRE ET EVALUER L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES 155
ACTION F.2 FAVORISER DANS CERTAINS CAS LES POLITIQUES D'ACQUISITION FONCIERE ET ASSURER UNE GESTION COHERENTE AVEC LES ENJEUX NATURA 2000 157
ACTION F.3 COMMUNIQUER, INFORMER, ET SENSIBILISER LES USAGERS 163
ACTION F.4 VEILLER A LA COHERENCE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION PROGRAMMES D'ACTION ET PROJETS SUR LE SITE 165
ACTION F.5 ADAPTER LE PERIMETRE NATURA 2000 AUX ENJEUX DE PROTECTION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE 168
6. SYNTHESE DES FICHES ACTIONS 170
7. INDICATEURS DE SUIVIS 188
8. CAHIER DES CHARGES TYPE 199
9. CHARTE 230
10. ANNEXE 243

INTRODUCTION

Ce document constitue le deuxième volet du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 du Trégor-Goëlo. Il contient :

- Une synthèse des enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communauta ire, définis dans le Tome 1 du DOCOB,
- Une synthèse des enjeux socio-économiques, d'après le diagnostic des activités réalisés dans le cadre du Tome 1 du DOCOB,
- Les objectifs de développement durable, définis d'après les enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et les enjeux sociaux-économique,
- Les fiches actions du DOCOB,
- Les indicateurs de suivis.

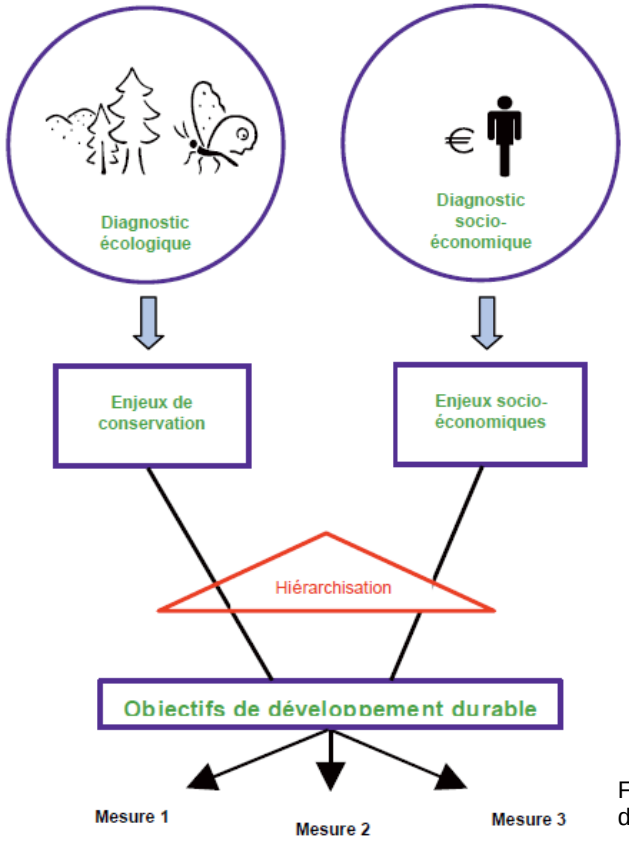


Figure 1 Définition des objectifs de développement durable







1 ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES

1.1 ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS TERRESTRES

GRANDS TYPES DE MILIEUX	HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE, FLORE	ETAT DE CONSERVATION A L'ECHELLE BIOGEOGRAPHIQUE ATLANTIQUE	ENJEUX DE CONSERVATION	REMARQUES
Lagune littorale	**Lagune littorale**	Défavorable mauvais	Très fort	Habitat prioritaire peu représenté et présentant des dégradations
Dunes	Dunes embryonnaires	Défavorable mauvais	Très fort	Habitat peu représenté, en mauvais état de conservation
	Dunes mobiles à oyat	Défavorable inadéquat	Très fort	Habitat peu représenté, en mauvais état de conservation
	Dunes fixées	Défavorable mauvais	Prioritaire	Habitat prioritaire en mauvais état de conservation
Landes intérieures et communautés associées	Eaux stagnantes à végétation vivace	Défavorable mauvais	Faible	Habitat rare, en bon état de conservation
	Landes humides	Défavorable mauvais	Prioritaire	Habitat prioritaire en mauvais état de conservation
	Landes sèches	Défavorable mauvais	Fort	Habitat bien représenté mais présentant d'importantes dégradations
	Landes mésophiles	Défavorable mauvais	Très fort	Habitat peu représenté et présentant d'importantes dégradations
	Pelouses sèches acidiphiles	Défavorable mauvais	Prioritaire	Habitat prioritaire, peu représenté et en mauvais état de conservation
	Prairies humides oligotrophes	Défavorable mauvais	Très fort	Habitat rare et présentant d'importantes dégradations
Végétation des laisses de mer sur sables et galet	Végétation annuelle des laisses de mer sur substrat sableux à vaseux	Défavorable inadéquat	Très fort	Habitat peu représenté, présentant des dégradations
	Végétation annuelle des laisses de mer sur cordons de galets	Défavorable inadéquat	Fort	Habitat rare à l'échelle régionale, spécifique des cordons de galets
	Végétation vivace des laisses de mer sur cordons de galets	Défavorable inadéquat	Fort	Habitat rare à l'échelle régionale, spécifique des cordons de galets
	Végétation des revers internes des cordons de galets	Défavorable inadéquat	Fort	Habitat rare à l'échelle régionale, spécifique des cordons de galets
Landes littorales	Landes littorales à Ajoncs de Le Gall	Défavorable mauvais	Moyen	Habitat peu représenté, plutôt en bon état de conservation
	Landes littorales à Ajoncs maritimes	Défavorable mauvais	Très fort	Certaines landes littorales à Ajoncs maritimes présentent d'importantes dégradations
	Végétation à Ombilic de Vénus et Doradille de Billot	Défavorable inadéquat	Non déterminé	Non déterminé
Boisements	Hêtraies à Dryopteris et Sanicule d'Europe	Défavorable inadéquat	Moyen	Habitat peu représenté, plutôt en bon état de conservation
	Hêtraies-chênaies à Houx	Défavorable mauvais	Faible	Habitat bien représenté en bon état de conservation
	Aulnaies-frênaies	Défavorable mauvais	Prioritaire	Habitat prioritaire, peu représenté et en mauvais état de conservation
	Ormaies littorales	Défavorable mauvais	Très fort	Habitat peu représenté et présentant d'importantes dégradations
Vases et prés salés	Salicorniaies des bas niveaux	Défavorable inadéquat	Fort	Habitat plutôt en mauvais état de conservation. Invasion par la Spartine de Townsend
	Salicorniaies annuelles du haut-schorre	Défavorable inadéquat	Moyen	Habitat bien représenté, plutôt en bon état de conservation
	Spartinaies	Défavorable mauvais	Fort	Invasion par la Spartine de Townsend
	Prés salés du bas schorre	Défavorable inadéquat	Fort	Invasion par la Spartine de Townsend
	Prés salés du moyen schorre	Défavorable inadéquat	Faible	Habitat bien représenté, plutôt en bon état de conservation

	Prés salés du haut schorre	Défavorable inadéquat	Faible	Habitat bien représenté, plutôt en bon état de conservation
	Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée	Défavorable inadéquat	Faible	Habitat bien représenté, plutôt en bon état de conservation
Pelouses et falaises littorales	Végétation chasmophytique des fissures de rochers	Défavorable inadéquat	Faible	Habitat bien représenté en bon état de conservation
	Autres groupements des fissures de rochers à Juncus spp.	Défavorable inadéquat	Faible	Habitat en bon état de conservation
	Pelouses aérohalines	Défavorable inadéquat	Fort	Habitat présentant d'importantes dégradations sur certains secteurs
	Pelouses rases sur dalles rocheuses	Défavorable inadéquat	Moyen	Habitat en bon état de conservation, avec quelques dégradations ponctuelles
	Pelouses vernales à Isoëtes	Défavorable inadéquat	Faible	Habitat rare, en bon état de conservation
	Végétation des colonies d'oiseaux marins	Non déterminé	Faible	Habitat rare, en bon état de conservation
	Grottes en mer à marées de la façade atlantique	Défavorable inadéquat	Non déterminé	Non déterminé, les grottes à marées sont l'habitat privilégié du Trichomanès remarquable
Mégaphorbiaies et roselières	Mégaphorbiaies eutrophes à mésotrophes	Défavorable mauvais	Moyen	Habitat peu représenté, plutôt en bon état de conservation

Des coefficients de notation des habitats ont été établis afin de hiérarchiser les enjeux de conservation.

Coefficients de hiérarchisation des enjeux de conservation :

- Représentativité de l'habitat sur le site (<5% de la surface) : 1
- Caractère prioritaire de l'habitat : 1
- Etat de conservation.
  Mauvais (+ de 10%) : 2
  Moyen : 1
  Bon (état moyen <10%) : 0
- Dynamique évolutive défavorable, atteintes constatées : 1

La somme de ces coefficients permet d'attribuer une note pour définir plusieurs niveaux de priorité de conservation des habitats :

Niveaux d'enjeux de conservation :

- Prioritaire : 5
- Très fort : 4
- Fort : 3
- Moyen : 2
- Faible : 1

1.2 ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS INTERTIDAUX

GRANDS TYPES DE MILIEUX	HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE, FLORE	ETAT DE CONSERVATION A L'ECHELLE BIOGEOGRAPHIQUE	ENJEU DE CONSERVATION	REMARQUES
Estuaires	Estuaires	Défavorable mauvais	Moyen	Habitat plutôt en bon état de conservation présentant des dégradations (eutrophisation)
Vases marines côtières		Non évalué	Fort	Habitat en état de conservation moyen à mauvais (pollutions anthropiques)
Herbiers de *Zostera noltii*	Habitat en mosaïque sur les estuaires (1130), les estrans de sable fins (1140-3), les lagunes littorales (1150-1)	Non évalué	Prioritaire	Habitat présentant une grande richesse écologique et soumis à des dégradations
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	Sables des hauts de plage à Talitres	Défavorable inadéquat	Fort	Habitat peu représenté en état moyen de conservation
	Galets et cailloutis des hauts de plage à *Orchestia*		Fort	Habitat peu représenté en état moyen de conservation
	Estrans de sable fin		Très fort	Habitat support des herbiers de *Zostera noltii,* présentant des dégradations
	Estrans de sables grossiers et graviers		Moyen	Habitat peu représenté, en bon état de conservation
	Sédiments hétérogènes envasés		Fort	Habitat peu représenté en état moyen de conservation
Récifs	Roche supralittorale	Défavorable inadéquat	Faible	Habitat en bon état de conservation
	Roche médiolittorale en mode abrité		Fort	Habitat bien représenté, plutôt en bon état de conservation mais présentant des risques de dégradations
	Roche médiolittorale en mode exposé		Faible	Habitat bien représenté, en bon état de conservation
	Roche infralittorale en mode exposé		Fort	Habitat bien représenté, en bon état de conservation mais présentant des pressions potentiellement fortes
	Roche infralittorale en mode abrité		Moyen	Habitat peu représenté, en bon état de conservation
	Cuvettes ou mares permanentes		Moyen	Habitat peu représenté, en bon état de conservation
	Champs de blocs		Très fort	Habitat bien représenté mais présentant de nombreuses dégradations
Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine	Sables fins propres et légèrement envasés	Défavorable mauvais	Très fort	Habitat peu représenté, support des herbiers de *Zostera marina*
	Herbiers de *Zostera marina*		Prioritaire	Habitat présentant une grande richesse écologique et soumis à des dégradations

Des coefficients de notation des habitats ont été établis afin de hiérarchiser les enjeux de conservation

Coefficients de hiérarchisation des enjeux de conservation :

- Rareté de l'habitat sur le site : 1
- Habitat OSPAR ou présentant une grande richesse spécifique : 1
- Etat de conservation
Mauvais : 2
Moyen : 1
Bon : 0
- Atteintes constatées :
Fortes : 2
Moyennes : 1

La somme de ces coefficients permet d'attribuer une note pour définir plusieurs niveaux de priorité de conservation des habitats :

Niveaux d'enjeux de conservation :

- Prioritaire : 5
-Très fort : 4
- Fort : 3
- Moyen : 2
- Faible : 1

1.3 ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS SUBTIDAUX

GRANDS TYPES DE MILIEUX	HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE, FLORE	HABITAT DECLINE	ETAT DE CONSERVATION A L'ECHELLE BIOGEOGRAPHIQUE	ENJEU DE CONSERVATION	REMARQUES
Récifs	Roche infralittorale en mode exposé	Zone à laminaires mixtes denses Zone à laminaires mixtes clairsemées	Défavorable inadéquat	Fort	Habitat bien représenté, présentant des pressions potentiellement fortes
Roches et blocs circalittoraux	Pas de correspondance	Roches et blocs circalittoraux à Gorgone et rose de mer sans algues sciaphiles	Inconnu	Fort	Habitat bien représenté, présentant des pressions potentiellement fortes
Galets et cailloutis circalittoraux	Pas de correspondance	Galets et cailloutis circalittoraux côtiers simples ou à *Ophiothrix fragilis* (code à créer)	Inconnu	Moyen	Habitat bien représenté, ne présentant pas de menaces spécifiques
Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine	Sables grossiers et graviers, bancs de maërl	Sables grossiers et graviers sublittoraux marins du circalittoral côtier simples ou à *Branchiostoma lanceolatum*	Inconnu	Moyen	Habitat bien représenté, ne présentant pas de menaces spécifiques
Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine	Sables grossiers et graviers, bancs de maërl	Sables grossiers et graviers sublittoraux marins infralittoraux	Inconnu	Fort	Habitat très peu représenté, ne présentant pas de menaces spécifiques
Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine	Sables moyen dunaires	Sables fins à moyens infralittoraux mobiles marins	Inconnu	Fort	Habitat peu représenté, présentant des pressions potentiellement fortes
Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine	Sables grossiers et graviers, bancs de maërl	Bancs de maërl propre	Défavorable mauvais	Prioritaire	Habitat prioritaire en mauvais état de conservation
Grandes criques et baies peu profondes	Vasières infralittorales	Bancs de crépidules sur vase	Défavorable mauvais	Nul	
Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine Grandes criques et baies peu profondes	Sables grossiers et graviers, bancs de maërl Vasières infralittorales	Bancs de maerl*crépidules sur vase	Inconnu	Prioritaire	Habitat prioritaire en mauvais état de conservation
Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine	Sables grossiers et graviers, bancs de maërl	Bancs de maërl*sables grossiers et graviers sublittoraux	Inconnu	Prioritaire	Habitat prioritaire en mauvais état de conservation

Des coefficients de notation des habitats ont été établis afin de hiérarchiser les enjeux de conservation

Coefficients de hiérarchisation des enjeux de conservation :

- Rareté de l'habitat sur le site : 1
- Habitat OSPAR ou présentant une grande richesse spécifique : 1
- Etat de conservation
Mauvais : 2
Moyen : 1
Bon : 0
- Atteintes constatées :
Fortes : 2
Moyennes : 1

La somme de ces coefficients permet d'attribuer une note pour définir plusieurs niveaux de priorité de conservation des habitats :

Niveaux d'enjeux de conservation :

- Prioritaire : 5
-Très fort : 4
- Fort : 3
- Moyen : 2
- Faible : 1

1.4 ENJEUX DE CONSERVATION DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DHFF

NOM COMMUN	GRANDS TYPES DE MILIEUX	ETAT DE CONSERVATION A L'ISSU DE L'INVENTAIRE	ETAT DE CONSERVATION A L'ECHELLE BIOGEOGRAPHIQUE ATLANTIQUE	STATUT UICN FRANCE	ENJEUX DE CONSERVATION
Escargot de Quimper	Boisements Landes intérieures et communautés associées	Bon	Défavorable mauvais	Indéterminé	Moyen
Agrion de Mercure	Mégaphorbiaies	Manque de données	Défavorable mauvais	En danger	Fort
Lucane cerf-volant	Boisements	Manque de données	Favorable	Indéterminé	Moyen
Loutre d'Europe	Rivières, estuaires Rivages (marais, lagunes côtières) Habitats intertidaux Iles et îlots Zones humides	Moyen	Favorable	Préoccupation mineure	Fort
Grand dauphin	Habitats marins	Manque de données	Non évalué	Préoccupation mineure (Manche/Atlantique/Mer du Nord)	Fort
Marsouin commun	Habitats marins	Moyen	Non évalué	Quasi menacé	Fort
Phoque gris	Habitats marins	Satisfaisant	Non évalué	Quasi menacé	Fort
Barbastelle d'Europe	Boisements	Manque de données	Défavorable inadéquat	Préoccupation mineure	Moyen
Grand rhinolophe	Landes littorales Landes intérieures et communautés associées Boisements	Bon à moyen	Défavorable inadéquat	Quasi menacée	Moyen
Petit rhinolophe	Boisements	Manque de données, plutôt bon	Défavorable inadéquat	Préoccupation mineure	Fort
Lamproie marine	Estuaires	Moyen (aire de répartition restreinte)	Défavorable inadéquat	Quasi menacée	Fort
Lamproie de Planer	Estuaires	Bon à priori	Indéterminé	Préoccupation mineure	Faible
Grande alose	Estuaires	Bon	Défavorable mauvais	Vulnérable	Fort
Alose feinte	Estuaires	Manque de données	Défavorable inadéquat	Vulnérable	Manque de données
Saumon Atlantique	Estuaires	Moyen (aire de répartition restreinte)	Défavorable mauvais	Vulnérable	Fort
Chabot	Estuaires	Bon	Favorable	Données insuffisantes	Faible
Trichomanès remarquable	Grottes maritimes	Bon	Défavorable mauvais	Préoccupation mineure	Fort
Oseille de Rochers	Pelouses et falaises littorales Végétation des laisses de mer	Mauvais	Défavorable inadéquat	Vulnérable	Fort

Les enjeux de conservation ont été définis en fonction des connaissances disponible pour chaque espèce, à dire d'experts, au regard de plusieurs critères :

- Représentativité de l'espèce sur le site Trégor-Goëlo (par rapport aux effectifs régionaux ou nationaux)
- Etat de conservation des espèces
- Dynamique évolutive des effectifs
- Statuts de conservation

La considération de cers indicateurs a permis de définir 3 niveaux de priorité de conservation des habitats :

Niveaux d'enjeux de conservation :

- Fort
- Moyen
- Faible

1.5 ENJEUX DE CONSERVATION DES ESPÈCES NICHEUSES DO

NOM COMMUN	EFFECTIFS ESTIMES EN 2011	DYNAMIQUE POPULATION	GRANDS TYPES DE MILIEUX	ETAT DE CONSERVATION A L'ISSU DE L'INVENTAIRE	PRIORITES DE CONSERVATION EN EUROPE (SPEC) ET LISTE ROUGE NATIONALE	ENJEUX DE CONSERVATION
Aigrette garzette	50 à 60 couples	En augmentation	Estuaires Lagunes littorales Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine Replats boueux ou sableux Prés salés Boisements	Bon	Non SPEC	Fort
Bondrée apivore	1 à 2 couples	Manque de données	Landes littorales Landes intérieures et communautés associées Boisements	Manque de données	E	Faible
Busard Saint-Martin	1 couple potentiel	Manque de données	Landes intérieures et communautés associées	Manque de données	3	Moyen
Engoulevent d'Europe	10 couples	Stable	Landes intérieures et communautés associées Boisements	Bon	2	Moyen
Faucon pèlerin	1 à 2 couples	En augmentation	Falaises littorales	Bon	Non SPEC	Fort
Fauvette pitchou	Manque de données	Manque de données	Landes littorales Landes intérieures et communautés associées	Manque de données	Non SPEC	Faible
Gravelot à collier interrompu	5 à 7 couples	En diminution	Estuaires Replats boueux ou sableux Végétation des laisses de mer Vases et prés salés Dunes	Mauvais	3	Fort
Martin-pêcheur d'Europe	Manque de données	Manque de données	Estuaires Mégaphorbiaies Boisements humides	Manque de données	3	Manque de données
Pic mar	Potentiellement 1 couple	Manque de données	Boisements de feuillus	Manque de données	E	Manque de données
Pic noir	Au moins 2 couples	Manque de données	Boisements de feuillus	Bon		Moyen
Sterne pierregarin	66 à 72 couples	En diminution	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine Estuaires Replats boueux ou sableux Végétation des laisses de mer Falaises littorales (îlots) Aménagements anthropiques	Bon au niveau régional Mauvais localement		Fort
Sterne naine	8 couples	Variations interannuelles très importantes	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine Estuaires Replats boueux ou sableux Végétation des laisses de mer Dunes	Moyen	3	Fort

Sterne caugek	6 couples	Variations interannuelles très importantes	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine Estuaires Replats boueux ou sableux Végétation des laisses de mer Falaises littorales (îlots)	Moyen	2 Liste Rouge Nationale : VU	Fort
Sterne de Dougall	13 couples nicheurs en 2006 4 individus observés en 2011, pas de nidification	En diminution au niveau régional	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine Estuaires Replats boueux ou sableux Végétation des laisses de mer Falaises littorales (îlots)	Mauvais	3 Liste Rouge Nationale : CR	Fort
Sterne arctique	Non revu sur le site depuis 2001	Non revu sur le site depuis 2001	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine Estuaires Replats boueux ou sableux Végétation des laisses de mer Falaises littorales (îlots)	Espèce occasionnelle	Liste Rouge Nationale : CR	Espèce occasionnelle

Les enjeux de conservation ont été définis en fonction des connaissances disponible pour chaque espèce, à dire d'experts, au regard de plusieurs critères :

- Représentativité de l'espèce sur le site Trégor-Goëlo (par rapport aux effectifs régionaux ou nationaux)
- Etat de conservation des espèces
- Dynamique évolutive des effectifs
- Statuts de conservation

La considération de cers indicateurs a permis de définir 3 niveaux de priorité de conservation des habitats :

Niveaux d'enjeux de conservation :

- Fort
- Moyen
- Faible

2 ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

Le territoire présente une frange côtière avec un taux relativement important de surfaces urbanisées. Cependant, la qualité des sites naturels et des paysages restent un atout majeur du Trégor-Goëlo, à l'origine de nombreux loisirs, pratiqués de façon individuelle ou collective : pêche à pied, voile, kayak, randonnée, chasse...
Outre le tourisme et les loisirs, les activités économiques du territoire sont en grande partie tournées vers la mer. La conchyliculture est très présente sur le territoire, la baie de Paimpol constitue le 1er site ostréicole de Bretagne Nord. La pêche côtière est également encore bien représentée.
L'agriculture tient également une place importante sur la frange littorale, avec une orientation principale de production légumière. La récolte du goémon de rive, l'aquaculture sont des activités plutôt en déclin, tandis que l'algoculture est en développement. Enfin, les activités industrielles sont peu représentées.
Le diagnostic initial du DOCOB permet de dégager plusieurs enjeux socio-économiques. Il s'agit principalement de :

- Contenir l'urbanisation sur le littoral et la zone rétro-littorale, de limiter les aménagements du trait de côte,
- Maîtriser le développement des sports nature et de la plaisance,
- Maintenir des activités économiques compatibles avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire,
- Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
- Veiller à la cohérence des documents de planification, programmes d'action et projets sur le site.

1. CONTENIR L'URBANISATION SUR LE LITTORAL ET LA ZONE RETRO-LITTORALE, LIMITER LES AMENAGEMENTS DU TRAIT DE COTE

L'artificialisation des espaces entraine une destruction, une dégradation et une fragmentation des habitats, altérant les continuités écologiques existantes sur le territoire. L'urbanisation du littoral implique également des aménagements plus ou moins lourds du trait de côte : mise en place d'enrochements, de digues et reprofilage des plages. Les infrastructures de communication constituent un facteur de mortalité important pour de nombreuses espèces. De plus, les systèmes d'assainissement collectifs et individuels, lorsqu'ils ne sont pas aux normes, constituent une source de pollution des eaux et par là-même des habitats côtiers. Enfin, l'usage de produits phytosanitaires est également problématique, d'autant plus lorsque les règlementations et les dosages ne sont pas respectés. Les jardins situés à proximité des espaces naturels peuvent constituer un foyer de dissémination d'espèces exotiques indésirables. Les orientations visent à suivre les projets d'aménagement et l'élaboration des documents d'urbanisme, principalement via les évaluations des incidences Natura 2000.
Les procédures d'acquisition foncière permettent la protection d'espaces naturels, particulièrement sur la bande côtière.
Des mesures de restauration des habitats peuvent être entreprises, à travers les mesures compensatoires. Des actions de restauration des continuités écologiques pourraient également être réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des Trames Vertes et Bleues.

2. MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DES SPORTS NATURE ET DE LA PLAISANCE

Les activités de sport nature et de plaisance sont bien développées (pêche plaisance, voile, kayak, randonnée…). Elles ont connu un fort développement les dernières années, avec une diversification des supports et une évolution dans les modes de pratiques. Face à la montée des pratiques individuelles, les gestionnaires sont confrontés à la difficulté d'évaluer la fréquentation réelle du territoire. Ces activités entrainent des impacts sur les habitats et les espèces du site Natura 2000. Les pressions varient avec l'intensité de la fréquentation et le comportement des usagers, le respect ou non des sentiers dédiés. Le piétinement entraine une compaction des sols et une diminution du couvert végétal, entrainant une dégradation, voire une destruction des habitats et une augmentation des processus d'érosion. La fréquentation de secteurs sensibles peut entrainer le dérangement des espèces présentes (avifaune, Loutre d'Europe…). La présence de chiens divagants est d'autant plus problématique.
Les orientations consistent principalement à affiner la connaissance des pratiques sur le territoire afin de faciliter la mise en œuvre de mesures de sensibilisation, de conventions, de chartes de bonnes pratiques et l'élaboration des évaluations des incidences dans le cadre des manifestations sportives. Des aménagements, voire des mesures règlementaires limitant la fréquentation pourraient être envisagés sur les secteurs les plus sensibles, notamment en période de reproduction des espèces.

3. MAINTENIR DES ACTIVITES ECONOMIQUES RESPECTUEUSES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

LES ACTIVITES DE CULTURES MARINES

Les entreprises de cultures marines, et particulièrement les entreprises ostréicoles constituent une filière économique majeure pour le Trégor-Goëlo. Les concessions sont concentrées en Baie de Paimpol, ainsi qu'aux embouchures du Jaudy et du Trieux. La mytiliculture, la pêche à pied professionnelle et la vénériculture sont très peu pratiquées. L'algoculture est en développement, au contraire de la pisciculture qui est actuellement plutôt en déclin.
Les cultures marines sont en interaction forte avec les habitats benthiques : modification des dynamiques sédimentaires, dégradation des habitats liée aux passages répétés des engins sur l'estran, rejet de macro-déchets, introduction d'espèces étrangères potentiellement invasives ou de pathogènes. L'abandon des anciennes tables ostréicoles constituent un problème environnemental et sécuritaire important.

Les cultures marines peuvent cependant présenter un intérêt pour les milieux : diminution de la turbidité des eaux et de l'eutrophisation, augmentation des ressources alimentaires disponibles pour la faune, constitution d'abris/récifs artificiels.
Les orientations visent à suivre les évaluations des incidences Natura 2000 pour les demandes de concessions, à travailler sur les cheminements des exploitants afin de limiter les impacts sur les habitats, à affiner les connaissances sur les relations entre les activités et les habitats et espèces. La suppression des anciennes tables, le ramassage des macro-déchets d'exploitation constituent également une action forte à envisager.

LES ACTIVITES AGRICOLES

Le Trégor-Goëlo est l'une des trois premières zones de production légumière de Bretagne, avec les secteurs de Saint-Pol-de-Léon et de Saint-Malo/Cancale. L'activité légumière se concentre sur la zone littorale, où elle bénéficie du climat doux et de sols profonds au fort potentiel agronomique.
L'activité agricole est en interaction très forte avec les milieux naturels. Certaines pratiques mal contrôlées sont génératrices de pollutions diffuses à l'échelle des bassins versants, à l'origine de phénomènes d'eutrophisation ou de pollutions phytosanitaires néfastes pour l'état de conservation des habitats et des espèces.
Au contraire, l'agriculture peut contribuer au maintien d'une diversité écologique intéressante, en assurant le maintien de milieux ouverts. La protection et la restauration des infrastructures agro-écologiques jouent également un rôle majeur dans la conservation de la biodiversité et des continuités écologiques, qui doivent être préservées dans le cadre des Trames Vertes et Bleues.
Les orientations portent principalement sur le suivi des actions de reconquête de la qualité des eaux portées par les syndicats de bassins versants et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Des contrats spécifiques types MAE Biodiversité ou contrat Natura 2000 sont également à mettre en œuvre.

LES ACTIVITES DE RECOLTE DES ALGUES ET VEGETAUX MARINS

On distingue l'exploitation du goémon de rive sur le domaine intertidal et l'exploitation des laminaires, effectuée par des pêcheurs embarqués sur le domaine infralittoral. La récolte de végétaux marins est très peu développée actuellement.
Concernant le goémon de rive, les espèces récoltées sont principalement des fucales, avec l'*Ascophyllum nodosum* en particulier (soumis à quota). Les quantités de fucales ramassées sont stables, celles d'*Ascophyllum nodosum* augmentent légèrement. La récolte d'algues alimentaires semble se développer. L'activité peine à se maintenir, et est directement soumises aux variations des commandes du principal acheteur de la production, la SETALG à Pleubian. Les goémoniers observent depuis quelques années une régression des fucales, ce qui confirme les observations du Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA).
Il n'y a pas de règlementation en Côtes d'Armor concernant la récolte de Criste marine (*Crithmum maritimum*) et de salicornes (*Salicornia sp*.) et donc pas de suivis des tonnages récoltés.
La récolte de laminaires est peu développée sur le site, seule *Laminaria digitata* est actuellement exploitée par des goémoniers finistériens, de mai à juillet, au scoubidou. Les quantités et les secteurs de récolte restent à préciser.
Les actions de gestion visent principalement à mieux suivre les pratiques de récolte du goémon de rive, des laminaires et des végétaux marins (espèce, secteurs, tonnages), mais également à estimer les biomasses disponibles et exploitables à long terme.

LA PECHE PROFESSIONNELLE

L'ensemble du site Natura 2000 Trégor-Goëlo est inclus dans le quartier maritime de Lannion-Paimpol. L'activité de la flotte se caractérise par une grande polyvalence, elle est quasi-exclusivement côtière. La pratique de la drague aux coquillages, et notamment de la coquille Saint-Jacques est prédominante en hiver, lorsque le gisement de la Baie de Saint-Brieuc est ouvert. Le reste de l'année, la flottille pratique plutôt la pêche au poisson (chalut, filet, palangre), aux crustacés (casier, filet), ainsi qu'aux coquillages (drague). La pêche à pied est relativement peu pratiquée.
Les interactions générales des activités de pêche professionnelle sont variables en fonction des engins, de la localisation des activités, des types d'habitats et des espèces présentes.
Le diagnostic des activités de pêche embarquée reste à réaliser sur le site Natura 2000 Trégor-Goëlo. Ce diagnostic permettra de mettre en œuvre la « Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime», afin de dégager des pistes d'actions pour la conservation des habitats et espèces marines d'intérêt communautaire.

4. INFORMER, COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES USAGERS AU RESPECT DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

L'information, la communication autour des habitats et espèces, des activités et des enjeux de gestion du site Natura 2000 apparait comme une nécessité très forte. Les outils et supports de communication et d'information diffèrent en fonction des publics visés : grand public, scolaires, pratiquants de sports nature, professionnels…

5. VEILLER A LA COHERENCE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION, PROGRAMMES D'ACTION ET PROJETS SUR LE SITE.

Le site Natura 2000 est concerné par de nombreux documents de planification, programmes d'action et projets d'aménagement (PLU, SCoT, SAGE, Programmes de bassins versants, Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) Manche-Mer du Nord découlant de la Directive Cadre Stratégique pour le Milieu

marin, projets d'aménagements de sentiers de randonnée, projets portuaires, projets d'énergies marines renouvelables, en particulier hydrolienne et éolienne, projet d'extraction de granulats marins…). Il s'agit de veiller à la prise en compte des enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire en amont de la validation des projets, à assurer une cohérence avec les orientations du Documents d'Objectifs. Ces objectifs peuvent être remplis à travers les évaluations des incidences Natura 2000, auxquelles sont soumis tous les projets susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés.

3 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

« Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales » (article R.414-11, Code de l'environnement). La définition des objectifs de développement durable aboutit à l'identification des résultats attendus par la mise en œuvre du DOCOB.

Les objectifs de développement durable répondent aux objectifs généraux des Directives « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux ». Au regard des enjeux de conservation des habitats, espèces d'intérêt communautaire et des enjeux socio-économiques, on peut distinguer 6 objectifs de développement durable pour le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo :

A- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels terrestres d'intérêt communautaire
B- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels marins d'intérêt communautaire
C- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels
D- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels
E- Maintenir et favoriser des activités cohérentes avec les enjeux de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
F- Animer, mettre en œuvre et évaluer le Document d'Objectifs

A-MAINTENIR OU RÉTABLIR DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE LES HABITATS NATURELS TERRESTRES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les actions de gestion des habitats terrestres mises en œuvre dans le cadre du précédent Document d'Objectifs doivent être poursuivies. Les mesures de restauration des milieux doivent être suivies de mesures d'entretien afin de lutter contre leur fermeture (fauche, débroussaillage, exportation, coupe des ligneux, pâturage extensif…).
Certains sites sensibles doivent faire l'objet de mesures de gestion de la fréquentation afin de limiter le piétinement. Il s'agit notamment des habitats dunaires, cordons de galets, pelouses aérohalines…
Les zones humides littorales peuvent également faire l'objet de mesures de gestion dans le cadre de contrats de bassin versant.
Ces mesures de gestion doivent s'accompagner d'une poursuite des acquisitions foncières par le Conservatoire du littoral, le Conseil général des Cotes d'Armor ou autres collectivités.
11 fiches actions ont été élaborées en fonction des grands types de milieux visés, certaines d'entre elles sont regroupées au sein d'objectifs opérationnels plus larges :

OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
A.1 Maintenir et restaurer les habitats de haut de plage	A.1.1 Maintenir et restaurer les habitats dunaires
	A.1.2 Maintenir et restaurer les végétations de laisses de mer
	A.1.3 Maintenir et restaurer les habitats de cordons de galets
A.2 Maintenir et restaurer les habitats de landes intérieures et les communautés associées	A.2.1 Maintenir et restaurer les landes sèches et mésophiles
	A.2.2 Maintenir et restaurer les landes humides
A.3 Maintenir et restaurer les boisements patrimoniaux et le maillage bocager	A.3.1 Maintenir et restaurer les boisements d'intérêt communautaire et les boisements de feuillus
	A.3.2 Maintenir et restaurer le maillage bocager et les ripisylves
A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales	
A.5 Maintenir et restaurer les habitats de pelouses et landes littorales	
A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés	
A.7 Contenir et éradiquer les espèces invasives	

B- MAINTENIR OU RÉTABLIR DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE LES HABITATS NATURELS MARINS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les connaissances sur les habitats marins restent encore limitées, les indicateurs d'évaluation de leur état de conservation sont en cours d'élaboration. Des tendances se dégagent cependant et certains habitats paraissent soumis à des pressions plus ou moins importantes, fonction de leur vulnérabilité et de l'intensité des activités s'y exerçant.
Les herbiers représentent ainsi des superficies très importantes sur le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo. Si les herbiers de *Zostera marina* sont plutôt en bon état, les herbiers de *Zostera noltii* font l'objet de dégradations importantes, liées aux activités de plaisance et professionnelles.
Les vases marines côtières et estuariennes présentent un état de conservation moyen. Ces habitats subissent les apports des bassins versants, plus ou moins chargés en nitrates, phosphates et autres polluants (métaux lourds). La présence de nutriments en excès entraine des processus d'eutrophisation avec la prolifération d'algues vertes (ulves).
Les estrans de sable fin sont bien représentés sur le site. Ces habitats sont cependant soumis à des fortes pressions liées aux activités anthropiques : piétinement, labourage, ratissage liés aux pratiques de pêche à pied, circulation de véhicules motorisés.
Les habitats de récifs sont plutôt en bon état, mis à part les champs de blocs qui font l'objet de dégradations liées aux mauvaises pratiques de pêche à pied.
Les roches médiolittorales peuvent faire l'objet d'exploitation de fucales ou de gisements de moules, pouvant conduire à des dégradations, tout comme l'exploitation des laminaires sur les roches infralittorales.
Les champs de laminaires présentent un état de conservation plutôt bon, leur exploitation plus intensive pourrait cependant les fragiliser. Il convient également de surveiller l'expansion d'espèces telles que le Wakamé (*Undaria Pinnatifida*) et *Saccorhiza polyschides* sur ces habitats.
L'extraction du maërl n'est plus autorisée depuis 2013, cet habitat est cependant altéré par l'invasion de la Crépidule et les pratiques de dragage.
Les orientations de gestion visent principalement à améliorer la qualité des eaux littorales, paramètre déterminant pour la bonne conservation des habitats. Certains habitats devront faire l'objet d'actions spécifiques, en raison de leur forte vulnérabilité et des pressions s'y exerçant : herbiers de zostères, des champs de blocs, des bancs de maërl. D'autres habitats sont visés par les fiches actions visant à maintenir des pratiques d'exploitation des ressources durables (pêche-plaisance, pêche professionnelle, aquaculture).
En parallèle à ces actions, la mise au point d'indicateurs d'évaluation de l'état de conservation des habitats marins doit se poursuivre.

4 fiches actions ont été élaborées en fonction des habitats visés

ACTIONS
B.1 Restaurer la qualité des eaux littorales
B.2 Maintenir et restaurer les herbiers de zostères
B.3 Maintenir et restaurer les habitats de champs de blocs
B.4 Maintenir les habitats de bancs de maërl

C- MAINTENIR OU RÉTABLIR DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE AINSI QUE LEURS HABITATS FONCTIONNELS

Les actions de restauration et de gestion des habitats sont favorables à la conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables. Il convient cependant de veiller à la compatibilité de ces deux objectifs, notamment en période de reproduction des espèces.
Les actions à mettre en œuvre pour l'Agrion de Mercure et les espèces piscicoles concernent principalement la restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, elles sont portées par les syndicats de bassins versants et la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques. Les syndicats de bassins versants peuvent porter les actions de restauration de zones humides, favorables aux populations d'amphibiens.
Le maintien de la Loutre d'Europe est conditionné notamment par la qualité des eaux et des milieux aquatiques, cependant l'espèce est également très sensible aux dérangements liés à la fréquentation de secteurs de tranquillité (ex : fonds d'estuaires, zones humides…), ainsi qu'à la circulation routière. Des aménagements favorables à l'installation de catiches, ou à la restauration des continuités écologiques peuvent être réalisés.
Le maintien des populations de mammifères marins est conditionné par la qualité des eaux littorales et des habitats, mais également par les activités de pêche, avec les captures accidentelles et la diminution des stocks halieutiques. Les mammifères marins sont également sensibles aux dérangements et perturbations du milieu induits par les activités de plaisance, de sports nautiques, les extractions de matériaux marins, le trafic maritime et les activités militaires. Il convient d'être vigilant quant aux impacts liés au développement des énergies marines (hydrolienne et éolienne).
Les actions à mettre en œuvre pour le maintien des populations de chiroptères visent aussi bien la gestion de leurs habitats (boisements, bocage), que la mise en place de mesures de protection des gîtes d'hivernage et des colonies de mises-bas.
Concernant les espèces végétales, si le Trichomanès remarquable est en bon état de conservation, l'Oseille des Rochers semble souffrir de la surfréquentation et des aménagements littoraux.

Les mesures de conservation des espèces à mettre en œuvre dans le cadre du DOCOB concernent donc principalement la restauration et la gestion des habitats, la canalisation de la fréquentation sur les secteurs sensibles, la sensibilisation des usagers au respect des habitats et de la faune. Des actions plus ponctuelles sont à envisager (protection des gîtes, aménagements d'infrastructures…) L'ensemble de ces propositions visent à conserver la fonctionnalité du site pour les espèces (reproduction, repos, nourrissage, circulation).
Enfin, le diagnostic écologique du présent DOCOB a mis en avant des manques de connaissance sur certaines espèces ou groupes d'espèces, qu'il conviendrait de combler, avec le lancement d'études spécifiques : étude sur les cétacés, chiroptères, amphibiens et reptiles, invertébrés.
8 fiches actions ont été élaborées en fonction des espèces ou groupes d'espèces.

ACTIONS
C.1 Maintenir et restaurer les habitats de l'Agrion de Mercure
C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral
C.3 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de chiroptères
C.4 Maintenir et restaurer les habitats des mammifères marins
C.5 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de poissons migrateurs
C.6 Maintenir et restaurer les habitats du Trichomanès remarquable
C.7 Maintenir et restaurer les habitats de l'Oseille des Rochers
C.8 Maintenir et restaurer les habitats des autres espèces d'intérêt communautaire et remarquables

D- MAINTENIR OU RÉTABLIR DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE LES ESPÈCES D'OISEAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE AINSI QUE LEURS HABITATS FONCTIONNELS

Les atteintes affectant les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et remarquables concernent principalement la disparition ou la dégradation d'habitats spécifiques (zones humides littorales, landes, cordons de galets, habitats marins …), la surfréquentation du littoral, des îles et îlots, mais également le développement de nouvelles pratiques sportives mal contrôlées.
Les actions à mettre en place sont des mesures de restauration et de gestion des habitats fonctionnels de l'avifaune, des mesures de canalisation du public afin d'éviter le dérangement des espèces, ainsi que des mesures de sensibilisation, notamment à l'égard des pratiquants de sports nature. Des mesures règlementaires supplémentaires sont également à envisager sur les secteurs les plus sensibles.
L'acquisition de nouvelles connaissances (particulièrement les oiseaux marins) est nécessaire, ainsi que la poursuite du suivi des colonies de sternes qui avait été mis en place à la suite de la validation du précédent DOCOB.
3 fiches actions spécifiques pour l'avifaune ont été élaborées.

ACTIONS
D.1 Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
D.2 Maintenir la fonctionnalité des habitats des oiseaux d'eau et marins
D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations

E-MAINTENIR ET FAVORISER DES ACTIVITÉS COHÉRENTES AVEC LES ENJEUX DE PRÉSERVATION DES HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les enjeux socio-économiques développés plus haut ont été repris dans les fiches actions. Au total, 8 fiches actions ont été réalisées, séparées en 2 objectifs opérationnels, différenciant les activités professionnelles des activités de loisirs. Il s'agit principalement de :

- Contenir l'urbanisation sur le littoral et la zone rétro-littorale, de limiter les aménagements du trait de côte,
- Maitriser le développement des sports nature et de la plaisance,
- Maintenir des activités économiques compatibles avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- Veiller à la cohérence des documents de planification, programmes d'action et projets sur le site.

Les orientations consistent principalement à affiner la connaissance des pratiques sur le territoire, afin de faciliter la mise en œuvre de mesures de sensibilisation, de chartes Natura 2000 et l'élaboration des évaluations des incidences Natura 2000. 8 fiches actions ont été réalisées.

OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
E.1 Maintenir des activités économiques compatibles avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	E.1.1 Maintenir et promouvoir les pratiques agricoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
	E.1.2 Maintenir et promouvoir des pratiques de cultures marines respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
	E.1.3 Maintenir et promouvoir des pratiques de pisciculture et d'algoculture respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
	E.1.4 Maintenir et promouvoir des pratiques d'exploitation des algues et végétaux marins respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
	E.1.5 Maintenir et promouvoir des pratiques de pêche respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
E.2 Maintenir des activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	E.2.1 Maîtriser le développement des sports nature et la fréquentation du public sur les espaces sensibles
	E.2.2 Maîtriser le développement de la navigation de plaisance et des activités nautiques
	E.2.3 Maîtriser le développement des activités de pêche plaisance

F-ANIMER, METTRE EN ŒUVRE ET ÉVALUER LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Cet objectif recoupe plusieurs types d'actions. Tout d'abord, le suivi des espèces et habitats d'intérêt communautaire, qui permet d'évaluer leur état de conservation, mais également d'évaluer l'impact des mesures de gestion entreprises.
La sensibilisation, l'information, la communication constituent des leviers d'action majeurs pour mieux faire connaitre et comprendre la démarche Natura 2000 aux différents publics, qu'ils soient simples usagers ou professionnels. La sensibilisation du grand public apparait comme d'autant plus nécessaire que la fréquentation du site est importante.
La veille à la cohérence des politiques publiques apparait également comme une action fondamentale de la démarche Natura 2000. Cette cohérence est à rechercher en amont des projets, lors de leur élaboration, afin de permettre une intégration optimale des objectifs environnementaux.
Les procédures d'évaluations des incidences Natura 2000 permettent aux porteurs de projets d'échanger avec l'opérateur Natura 2000 et d'adapter les réalisations en fonction des enjeux écologiques du site.
Enfin, une adaptation du périmètre Natura 2000 est à envisager afin de mieux intégrer les enjeux de conservation de certains habitats et espèces. 6 fiches actions ont été réalisées.

OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
F.1 Suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables	F.1.1 Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et remarquables
	F.1.2 Suivre et évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables
	F.2 Favoriser les politiques d'acquisition foncière et assurer une gestion cohérente avec les enjeux Natura 2000
	F.3 Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
	F.4 Veiller à la cohérence des documents de planification, programmes d'action et projets sur le site
	F.5 Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

SYNTHESE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de développement durable peuvent être regroupés en plusieurs catégories selon leur portée général : Protéger, Entretenir, Restaurer, Communiquer.

ENTITE DE GESTION	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	TYPE D'OBJECTIFS			
		PROTEGER	ENTRETENIR	RESTAURER	COMMUNIQUER
Habitats et espèces d'intérêt communautaire	A- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels terrestres d'intérêt communautaire	X	X	X	X
	B- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels marins d'intérêt communautaire	X		X	X
	C- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels	X	X	X	X
	D- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels	X	X	X	X
Objectifs transversaux	E-Maintenir et favoriser des activités cohérentes avec les enjeux de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	X			X
	F-Animer, mettre en œuvre et évaluer le Document d'Objectifs	X			X

4 LES MESURES DE GESTION

Les mesures de gestion sont organisées par fiches. Elles ont été envisagées à partir des objectifs de développement durable. Des priorités ont été définies pour chaque action. Le critère majeur pour l'affectation des niveaux de priorité est l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, au niveau national (biogéographique) et local, et donc leur enjeu de conservation sur le site. Les espèces et habitats présentant des enjeux de conservation forts ou très forts sur le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo sont ainsi concernés par des fiches actions de niveau prioritaire. D'autres critères ont été ajoutés :

- Le caractère prioritaire de certains habitats,
- L'intensité des pressions s'exerçant sur les habitats et espèces,
- La faisabilité de mise en œuvre d'actions dans le cadre de Natura 2000.

Les niveaux de priorité pour les fiches actions transversales ont fait l'objet d'une hiérarchisation plus subjective, au regard des enjeux sociaux-économiques et de l'intensité des pressions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Au total, 40 fiches actions sont proposées :

- 15 d'entre elles concernent le maintien et la restauration des habitats,
- 11 le maintien des populations d'espèces d'intérêt communautaire et remarquables,
- 14 sont des actions visant des activités ou constituent des actions transversales.

SYNTHESE DES MESURES DE GESTION PROPOSEES ET NIVEAUX DE PRIORITE			
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHES ACTIONS	PRIORITE
A- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels terrestres d'intérêt communautaire	A.1 Maintenir et restaurer les habitats de haut de plage	A.1.1 Maintenir et restaurer les habitats dunaires	1
		A.1.2 Maintenir et restaurer les végétations de laisses de mer	2
		A.1.3 Maintenir et restaurer les habitats de cordons de galets	2
	A.2 Maintenir et restaurer les habitats de landes intérieures et les communautés associées	A.2.1 Maintenir et restaurer les landes sèches et mésophiles	1
		A.2.2 Maintenir et restaurer les landes humides	1
	A.3 Maintenir et restaurer les boisements patrimoniaux et le maillage bocager	A.3.1 Maintenir et restaurer les boisements d'intérêt communautaire et les boisements de feuillus	2
		A.3.2 Maintenir et restaurer le maillage bocager et les ripisylves	2
		A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales	1
		A.5 Maintenir et restaurer les habitats de pelouses et landes littorales	1
		A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés	2
		A.7 Contenir et éradiquer les espèces invasives	2
B- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels marins d'intérêt communautaire		B.1 Restaurer la qualité des eaux littorales	1
		B.2 Maintenir et restaurer les herbiers de zostères	1
		B.3 Maintenir et restaurer les habitats de champs de blocs	1
		B.4 Maintenir et restaurer les habitats de bancs de maërl	1
C- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels		C.1 Maintenir et restaurer les habitats de l'Agrion de Mercure	1
		C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral	2
		C.3 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de chiroptères	1
		C.4 Maintenir et restaurer les habitats des mammifères marins	2
		C.5 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de poissons migrateurs	2
		C.6 Maintenir et restaurer les habitats du Trichomanès remarquable	2
		C.7 Maintenir et restaurer les habitats de l'Oseille des Rochers	2
		C.8 Maintenir et restaurer les habitats des autres espèces d'intérêt communautaire et remarquables	2

D- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels		D.1 Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales	1
		D.2 Maintenir la fonctionnalité des habitats des oiseaux d'eau et marins	1
		D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations	1
E-Maintenir et favoriser des activités cohérentes avec les enjeux de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	E.1 Maintenir des activités économiques compatibles avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	E.1.1 Maintenir et promouvoir les pratiques agricoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	2
		E.1.2 Maintenir et promouvoir des pratiques de cultures marines respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	2
		E.1.3 Maintenir et promouvoir des pratiques de pisciculture et d'algoculture respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	3
		E.1.4 Maintenir et promouvoir des pratiques d'exploitation des algues et végétaux marins respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	2
		E.1.5 Maintenir et promouvoir des pratiques de pêche respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	1
	E.2 Maintenir des activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	E.2.1 Maîtriser le développement des sports nature et la fréquentation du public sur les espaces sensibles	1
		E.2.2 Maîtriser le développement de la navigation de plaisance et des activités nautiques	1
		E.2.3 Maîtriser le développement des activités de pêche plaisance	1
F-Animer, mettre en œuvre et évaluer le Document d'Objectifs	F.1 Suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables	F.1.1 Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et remarquables	2
		F.1.2 Suivre et évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables	2
		F.2 Favoriser les politiques d'acquisition foncière et assurer une gestion cohérente avec les enjeux Natura 2000	2
		F.3 Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	3
		F.4 Veiller à la cohérence des documents de planification, programmes d'action et projets sur le site	3
		F.5 Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire	2

5 FICHES ACTIONS

La structure des fiches est conforme au Guide Méthodologique d'élaboration des DOCOB (ATEN., Document d'objectif Natura 2000. Guide méthodologique d'élaboration. 2011. 120 p.)

<table>
<tr><td>NUMERO DE LA FICHE</td><td colspan="3">NOM DE L'ACTION
NUMERO ET NOM DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL</td><td>PRIORITE 4</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td colspan="2">HABITATS CONCERNÉS
Liste des habitats d'intérêt communautaire et autres habitats concernés</td><td colspan="2">ESPÈCES CONCERNÉES
Espèces d'intérêt communautaire et autres espèces remarquables concernées</td></tr>
<tr><td colspan="2">SURFACES CONCERNÉES
Surfaces concernées</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNÉS
Secteurs du site Natura 2000 concernés</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="4">Présentation des enjeux et des objectifs de conservation et de gestion des habitats et espèces.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td colspan="4">Présentation détaillé des opérations de l'action
Les autres fiches actions reprenant en totalité ou en partie les mesures évoquées dans la fiche action figurent entre parenthèse (ex : action D.3)
Certaines mesures sont transversales à plusieurs fiches actions</td></tr>
<tr><td>MESURES ET ACTIONS EXISTANTES</td><td colspan="4">Action déjà en cours sur le site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>PARTENAIRES ET FINANCEMENTS</td><td colspan="4"><table><tr><th>Opération</th><th>Maître d'ouvrage potentiel</th><th>Estimation du coût</th><th>Source de financement</th></tr><tr><td>Nom de l'opération</td><td>Susceptible de prendre en charge la réalisation des opérations. L'approbation du DOCOB ne revient en aucun cas à engager ces maîtres d'ouvrages potentiels. Cette rubrique est renseignée à titre indicatif.</td><td>L'estimation du coût peut être fixé d'après les barèmes des contrats Natura 2000. Le coût peut également être inclus dans l'animation Natura 2000.</td><td>Les financements peuvent provenir de contrats Natura 2000, des programmes de financement de l'Agence de l'Eau, des collectivités.</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</td><td colspan="4"><table><tr><th>Opération</th><th>Année N</th><th>N+1</th><th>N+2</th><th>N+3</th><th>N+4</th><th>N+5</th></tr><tr><td>Titre de l'opération</td><td colspan="6">Agencement dans le temps de chaque opération, sur un échéancier de 5 ans.
L'année N est la première année de mise en œuvre de l'opération.</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>CAHIER DES CHARGES TYPE</td><td colspan="4">Renvoi aux cahiers des charges des contrats Natura 2000</td></tr>
<tr><td>INDICATEURS DE SUIVI</td><td colspan="2">Indicateurs liés aux actions mises en place</td><td>INDICATEURS D'ÉVALUATION</td><td>Indicateurs liées aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou remarquables</td></tr>
<tr><td>FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES</td><td colspan="4">Autres actions du DOCOB pouvant concourir à l'objectif</td></tr>
<tr><td colspan="5">REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION</td></tr>
<tr><td colspan="5">Des cartes ou illustrations peuvent accompagner la fiche action, afin de sectoriser les interventions</td></tr>
</table>

A- MAINTENIR OU RÉTABLIR DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE LES HABITATS TERRESTRES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHES ACTIONS
A.1 Maintenir et restaurer les habitats de haut de plage	A.1.1 Maintenir et restaurer les habitats dunaires
	A.1.2 Maintenir et restaurer les végétations de laisses de mer
	A.1.3 Maintenir et restaurer les habitats de cordons de galets
A.2 Maintenir et restaurer les habitats de landes intérieures et les communautés associées	A.2.1 Maintenir et restaurer les landes sèches et mésophiles
	A.2.2 Maintenir et restaurer les landes humides
A.3 Maintenir et restaurer les boisements patrimoniaux et le maillage bocager	A.3.1 Maintenir et restaurer les boisements d'intérêt communautaire et les boisements de feuillus
	A.3.2 Maintenir et restaurer le maillage bocager et les ripisylves
A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales	
A.5 Maintenir et restaurer les habitats de pelouses et landes littorales	
A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés	
A.7 Contenir et éradiquer les espèces invasives	



DUNES

<table>
<tr><td>ACTION A.1.1</td><td colspan="2">MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DUNAIRES
A.1 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE HAUT DE PLAGE</td><td>PRIORITE 1</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td colspan="2">HABITATS CONCERNÉS
2110-1- Dunes embryonnaires
2120-1- Dunes mobiles à oyat
2130*- Dunes fixées
1210-1- Végétation annuelle des laisses de mer sur substrat sableux à vaseux</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Espèces nicheuses DO :
Gravelot à collier interrompu
Sterne naine</td></tr>
<tr><td colspan="2">SURFACES
Dunes embryonnaires : 1,9 ha
Dunes mobiles à oyat : 1,3 ha
Dunes fixées : <1 ha</td><td>SECTEURS CONCERNÉS
Dunes de Trestel (Trévou-Tréguignec)
Dunes de Penvénan
Sillon de Talbert (Pleubian)
Ralévy (Plougrescant)</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">Les dunes sont peu représentées sur le site (superficie totale <3 hectares). 40% d'entre elles sont en mauvais état de conservation. Les principales pressions exercées sur les dunes sont l'érosion, la surfréquentation, la rudéralisation des groupements, le développement d'espèces horticoles. La présence d'endiguements et d'enrochements perturbe les dynamiques sédimentaires. Le maintien des laisses de mer contribue à la conservation de ces habitats.
Les dunes sont également soumises à des pressions liées à l'urbanisation, à la circulation de véhicules motorisés, et pour les dunes fixées, au surpâturage et à l'enfrichement. Les habitats dunaires présentent une flore spécifique, les dunes mobiles à oyat abritent ainsi des plants de Panicaut maritime, espèce protégée au niveau régional.
Les objectifs de maintien, de restauration et de gestion des habitats dunaires visent à :
- Restaurer ou maintenir le profil géomorphologique des dunes,
- Maîtriser la fréquentation piétonne et limiter la circulation de véhicules motorisés,
- Limiter le développement de formations végétales rudérales,
- Limiter le développement des espèces horticoles et invasives (action A.7).</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td colspan="3">MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENTS DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION
Diagnostic des aménagements existants et analyse des processus sédimentaires
Evaluation des risques de submersion des habitats arrières-dunaires
Déplacement, modification ou démolition des aménagements présentant un caractère néfaste avéré sur les dynamiques sédimentaires lors des travaux d'aménagement du trait de côte
Pose de ganivelles, de géotextiles, de fascines ou de filets permettant de maintenir le sable en place et de renforcer la structure des dunes
Plantation d'espèces dunaires autochtones (Oyat, Chiendent des sables)
MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENTS DE MISE EN DÉFENS
Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens légers permettant de limiter les impacts liés à la surfréquentation et la circulation de véhicules motorisés
Mise en place de poteaux, grillages, clôtures, monofils, ganivelles
Plantations de talus ou haies afin de limiter les accès.
RESTAURATION ET GESTION DES DUNES FIXÉES
Débroussaillage avec exportation : Coupe des végétaux ligneux et dessouchage en période hivernale
Entretien par pâturage extensif, du printemps au début de l'automne. Le chargement doit être limité.
Les caprins/ovins sont à privilégier car leur portance est moindre.
Réalisation de placettes d'étrépage afin de favoriser le développement des stades pionniers de la végétation</td></tr>
<tr><td>MESURES ET ACTIONS EXISTANTES</td><td colspan="3">Contrat Natura 2000 Dunes de Port Blanc, Commune de Penvénan (2011)
Contrat Natura 2000 Sillon de Talbert, Commune de Pleubian (2004 et 2009)
Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Sillon de Talbert</td></tr>
</table>

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS	**Opération**	**Maître d'ouvrage potentiel**	**Estimation du coût**	**Source de financement**
	Aménagements de lutte contre l'érosion	Opérateur Natura 2000 Collectivités Conservatoire du littoral Associations	Sur devis	Contrat Natura 2000
	Aménagements de mise en défens		Sur devis Barèmes A32324P	
	Restauration et gestion des dunes fixées		Sur devis Barèmes A32301P A32303R	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL	**Opération**	**Année N**	**N+1**	**N+2**	**N+3**	**N+4**	**N+5**
	Aménagements de lutte contre l'érosion	X					
	Aménagements de mise en défens	X					
	Restauration et gestion des dunes fixées	X	X	X	X	X	X

CAHIER DES CHARGES TYPE	A32329 : Travaux de lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et arrières plages A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32308P : Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien des communautés pionnières en milieu sec

INDICATEURS DE SUIVI	Surfaces plantées d'espèces fixatrices Surfaces et linéaires mis en défens Suppression d'enrochements ou autre ouvrage Surface de dunes restaurées et entretenues	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Suivi des habitats dunaires

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	A.1.2 Maintenir et restaurer les laisses de mer A.7 Contenir et éradiquer les espèces invasives D.1 Favoriser la nidification d'espèces d'intérêt communautaire et remarquables D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations F.2 Favoriser les politiques d'acquisition foncière et assurer une gestion cohérente avec les enjeux Natura 2000

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

HABITATS DUNAIRES

COMMUNE	SECTEUR	SURFACE (HA)	ETAT CONSERVATION	STATUT FONCIER	PRIORITE D'INTERVENTION
Trévou-Tréguignec	Dunes de Trestel	0,1	Mauvais *Rudéralisation* *Bâtiment* *Enrochements, chemin bitumé*	Propriétés privées Propriétés communales	1+ Acquisition
Penvénan	Dunes de Penvénan	0,98	Mauvais *Rudéralisation* *Embroussaillement* *Surfréquentation* *Enrochements*	Propriétés privées Propriétés communales Périmètre intervention Cdl Zone préemption CG22	1+ Acquisition
Plougrescant	Ralévy	0,4	Moyen *Rudéralisation* *Embroussaillement*	Propriétés privées Périmètre intervention Cdl Zone préemption CG22	2+Acquisition
Plougrescant	Ile d'Yvinec	0,2	Bon	Propriétés privées Périmètre intervention Cdl Zone préemption CG22	3
Plougrescant	Ile d'Er-Petite île	0,2	Bon	Propriétés privées Périmètre intervention Cdl Zone préemption CG22	3

Pleubian	Sillon de Talbert	1,7	Bon à Mauvais *Rudéralisation* *Surfréquentation* *Embroussaillement*	Propriétés Cdl	1
Lanmodez	Ile Colaen-Min Rez-Kerhervé	0,07	Bon	Propriétés privées	3
Bréhat	Kerarguilis	0,1	Bon	Propriétés privées	3
Paimpol	Kerpalud	0,04	Bon	Propriétés privées	3
Paimpol	Beauport	0,02	Bon	Propriétés Cdl	3



©CCPG, Dune de Trestel, 2013



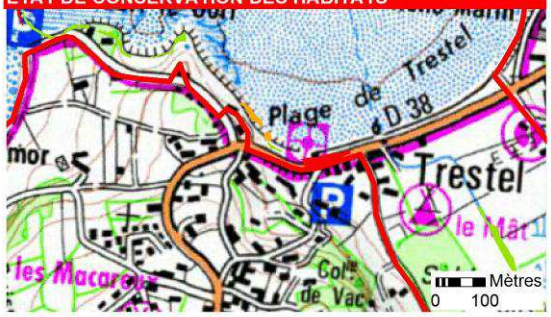
©CCPG Dunes de Penvénan, 2013

A.1.1 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DUNAIRES

TRESTEL



TRESTEL
ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS



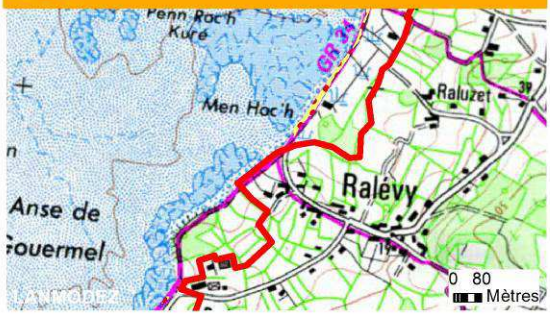
DUNES DE PENVENAN



DUNES DE PENVENAN
ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS



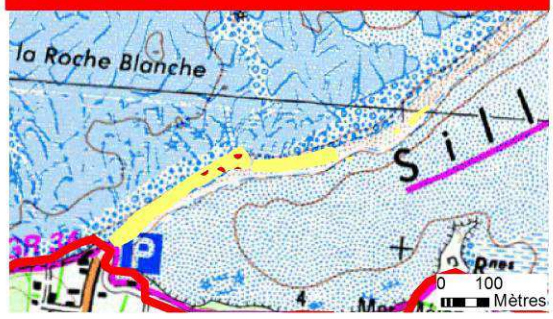
RALEVY



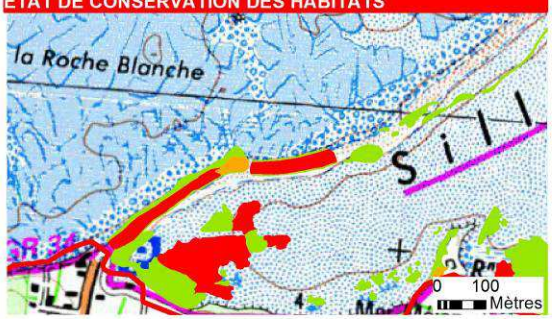
RALEVY
ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS



SILLON DE TALBERT



SILLON DE TALBERT
ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS



Périmètre de la ZPS et de la ZCS
Dunes embryonnaires (UE 2110-1)
Dunes fixées (UE 2130*)
Dunes mobiles à Oyat (UE 2120-1)

Etat de conservation des habitats
Bon
Moyen
Mauvais

N

DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
Réalisation CCPG 2013

NATURA 2000

Paimpol Goëlo

LAISSES DE MER

<table>
<tr><td>ACTION A.1.2</td><td colspan="2">MAINTENIR ET RESTAURER LES VEGETATIONS DE LAISSES DE MER
A.1 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE HAUT DE PLAGE</td><td>PRIORITE 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td colspan="2">HABITATS CONCERNÉS
1210- Végétation annuelle des laisses de mer
1220- Végétation vivace des laisses de mer
1140-1- Sables des hauts de plage à Talitres
Indirectement : Habitats dunaires</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Espèces nicheuses DO :
Gravelot à collier interrompu
Sterne naine

Autres espèces remarquables : Chou marin</td></tr>
<tr><td colspan="2">SURFACES CONCERNÉES
Végétations de laisses de mer : 22 ha
Sables des hauts de plage à Talitres : quelques hectares</td><td>SECTEURS CONCERNÉS
Hauts de grève sur sables ou galets</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">Les laisses de mer jouent un rôle important dans les dynamiques sédimentaires et notamment le maintien des habitats dunaires. De plus, elles abritent d'importantes populations d'invertébrés (Talitres), source importante de nourriture pour certaines espèces d'oiseaux.
La présence de macro-déchets non-organiques sur ces laisses de mer est assez fréquente, le ramassage mécanique de ces déchets dégrade d'autant plus ces habitats.
L'objectif de l'action vise à maintenir les laisses de mer dans un bon état de conservation.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td colspan="3">INVENTAIRE DES PRATIQUES DE RAMASSAGE MÉCANIQUE DES LAISSES DE MER
Inventaire des pratiques de nettoyage des plages auprès des services techniques des communes du site Natura 2000, et des secteurs de ramassage mécanique des laisses de mer
SENSIBILISATION DES SERVICES TECHNIQUES DES COMMUNES
Sensibilisation des services techniques des communes au maintien des laisses de mer
Promotion du ramassage manuel et non mécanique des déchets exclusivement non-organiques auprès des services techniques des communes
Diffusion de bonnes pratiques : Ramassage en dehors des périodes de nidification, utilisation de véhicules en retrait des laisses de mer
NETTOYAGE MANUEL DES LAISSES DE MER
Nettoyage manuel des macro-déchets non organiques si nécessaire
Nettoyage manuel des macro-déchets sur les secteurs soumis à de fortes fréquentations, en dehors des périodes de nidification. Il convient de favoriser l'utilisation de véhicules non motorisés, circulant en retrait des laisses de mer.</td></tr>
<tr><td>MESURES ET ACTIONS EXISTANTES</td><td colspan="3">Contrat Natura 2000 Sillon de Talbert, Commune de Pleubian (2004 et 2009)
Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Sillon de Talbert
Expérimentation de suivi des laisses de mer sur le Sillon de Talbert</td></tr>
<tr><td>PARTENAIRES ET FINANCEMENTS</td><td colspan="3">
<table>
<tr><th>Opération</th><th>Maître d'ouvrage potentiel</th><th>Partenaires</th><th>Estimation du coût</th><th>Source de financement</th></tr>
<tr><td>Inventaire des pratiques</td><td>Opérateur Natura 2000</td><td>Collectivités</td><td>Animation Natura 2000</td><td>Animation Natura 2000</td></tr>
<tr><td>Sensibilisation des services techniques des communes</td><td>Opérateur Natura 2000</td><td>Collectivités</td><td>Animation Natura 2000</td><td>Animation Natura 2000</td></tr>
<tr><td>Nettoyage manuel des laisses de mer</td><td colspan="2">Opérateur Natura 2000
Collectivités
Conservatoire du littoral
Associations</td><td>Sur devis
Barème A32332</td><td>Contrat Natura 2000
Chantiers bénévoles</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</td><td colspan="3"><table>
<tr><th>Opération</th><th>Année N</th><th>N+1</th><th>N+2</th><th>N+3</th><th>N+4</th><th>N+5</th></tr>
<tr><td>Inventaire des pratiques</td><td>X</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Sensibilisation des services techniques des communes</td><td>X</td><td>X</td><td>X</td><td>X</td><td>X</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Nettoyage manuel des laisses de mer</td><td>X</td><td>X</td><td>X</td><td>X</td><td>X</td><td>X</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>CAHIER DES CHARGES TYPE</td><td colspan="3">A32332 : Restauration des laisses de mer</td></tr>
<tr><td>INDICATEURS DE SUIVI</td><td>Inventaire des pratiques
Mesures de sensibilisation
Linéaire de laisse de mer nettoyé de façon manuelle</td><td>INDICATEURS D'ÉVALUATION</td><td>Suivi des habitats de laisses de mer
Absence de macro-déchets non-organiques sur les laisses de mer</td></tr>
<tr><td>FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES</td><td colspan="3">A.1.1 Maintenir et restaurer les habitats dunaires
A.1.3 Maintenir et restaurer les habitats de cordons de galets
D.1 Favoriser la nidification d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations</td></tr>
<tr><td colspan="4">REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION</td></tr>
<tr><td colspan="4">
©CCPG, Plage de Trestel, 2013</td></tr>
</table>

CORDONS DE GALETS

<table>
<tr><td>ACTION A.1.3</td><td colspan="3">MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE CORDONS DE GALETS
A.1 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE HAUT DE PLAGE</td><td>PRIORITE 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td colspan="2">HABITATS CONCERNÉS
1210-2- Végétation annuelle des laisses de mer sur cordons de galets
1220-1- Végétation vivace des laisses de mer sur cordons de galets
1220-2- Végétation des revers internes des cordons de galets</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Phoque gris
Oseille des rochers

Autres espèces remarquables : Chou marin</td><td>Espèces nicheuses DO :
Gravelot à collier interrompu
Sterne caugek
Sterne pierregarin
Sterne naine</td></tr>
<tr><td colspan="2">SURFACES CONCERNÉES
22 hectares
Végétation annuelle sur cordons de galets : 3,8 ha
Végétation vivace sur cordons de galets : 5,3 ha
Végétation des revers internes des cordons de galets : 10,5 ha</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNÉS
Hauts de grève sur galets
Cordons en mauvais état de conservation :
Crec’h Melo (Plougrescant)
Launay (Ploubazlanec)
Port-la-chaîne (Pleubian)</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L’ACTION</td><td colspan="4">Les végétations des cordons de galets sont globalement en bon état de conservation (plus de 90% des superficies). Le caractère pionnier de ces végétations peut cependant rendre difficile l’évaluation de leur état de conservation, une dégradation aboutissant généralement à la disparition de l’habitat.
Le site présente plusieurs cordons de galets de taille remarquable. Leur état de conservation est globalement bon. Les cordons de galets sont toutefois situés dans des secteurs touristiques très fréquentés et des dégradations dues à la fréquentation et à la circulation de véhicules ont été constatées (rudéralisation des groupements végétaux, présence de déchets). Les aménagements et travaux modifient les dynamiques évolutives des cordons de galets (murets, cheminements, remblaiements, enrochements, apports de matériaux exogènes, etc.). Les espèces nicheuses des cordons de galets sont très sensibles à la fréquentation.

Les objectifs de maintien et de restauration des habitats de cordons de galets visent à :
- Maîtriser la fréquentation piétonne,
- Limiter le développement de formations végétales rudérales,
- Accompagner les évolutions des profils géomorphologiques des cordons de galets de façon à préserver les habitats associés,
- Veiller au respect de la limitation de la circulation des véhicules motorisés sur le DPM aux seuls professionnels disposant d’autorisation (action E.1.2, E.2.1, E.2.2),
- Sensibiliser les usagers au respect de l’avifaune et de la flore, lutter contre le ramassage de galets et la construction de cairn (action F.3),
- Renforcer les contrôles sur les secteurs sensibles (Sillon de Talbert) (actions E.2.1 et E.2.2),</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L’ACTION</td><td colspan="4">MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D’AMÉNAGEMENTS DE MISE EN DÉFENS

Mise en place et entretien d’aménagements de mise en défens permettant de limiter les impacts liés à la surfréquentation et à la circulation de véhicules motorisés
Mise en place de poteaux, grillages, clôtures, monofils, ganivelles
Plantations de talus ou haies afin de limiter les accès

SUPPRESSION OU MODIFICATION DES AMENAGEMENTS IMPACTANT

Diagnostic des aménagements existants et analyse des processus sédimentaires
Evaluation des risques de submersion des habitats en arrière des cordons de galets
Déplacement, modification ou suppression ou aménagement des ouvrages impactant de façon avérée les dynamiques géomorphologiques des cordons de galets (murets, sentiers stabilisés, remblaiements, endiguements, enrochements…) lors des travaux d’aménagement du trait de côte

ACTIONS DE RESTAURATION DOUCES

Mise en place d’actions de restauration douces, afin de maintenir l’intégrité des cordons de galets et de protéger les habitats de zones humides en amont (lagunes, marais). Il s’agit notamment d’actions douces de reprofilage en cas de risque élevé de submersion. Le cordon de galets de Launay est ainsi inscrit dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs des Côtes d’Armor pour son risque de rupture. Ces actions peuvent être envisagées après les tempêtes hivernales. Tout apport de matériaux exogènes est exclu.</td></tr>
<tr><td>MESURES ET ACTIONS EXISTANTES</td><td colspan="4">Contrat Natura 2000 Sillon de Talbert, Commune de Pleubian (2004 et 2009)
Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Sillon de Talbert
Plan de gestion du site du Gouffre de Plougrescant</td></tr>
</table>

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Aménagements de mise en défens	Etat Opérateur Natura 2000 Collectivités Conservatoire du littoral	Sur devis Barème A32324P	Contrat Natura 2000 Etat
Suppression des aménagements impactant		Sur devis	Contrat Natura 2000 Etat
Actions de restauration douces		Sur devis	Contrat Natura 2000 Etat

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Aménagements de mise en défens	X					
Suppression des aménagements impactant	X					
Actions de restauration douces	X	X	X	X	X	X

CAHIER DES CHARGES TYPE

A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
A32329 : Travaux de lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et arrières plages

INDICATEURS DE SUIVI	Surfaces et linéaires mis en défens Suppression d'enrochements ou autre ouvrage impactant Actions de colmatage, de rechargement	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Suivi des habitats de cordons de galets

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

A.1.1 Maintenir et restaurer les habitats dunaires
A.1.2 Maintenir et restaurer les végétations de laisses de mer
A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales
D.1 Favoriser la nidification d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

CORDONS DE GALETS

COMMUNE	SECTEUR	SURFACE (HA)	ETAT CONSERVATION	STATUT FONCIER	PRIORITE D'INTERVENTION
Plougrescant	Crec'h Melo	1,1	Mauvais *Surfréquentation* *Rudéralisation*	DPM Propriétés privées Périmètre intervention Cdl Zones préemption CG22	1+Acquisition
Ploubazlanec	Launay	0,1	Mauvais *Surfréquentation*	DPM Propriétés privées Réserve Paule Lapicque (Bretagne vivante)	1+Acquisition
Pleubian	Port-la-chaîne	0,5	Mauvais *Surfréquentation*	DPM Propriétés privées	1+Acquisition

A.2.3 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE CORDONS DE GALETS

CREC'H MELO



CREC'H MELO ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS



LAUNAY



LAUNAY ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS



PORT-LA-CHAINE



PORT-LA-CHAINE ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS



Périmètre de la ZPS et de la ZCS

Habitats d'intérêt communautaire

- Végétation annuelle de laisses de mer sur cordons de galets (UE 1210-2)
- Végétation annuelle des laisses de mer sur substrat sableux à vaseux (UE 1210-1)
- Végétation annuelle des laisses de mer sur substrat sableux à vaseux (UE 1210-1) x Végétation vivace des laisses de mer sur cordons de galets (UE 1220-1)
- Végétation des revers internes des cordons de galets (comprenant UE 1220-2)
- Végétation vivace des laisses de mer sur cordons de galets (UE 1220-1)

Etat de conservation des habitats

- Bon
- Moyen
- Mauvais

N

DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
Réalisation CCPG 2013

NATURA 2000

Paimpol Goëlo
Communauté de communes

LANDES SECHES MESOPHILES

<table>
<tr><td>ACTION A.2.1</td><td colspan="2">MAINTENIR ET RESTAURER LES LANDES SECHES ET MESOPHILES
A.2 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE LANDES INTERIEURES ET LES COMMUNAUTES ASSOCIEES</td><td>PRIORITE 1</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
4030-5- Landes sèches
4030-8- Landes mésophiles
6230-6*- Pelouses sèches acidiphiles</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Grand rhinolophe

Autres espèces remarquables</td><td>Espèces nicheuses DO :
Bondrée apivore
Busard Saint-Martin
Engoulevent d’Europe
Fauvette pitchou</td></tr>
<tr><td>SURFACES CONCERNÉES
Landes sèches : 50 ha
Landes mésophiles : 11 ha
Pelouses sèches acidiphiles : 1 ha</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNÉS
Massif de Penhoat-Lancerf (Plourivo)
Chapelle-Neuve (Plourivo)
Beauport (Paimpol)</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L’ACTION</td><td colspan="3">Les landes sèches et mésophiles représentent près de 70 hectares sur le Massif de Penhoat-Lancerf à Plourivo. Ces formations se sont développées à la faveur de défrichements anciens et ayant fait l’objet d’exploitation par fauche ou pâturage. Les landes constituent un habitat essentiel pour de nombreuses espèces. L’importante proportion d’habitats de landes en mauvais état de conservation (plus de 60%) s’explique principalement par :
- L’abandon des pratiques agro-pastorales qui conduit à un embroussaillement évoluant vers des fourrés à Ajoncs ou des ptéridaies (Fougère aigle), voire des habitats pré-forestiers,
- L’enrésinement, artificiel ou spontané, qui provoque une acidification du milieu, une banalisation des cortèges floristiques et limite le battement de nappe favorable à l’implantation de communautés hygrophiles à forte valeur patrimoniale,
- Les incendies, qui favorisent les formations de Molinies ou de Fougère aigle.

Sur les landes mésophiles, la réouverture favorise une dynamique régressive vers des moliniaies voire des prairies humides oligotrophes. Des opérations d’étrépage peuvent potentiellement conduire à une évolution vers des landes humides à Bruyère à quatre angles et Sphaigne.
Sur les landes sèches, la réouverture peut conduire à une dynamique régressive vers des pelouses sèches acidiphiles à Agrostis, habitat prioritaire très peu représenté sur le site Natura 2000.

Les objectifs de maintien, de restauration et de gestion des landes sèches et mésophiles visent à :
- Restaurer les landes sèches et mésophiles, avec la réouverture des surfaces embroussaillées ou enrésinées,
- Assurer l’entretien des landes sèches et mésophiles après restauration par fauche, broyage ou pâturage,
- Favoriser l’installation d’habitats peu représentés actuellement sur le Massif de Penhoat-Lancerf : les pelouses sèches acidiphiles, les prairies humides oligotrophes et les landes humides.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L’ACTION</td><td colspan="3">RESTAURATION DES LANDES SÈCHES ET MÉSOPHILES

Sélection et coupe des résineux et autres végétaux ligneux avec exportation des produits
Débroussaillage manuel ou mécanique avec exportation
Gyrobroyage avec exportation
Il est nécessaire de mettre en cohérence la délimitation des Espaces Boisés Classés (EBC) avec les enjeux de restauration des landes, afin de pouvoir permettre des coupes forestières. Il convient de limiter les plantations de secteurs en EBC après les incendies et de favoriser la régénération naturelle, avec de faibles densités de résineux.

ENTRETIEN DES LANDES SÈCHES ET MÉSOPHILES PAR FAUCHE OU BROYAGE

Fauche, broyage mécanique ou manuel avec exportation. La fauche et le broyage permettent une régénération des habitats de landes, les fréquences d’interventions varient en fonction des habitats, des secteurs et objectifs fixés. Les interventions doivent être réalisées en mosaïque, de façon à ne pas uniformiser les milieux, hors période de nidification. La fauche constitue un bon moyen de lutte contre l'extension de la Fougère aigle. Dans cet objectif, elle doit être répétée de manière à épuiser les rhizomes et être suivie d’un pâturage extensif. Une fauche trop régulière peut cependant favoriser la Molinie. Il convient donc de bien raisonner les interventions.

ENTRETIEN PAR PÂTURAGE EXTENSIF

Le pâturage extensif permet de restaurer une mosaïque de landes, variant en hauteur et en degré d’ouverture. Il doit être évité en période hivernale. Le chargement doit être limité afin de limiter le piétinement. Les ovins et les caprins de race rustique sont à privilégier (faible portance).</td></tr>
</table>

RÉALISATION DE PLACETTES D'ÉTRÉPAGE

Des opérations d'étrépage sur les landes mésophiles pourraient potentiellement conduire à une évolution vers des landes humides à Bruyère à quatre angles et Sphaigne.
Ces opérations doivent être conduites sur de petites surfaces, sur les secteurs les plus humides (20m²).

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Contrat Natura 2000 Penhoat-Lancerf, Mairie de Plourivo (2003),
Contrat Natura 2000 Penhoat-Lancerf, Communauté de Communes Paimpol-Goëlo (2011)
Plan d'aménagement forestier du Massif de Penhoat-Lancerf (2012)
Plan d'aménagement forestier de Beauport (2012)

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Restauration des landes	Opérateur Natura 2000 Collectivités Conservatoire du littoral Office National des Forêts	Sur devis Barème A32301P	Contrat Natura 2000
Entretien par fauche ou broyage		Sur devis Barème A32304R Barème A32305R	
Entretien par pâturage		Sur devis Barème A32303R Barème A32303P	
Etrépage		Sur devis	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Restauration des landes	X					
Entretien par fauche		X		×		X
Entretien par pâturage		X	X	X	X	X
Etrépage	X					

CAHIER DES CHARGES TYPE

A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts
A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A32308P : Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec
F22701 : Création ou rétablissement de clairières ou landes
F22716 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif

INDICATEURS DE SUIVI	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**
Surfaces restaurées Surfaces entretenues Cheptel pastoral Equipements pastoraux Surfaces des placettes d'étrépage réalisées	Suivi des habitats de landes, de pelouses acidiphiles et prairies humides oligotrophes Suivi densité de résineux Suivi de végétation des placettes d'étrépage

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

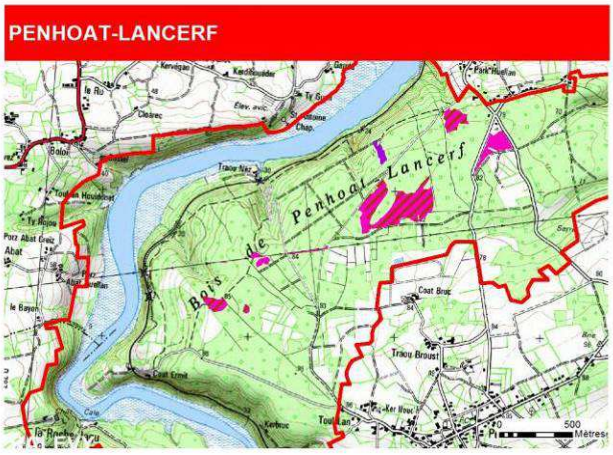
A.2.2 Maintenir et restaurer les landes humides
A.3.1 Maintenir et restaurer les boisements d'intérêt communautaire et les boisements de feuillus
C.3 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de chiroptères
D.1 Favoriser la nidification d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
E.1.1 Maintenir et promouvoir les pratiques agricoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
F.2 Favoriser les politiques d'acquisition foncière et assurer une gestion cohérente avec les enjeux Natura 2000

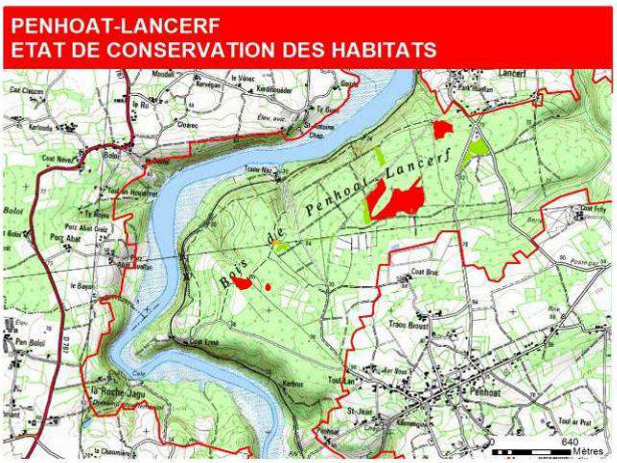
REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

LANDES MESOPHILES					
COMMUNE	**SECTEUR**	**SURFACE (HA)**	**ETAT CONSERVATION**	**STATUT FONCIER**	**PRIORITE D'INTERVENTION**
Plourivo	Penhoat-Lancerf	16,4	Bon à moyen Enrésinement	Propriétés Cdl	1

LANDES SECHES					
COMMUNE	**SECTEUR**	**SURFACE (HA)**	**ETAT CONSERVATION**	**STATUT FONCIER**	**PRIORITE D'INTERVENTION**
Plourivo	Penhoat-Lancerf	50	Landes : Bon à mauvais *Enrésinement* *Incendies*	Propriétés Cdl Périmètre intervention Cdl Périmètre préemption CG22 Propriétés CG22 Propriétés privées	1+ Acquisition
Plourivo	Chapelle Neuve	3,2	Mauvais *Enrésinement*	Propriétés Cdl	1
Paimpol/ Plouézec	Beauport	4	Bon à Mauvais *Enrésinement*	Propriétés Cdl Propriétés privées	1+ Acquisition

A.2.1 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE LANDES MESOPHILES





Périmètre de la ZPS et de la ZCS

Habitats de landes mésophiles

- Landes mésophiles (4030-8)
- Landes mésophiles (4030-8) x Ptéridaies et ronciers
- Landes mésophiles (4030-8) x Résineux plantés ou spontanés

Etat de conservation des habitats

- Bon
- Moyen
- Mauvais

N

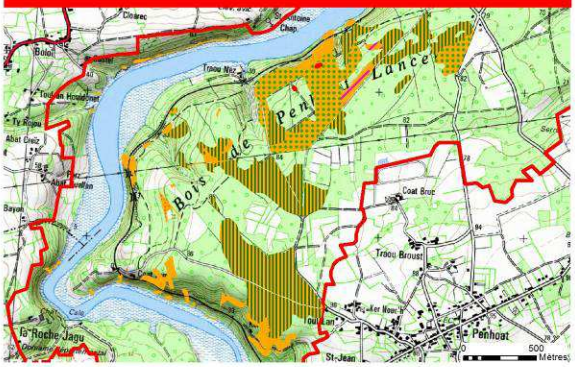
DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
TBM 2011
Réalisation CCPG 2013

NATURA 2000

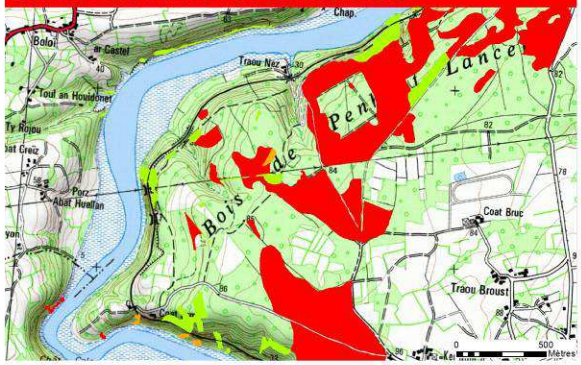
Paimpol Goëlo

A.2.1 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE LANDES SECHES

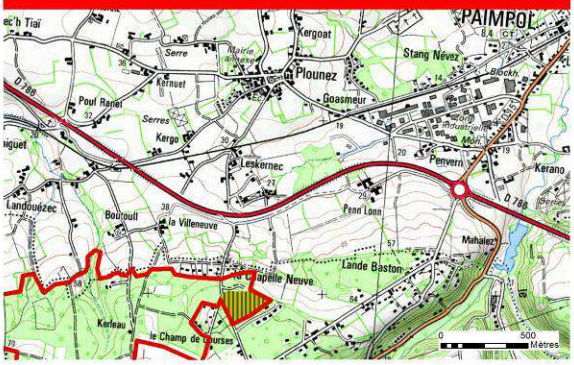
PENHOAT-LANCERF



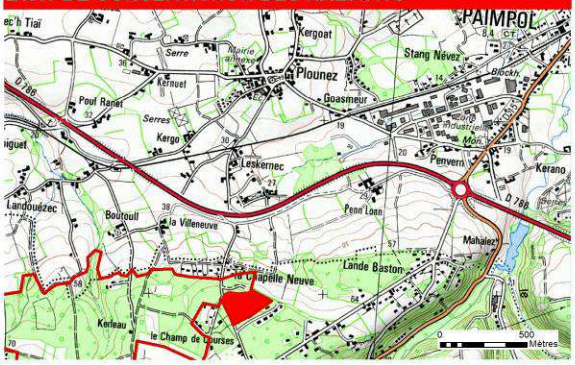
PENHOAT-LANCERF
ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS



LA CHAPELLE NEUVE



LA CHAPELLE NEUVE
ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS



BEAUPORT



BEAUPORT
ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS



Périmètre de la ZPS et de la ZCS

Habitats de landes sèches

- Landes sèches (UE 4030-5) x Landes mésophiles (4030-8) x Ptéridaies et ronciers
- Landes sèches (UE 4030-5) x Ptéridaies et ronciers
- Landes sèches (UE 4030-5) x Résineux plantés ou spontanés
- Landes sèches (UE 4030-5) x Résineux plantés ou spontanés x Ptéridaies et ronciers
- Landes sèches (UE 4030-5)
- Pelouse sèche acidiphile (UE 6230*-6)

Etat de conservation des habitats

- Bon
- Moyen
- Mauvais

N

DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
TBM 2011
Réalisation CCPG 2013

NATURA 2000

Paimpol Goelo

LANDES HUMIDES

<table>
<tr><td>ACTION A.2.2</td><td colspan="2">MAINTENIR ET RESTAURER LES LANDES HUMIDES
A.2 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE LANDES INTERIEURES ET LES COMMUNAUTES ASSOCIEES</td><td>PRIORITE 1</td></tr>
<tr><td>CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
4020-1*- Landes humides
6410-6 et 7- Prairies humides oligotrophes</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Escargot de Quimper
Grand rhinolophe

Autres espèces remarquables</td><td>Espèces nicheuses DO :
Bondrée apivore
Busard Saint-Martin
Engoulevent d’Europe
Fauvette pitchou</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">SURFACES CONCERNÉES
Landes humides : 7,7 ha
Prairies humides oligotrophes : <1 ha</td><td>SECTEURS CONCERNÉS
Massif de Penhoat-Lancerf (Plourivo)</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L’ACTION</td><td colspan="3">Parmi les différents types de landes, les landes humides constituent un habitat d’intérêt communautaire prioritaire, elles sont présentes dans les dépressions les plus humides du plateau de Penhoat-Lancerf.
Les landes humides représentent un peu moins de 8 ha sur le Massif de Penhoat-Lancerf, elles sont en état moyen à mauvais pour plus de 90% d’entre elles.
L’importante proportion d’habitats en mauvais état de conservation s’explique principalement par :
- L’abandon des pratiques agro-pastorales avec un embroussaillement notamment par la Callune et la Molinie,
- L’enrésinement, qui provoque une acidification du milieu, une banalisation des cortèges floristiques et limite le battement de nappe favorable à l’implantation de communautés hygrophiles à forte valeur patrimoniale.
- Les modifications du contexte hydrique (drainage)
Des landes humides à Sphaignes sont présentes de façon très ponctuelle sur des secteurs où l’engorgement en eau reste relativement constant et où une faible activité turfigène peut se mettre en place.

Les objectifs de maintien, de restauration et de gestion visent à :
- Restaurer les landes humides, avec la réouverture des surfaces embroussaillées ou enrésinées,
- Assurer l’entretien des landes humides après restauration par fauche ou broyage, ou pâturage,
- Favoriser le développement des stades pionniers de la végétation en réalisant des placettes d’étrépage.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L’ACTION</td><td colspan="3">RESTAURATION DES LANDES HUMIDES

Sélection et coupe des résineux et autres végétaux ligneux avec exportation des produits
Débroussaillage manuel ou mécanique avec exportation
Gyrobroyage avec exportation
Colmatage de drains et fossés
Il est nécessaire de mettre en cohérence la délimitation des Espaces Boisés Classés (EBC) avec les enjeux de restauration des landes, afin de pouvoir permettre des coupes forestières. Il convient de limiter les plantations après les incendies et de favoriser la régénération naturelle, avec de faibles densités de résineux.
Si nécessaire, mise en place d’un pâturage extensif pour déstructurer les strates ligneuses de Callune et les touradons de Molinie (piétinement et abroutissement)

ENTRETIEN DES LANDES HUMIDES PAR FAUCHE OU BROYAGE

Fauche ou broyage mécanique ou manuel avec exportation
La fauche et le broyage permettent une régénération des habitats de landes, les fréquences d’interventions varient en fonction des habitats, des secteurs et objectifs fixés. Les interventions doivent être réalisées en mosaïque, de façon à ne pas uniformiser les milieux, hors période de nidification.
Un pâturage très extensif est envisageable si la fauche n’est pas possible techniquement. Les races rustiques de petit gabarit doivent être privilégiées, avec des systèmes de pâturage par rotation/en parcours sur de courtes périodes et hors période hivernale.

RÉALISATION DE PLACETTES D’ÉTRÉPAGE

Décapage et étrépage sur des petits secteurs (maximum 20 m²) afin de favoriser les stades pionniers de la végétation.
Les expérimentations réussies de restauration de landes humides à Sphaignes menées sur le massif de Penhoat-Lancerf sont à généraliser sur d’autres secteurs.</td></tr>
</table>

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Contrat Natura 2000 Penhoat-Lancerf, Mairie de Plourivo (2003),
Contrat Natura 2000 Penhoat-Lancerf, Communauté de Communes Paimpol-Goëlo (2011)
Plan d'aménagement forestier du Massif de Penhoat-Lancerf (2012)

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Restauration des landes	Opérateur Natura 2000 Collectivités Conservatoire du littoral Office National des Forêts	Sur devis Barème A32301P	Contrat Natura 2000
Entretien par fauche ou broyage		Sur devis Barème A32304R Barème A32305R	
Entretien par pâturage		Sur devis Barème A32303R Barème A32303P	
Etrépage		Sur devis	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Restauration	x					
Entretien par fauche		x		×		x
Entretien par pâturage		x	x	x	x	x
Etrépage	x					

CAHIER DES CHARGES TYPE

A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts
A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A32307P : Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieu humide
A32321P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides
F22701 : Création ou rétablissement de clairières ou landes
F22716 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif

INDICATEURS DE SUIVI	Surfaces restaurées Surfaces entretenues Cheptel pastoral Equipements pastoraux Surfaces des placettes d'étrépage réalisées	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Suivi des habitats de landes Suivi densité de résineux Suivi de végétation des placettes d'étrépage

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

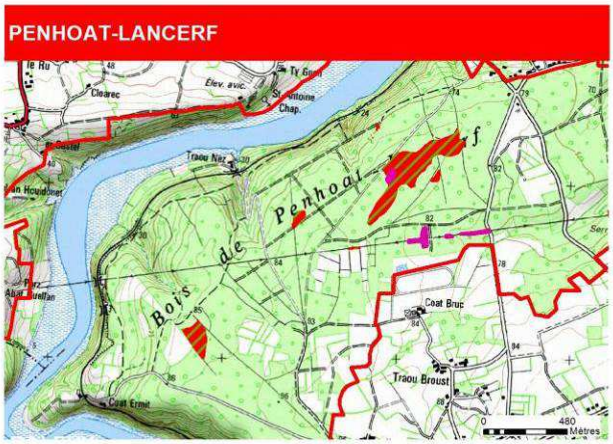
A.2.1 Maintenir et restaurer les landes sèches et mésophiles
A.3.1 Maintenir et restaurer les boisements d'intérêt communautaire et les boisements de feuillus
C.3 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des chiroptères
D.1 Favoriser la nidification d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
E.1.1 Maintenir et promouvoir les pratiques agricoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
F.2. Favoriser les politiques d'acquisition foncière et assurer une gestion cohérente avec les enjeux Natura 2000

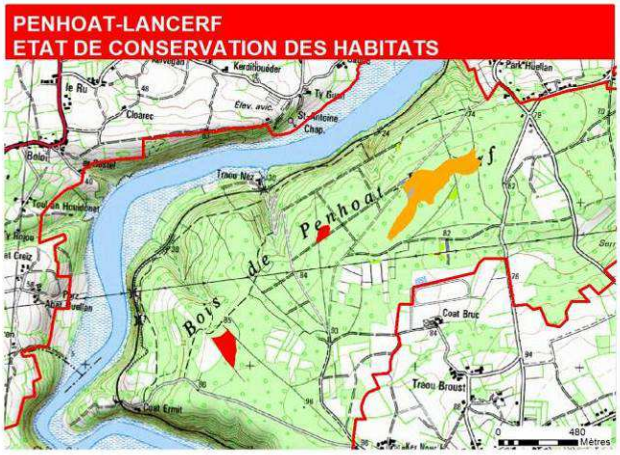
REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

LANDES HUMIDES

COMMUNE	SECTEUR	SURFACE (HA)	ETAT CONSERVATION	STATUT FONCIER	PRIORITE D'INTERVENTION
Plourivo	Penhoat-Lancerf	< 9ha	Mauvais à moyen *Enrésinement*	Propriétés Cdl	1

A.2.2 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE LANDES HUMIDES





Périmètre de la ZPS et de la ZCS

Habitats d'intérêt communautaire

- Landes humides (UE 4020*-1)
- Landes humides (UE 4020*-1) x Résineux plantés ou spontanés
- Prairie oligotrophe (comprenant UE 6410-7, UE 6410-6)

Etat de conservation des habitats

- Non renseigné sur la carte (mosaïque d'habitats)
- Bon
- Moyen
- Mauvais

N

DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
TBM 2011
Réalisation CCPG 2013

NATURA 2000

Paimpol Goëlo

BOISEMENTS

<table>
<tr><td>ACTION
A.3.1</td><td colspan="2">MAINTENIR ET RESTAURER LES BOISEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET LES BOISEMENTS DE FEUILLUS
A.3 MAINTENIR ET RESTAURER LES BOISEMENTS PATRIMONIAUX ET LE MAILLAGE BOCAGER</td><td>PRIORITE 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
9130-1- Hêtraies à Dryopteris et Sanicule d'Europe
9120-1 et 2- Hêtraies-chênaies à Houx
91E0- Aulnaies-frênaies
9180-1*- Ormaies littorales

Autres boisements : boisements de feuillus, boisements mixtes, plantations de feuillus</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Escargot de Quimper
Loutre d'Europe
Lucane cerf-volant
Barbastelle d'Europe
Grand rhinolophe
Petit rhinolophe</td><td>Espèces nicheuses DO :
Bondrée apivore
Martin-pêcheur d'Europe
Pic noir</td></tr>
<tr><td>SURFACES CONCERNÉES
Surface totale des boisements : 1400 ha
Hêtraies à Dryopteris et Sanicule d'Europe : 0,1 ha
Hêtraies-chênaies à Houx : 26,7 ha
Aulnaies-frênaies : 0,5 ha
Ormaies littorales : 5,8 ha
Autres boisements :
Boisements de feuillus : 865 ha
Saulaies : 52 ha
Boisements mixtes : 49 ha
Plantations de feuillus : 27 ha
Résineux plantés ou spontanés : 378 ha</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNÉS
Beauport (Paimpol/Kerfot)
La Roche-Jagu/ Coat Ermit (Ploëzal/ Plourivo)
Loguivy (Ploubazlanec)
Port-blanc (Penvénan)
Ormaies littorales du secteur Est (Ploubazlanec/Bréhat/Lanmodez)
Ormaies littorales de l'estuaire du Jaudy (Plougrescant/Plouguiel/Pleubian/Kerbors)</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">Les boisements représentent une superficie d'environ 1400 ha sur le site dont 33 ha de boisements d'intérêt communautaire. On distingue 4 habitats d'intérêt communautaire :
- Une hêtraie-chênaie à Dryopteris et Sanicule d'Europe, représentée sur un secteur très localisé à Coat-Ermit et en bon état de conservation.
- Les hêtraies-chênaies à Houx, présentes sur les secteurs les plus pentus le long du Trieux (Roche-Jagu) et en quelques points en retrait du littoral (Beauport et Loguivy). Cet habitat pourrait potentiellement être plus présent, les sylvofaciès avec plus de 50% de Châtaigniers ne sont pas considérés d'intérêt communautaire.
- Une aulnaie-frênaie, habitat prioritaire est présente dans le Bois de Beauport à Paimpol. Elle est en mauvais état de conservation, principalement à cause de l'atterrissement lié aux modifications des conditions hydriques du milieu. Une aulnaie-frênaie avait également été recensée en 2001 en aval du bois de Boloï à Ploëzal. Des plantations de peupliers, de résineux ont également pu conduire à la disparition de cet habitat.
- Les ormaies littorales, habitats prioritaires, sont en état de conservation moyen à mauvais. Les principales atteintes sont liées à la Graphiose de l'Orme, aux aménagements du littoral (enrochements, endiguements), à l'embroussaillement, ainsi qu'au développement d'espèces invasives, horticoles et de résineux.
Les boisements de feuillus hors habitats d'intérêt communautaire (Hêtraies, Chênaies, Frênaies), sont bien représentés le long des estuaires. Les hêtraies-chênaies présentent des sylvofaciès à châtaigniers, liés aux pratiques sylvicoles. Par une gestion adaptée, ces peuplements pourraient tendre vers des habitats d'intérêt communautaire.
Les actions relatives à l'entretien et à la restauration des ripisylves (aulnaies-frênaies) peuvent s'insérer dans les programmes de financement locaux développés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les collectivités (SAGE, programmes de bassins versants, programmes des FDPPMA). Il convient privilégier les interventions à l'échelle des bassins versants.

Les objectifs de maintien, de restauration et de gestion des boisements d'intérêt communautaire et de feuillus visent à :
- Assurer la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des boisements de feuillus,
- Mettre en place des mesures de gestion sylvicole favorisant l'évolution des peuplements vers des habitats d'intérêt communautaire. Ces actions sylvicoles sont favorables au maintien des populations de chiroptères (action C.3) et des populations d'Escargot de Quimper,
- Limiter le développement des espèces horticoles et invasives (action A.7).</td></tr>
</table>

DESCRIPTION DE L'ACTION

ASSURER LA CONSERVATION DES HABITATS FORESTIERS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET DES BOISEMENTS DE FEUILLUS

Instauration d'Espaces Boisés Classés dans les zonages des PLU. Ce classement doit être évité sur les habitats nécessitant des mesures de restauration avec des coupes d'arbres (landes, zones humides notamment)
Surveillance des coupes forestières
Surveillance des travaux sur les sentiers littoraux (ormaies littorales)
Mise en place de mesures sylvicoles adéquates (voir ci-dessous)

MISE EN PLACE DE MESURES SYLVICOLES FAVORISANT L'ÉVOLUTION DES PEUPLEMENTS VERS DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

D'une manière générale, il convient de favoriser les futaies irrégulières avec des taillis d'essences autochtones de feuillus.
Coupes d'espèces allochtones (Châtaigniers, Peupliers résineux) afin de favoriser les espèces autochtones (Hêtres, Chênes, Aulnes, Frênes)
Favoriser la régénération naturelle, mise en œuvre de régénérations dirigées si nécessaire (crochetage, lutte contre les espèces concurrentes, transplantation de semis…)
Maintien des arbres sénescents (arbres portant des cavités, fissures, branches mortes, de diamètres supérieurs au diamètre moyen)
Mise en place d'îlots de sénescence, trames de vieux bois. Les surfaces d'îlots de sénescence sous contrat Natura 2000 ne pourront se superposer aux surfaces d'engagement de l'ONF (îlots de vieillissement, de sénescence). La surface minimale des îlots devra être d'au moins 1 ha (voire 3 ou 4ha), ils devront être situés à plus de 30 m d'un chemin ouvert au public pour des soucis de sécurité.
Maintien des arbres, de bois morts sur pied et au sol
Maintien de la végétation buissonnante au sol
Gestion et étagement des lisières (structure irrégulière avec des strates végétales diversifiées : manteau arboré, cordons de buissons, ourlet herbeux)
Les arbres gîtes de chiroptères doivent être repérés afin de les maintenir (action C.3).

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Plan d'aménagement forestier du Massif de Penhoat-Lancerf (2012)
Plan d'aménagement forestier sur le site de Beauport (2012)
Espaces Boisés Classés des PLU
Site classé (défrichements soumis à autorisation)

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Assurer la conservation des habitats	Opérateur Natura 2000 Collectivités Conservatoire du littoral Office National des forêts	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000
Mesures sylvicoles		Sur devis	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Assurer la conservation des habitats	×	×	×	×	×	×
Mesures sylvicoles	×	×	×	×	×	×

CAHIER DES CHARGES TYPE

F22701 : Création ou rétablissement de clairières ou landes
F22703 : Mise en œuvre de régénérations dirigées
F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeux de protection (action C.3.1)
F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (durée d'engagement de 30 ans)
F22715 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
F22716 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
F22717 : Travaux d'aménagements de la lisière étagée

INDICATEURS DE SUIVI		**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	
	Surfaces en Espaces Boisés Classés Surfaces de boisements faisant l'objet de mesures sylvicoles adaptées Coupes de châtaigniers, résineux, peupliers Marquage des arbres gîtes de chiroptères		Surface des boisements d'intérêt communautaire et de feuillus

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	A.2.1 Maintenir et restaurer les landes sèches et mésophiles A.2.2 Maintenir et restaurer les landes humides A.3.2 Maintenir et restaurer le bocager et les ripisylves A.7 Contenir et éradiquer les espèces invasives C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral C.3 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des chiroptères C.8 Maintenir et restaurer les habitats des autres espèces remarquables D.1 Favoriser la nidification d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales

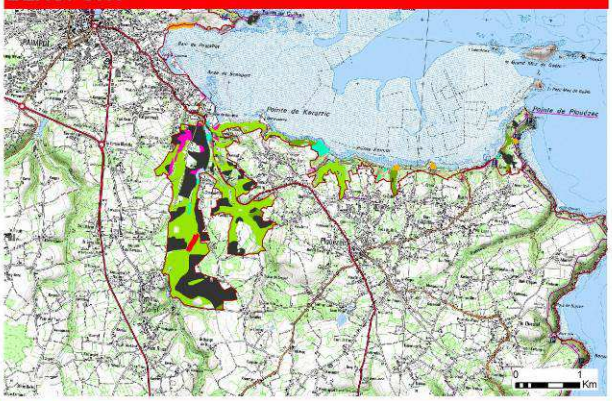
REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

BOISEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

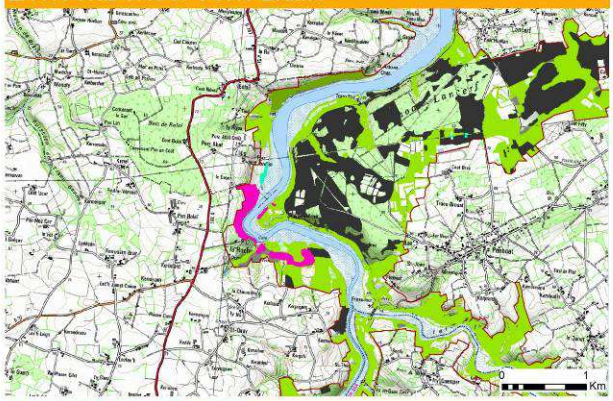
COMMUNE	SECTEUR	PEUPLEMENTS INTERET COMMUNAUTAIRE	ETAT CONSERVATION	STATUT FONCIER	PRIORITE D'INTERVENTION
Paimpol/Kerfot	Beauport	Hêtraie : 7,7 ha	Bon	Propriétés Cdl Périmètres intervention Cdl Propriétés privées	2+Acquisition
		Aulnaie-frênaie : 0,5 ha	Mauvais *Atterrissement* *Eutrophisation*	Propriétés privées Périmètre intervention Cdl	1+Acquisition
Ploëzal/ Plourivo	La Roche-Jagu/ Coat Ermit	Hêtraie : 16,7 ha	Bon	Propriétés Cdl Propriétés CG22 Zones préemption CG22 Propriétés privées	2+Acquisition
Ploubazlanec	Loguivy	Hêtraie : 2,3 ha	Bon	Propriétés privées	2+Acquisition
Plougrescant/Plouguiel Pleubian/Kerbors	Estuaire du Jaudy	Ormaies littorales	Moyen à bon *Erosion*	Propriétés privées Servitude littorale Zones préemption CG22 Zones intervention Cdl	1+Acquisition
Bréhat/ Ploubazlanec /Lanmodez	Bréhat/ Ploubazlanec /Lanmodez	Ormaies littorales	Moyen à mauvais *Embroussaillement* *Sp. Invasives et horticoles* *Erosion*	Propriétés privées Propriétés CG22 Propriétés communales Servitude littorale Zones préemption CG22	1+Acquisition
Paimpol/Plouézec	Baie de Paimpol	Ormaies littorales	Moyen à mauvais *Embroussaillement* *Sp. Invasives et horticoles* *Erosion*	Propriétés privées Propriétés CG22 Servitude littorale Zones préemption CG22 Périmètres intervention Cdl	1+Acquisition

A.3.1 MAINTENIR ET RESTAURER LES BOISEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET LES BOISEMENTS DE FEUILLUS

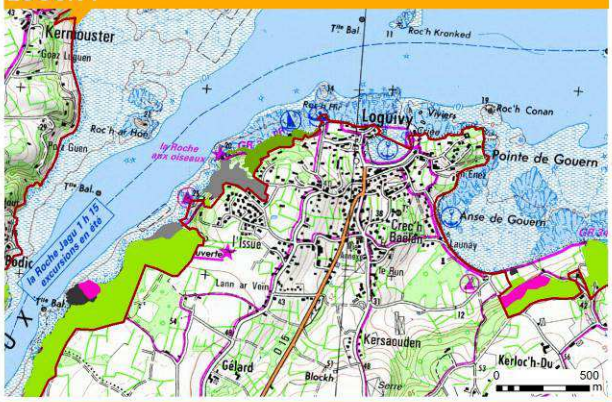
HETRAIE ET AULNAIE-FRENAIE BEAUPORT



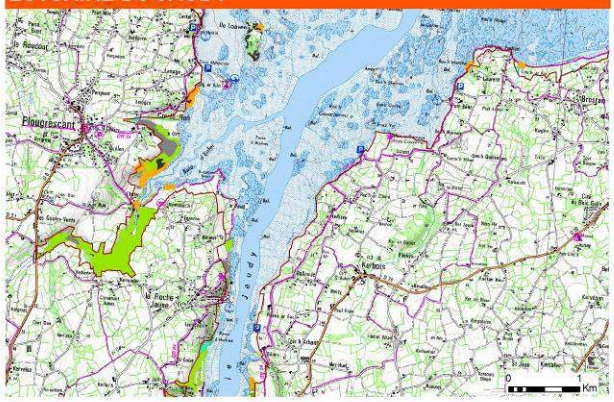
HETRAIE LA ROCHE-JAGU/ COAT ERMIT



HETRAIE LOGUIVY



ORMAIES LITTORALES ESTUAIRE DU JAUDY



ORMAIES LITTORALES BREHAT/PLOUBAZLANEC/LANMODEZ



ORMAIES LITTORALES BAIE DE PAIMPOL



Périmètre de la ZPS et de la ZCS

Peuplements

- Aulnaie-Frênaie (UE 91E0*)
- Ormaies littorales (UE 9180*)
- Hêtraie (UE 9130 et UE 9120)
- Bois de feuillus
- Bois mixtes
- Plantations de feuillus
- Résineux plantés ou spontanés
- Saulaies humides

NATURA 2000

Paimpol Goelo
Communauté de communes

N

DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
TBM 2012
Réalisation CCPG 2013

MAILLAGE BOCAGER

<table>
<tr><td>ACTION A.3.2</td><td colspan="3">MAINTENIR ET RESTAURER LE MAILLAGE BOCAGER ET LES RIPISYLVES
A.3 MAINTENIR ET RESTAURER LES BOISEMENTS PATRIMONIAUX ET LE MAILLAGE BOCAGER</td><td>PRIORITE 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Talus, haies bocagères, murets
Boisements de ripisylves

9130-1- Hêtraies à Dryopteris et Sanicule d'Europe
9120-1 et 2- Hêtraies-chênaies à Houx
91E0- Aulnaies-frênaies</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Escargot de Quimper
Loutre d'Europe
Lucane cerf-volant</td><td>Barbastelle d'Europe
Grand rhinolophe
Petit rhinolophe</td><td>Espèces nicheuses DO :
Bondrée apivore
Martin-pêcheur d'Europe
Pic noir</td></tr>
<tr><td colspan="2">SURFACES CONCERNÉES
Ensemble du linéaire bocager
Ensemble des boisements de ripisylves, dont :
Saulaies et aulnaies-frênaies : 53 ha
Boisements de feuillus en bordure d'estuaire : 600 ha
Boisements mixtes en bordure d'estuaire : 40 ha</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNÉS
Ensemble du site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="4">Les haies, talus, murets, caractéristiques des paysages bocagers, permettent à de nombreuses espèces d'assurer leurs besoins fondamentaux, en termes d'alimentation, de reproduction, de protection et de déplacements (corridors écologiques). Parmi les espèces de la Directive Habitats, les chiroptères et le Lucane cerf-volant sont particulièrement sensibles au maintien d'un maillage bocager. Suite aux vastes campagnes de remembrement menées depuis les années 1950, la densité bocagère a très fortement diminué en Bretagne.
L'arasement des haies, talus entraine une perte de biodiversité, accentue le lessivage des nutriments et accélère les processus d'érosion. L'abandon ou la destruction des murets sur les rivages d'estuaires contribue également à l'accélération des processus de lessivage et d'érosion.
Actuellement, les haies bocagères sont menacées par le manque d'entretien des agriculteurs, qui n'en perçoivent plus l'utilité. Le développement de filières bois permet de revaloriser le bois bocager.
Les ripisylves jouent un rôle important pour l'épuration des eaux et constituent également un habitat et un couloir de déplacement favorable à de nombreuses espèces. Leur conservation est à assurer, le long des estuaires et des petits ruisseaux côtiers.

Les objectifs de maintien, de restauration et de gestion du maillage bocager visent à :
- Améliorer la connaissance du maillage bocager et des ripisylves sur le territoire,
- Veiller à la protection du maillage bocager et des ripisylves, s'assurer de leur prise en compte dans les documents d'urbanisme,
- Mettre en place des mesures de reconstitution, de restauration et d'entretien du maillage bocager et des ripisylves.
Les actions relatives à l'entretien et à la restauration du bocage et des ripisylves peuvent s'insérer dans les programmes de financement locaux développés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les collectivités (SAGE, programmes de bassins versants, programmes des FDPPMA). Il convient de privilégier les interventions à l'échelle des bassins versants.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td colspan="4">INVENTAIRE DU MAILLAGE BOCAGER ET DES RIPISYLVES

Inventaire du maillage bocager et des ripisylves, précisant les essences et hiérarchisant l'importance des éléments inventoriés. Cette action est reprise dans les orientations du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo. Ce travail d'inventaire est porté par les syndicats de bassins versants. Un travail d'inventaire des murets littoraux et des rives d'estuaires pourrait également être réalisé, en précisant leur état de conservation.

CONSERVATION DU MAILLAGE BOCAGER ET DES RIPISYLVES

Instauration d'Espaces Boisés Classés dans les zonages des PLU. Ce classement doit être évité sur les habitats nécessitant des mesures de restauration avec des coupes d'arbres (landes, zones humides, plantations de peupleraies, pinèdes …)
Amélioration du classement des haies, talus bocagers et ripisylves au titre de la loi Paysage dans les PLU (éléments de paysage, article L.123-1 du code de l'urbanisme)
Vérification de la compatibilité des documents d'urbanisme avec la préservation des corridors écologiques (Trame Verte et Bleue des PLU et des SCoT, Schéma Régional de Cohérence Ecologique)
Surveillance des coupes bocagères et de l'arasement des talus
Maintien des arbres sénescents (arbres portant des cavités, fissures, branches mortes, de diamètres</td></tr>
</table>

supérieurs au diamètre moyen)
Maintien des arbres (s'ils ne posent pas de problème de sécurité), de bois morts sur pied et au sol
Les arbres gîtes de chiroptères doivent être repérés afin de les maintenir (action C.3).
Maintien des murets de pierre sur les berges des estuaires et le littoral

RECONSTITUTION, RESTAURATION DU MAILLAGE BOCAGER ET DES RIPISYLVES

Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantations d'essences locales).
Taille des haies
Elagage, recépage
Débroussaillage
Restauration des murets

ENTRETIEN DU MAILLAGE BOCAGER ET DES RIPISYLVES

Taille des haies
Elagage, recépage
Débroussaillage
Entretien des murets

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Actions de recensement et de reconstitution du bocage du SMEGA et du SMJGB
Programme Breizh bocage
MAE bocage
Opérations d'entretien de ripisylves sur le Jaudy-Guindy-Bizien, Communauté de Communes du Haut-Trégor

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Inventaire du maillage bocager	Bassins versants	Opérateur Natura 2000 Collectivités	Animation bassins versants	Programme de bassins versants
Assurer la conservation du maillage bocager	Opérateur Natura 2000 Syndicats de bassins versants Collectivités		Animation Natura 2000	Animation Natura 2000
Reconstitution, restauration du maillage bocager	Syndicats de bassins versants Opérateur Natura 2000 Collectivités Exploitants agricoles		Sur devis	Contrat Natura 2000 Programme de bassins versants MAE
Entretien du maillage bocager			Sur devis	Contrat Natura 2000 Programme de bassins versants MAE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Inventaire du maillage bocager	×					
Assurer la conservation du maillage bocager	×	×	×	×	×	×
Reconstitution, restauration du maillage bocager	×					
Entretien du maillage bocager	×	×	×	×	×	×

CAHIER DES CHARGES TYPE

A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
A32311P : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
A32311R : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

INDICATEURS DE SUIVI	Inventaire bocager Linaire bocager restauré ou entretenu Linéaire bocager protégé dans les PLU Elaboration des Trames Vertes et Bleues et prise en compte dans les documents d'urbanisme	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Densité bocagère Essences des haies

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	A.3.1 Maintenir et restaurer les boisements d'intérêt communautaire et les boisements de feuillus A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés A.7 Contenir et éradiquer les espèces invasives C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral C.3 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des chiroptères C.8 Maintenir et restaurer les habitats des autres espèces remarquables E.1.1 Maintenir et promouvoir les pratiques agricoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire F.7.1 Veiller à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site

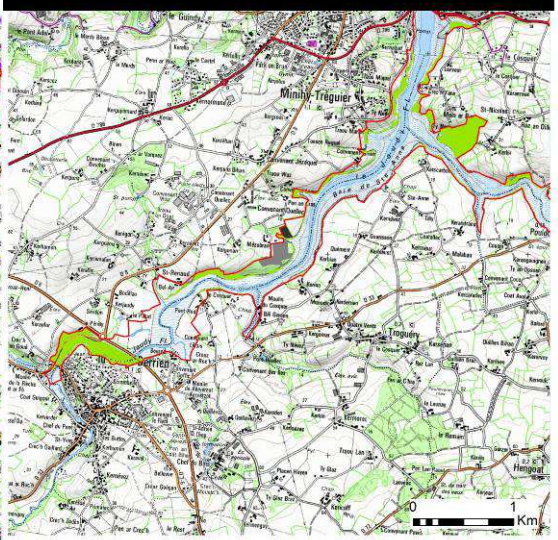
REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

A.3.2 MAINTENIR ET RESTAURER LE MAILLAGE BOCAGER ET LES RIPISYLVES

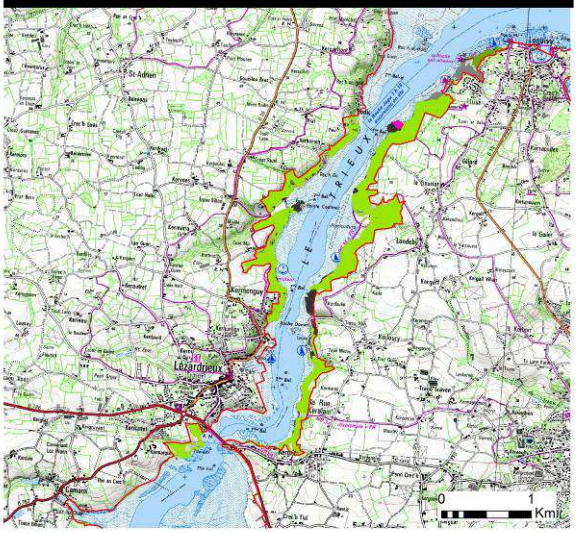
BOISEMENTS RIVULAIRES DU JAUDY-GUINDY



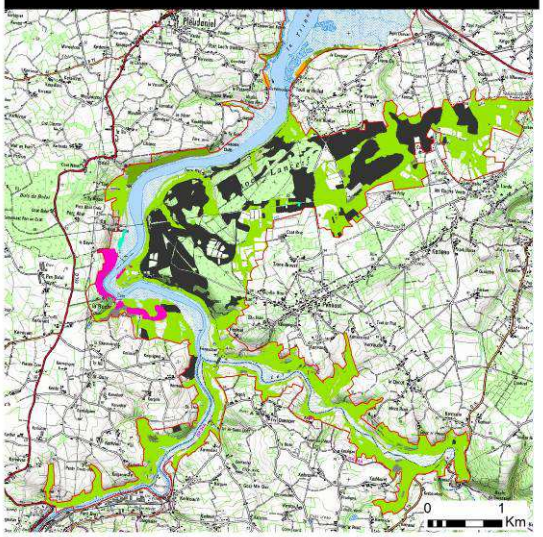
BOISEMENTS RIVULAIRES DU JAUDY-BIZIEN



BOISEMENTS RIVULAIRES DU TRIEUX



BOISEMENTS RIVULAIRES DU TRIEUX-LEFF



- Périmètre de la ZPS et de la ZCS
- Aulnaie-Frênaie (UE 91E0*)
- Ormaies littorales (UE 9180*)
- Hêtraie (UE 9130 et UE 9120)
- Bois de feuillus
- Bois mixtes
- Plantations de feuillus
- Résineux plantés ou spontanés
- Saulaies humides

N

DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
TBM 2012
Réalisation CCPG 2013

NATURA 2000

Paimpol Goelo

ZONES HUMIDES LITTORALES

<table>
<tr><td>ACTION A.4</td><td colspan="2">MAINTENIR ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES LITTORALES
A.4 MAINTENIR ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES LITTORALES</td><td>PRIORITE 1</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
1150-1*- Lagunes littorales
1330-Prés salés
6430- Mégaphorbiaies
Scirpaies
Roselières : Phragmitaies, Typhaies
Prairies humides
Boisements humides (saulaies)</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Loutre d'Europe
Anguille d'Europe

Autres espèces remarquables (amphibiens notamment)</td><td>Espèces DO :
Aigrette garzette
Barge rousse
Mouette mélanocéphale
Bernache cravant…</td></tr>
<tr><td>SURFACES CONCERNÉES
Lagunes littorales : 6,5 ha
Prés salés : 180 ha
Mégaphorbiaies : 5,4 ha
Scirpaies et roselières (phragmitaies, typhaies) : 33 ha
Végétation prairiale (dont prairies humides) : 290 ha
Saulaies humides : 52 ha</td><td>SECTEURS CONCERNÉS
Trestel (Trévou-Tréguignec)
Launay/Goaster (Penvénan)
Pellinec/Guernotier/Saint-Gildas (Penvénan)
Gouermel/Ralévy (Plougrescant)
Port Scaff/Crec'h Melo/Le Gouffre (Plougrescant)
Porz Hir/Run ar Foën/Ile d'Er/Crec'h Run (Plougrescant)</td><td>Le Paluden (Minihy-Tréguier)
Brestan/Port la Chaîne (Pleubian)
L'Armor (Pleubian)
Lagune du Cornec (Ploubazlanec)
Lagune de Kervilon (Bréhat)
Kerpalud (Ploubazlanec)
Beauport (Paimpol)</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">Les zones humides littorales sont caractérisées par leurs échanges réguliers avec le milieu marin : par percolation au travers des cordons de galets et des ceintures dunaires ou par débordement durant les grandes marées.
On distingue les zones humides saumâtres de type lagunes, prés salés, scirpaies, des zones humides plus continentales telles que les roselières (phragmitaies, typhaies), mégaphorbiaies, prairies et boisements humides (saulaies). Les zones humides sont souvent interconnectées entre elles, leur intérêt patrimonial est très fort.
Ces milieux constituent un habitat précieux pour la reproduction et la migration de nombreux passereaux paludicoles (Rousserolle effarvatte, Phragmite des joncs, Bruant des roseaux…) d'anatidés et de limicoles.
Ces habitats sont soumis à de nombreuses dégradations :
- Les remblaiements, de diverses natures (gravats, déchets d'hydrocarbures…) et liés à des projets d'aménagement (polders, parkings, infrastructures routières…),
- Les autres aménagements, modifiant le fonctionnement hydrologique et pouvant conduire à la rupture des échanges avec le milieu marin (enrochements, endiguements, busages…),
- Les drainages pour la mise en culture,
- L'évolution naturelle du milieu suite à l'abandon des pratiques agricoles : atterrissement, enfrichement, développement des ligneux (saules, aulnes),
- Le recul du trait de côte, pouvant entrainer une rupture des cordons de galets ou dunaires et une submersion des milieux,
- La surfréquentation des lagunes,
- La dégradation de la qualité des eaux (eutrophisation), les risques de pollution aux hydrocarbures,
- Les espèces invasives (Baccharis, Herbe de la pampa…).

Les objectifs de maintien, de restauration et de gestion des zones humides littorales visent à :
- Assurer le respect de la règlementation vis-à-vis de la protection des zones humides littorales,
- Mettre en place des mesures de restauration de zones humides ayant fait l'objet d'aménagements,
- Améliorer la connaissance des pratiques agricoles effectives sur les parcelles privées (action E.1.1),
- Restaurer les zones humides littorales dégradées ou en voie de fermeture,
- Assurer l'entretien des milieux en déprise (maintien de l'ouverture),
- Améliorer la connaissance de la faune présente afin d'adapter les interventions (action C.8),
- Limiter le développement des espèces invasives (action A.7).

Les marais arrières littoraux ont fait l'objet d'une étude spécifique : HELIE C., Les marais arrière littoraux du Trégor – Diagnostic phyto-écologique et orientations de gestion. 56p - annexe cartographique. Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien (2007). Ce rapport permet de poser des orientations de gestion pour les marais littoraux de Trévou-Tréguignec à Pleubian.
Les actions de restauration/de gestion des zones humides sur l'ensemble des bassins versants côtiers sont bénéfiques à la préservation des habitats littoraux d'intérêt communautaire. Elles peuvent s'insérer dans les programmes de financement locaux développés par l'Agence de l'Eau Loire-</td></tr>
</table>

	Bretagne et les collectivités (SAGE, programmes de bassins versants, programmes des FDPPMA). Il convient de privilégier les interventions à l'échelle des bassins versants. Concernant la restauration de la continuité écologique pour les poissons migrateurs, se référer à la fiche action C.5. Les syndicats de bassins versants mettent en œuvre des mesures contractuelles avec les professionnels agricoles, via des Mesures Agro-Environnementales (MAE) et Mesures Agro-Environnementales territoriales (MAEt). Des MAEt Biodiversité peuvent être signées sur les bassins versants des ruisseaux côtiers du Trieux-Leff et du Jaudy-Guindy-Bizien. Elles visent notamment la gestion des zones humides (action E.1.1).
DESCRIPTION DE L'ACTION	**ASSURER LE RESPECT DE LA RÈGLEMENTATION** La règlementation assure une protection des zones humides littorales vis à vis des projets d'aménagement et d'urbanisation, notamment via les évaluations des incidences loi sur l'eau et Natura 2000. Des mesures compensatoires peuvent être mises en place dans le cas de destruction de zone humide, notamment l'enlèvement de remblais ou la restauration des fonctionnalités hydrauliques. **ACTION LOURDE DE RESTAURATION DANS LE CADRE DE MESURES COMPENSATOIRES** Inventaire des sites ayant fait l'objet de remblaiements ou autres aménagements (inventaire terrain et questionnaire auprès des communes) Porter à connaissance des secteurs concernés et restauration dans le cadre de mesures compensatoires : suppression des remblaiements, restauration du fonctionnement hydrologique du milieu et des habitats **RESTAURATION DES ZONES HUMIDES DÉGRADÉES** Coupe des ligneux (saules), arrachage des souches et débardage Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, faucardage, avec exportation. Restauration du fonctionnement hydrologique du milieu : désenvasement, curage, enlèvement de buses… Creusement et entretien de mares Mise en défens (poteaux, grillages, clôtures, monofils, ganivelles). Plantation de talus, haies, afin de limiter les accès au public et de réduire les apports directs de polluants en provenance des cultures légumières Ces actions doivent être réalisées en cohérence avec les exigences des populations de Loutre d'Europe (action C.2) et de l'avifaune (actions D.1 et D.2), susceptibles d'être présentes. Elles doivent être réalisées hors période de nidification. **MISE EN PLACE DE MESURES DE GESTION** Débroussaillage, faucardage, fauche avec exportation. La fréquence du faucardage ou de la fauche varie en fonction des habitats, des secteurs et objectifs fixés. Il est recommandé d'effectuer une gestion en mosaïque afin de ne pas uniformiser les habitats. Ces interventions doivent être réalisées en cohérence avec les exigences des populations de Loutre d'Europe (action C.2) et de l'avifaune (actions D.1 et D.2), susceptibles d'être présentes. Elles doivent être réalisées hors période de nidification. Pâturage extensif sur les prairies humides, du printemps à l'automne. Le chargement doit être limité afin d'éviter le surpiétinement. Arrêt ou limitation de la fertilisation et des traitements phytosanitaires
MESURES ET ACTIONS EXISTANTES	Plan de gestion du marais de Trestel (Conseil Général des Côtes d'Armor) Contrat Natura 2000 Marais de Trestel, Conseil Général Côtes d'Armor (2010) Contrat Natura 2000 Marais du Goaster, Commune de Penvénan (2004 et 2011) Contrat Natura 2000 Marais de Gouermel, Syndicat mixte des Bassins Versants du Jaudy-Guindy-Bizien (2011) Contrat Natura 2000 Marais de Brestan, Syndicat mixte des Bassins Versants du Jaudy-Guindy-Bizien (2012) Projet restauration de la zone humide de Porz Hir (Mairie de Plougrescant) Projet de restauration de la Lagune du Cornec (étudiant BTS Pommerit-Jaudy) Anse de Camarel : projet de restauration (enlèvement des remblais) 4 MAEt Biodiversité ont été signées, une à proximité de l'anse de Pellinec (Penvénan) et 3 autres sur le bassin versant du Lizildry (Plougrescant)

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Assurer le respect de la règlementation	DREAL DDTM Collectivités Opérateur Natura 2000		Animation Natura 2000	Animation Natura 2000
Action lourde de restauration	Compensation à la charge des porteurs de projet	DREAL DDTM Opérateur Natura 2000 Bassins versants	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000 Mesures compensatoires
Restauration des zones humides dégradées	Opérateur Natura 2000 Syndicats de bassins versants Collectivités Conservatoire du littoral		Sur devis Barème contrat Natura 2000	Contrat Natura 2000 Programmes de bassins versants MAE
Mesures de gestion	Opérateur Natura 2000 Syndicats de bassins versants Collectivités Conservatoire du littoral		Sur devis Barème contrat Natura 2000	Contrat Natura 2000 Programmes de bassins versants MAE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Assurer le respect de la règlementation	×	×	×	×	×	×
Action lourde de restauration	×					
Restauration des zones humides dégradées	×	×				
Mesures de gestion	×	×	×	×	×	×

CAHIER DES CHARGES TYPE

A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts
A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets A32310R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
A32312P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides
A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques
A32309P : Création ou rétablissement de mares
A32309R : Entretien de mares
A32317P : Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons
A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès

INDICATEURS DE SUIVI		**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	
	Surfaces de zones humides conservées Surfaces de zones humides restaurées Surfaces de zones humides entretenues		Suivi faunistiques et floristiques Surfaces en atterrissement, fermeture Développement des ligneux Développement d'espèces invasives Echanges hydrologiques avec le milieu marin

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	A.1 Maintenir et restaurer les habitats de haut de plage A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés A.7.Contenir et éradiquer les espèces invasives C.1 Maintenir et restaurer les habitats de l'Agrion de Mercure C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral C.3 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de chiroptères C.8.Maintenir et restaurer les habitats des autres espèces remarquables (amphibiens) D.1 Favoriser la nidification d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales D.2 Maintenir des zones de tranquillité pour l'avifaune D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations E.1.1 Maintenir et promouvoir les pratiques agricoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire F.2 Favoriser les politiques d'acquisition foncière et assurer une gestion cohérente avec les enjeux Natura 2000

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

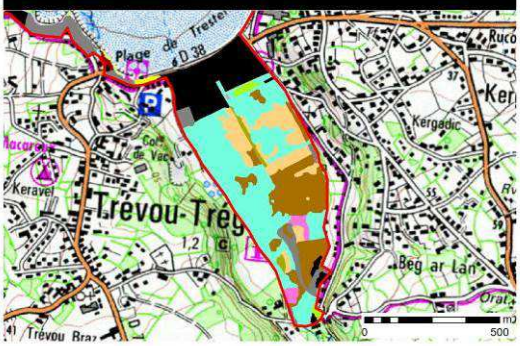
ZONES HUMIDES LITTORALES

COMMUNE	SECTEUR	SURFACE (HA)	STATUT FONCIER	DEGRADATIONS	ELEMENTS DE GESTION ACTUELLE	PRIORITE D'INTERVENTION
Trévou-Tréguignec	Trestel	31	Propriétés CG22 Propriétés communales Propriétés privées	*Remblaiements* *Endiguements*	Gestion régie CG22 Contrat Natura 2000 (2010) Débroussaillage, coupe fauche, pâturage	2
Penvénan	Launay	40	Propriétés privées Périmètres intervention Cdl Zones préemption CG22	*Drainage* *Plantations* *Remblaiements* *Surpâturage*	Pâturage principalement Fauche	1+ Acquisition
Penvénan	Goaster	6	Propriétés communales Propriétés Cdl Périmètres intervention Cdl Zones préemption CG22	*Endiguements* *Remblaiements* *Eutrophisation*	Contrat Natura 2000 (2004 et 2011) Débroussaillage, coupe saulaie, faucardage roselière, creusement de mares Projet renaturation du cours d'eau (commune)	2
Penvénan	Pellinec	2	Propriétés privés Périmètres intervention Cdl	*Enrochements* *Remblaiements* *Fermeture (Est)*	Pas de gestion spécifique	2+ Acquisition
Penvénan	Guernotier	1	Propriétés privés Périmètres intervention Cdl	*Enrochements* *Cultures*	Fauche	2+ Acquisition
Penvénan	Saint-Gildas	10	DPM Propriétés privées Périmètres intervention Cdl	*Endiguements* *Enrochements*	Gestion inconnue	2+ Acquisition
Plougrescant	Gouermel	31	Propriétés privées Propriétés Cdl Propriétés intercommunales Périmètres intervention Cdl Zones préemption CG22	*Enrochements* *Remblaiements* *Fermeture (partie centrale et Est)*	Contrat Natura 2000 (2011) Débroussaillage, coupe, fauche, faucardage, pâturage, creusement de mares	1+ Acquisition
Plougrescant	Ralévy	7,5	Propriétés privées Propriétés Cdl Périmètres intervention Cdl Zones préemption CG22	*Enrochements* *Remblaiements* *Cultures* *Fermeture (Sud)*	Fauche (partie Nord)	1+ Acquisition
Plougrescant	Le Roudour	2,5	Propriétés Etat (Transfert au Cdl en cours)	*Remblaiements* *Cultures* *Fermeture*	Fauche sur une parcelle en amont des parcelles du site N2000	1
Plougrescant	Port Scaff	4	Propriétés privées Périmètres intervention Cdl Zones préemption CG22	*Remblaiements* *Enrochements* *Bassin en eau* *Cultures* *Déchets*	Pas de gestion sur la lagune	1+ Acquisition

Plougrescant	Crec'h Melo	2	Propriétés privées Périmètres intervention Cdl Zones préemption CG22	*Remblaiements* *Cultures*	Fauche	2+ Acquisition
Plougrescant	Le Gouffre	3	Propriété Cdl	*Lagune en bon état*	Gestion et protection de la lagune	2
Plougrescant	Porz Hir	0,5	Propriétés communales Propriétés privées	*Remblaiements* *Cultures* *Fermeture*	Projet restauration (mairie)	1
Plougrescant	Run ar Foën	1	Propriétés privées	*Cultures*	Pâturage	2
Plougrescant	Ile d'Er	0,5	DPM Propriétés privées Périmètres intervention Cdl Zones préemption CG22	*Anciens dépôts d'hydrocarbures*	Nettoyage de la lagune (fosse à pétrole en 2012)	2+ Acquisition
Plougrescant	Crec'h Run	15	Propriétés privées	*Cultures* *Plantations*	Fauche	2
Minihy-Tréguier	Le Paluden	8	Propriétés privées	*Drainage* *Remblaiements* *Endiguement* *Surpâturage*	Pâturage	2+ Acquisition
Pleubian	Brestan	10	Propriétés communales Propriétés privées	*Enrochements* *Atterrissement roselière* *Eutrophisation* *Cultures*	Contrat Natura 2000 Fauche Programme de bassin versant : Création de talus, étrépage, agrandissement mares	2+ Acquisition
Pleubian	Port la Chaîne	10	Propriétés privées	*Enrochements* *Remblaiements* *Cultures* *Plantations* *Fermeture* *Eutrophisation*	Pas de gestion spécifique	1+ Acquisition
Pleubian	L'Armor	5	Propriétés privées	*Remblaiements* *Cultures* *Fermeture* *Eutrophisation*	Pas de gestion spécifique	1+ Acquisition
Ploubazlanec	Lagune du Cornec	3	DPM Propriétés privées Propriétés communales Périmètres intervention Cdl	*Remblaiements* *Cultures* *Embroussaillement, fermeture*	Pas de gestion spécifique	1+ Acquisition
Bréhat	Lagune de Kervilon	3	DPM Propriétés privées	*Remblaiement* *Embroussaillement autour de la lagune*	Pas de gestion spécifique	1+ Acquisition
Ploubazlanec	Kerpalud	6	DPM	*Remblaiements* *Endiguements* *Cultures* *Fermeture*	Pas de gestion spécifique	1+ Acquisition
Paimpol	Beauport	7	Propriétés Cdl	*Endiguements* *Atterrissement roselière*	Débroussaillage, fauche et faucardage, pâturage en régie par le Cdl	2

A.4 MAINTENIR ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES LITTORALES

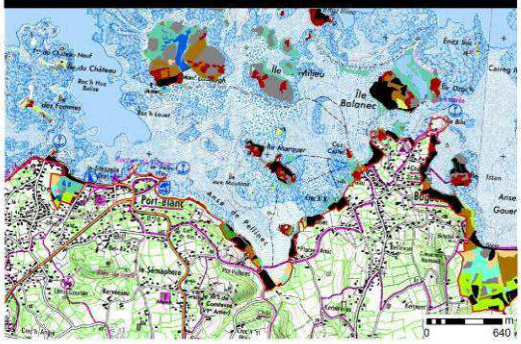
TRESTEL



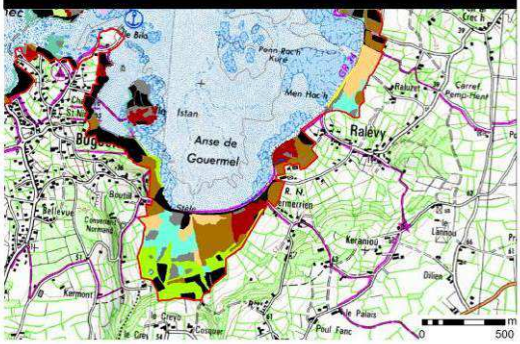
LAUNAY/GOASTER



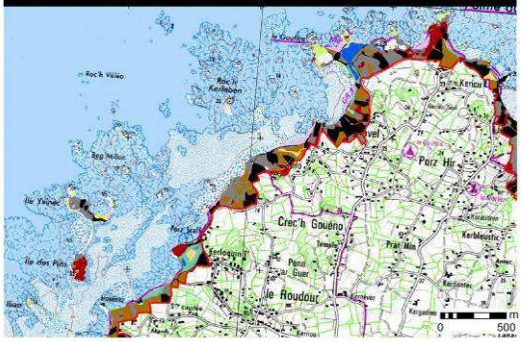
PELLINEC/GUERNOTIER/ILE SAINT-GILDAS



GOUERMEL/RALEVY



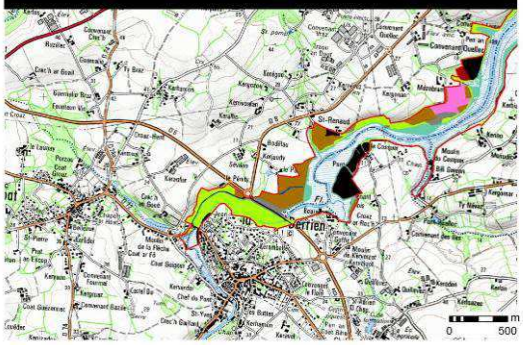
LE ROUDOUR/PORT SCAFF/CREC'H MELO/LE GOUFFRE



PORZ HIR/RUN AR FOEN/ILE D'ER/CREC'H RUN



LE PALUDEN



- Périmètre de la ZPS et de la ZCS
- Végétation aquatique & eau douce courante ou stagnante
- Lagune littorale (UE 1150*)
- Prés salés (incluant UE 1330)
- Mégaphorbiaies et Phalaridaies rivulaires (UE 6430)
- Phragmitaies et scirpaies
- Saulaies humides
- Prairie oligotrophe et bas marais (UE 6410 et UE 3110)
- Végétations prairiales
- Aulnaie-Frênaie (UE 91E0*)
- Bois de feuillus
- Bois mixtes
- Hêtraie (UE 9130 et UE 9120)
- Ptéridaies et Fourrés
- Dunes (UE 2110, UE 2120 & 2130*)
- Végétation des laisses de mer
- Pelouses aérohalines (UE 1230)
- Plantations de feuillus
- Résineux plantés ou spontanés
- Milieux anthropisés et artificialisés

N

DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
TBM 2011
Réalisation CCPG 2013

A.4 MAINTENIR ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES LITTORALES

BRESTAN/PORT LA CHAINE



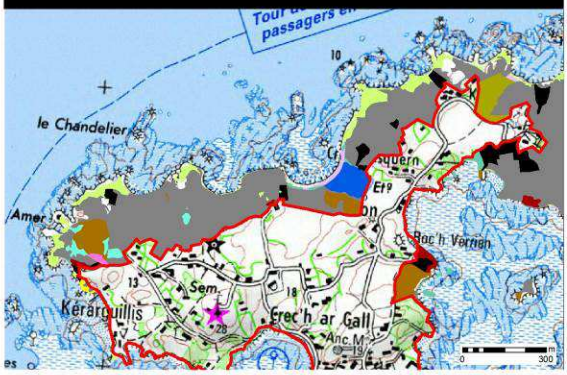
L'ARMOR



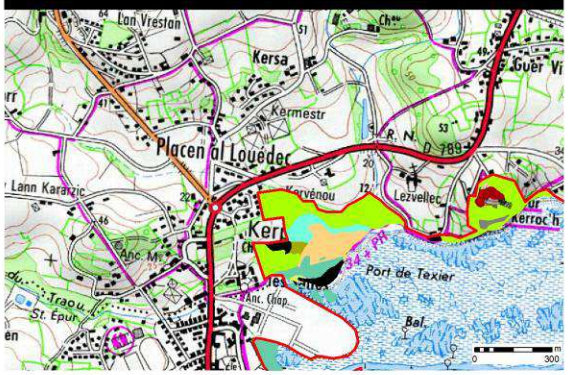
LAGUNE DU CORNEC



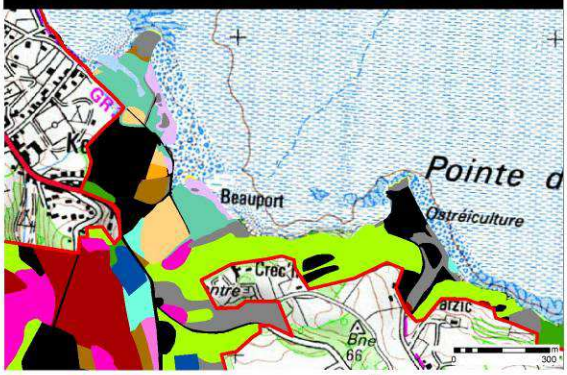
LAGUNE DE KERVILON



KERPALUD



BEAUPORT



- Périmètre de la ZPS et de la ZCS
- Végétation aquatique & eau douce courante ou stagnante
- Lagune littorale (UE 1150*)
- Prés salés (incluant UE 1330)
- Mégaphorbiaies et Phalaridaies rivulaires (UE 6430)
- Phragmitaies et scirpaies
- Saulaies humides
- Prairie oligotrophe et bas marais (UE 6410 et UE 3110)
- Végétations prairiales
- Aulnaie-Frênaie (UE 91E0*)
- Bois de feuillus
- Bois mixtes
- Hêtraie (UE 9130 et UE 9120)
- Ptéridaies et Fourrés
- Dunes (UE 2110, UE 2120 & 2130*)
- Végétation des laisses de mer
- Pelouses aérohalines (UE 1230)
- Plantations de feuillus
- Résineux plantés ou spontanés
- Milieux anthropisés et artificialisés

N

DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
TBM 2011
Réalisation CCPG 2013

NATURA 2000

Paimpol Goelo

PELOUSES LANDES

<table>
<tr><td>ACTION A.5</td><td colspan="3">MAINTENIR ET RESTAURER LES PELOUSES ET LANDES LITTORALES
A.5 MAINTENIR ET RESTAURER LES PELOUSES ET LANDES LITTORALES</td><td>PRIORITE 1</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td colspan="2">HABITATS CONCERNÉS
1230-1- Végétation chasmophytique des fissures de rochers
1230-3- Pelouses aérohalines
1230-6- Pelouses rases sur dalles rocheuses
3120-2- Pelouses vernales à Isoëtes
4030-3- Landes littorales à Ajoncs de Le Gall
4030-2- Landes littorales à Ajoncs maritimes
8220-13- Végétation à Ombilic de Vénus et Doradille de Billot</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Grand rhinolophe
Oseille des rochers

Autres espèces remarquables</td><td>Espèces nicheuses DO :
Fauvette pitchou
Bondrée apivore</td></tr>
<tr><td colspan="2">SURFACES CONCERNÉES
Pelouses aérohalines : 21 ha
Landes littorales à Ajoncs de Le Gall : 2,4 ha
Landes littorales à Ajoncs maritimes : 11 ha
Végétation chasmophytique des fissures de rochers : 4 ha
Pelouses rases sur dalles rocheuses : 0,5 ha
Pelouses vernales à Isoëtes : 0,5 ha</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNÉS
Trévou-Tréguignec
Penvénan
Plougrescant
Pleubian
Bréhat
Paimpol
Ploubazlanec
Plouézec</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="4">Les pelouses et landes littorales sont limitées aux côtes les plus exposées du site Natura 2000. Elles sont particulièrement représentées sur les îles et sur les pointes à l'ouest du site.
Les landes littorales à Bruyère cendrée, Callune, Ajoncs maritimes ou Ajoncs de Le Gall sont en état de conservation moyen. Ces habitats souffrent de la surfréquentation. En l'absence d'entretien, ils évoluent vers des fourrées littoraux à Ajoncs et pruneliers ou des ptéridaies-ronciers.
Les pelouses aérohalines à Armérie maritime et Fétuque pruineuse présentent un état de conservation moyen.
Les dégradations sont principalement liées à la surfréquentation touristique et peuvent entrainer à terme une rudéralisation des groupements végétaux et une évolution des pelouses aérohalines vers des gazons ras à Plantain (Ile Nord de Bréhat.). Les pelouses aérohalines peuvent également être soumises à un embroussaillement au contact des friches et fourrés post-culturaux.
Les végétations de fissures des rochers, soumises à de très fortes contraintes environnementales (substrat, embruns, sécheresse, etc.) et d'accès difficiles, sont en bon état de conservation.
Enfin, la présence d'espèces invasives est à signaler : Herbe de la pampa sur les landes et fourrées, Griffe de sorcière sur les falaises et murets...

Les objectifs de maintien, de restauration et de gestion des habitats de pelouses et landes littorales visent à :
- Mettre en défens les secteurs surfréquentés,
- Restaurer les pelouses littorales,
- Restaurer et gérer les landes littorales,
- Limiter la prolifération des espèces invasives (action A.7),
- Favoriser le développement des stades pionniers de la végétation en réalisant des placettes d'étrépage.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td colspan="4">MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENTS DE MISE EN DÉFENS

Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens permettant de limiter les impacts liés à la surfréquentation
Mise en place de poteaux, grillages, clôtures, monofils, ganivelles
Plantation de talus et haies afin de limiter les accès au public

RESTAURATION DES PELOUSES LITTORALES

Pose de géotextiles, de filets permettant de maintenir la terre en place et de favoriser l'implantation de végétaux pour les pelouses fortement dégradées
Débroussaillage manuel ou mécanique avec exportation pour les pelouses présentant une tendance à l'embroussaillement, une rudéralisation des groupements végétaux

RESTAURATION DES LANDES LITTORALES

Coupe des résineux et autres végétaux ligneux avec exportation des produits
Débroussaillage manuel ou mécanique avec exportation
Fauche ou gyrobroyage avec exportation</td></tr>
</table>

ENTRETIEN DES LANDES LITTORALES

Fauche ou broyage mécanique ou manuel avec exportation, afin de limiter le développement des fourrés, et des ptéridaies-ronciers
La fauche et le broyage permettent une régénération des habitats de landes, les fréquences d'interventions varient en fonction des habitats, des secteurs et objectifs fixés. Les interventions doivent être réalisées en mosaïque, de façon à ne pas uniformiser les milieux, hors période de nidification.
La fauche constitue un bon moyen de lutte contre l'extension de la Fougère aigle. Dans cet objectif, elle doit être répétée de manière à épuiser les rhizomes et être suivie d'un pâturage extensif.
Le pâturage extensif permet de restaurer une mosaïque de landes, variant en hauteur et en degré d'ouverture. Il doit être évité en période hivernale. Le chargement doit être limité afin de limiter le piétinement. Les ovins et les caprins de race rustique sont à privilégier (faible portance).

RÉALISATION DE PLACETTES D'ÉTRÉPAGE

Décapage et étrépage sur des petites placettes afin de favoriser les stades pionniers de la végétation.
Cette action concerne aussi bien les habitats de landes littorales que les pelouses littorales dégradées.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Contrat Natura 2000 Site du Gouffre, Commune de Plougrescant (2003)
Contrat Natura 2000 Landes de Beauport, AGRAB (2003)
Contrat Natura 2000 Pointe de la Trinité, Réserve Paule Lapicque, Bretagne Vivante (2011)
Contrat Natura 2000 Pointe de la Trinité, Réserve Paule Lapicque, Bretagne Vivante (2010)

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Aménagements de mise en défens	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités Associations	Sur devis Barème A32324P	Contrat Natura 2000
Restauration des pelouses littorales		Sur devis Barème A32301P A32304R, A32305R	
Restauration des landes littorales		Sur devis Barème A32301P A32304R, A32305R,	
Entretien des landes littorales		Sur devis Barème A32301P A32303R, A32304R, A32305R	
Réalisation de placettes d'étrépage		Sur devis	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Aménagements de mise en défens	×					
Restauration des pelouses littorales	×					
Restauration des landes littorales	×					
Entretien des landes littorales	×	×	×	×	×	×
Réalisation de placettes d'étrépage	×					

CAHIER DES CHARGES TYPE

A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts
A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
A32308P : Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien des communautés pionnières en milieu sec

INDICATEURS DE SUIVI	Surfaces restaurées Surfaces entretenues Surfaces des placettes d'étrépage réalisées	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Suivi des habitats de landes et de pelouses littorales Suivi de végétation des placettes d'étrépage

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	A.7 Contenir et éradiquer les espèces invasives C.3 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de chiroptères D.1 Favoriser la nidification d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales E.1.1 Maintenir et promouvoir les pratiques agricoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire F.2.1 Favoriser les politiques d'acquisition foncière et assurer une gestion cohérente avec les enjeux Natura 2000 E.2.1 Maintenir des activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

PELOUSES AEROHALINES

COMMUNE	SECTEUR	SURFACE (HA)	ETAT CONSERVATION	STATUT FONCIER	PRIORITE D'INTERVENTION
Trévou-Tréguignec	Port Le Goff	0,4	Bon à mauvais *Surfréquentation* *Embroussaillement* *Espèces invasives*	Propriétés privées Propriétés communales	1+ Acquisition
Penvénan	Le Royo/Launay/ Dunes de Penvénan	0,6	Moyen à mauvais *Surfréquentation* *Rudéralisation* *Embroussaillement*	Propriétés privées Propriétés communales Zones de préemption CG22 Périmètres intervention Cdl	1+Acquisition
Plougrescant	Crec'h Melo/Le Gouffre/Porz Bugalez	2,3	Bon à mauvais *Surfréquentation* *Espèces invasives* *Embroussaillement* *Rudéralisation*	Propriétés Cdl Propriétés privées Zones préemption CG22	1+Acquisition (Crec'h Melo)
Plougrescant	Beg ar Vilin/ Ile Loaven	0,2	Mauvais *Surfréquentation* *Rudéralisation* *Embroussaillement*	Propriétés communales Propriétés privées Périmètres intervention Cdl Zones de préemption CG22	1+Acquisition
Pleubian	Port-la-chaîne/Crec'h Goëlet	0,5	Bon à mauvais *Surfréquentation* *Embroussaillement*	Propriétés privées	1+ Acquisition
Pleubian	Creac'h Maout	0,3	Moyen *Erosion* *Rudéralisation*	Propriétés privées	2+ Acquisition
Bréhat	Ile Nord	3,6	Bon à mauvais *Surfréquentation* *Embroussaillement*	Propriétés privées	1+Acquisition
Bréhat	Ile Sud	0,8	Bon à moyen *Embroussaillement* *Rudéralisation*	Propriétés privées	2+Acquisition
Ploubazlanec	L'Arcouest	0,08	Moyen *Surfréquentation*	Propriétés communales Périmètres intervention Cdl	2+Acquisition
Paimpol	Poulafret	0,5	Mauvais *Surfréquentation* *Rudéralisation*	Propriétés communales	1
Plouézec	Pointe de Bilfot	1,6	Bon à mauvais *Surfréquentation* *Embroussaillement*	Propriétés privées Propriétés communales Propriétés CG22 Propriétés Cdl Zones de préemption CG22 Périmètres intervention Cdl	2+Acquisition

A.4.1 MAINTENIR ET RESTAURER LES PELOUSES ET LANDES LITTORALES

PELOUSES AEROHALINES

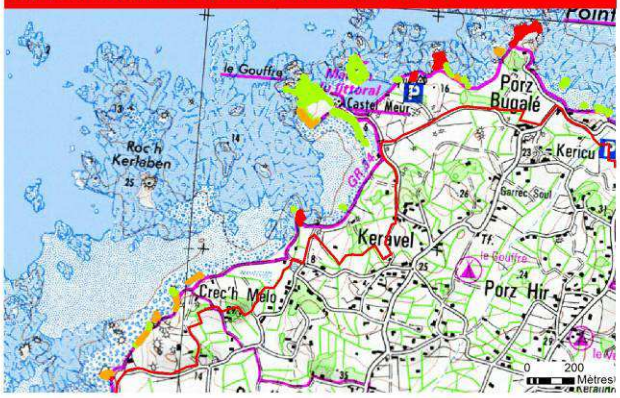
PELOUSES AEROHALINES PORT LE GOFF



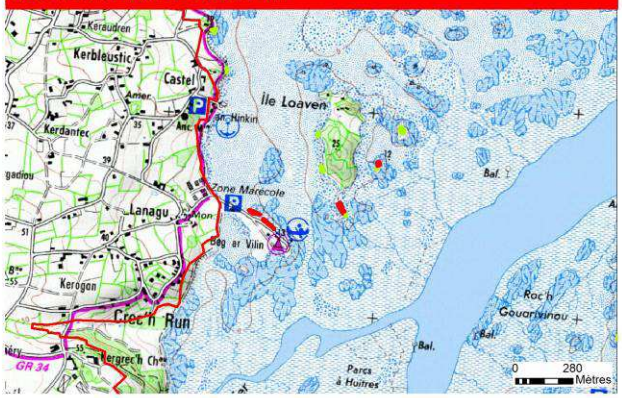
PELOUSES AEROHALINES MARAIS DU LAUNAY



PELOUSES AEROHALINES CREC'H MELO/LE GOUFFRE/PORZ BUGALE



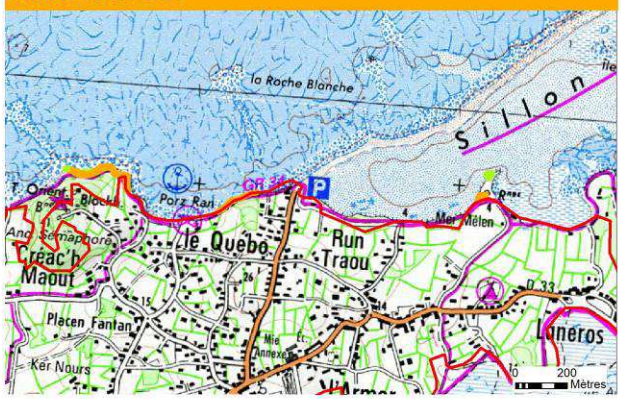
PELOUSES AEROHALINES BEG AR VILIN/ILE LOAVEN



PELOUSES AEROHALINES PORT LA CHAINE/CREC'H GOELET



PELOUSES AEROHALINES CREAC'H MAOUT



Périmètre de la ZPS et de la ZCS

Etat conservation des pelouses aérohalines

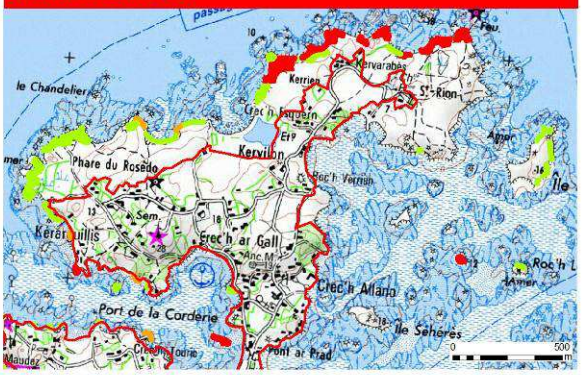
- Bon
- Moyen
- Mauvais

N

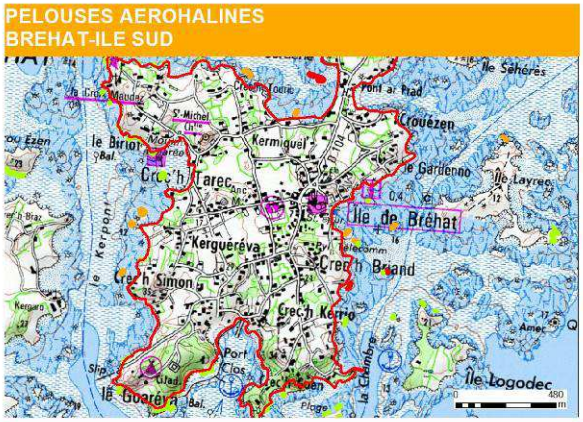
DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
TBM 2011
Réalisation CCPG 2013

A.4.1 MAINTENIR ET RESTAURER LES PELOUSES ET LANDES LITTORALES

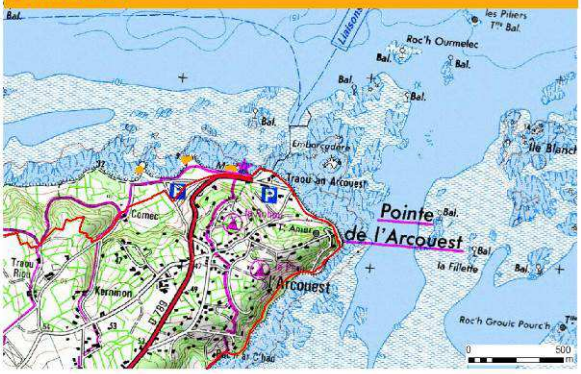
PELOUSES AEROHALINES
BREHAT-ILE NORD



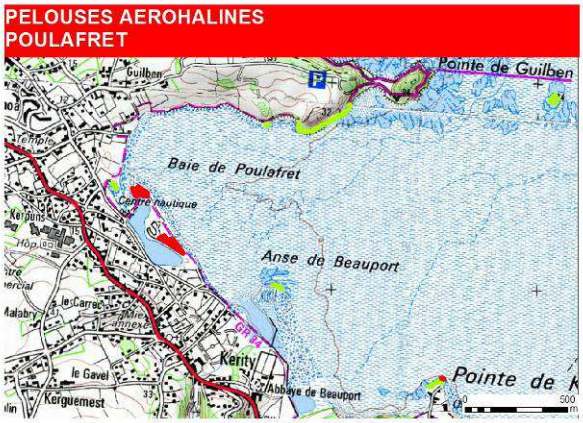
PELOUSES AEROHALINES
BREHAT-ILE SUD



PELOUSES AEROHALINES
L'ARCOUEST



PELOUSES AEROHALINES
POULAFRET



PELOUSES AEROHALINES
POINTE DE BILFOT



Périmètre de la ZPS et de la ZCS

Etat conservation des pelouses aérohalines

- Bon
- Moyen
- Mauvais

N

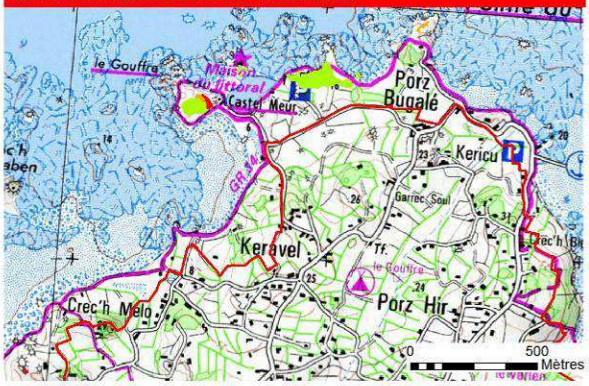
DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
Réalisation CCPG 2013

LANDES LITTORALES					
COMMUNE	**SECTEUR**	**SURFACE (HA)**	**ETAT CONSERVATION**	**STATUT FONCIER**	**PRIORITE D'INTERVENTION**
Plougrescant	Le Gouffre/Pointe du Château	2,3	Bon à mauvais *Embroussaillement*	Propriétés Cdl	1
Plougrescant	Petite île	0,3	Moyen à mauvais *Embroussaillement*	Propriétés privées Périmètres intervention Cdl Zones de préemption CG22	1+ Acquisition
Pleubian	Creac'h Maout/Crec'h Goëlet	0,4	Mauvais *Erosion*	Propriétés Etat Propriétés communales Propriétés privées	1+Acquisition
Paimpol	Bords du Trieux	0,5	Moyen à mauvais *Embroussaillement*	Propriétés privées Zones de préemption CG22	1+Acquisition
Bréhat	Ile Logodec et île Nord	2	Mauvais *Embroussaillement* *Surfréquentation*	Propriétés privées	1+ Acquisition
Plouézec	Pointe de Bilfot	1,6	Bon à mauvais *Embroussaillement* *Surfréquentation*	Propriétés privées Propriétés CG22 Zones de préemption CG22 Propriétés Cdl Périmètres intervention Cdl	1+Acquisiton

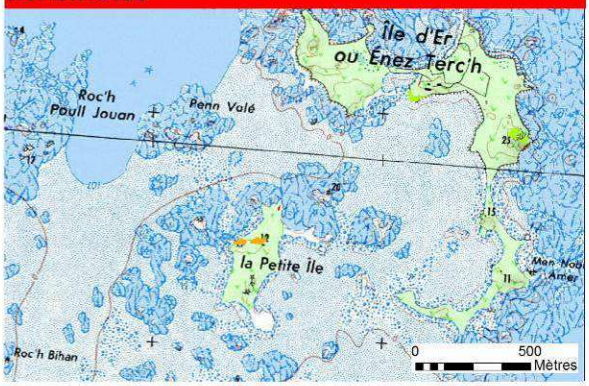
A.4.1 MAINTENIR ET RESTAURER LES PELOUSES ET LANDES LITTORALES

LANDES LITTORALES

LANDES LITTORALES
LE GOUFFRE/POINTE DU CHATEAU



LANDES LITTORALES
LA PETITE ILE



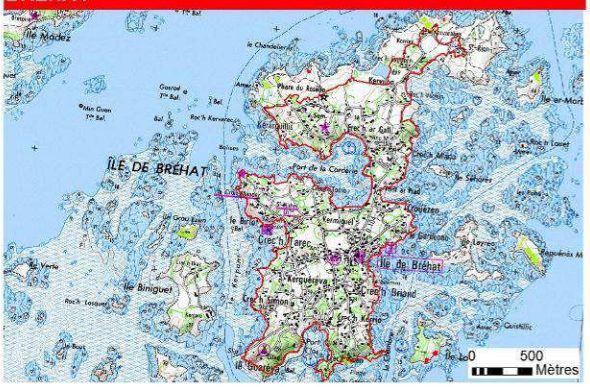
LANDES LITTORALES
CREAC'H MAOUT



LANDES LITTORALES
BORDS DU TRIEUX



LANDES LITTORALES
BREHAT



LANDES LITTORALES
POINTE DE BILFOT



Périmètre de la ZPS et de la ZCS

Etat de conservation des landes littorales

- Bon
- Moyen
- Mauvais

N

DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
Réalisation CCPG 2013

NATURA 2000

Paimpol Goëlo

PRES SALES

<table>
<tr><td>ACTION A.6</td><td colspan="3">MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE PRES SALES
A.6 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE PRES SALES</td><td>PRIORITE 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td colspan="2">HABITATS CONCERNÉS
1310-1- Salicorniaies des bas niveaux
1310-2- Salicorniaies annuelles du haut-schorre
1320-1- Spartinaies
1330-1- Prés salés du bas schorre
1330-2- Prés salés du moyen schorre
1330-3- Prés salés du haut schorre
1330-5- Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Loutre d'Europe
Autres espèces remarquables</td><td>Espèces DO :
Aigrette garzette
Barge rousse
Mouette mélanocéphale…</td></tr>
<tr><td colspan="2">SURFACES CONCERNÉES
180 ha</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNÉS
Plougrescant/Plouguiel/Kerbors
Pleubian/Lanmodez
Lézardrieux/Pleudaniel
Paimpol/Ploubazlanec</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="4">Les habitats de vases et prés salés représentent un peu moins de 180 ha sur le site. Les habitats sont plutôt en bon état de conservation (88%).
Le caractère pionnier des végétations des vases comme les salicorniaies annuelles ou de bas schorre peut rendre difficile l'évaluation de leur état de conservation, une dégradation aboutissant généralement à la disparition de l'habitat. Les principales dégradations observées sont :
- Les remblaiements. De nombreux secteurs de prés salés ont pu faire l'objet de remblaiement, notamment suite aux marées noires,
- Le passage d'engins en haut de grève et les mouillages/hivernages sauvages,
- L'eutrophisation des groupements avec un développement des espèces nitrophiles comme la Bette maritime ou la Soude maritime,
- Le développement d'espèces invasives (Spartine de Townsend, Sénéçon en arbre, Baccharis…)
- L'embroussaillement des groupements de haut schorre et leur recouvrement par la végétation de ripisylve.
- Les processus d'érosion, renforcés par la disparition ou le manque d'entretien des infrastructures bocagères et des ripisylves,
- Le dépôt de macro-déchets, résultant notamment des bateaux en hivernage ou d'apports des bassins versants.
Les habitats de vases et prés salés jouent un rôle majeur dans les processus de sédimentation et constituent des zones très importantes d'alimentation et de repos pour de nombreuses espèces d'oiseaux limicoles.

Les objectifs de maintien, de restauration et de gestion des prés salés visent à :
- Restaurer les secteurs de prés salés ayant fait l'objet de remblaiements,
- Limiter la circulation de véhicules motorisés et les hivernages sauvages,
- Limiter le développement des espèces invasives (action A.7),
- Limiter l'eutrophisation des milieux (action B.1) et le dépôt de macro-déchets,
- Limiter l'embroussaillement et le recouvrement des habitats de haut schorre par la végétation des ripisylves,
- Restaurer et entretenir les infrastructures bocagères bordant les prés salés (haies, talus, murets), ainsi que les ripisylves (action A.3.2).</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td colspan="4">ACTION LOURDE DE RESTAURATION (ENLÈVEMENT REMBLAIS), NOTAMMENT DANS LE CADRE DE MESURES COMPENSATOIRES

Réalisation d'un inventaire des sites ayant l'objet de remblaiements (questionnaire à mener auprès de chaque commune)
Porter à connaissance des secteurs concernés, et restauration, notamment dans le cadre de mesures compensatoires : suppression des remblaiements, restauration du fonctionnement hydrologique du milieu et des habitats

OPTIMISATION DES ZONES D'HIVERNAGE ET LIMITATION DE LA CIRCULATION SUR LES PRÉS SALÉS

Inventaire des secteurs de mouillages et des chemins d'accès à l'estran
Organisation de l'accès aux mouillages afin de limiter la circulation sur les prés salés et les herbiers de zostères (action B.2)
Inventaire des épaves abandonnés notamment celles susceptibles de polluer le milieu, transmission des données à la DDTM, retrait des épaves polluantes ou gênantes
Inventaire des zones d'hivernage sur l'estran et travail avec la DDTM les associations de plaisanciers</td></tr>
</table>

afin de déterminer les secteurs d'hivernage à améliorer, conserver ou supprimer
Mise en place de plans de stockage des annexes avec les communes
Interdiction de la pratique du carénage sauvage (SAGE Argoat-Trégor-Goëlo)

NETTOYAGE DES MACRO-DÉCHETS

Nettoyage manuel des macro-déchets non organiques. Il convient de favoriser l'utilisation de véhicules non motorisés.

MISE EN PLACE DE MESURES DE GESTION

Suivi de l'embroussaillement des habitats du haut schorre et du recouvrement par la végétation des ripisylves
Mise en place de mesures de restauration : coupe, débroussaillage, fauche, éventuellement pâturage
Réhabilitation et entretien de haies, talus et murets en bordure d'estuaires

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Anse de Camarel : projet de restauration (enlèvement des remblais)
Opérations d'entretien de ripisylves sur le Jaudy-Guindy-Bizien, Communauté de Communes du Haut-Trégor

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Action lourde de restauration	Porteurs de projets Etat Collectivités Opérateur Natura 2000	Sur devis	Etat, collectivités Mesures compensatoires
Optimisation des zones d'hivernage et circulation	DDTM Opérateur Natura 2000 Collectivités Associations plaisanciers	Animation Natura 2000 Sur devis	Animation Natura 2000 Contrat Natura 2000
Nettoyage des macro-déchets	DDTM Opérateur Natura 2000 Collectivités Associations plaisanciers	Sur devis	Contrat Natura 2000
Surveillance de l'embroussaillement	Opérateur Natura 2000	Animation Natura 2000 Sur devis	Animation Natura 2000 Contrat Natura 2000

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Action lourde de restauration	X					
Limitation des mouillages, hivernage et circulation	X					
Nettoyage des macro-déchets	X	X	X	X	X	X
Surveillance de l'embroussaillement	X		X		X	

CAHIER DES CHARGES TYPE

A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts
A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets A32310R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
A32312P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides
A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
A32332 : Restauration des laisses de mer

INDICATEURS DE SUIVI	Surfaces de prés salés restaurés Mise en place de plans de cheminements, stockage des annexes Nettoyage de macro-déchets Entretien des infrastructures bocagères et ripisylves	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Suivi des habitats de vases et prés salés

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	A.3.2 Maintenir et restaurer le maillage bocager et les ripisylves A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales A.7 Contenir et éradiquer les espèces invasives B.1 Qualité de l'eau B.2 Maintenir et restaurer les herbiers de zostères C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral C.3 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de chiroptères E.1.2 Maintenir et promouvoir des pratiques de cultures marines respectueuses des habitats et espèces d'intérêt E.1.3 Maintenir des activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire F.4.1 Poursuivre les évaluations des incidences Natura 2000

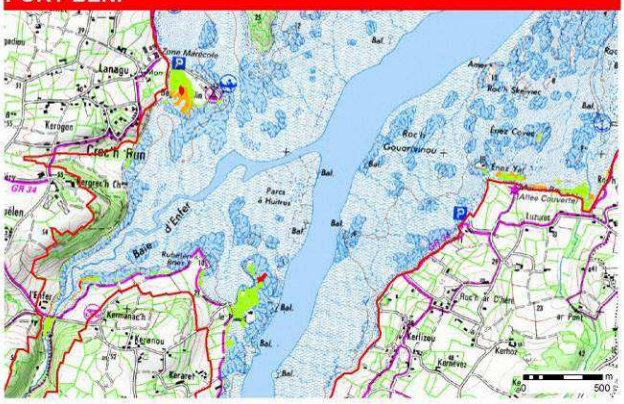
REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

PRES SALES

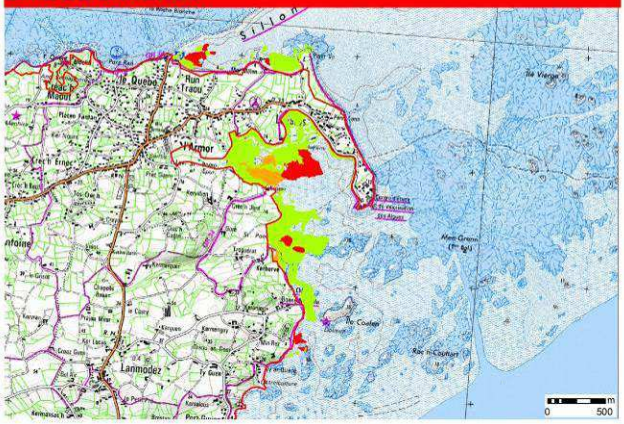
COMMUNE	SECTEUR	SURFACE (HA)	ETAT CONSERVATION	STATUT FONCIER	PRIORITE D'INTERVENTION
Plougrescant/Plouguiel/ Kerbors	Beg ar Vilin Baie d'Enfer Port-Béni	10,6	Bon à mauvais *Espèces invasives* *Surfréquentation* *Erosion*	DPM	1
Pleubian/Lanmodez	Sillon de Talbert Baie de Laneros	62	Bon à mauvais *Espèces invasives* *Embroussaillement*	DPM Sillon Talbert : Gestion Cdl	1
Lézardrieux/Pleudaniel	Anse de Camarel/Lédano	3,5	Bon à mauvais *Espèces invasives* *Embroussaillement* *Surfréquentation*	DPM	1
Paimpol/Ploubazlanec	Baie de Paimpol Baie de Poulafret Anse de Beauport	5,5	Bon à moyen *Espèces invasives*	DPM Propriétés communales Propriétés Cdl	2

A.6 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE PRES SALES

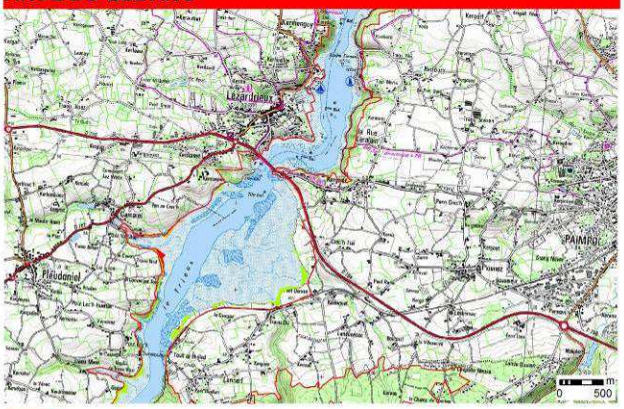
BEG AR VILIN
BAIE D'ENFER
PORT-BENI



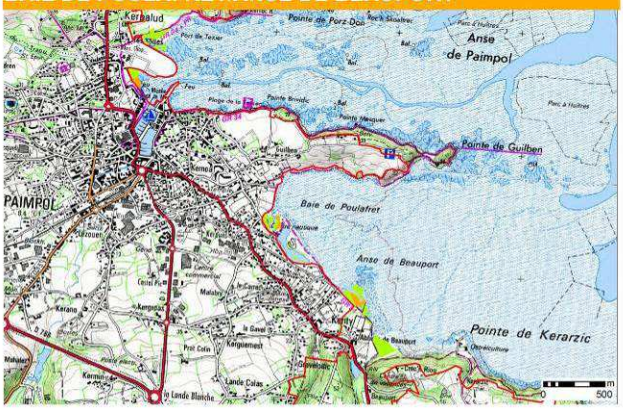
SILLON DE TALBERT
BAIE DE LANEROS



ANSE DE CAMAREL
ANSE DU LEDANO



BAIE DE PAIMPOL
BAIE DE POULAFRET/ANSE DE BEAUPORT



Périmètre de la ZPS et de la ZCS

Etat de conservation des prés salés

- Bon
- Moyen
- Mauvais

N

DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
TBM 2011
Réalisation CCPG 2013

NATURA 2000

Paimpol Goëlo
Communauté de communes

ESPECES VEGETALES INVASIVES

<table>
<tr><td>ACTION A.7</td><td colspan="3">CONTENIR ET ERADIQUER LES ESPECES VEGETALES INVASIVES
A.7 CONTENIR ET ERADIQUER LES ESPECES VEGETALES INVASIVES</td><td>PRIORITE 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Tous les habitats</td><td>ESPECES CONCERNÉES
Toutes les espèces invasives avérées ou potentielles</td><td>SURFACES CONCERNÉES
Tout le site Natura 2000</td><td>SECTEURS CONCERNÉS
Secteurs à inventorier</td></tr>
<tr><td colspan="4">Les espèces invasives ont un fort pouvoir colonisateur. Elles entrainent une diminution de la biodiversité et contribuent à la banalisation des paysages. A l’échelle des Côtes d’Armor, le CBNB distinguait 7 espèces invasives avérées en 2007 :
- Le Séneçon en arbre (Baccharis halimifolia), présent notamment en bordure de prés salés,
- La Griffe de sorcière (Carpobrotus edulis), présent notamment sur les falaises littorales,
- L’Herbe de la Pampa (Cortaderia selloana), présent notamment dans les jardins, parcs, prairies, friches…
- La Lentille d’eau minuscule (Lemna minuta), inféodée aux habitats aquatiques,
- La Jussie à grandes fleurs (Ludwigia peploides), inféodée aux habitats aquatiques,
- La Renouée du Japon (Reynoutria japonica), présent dans les milieux humides,
- La Spartine de Townsend (Spartina Townsendii), se développant sur les prés salés et entrant en concurrence avec la Spartine maritime.
A ces espèces, il convient de rajouter 15 espèces invasives potentielles et 19 espèces à surveiller : Buddleia, Laurier-palme, Séneçon du Cap, Elodées... Les milieux dunaires peuvent également être impactés par des espèces horticoles entrainant une dégradation des habitats.
Actuellement, il n’existe pas d’inventaire des espèces invasives ou potentiellement invasives sur le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo. Ce travail parait nécessaire à réaliser, afin de pouvoir fixer des objectifs de limitation, voire d’éradication de ces espèces. Un travail de sensibilisation serait également utile.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L’ACTION</td><td colspan="4">INVENTAIRE DES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES ET POTENTIELLEMENT INVASIVES SUR LE SITE NATURA 2000

Construction et alimentation d’une base de données SIG
Constitution d’un réseau de veille sur les espèces invasives, avec les structures gestionnaires des sites et le grand public (inventaire participatif)
Définition de plans d’actions en fonction des espèces et des secteurs

MESURES DE LIMITATION, VOIRE D’ÉLIMINATION DES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES

Arrachage manuel des plants
Broyage mécanique des plants
Coupe manuelle ou mécanique des plants
Exportation ou brûlis des produits de coupe
Traitement chimique pour l’élimination des plants
Ces travaux peuvent être réalisés dans le cadre de contrat Natura 2000 ou être mis en place dans le cadre de chantiers bénévoles/d’insertion

Remarques : Les interventions doivent être faites en adéquation avec les spécificités des différentes espèces d’invasives, afin de d’éviter tout risque de dissémination. Il convient de bien se renseigner sur les critères d’identification des espèces et les techniques de gestion appropriées. Le syndicat mixte du bassin versant de l’Elorn a réalisé des fiches techniques sur plusieurs invasives : Herbe de la Pampa, Renouée du Japon, Buddleia, Laurier-palme, Séneçon du Cap notamment.

MESURES DE SENSIBILISATION

Sensibilisation des professionnels (pépiniéristes et paysagistes), des collectivités, des particuliers
Interdiction de plantations des espèces invasives dans les PLU</td></tr>
<tr><td>MESURES ET ACTIONS EXISTANTES</td><td colspan="4">Aucune actuellement</td></tr>
</table>

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Inventaires des espèces invasives	Opérateur N2000, Collectivités Conservatoire du littoral Syndicats de bassins versants FDPPMA, Associations	Conservatoire National Botanique de Brest Particuliers Professionnels	Animation Natura 2000 Sur devis	Animation Natura 2000 Suivis et études
Mesures de limitation, d'éradication des espèces invasives			Sur devis, en fonction des secteurs à traiter	Contrat Natura 2000
Mesures de sensibilisation			Animation Natura 2000	Animation Natura 2000

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Inventaires des espèces invasives	X					X
Mesures de limitation, d'éradication des espèces invasives	X	X	X	X	X	X
Mesures de sensibilisation	X	X	X	X	X	X

CAHIER DES CHARGES TYPE

A32320P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'EVALUATION
Inventaire Surfaces traitées Nombre de pieds d'espèces invasives détruits Outils de communication produits et distribués	Nombre de pieds d'espèces invasives Surfaces affectées par les espèces invasives

FICHES ACTIONS COMPLEMENTAIRES

A.1 Maintenir et restaurer les habitats de haut de plage
A.2 Maintenir et restaurer les habitats de landes intérieures et les communautés associées
A.3 Maintenir et restaurer les boisements patrimoniaux et le maillage bocager
A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales
A.5 Maintenir et restaurer les habitats de pelouses et landes littorales
A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés

B- MAINTENIR OU RÉTABLIR DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE LES HABITATS MARINS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Actions
B.1 Restaurer la qualité des eaux littorales
B.2 Maintenir et restaurer les herbiers de zostères
B.3 Maintenir et restaurer les habitats de champs de blocs
B.4 Maintenir les habitats de bancs de maërl







EAUX LITTORALES

<table>
<tr><td>ACTION B.1</td><td colspan="2">RESTAURER LA QUALITE DES EAUX LITTORALES
B.1 RESTAURER LA QUALITE DES EAUX LITTORALES</td><td>PRIORITE 1</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Vases marines côtières
1110- Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine
1130- Estuaires
1140- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
1150- Lagunes littorales
1170- Récifs
1210 et 1220- Végétation des laisses de mer sur sables et galets
1310- Salicorniaies
1320- Spartinaies
1330- Prés salés
91E0- Aulnaies-frênaies
6430- Mégaphorbiaies
Zones humides littorales, prairies et boisements humides</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Agrion de Mercure
Phoque gris
Marsouin commun
Grand dauphin
Loutre d’Europe
Lamproie marine
Saumon Atlantique
Grande alose
Alose feinte
Lamproie de Planer
Chabot commun

Autres espèces remarquables :
Anguille d’Europe,
Hippocampes, amphibiens</td><td>Espèces DO :
Aigrette garzette
Martin-pêcheur d’Europe
Sterne pierregarin
Sterne caugek
Barge rousse
Mouette mélanocéphale…</td></tr>
<tr><td colspan="3">SECTEURS CONCERNES
Ensemble du site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L’ACTION</td><td colspan="3">La qualité des eaux et des sédiments est un facteur essentiel pour le maintien des habitats d’intérêt communautaire. Les habitats estuariens et marins sont directement soumis à l’influence des eaux côtières et sont donc sensibles à toute forme de pollution.
Les eaux littorales sont plus ou moins contaminées par les apports de polluants en provenance des bassins versants : nitrates, phosphates, phytosanitaires…
La présence de nutriments en excès entraine des processus d’eutrophisation avec la prolifération d’algues vertes (Ulves).
L’usage de produits d’entretien des bateaux dans les ports peut conduire à de fortes concentrations des vases marines en métaux lourds. L’utilisation de ces produits hors des aires de carénage, notamment sur l’estran, est également problématique.
Les actions consistent à poursuivre les actions mises en œuvre par les syndicats de bassins versants, les collectivités et le Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
Ces actions doivent s’insérer dans les programmes de financement locaux développés par l’Agence de l’Eau Loire-Bretagne et les collectivités (SAGE, programmes de bassins versants). Il convient donc privilégier les interventions à l’échelle des bassins versants.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L’ACTION</td><td colspan="3">AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX
Suivi des actions de reconquête de la qualité des eaux menées par les syndicats de bassins versants, les collectivités et le Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
Limiter les pollutions liées aux carénages des bateaux sur l’estran
Limiter l’utilisation de produits polluants dans les ports et améliorer la gestion des rejets
Limiter les pollutions liées à l’agriculture littorale (fertilisants et phytosanitaires)
Limiter les pollutions liées à l’assainissement collectif ou individuel
Limiter les rejets en mer direct des eaux pluviales
Analyser et suivre la qualité des eaux se déversant dans ou aux abords des habitats sensibles</td></tr>
<tr><td>MESURES ET ACTIONS EXISTANTES</td><td colspan="3">Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo
Actions des syndicats de bassins versants du SMEGA et du SMJGB
Programme de reconquête de la qualité des eaux en Baie de Paimpol, Communauté de Communes Paimpol-Goëlo</td></tr>
<tr><td>PARTENAIRES ET FINANCEMENTS</td><td colspan="3">
<table>
<tr><th>Opération</th><th>Maître d’ouvrage potentiel</th><th>Estimation du coût</th><th>Source de financement</th></tr>
<tr><td>Amélioration de la qualité des eaux</td><td>Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
Syndicats de bassins versants
Collectivités
Opérateur N2000</td><td>Actions transversales
Animation Natura 2000</td><td>Animation Natura 2000
Agence de l’Eau Loire-Bretagne
Programmes de bassins versants
Collectivités
SAGE</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td>Calendrier prévisionnel</td><td colspan="3"><table>
<tr><th>Opération</th><th>Année N</th><th>N+1</th><th>N+2</th><th>N+3</th><th>N+4</th><th>N+5</th></tr>
<tr><td>Amélioration de la qualité des eaux</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td>Actions de restauration de la qualité des eaux :
Actions agricoles
Linéaire de bocage reconstitué
Surface de MAE mise en œuvre
Actions non-agricoles (phytosanitaires)</td><td>Indicateurs d’évaluation</td><td>Résultats des suivis de qualité de l’eau :
Réseau IFREMER : REMI, RNO, REPHY
Réseau ARS (gisements de coquillages, eaux de baignade, eaux conchylicoles)
Réseau DCE
Réseau REBENT
Réseau CQEL (CG22)
Echouage algues (CEVA)</td></tr>
<tr><td>Fiches actions complémentaires</td><td colspan="3">A.1 Maintenir et restaurer les habitats de haut de plage
A.3 Maintenir et restaurer les boisements patrimoniaux et le maillage bocager
A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales
A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés
B.2 Maintenir et restaurer les herbiers de zostères
B.3 Maintenir et restaurer les habitats de champs de blocs
B.4 Maintenir les habitats de bancs de maërl, bancs de sable coquillier
C.1 Maintenir et restaurer les habitats de l'Agrion de Mercure
C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral
C.4 Maintenir et restaurer les habitats des mammifères marins
C.5 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de poissons migrateurs
C.8 Maintenir et restaurer les habitats des autres espèces d'intérêt communautaire et remarquables
E.1.1 Maintenir et promouvoir les pratiques agricoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
E.1.2 Maintenir et promouvoir des pratiques conchylicoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
E.1.3 Maintenir et promouvoir des pratiques de pisciculture et d'algoculture respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
F.1 Suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables</td></tr>
</table>

HERBIERS DE ZOSTERES

<table>
<tr><td>ACTION B.2</td><td colspan="2">MAINTENIR ET RESTAURER LES HERBIERS DE ZOSTERES
B.2 MAINTENIR ET RESTAURER LES HERBIERS DE ZOSTERES</td><td>PRIORITE 1</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS

Herbiers de Zostera noltii :
Vases marines côtières envasées
1130- Estuaires
1140-3 Estrans de sable fin

Herbiers de Zostera marina :
1110-1- Sables fins propres et légèrement envasés</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Phoque gris
Loutre d’Europe

Lamproie marine
Saumon Atlantique
Grande alose
Alose feinte

Autres espèces remarquables :
Anguille d’Europe,
Hippocampe moucheté et à museau court</td><td>Espèces DO :
Aigrette garzette
Barge rousse
Mouette mélanocéphale
Bernache cravant…</td></tr>
<tr><td colspan="2">SURFACES CONCERNEES
Herbiers de Zostera noltii : 149 ha
Herbiers de Zostera noltii sous influence anthropique : 300 ha
Herbiers de Zostera marina : 448 ha</td><td>SECTEURS CONCERNES
Ensemble du site Natura et notamment : Baie de Paimpol, Sillon de Talbert, Archipel de Bréhat, Embouchure du Trieux et du Jaudy.</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L’ACTION</td><td colspan="3">Le site Trégor-Goëlo présente des surfaces très importantes d’herbiers, avec au total près de 900 ha. La Baie de Paimpol constitue un site d’importance régionale pour ces habitats.
On distingue 2 espèces de Zostères : Zostera noltii, espèce exclusivement intertidale présente notamment sur les estuaires et les estrans de sable fin, et Zostera marina, se développant sur l’infralittoral. Ces habitats sont d’une grande richesse écologique, ils sont à ce titre inscrits à la convention OSPAR. Ils constituent des habitats structurants pour de nombreuses espèces de la faune benthique. Ils constituent également une ressource essentielle pour certains oiseaux migrateurs en hivernage (Bernaches cravant).
Les herbiers de Zostères ont été fortement impactés par une maladie appelée « wasting disease » ayant détruit la presque totalité des herbiers dans tout l’Atlantique nord dans les années 1930. Actuellement, les herbiers de Zostera marina, immergés de façon quasi-permanente sont plutôt en bon état. Les herbiers de Zostera noltii, et les habitats spécifiques au développement de l’espèce (estrans de sable fin, estuaires) sont plus exposés aux perturbations anthropiques, ils présentent un état de conservation plus moyen.

Les principales dégradations observées sur ces habitats concernent :
- L’eutrophisation et les pollutions liées aux effluents urbains, industriels, portuaires et agricoles. La prolifération des algues épiphytes et des Ulves réduit la source de lumière et entraine un étouffement des herbiers,
- Le ragage des chaînes de mouillages,
- Le piétinement, le ratissage, le retournement, le dragage des fonds lié aux activités de pêche et conchylicoles,
- La circulation de véhicules motorisés,
- Le clapage des boues portuaires (herbiers de Zostera marina).

Les objectifs de maintien, de restauration et de gestion des herbiers de zostères visent à :
- Restaurer la qualité des eaux littorales (action B.1),
- Optimiser les mouillages afin de réduire leur impact sur les herbiers de zostères,
- Encourager les pratiques aquacoles (actions E.2 et E.3), de pêche professionnelle (action E.4) respectueuses des habitats de zostères,
- Encourager les pratiques de pêche à pied respectueuses des herbiers de zostères et des habitats exploités (estrans de sable fin)
- Améliorer le suivi des herbiers de zostères.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L’ACTION</td><td colspan="3">OPTIMISATION DES MOUILLAGES

Inventaire des secteurs de mouillages et des chemins d’accès à l’estran
Organisation de l’accès aux mouillages afin de limiter la circulation sur les herbiers de zostères et les prés salés (action A.6)
Inventaire des épaves et corps-morts abandonnés notamment ceux susceptibles de polluer le</td></tr>
</table>

milieu, transmission des données à la DDTM, retrait des éléments polluants ou gênants
Incitation à la mise en place de Zones de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL). Projets en cours : Plougrescant et Plouguiel.
Installation de bouées visiteurs
Respect de l'interdiction des mouillages forains sur les herbiers
Limitation, déplacement des mouillages présents sur les herbiers
Installation de systèmes d'ancrages moins impactants sur les herbiers (mouillages écologiques)
Interdiction de la pratique du carénage sauvage (SAGE Argoat-Trégor-Goëlo)

MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES DE PÊCHE À PIED RESPECTUEUSES DES HERBIERS DE ZOSTÈRES

Application de la règlementation, notamment :
L'arrêté préfectoral du 21 octobre 2013 encadrant les pratiques de pêche de loisir des coquillages, des échinodermes et des vers marins en Bretagne interdisant notamment la **pêche dans les herbiers de zostères**, au sein des limites administratives des ports et en dehors des zones classées A ou B. L'arrêté liste les outils et les quantités maximales autorisés par espèce.
L'arrêté ministériel du 29 janvier 2013 définissant les tailles minimales règlementaires de l'ensemble des organismes marins sur les différentes façades maritimes en France dans le cadre de la pêche de loisir.
- Veille au respect de la limitation de la circulation des véhicules motorisés sur le DPM aux seuls professionnels disposant d'autorisation

Un programme LIFE + Pêche à pied 2013-2016 est mis en œuvre au niveau national par l'Agence des Aires Marines Protégées. Dans ce cadre, l'association VivArmor Nature va poursuivre ses actions sur 2 sites : Port Lazo (Plouézec) et l'Arcouest/ la Baie de Launay (Ploubazlanec). Le programme prévoit notamment :
- Une étude de la fréquentation (30 comptages/an),
- Un diagnostic des pratiques de pêche et évaluation des prélèvements : 6 marées/an,
- Des marées de sensibilisation des pêcheurs à pied : 3 marées/an en 2014, 6 marées/an en 2015 et 2016.

SUIVI RÉGULIER DES HERBIERS DE *ZOSTERA MARINA* ET *ZOSTERA NOLTII*

Suivi des herbiers de zostères dans le cadre des réseaux déjà existants (REBENT notamment)
Le programme Life + Pêche à pied 2013-2016 prévoit des suivis sur les herbiers de zostères :
- Suivi des herbiers à Port Lazo (Plouézec). La présence de tables ostréicoles semble maintenir cet herbier (*Zostera noltii* et *Zostera marina*) en bon état (la connaissance des impacts des activités ostréicoles sur les herbiers de zostères restent à approfondir, des herbiers peuvent en effet s'établir ou se maintenir directement sous les tables). Il s'agit d'étudier la zone fréquentée pour son gisement de praires et de Coquilles Saint-Jacques, accessible à pied.
- Suivi des herbiers à la Pointe de l'Arcouest ou dans l'Anse du Launay. L'herbier de l'Anse du Launay a fait l'objet de suivis expérimentaux dans le cadre de mesures compensatoires pour la pose du câble du parc hydrolien. Une transplantation de boutures de zostères a été réalisée en juin 2012.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Contrat Nature 2007-2011 (VivArmor Nature)
Life + Pêche à pied 2013-2016 (AAMP, VivArmor Nature)

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Optimisation des mouillages	DDTM Opérateur Natura 2000 Associations de pêcheurs plaisanciers	Animation Natura 2000 Contrat Natura 2000 (mouillages écologiques)	Animation Natura 2000 Contrat Natura 2000 (mouillages écologiques)
Amélioration des pratiques de pêche loisir	DDTM (DML) AAMP/ VivArmor Nature : Life + Pêche à pied Opérateur Natura 2000 Comité Départemental des Pêches maritimes et Elevages Marins Associations de pêcheurs plaisanciers	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000
Suivi des herbiers	Organismes de recherche : IFREMER, LEMAR AAMP/ VivArmor Nature : Life + Pêche à pied	Animation Natura 2000 Sur devis	Animation Natura 2000 Suivis et études

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Optimisation des mouillages	×	×	×	×	×	×
Amélioration des pratiques de pêche à pied	×	×	×	×	×	×
Suivi des herbiers	×	×	×	×	×	×

CAHIER DES CHARGES TYPE

Pas de cahier des charges défini

INDICATEURS DE SUIVI

Mise en place de mouillages groupés
Installation de bouées visiteurs
Respect de l'interdiction des mouillages forains sur les herbiers
Limitation, déplacement des mouillages présents sur les herbiers
Interdiction des mouillages forains
Installation de mouillages écologiques
Application de la règlementation
Suivi de la fréquentation
Marées de sensibilisation

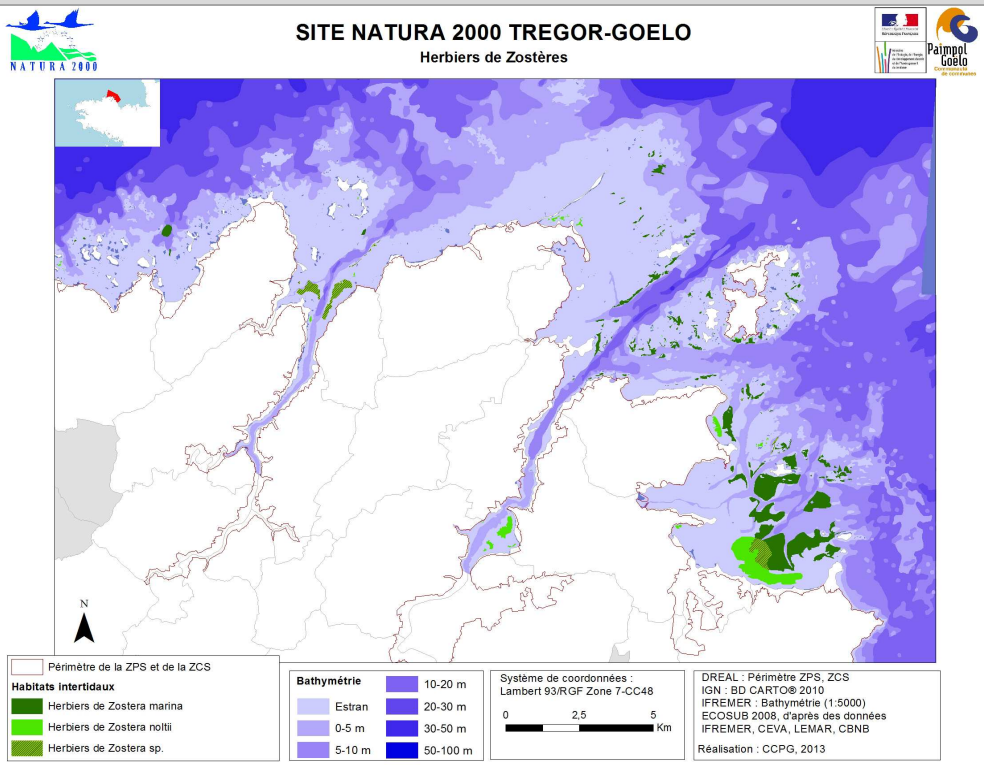
INDICATEURS D'ÉVALUATION

Suivi des herbiers de *Zostera noltii* et *Zostera marina*
Suivi des estrans de sables fins et des habitats d'estuaires

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés
B.1 Restaurer la qualité des eaux littorales
B.3 Maintenir et restaurer les habitats de champs de blocs
E.1.2 Maintenir et promouvoir des pratiques conchylicoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
E.1.3 Maintenir et promouvoir des pratiques de pisciculture et d'algoculture respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
E.1.3 Maintenir et promouvoir des pratiques de pêche respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
E.2.2 Maîtriser le développement des activités nautiques
F.1.1 Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et remarquables
F.3 Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION



CHAMPS DE BLOCS

<table>
<tr><td>ACTION B.3</td><td colspan="2">MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE CHAMPS DE BLOCS
B.3 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE CHAMPS DE BLOCS</td><td>PRIORITE 1</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
1170-Récifs
1170-9- Champs de blocs
1140-3 Estran de sable fin
Vases marines côtières</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES

Phoque gris
Loutre d’Europe

Nombreuses espèces de crustacés, de mollusques (ormeaux), d’éponges, de bryozoaires, d’ascidies d’anémones…</td><td>Espèces DO :
Aigrette garzette
Sterne caugek
Sterne pierregarin
Barge rousse
Mouette mélanocéphale
Bernache cravant…</td></tr>
<tr><td>SURFACES CONCERNEES
Champs de blocs : 735 ha</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNES
Ensemble du site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L’ACTION</td><td colspan="3">Les récifs représentent plus de 5000 ha sur le site Trégor-Goëlo. Parmi ces habitats, les champs de blocs représentent une surface totale de l’habitat dépassant les 735 ha. Ils sont bien représentés à l’ouest du site, de Trévou-Tréguignec au Sillon de Talbert.
Les champs de blocs, de part leur structure, abritent une multitude de niches écologiques, et présentent une richesse spécifique très importante : Nombreuses espèces de crustacés, de mollusques (ormeaux), d’éponges, de bryozoaires, d’ascidies d’anémones…C’est cette richesse même qui explique que cet habitat soit soumis à une intense activité de pêche à pied. Cependant, sur les milieux rocheux, l’arrachage des algues et le retournement des roches sans précaution et sans remise en place, entraînent une modification de la structure des peuplements et une disparition des microhabitats.
Sous les blocs, les algues fixées et coincées se putréfient et le milieu s’enrichit organiquement. A l’inverse, les espèces ne sont plus protégées de la houle, du soleil et des prédateurs. D’après les travaux de VivArmor Nature, 15% des blocs ne sont pas remis en place par les pêcheurs d’étrille, qui en retournent en moyenne 67 par heure. Des travaux menés par l’université de la Rochelle avancent des baisses de la biodiversité animale jusqu’à -28% et de l’abondance jusqu’à -30% liées au retournement de blocs.
Ces perturbations perdurent plus longtemps qu’en milieu meuble. On estime à 2 ou 3 ans le temps nécessaire à la recolonisation d’un bloc retourné. Si la fréquence de retournement est trop importante, seules les espèces pionnières perdurent (algues vertes, amphipodes détritivores, etc.)

Les objectifs de maintien, de restauration et de gestion des champs de blocs visent à :
- Restaurer la qualité des eaux littorales (action B.1),
- Encourager les pratiques de pêche à pied respectueuses de l’habitat,
- Améliorer le suivi des champs de blocs.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L’ACTION</td><td colspan="3">MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES DE PÊCHE À PIED RESPECTUEUSES DES CHAMPS DE BLOCS

Application de la règlementation, notamment :
- L’arrêté préfectoral du 21 octobre 2013 encadrant les pratiques de pêche de loisir des coquillages, des échinodermes et des vers marins en Bretagne, avec notamment l’obligation de remettre en place les pierres retournées. L’arrêté liste les outils et les quantités maximales autorisés par espèce.
- L’arrêté ministériel du 29 janvier 2013 définissant les tailles minimales règlementaires de l'ensemble des organismes marins sur les différentes façades maritimes en France dans le cadre de la pêche de loisir.
- Veille au respect de la limitation de la circulation des véhicules motorisés sur le DPM aux seuls professionnels disposant d’autorisation
Un programme LIFE + Pêche à pied 2013-2016 est mis en œuvre au niveau national par l’Agence des Aires Marines Protégées. Dans ce cadre, l’association VivArmor Nature va poursuivre ses actions sur 2 sites : Port Lazo (Plouézec) et l’Arcouest/ la Baie de Launay (Ploubazlanec). Le programme prévoit notamment une étude de la fréquentation (30 comptages/an), un diagnostic des pratiques de pêche et évaluation des prélèvements : 6 marées/an, des marées de sensibilisation des pêcheurs à pied : 3 marées/an en 2014, 6 marées/an en 2015 et 2016.

SUIVI DES CHAMPS DE BLOCS

Suivi des champs de blocs dans le cadre des réseaux déjà existants (REBENT notamment)
Le programme Life + Pêche à pied 2013-2016 prévoit des suivis sur les champs de blocs de la Pointe</td></tr>
</table>

	de Bilfot (Plouézec) avec 2 campagnes de collecte de données par an afin d'évaluer l'impact de la pêche à pied sur l'habitat.
MESURES ET ACTIONS EXISTANTES	Contrat Nature 2007-2011 (VivArmor Nature) Life + Pêche à pied 2013-2016

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

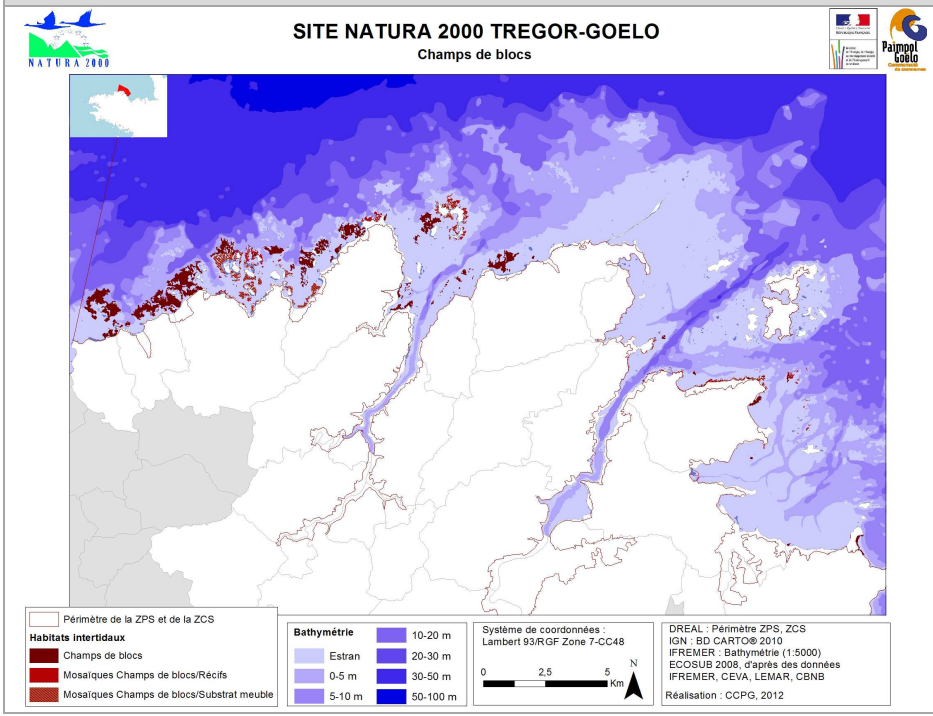
Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Amélioration des pratiques de pêche loisir	DDTM (DML) AAMP/ VivArmor Nature : Life + Pêche à pied Opérateur Natura 2000 Comité Départemental des Pêches maritimes et Elevages Marins Associations de pêcheurs plaisanciers	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000
Suivi des champs de blocs	Organismes de recherche : IFREMER, LEMAR AAMP/ VivArmor Nature : Life + Pêche à pied	Animation Natura 2000 Sur devis	Animation Natura 2000 Suivis et études

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Amélioration des pratiques de pêche loisir	×	×	×	×	×	×
Suivi des champs de blocs	×	×	×	×	×	×

CAHIER DES CHARGES TYPE	Pas de cahier des charges défini		
INDICATEURS DE SUIVI	Application de la règlementation Suivi de la fréquentation Marées de sensibilisation	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Suivi des habitats de champs de blocs
FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	B.1 Restaurer la qualité des eaux littorales B.2 Maintenir et restaurer les habitats des herbiers de zostères E.1.2 Maintenir et promouvoir des pratiques conchylicoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire E.1.3 Maintenir et promouvoir des pratiques de pêche respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire E.2.2 Maîtriser le développement des activités nautiques F.1.1 Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et remarquables F.3 Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire		

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION



BANCS DE MAERL

<table>
<tr><td>ACTION B.4</td><td colspan="2">MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE BANCS DE MAËRL
B.4 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE BANCS DE MAËRL</td><td>PRIORITE 1</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Bancs de sable à faible couverture permanente d’eau marine 1110
Sables grossiers et graviers 1110-3
Bancs de maërl</td><td colspan="2">ESPÈCES CONCERNÉES
Phoque gris
Marsouin commun
Grand dauphin

Autres espèces remarquables :
Lithothamnium corallioides
Phymatholithon calcareum

Espèces DO : Oiseaux marins (Plongeons, Grèbes, Puffins, Alcidés…)</td></tr>
<tr><td>SURFACES CONCERNEES
Bancs de maërl propre : 4190 ha
Bancs de maerl*crépidules sur vase : 679 ha
Bancs de maërl*sables grossiers et graviers sublittoraux : 440 ha</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNES
Bancs de maërl au large de Plouha/ Plouézec, en entrée de la Baie de Saint-Brieuc
Bancs de maërl du Phare de la Croix (sortie du Trieux)</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L’ACTION</td><td colspan="3">Les bancs de maërl sont bien développés sur le Trégor-Goëlo. Le principal banc se trouve à Lost Pic, au large de Plouézec (4200 ha). L’habitat est présent en mosaïque avec bancs de crépidules au sud de Lost Pic (525 ha) et au large de la pointe de Plouha (155 ha).
Les bancs de maërl sont formés par des accumulations d’algues calcaires rouges sur les fonds meubles infralittoraux (Lithothamnium corallioides et Phymatholithon calcareum).
La structure des bancs de maërl fournit une très large gamme de microhabitats qui se traduit par la présence d’une très forte diversité faunistique et floristique. En outre, ils constituent des zones de nurserie pour des espèces telles que les bivalves (Coquille Saint-Jacques, Pétoncles, Palourdes, Praires) et les jeunes stades de poissons (Bar, Lieu, Dorade…). En Bretagne, plus de 900 espèces d’invertébrés et 150 espèces d’algues ont été recensés sur cet habitat, visé par la Convention OSPAR.

Les menaces pesant sur les bancs de maërl sont de plusieurs ordres : espèces invasives (crépidule), pêche aux engins trainants, eutrophisation, réchauffement climatique. L’invasion des bancs de maërl par les crépidules et les dégradations liées aux engins trainants constituent actuellement les principales atteintes sur l’habitat. Les pratiques de clapage sont également nocives à proximité de l’habitat.
L’invasion des bancs de maërl par la Crépidule (Crepidula fornicata) provoque un accroissement de la sédimentation et à terme une disparition de l’habitat, qui évolue vers des bancs de crépidule sur vase. Une surveillance de la densité et de la structure des populations de crépidule s’impose sur les bancs de maërl où elle est présente : partie sud du banc de Lost Pic et banc au large de la pointe de Plouha.
La pêche aux engins trainants (drague et chalut de fond) provoque un enfouissement du maërl et une homogénéisation de la structure sédimentaire des fonds, entrainant une baisse de la richesse spécifique (30%). Elle peut également entrainer une dissémination de la Crépidule.
L’extraction du maërl a cessé au niveau national en 2013. Sur le Trégor-Goëlo, le maërl a été exploité sur le gisement de Lost Pic jusqu’en septembre 2013. Le gisement du Phare de la Croix, en sortie du Trieux a également été exploité. L’arrêt de l’extraction du maërl devrait améliorer l’état de conservation des bancs au bout de quelques décennies (la vitesse de croissance du maërl est très lente).

Sur le site de Lost Pic au large de Plouézec, le pourcentage de maërl vivant a été estimé à 20%, et le pourcentage de recouvrement de la surface de 60 à 100%. L’état de conservation semble plutôt bon.
Sur la partie sud du banc de Lost Pic et sur le banc au large de la pointe de Plouha, la proportion de maërl vivant est plus faible, l’état de conservation est plus préoccupant, ceci étant dû à la colonisation par les crépidules.
Les objectifs de maintien, de restauration et de gestion des bancs de maërl visent à :
- Restaurer la qualité des eaux littorales (action B.1) et interdire le clapage à proximité de l’habitat,
- Lutter contre la colonisation des bancs de maërl par les crépidules,
- Adapter les métiers de pêche sur les bancs de maërl,
- Améliorer le suivi des bancs de maërl.</td></tr>
</table>

DESCRIPTION DE L'ACTION

INTERDICTION DU CLAPAGE À PROXIMITÉ DE L'HABITAT

Travail avec les gestionnaires des ports afin d'éviter tout clapage à proximité de l'habitat, et de façon plus générale, à proximité de tout habitat sensible.

LUTTE CONTRE LA COLONISATION DES BANCS DE MAËRL PAR LES CRÉPIDULES

Il n'est actuellement pas envisageable d'éradiquer la crépidule des côtes françaises, au vu des superficies colonisées et des densités observées. Afin de limiter, voire de réduire la colonisation des habitats par les crépidules, plusieurs pistes se dégagent :
- Proscrire impérativement le rejet en mer des crépidules récoltées lors des actions de pêche,
- Reconsidérer certaines pratiques de pêche aux engins traînants afin de supprimer, sinon de limiter la dispersion de la crépidule.
- Pratiquer une récolte régulière et pérenne de la crépidule, avec une valorisation à terre du produit récolté,
- Donner la priorité à la récolte des crépidules dans les zones nouvellement colonisées, de manière à éviter, ou du moins à limiter, les modifications sédimentaires (envasement) et biologiques induites : sud de Lost Pic et au large de la Pointe de Plouha
- Eviter le rejet en mer des crépidules prélevées afin de limiter la dispersion des adultes

ADAPTATION DES OUTILS DE PÊCHE SUR LES BANCS DE MAËRL

- Proposer des mesures et actions en fonction des résultats de la « Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime», à partir des éléments de diagnostic du SIPECHE du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CDPMEM) des Côtes d'Armor.
Des contrats Natura 2000 en mer pourraient être envisagés.

SUIVI DES BANCS DE MAËRL

Suivi régulier de la colonisation des bancs par la crépidule, en particulier sur la partie sud du banc de Lost Pic

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Arrêtés relatifs aux extractions de maërl et de sables coquilliers sur les gisements classés des Côtes d'Armor, fixant les modalités d'établissement d'état de référence des sites d'extraction ainsi que les modalités des suivis à mettre en œuvre. Ces suivis quinquennaux sont constitués de 3 volets : bathymétrique, morpho-sédimentaires et biologiques.
Dans ce cadre, des suivis post travaux ont été organisés tous les 5 ans par la CAN sur le gisement de Lost Pic (1998, 2002, 2008, 2013) et un suivi post exploitation est prévu en 2018. Ces suivis sont publics et disponibles sur demande.
« Projet drague » portant sur les interactions drague/maërl en cours d'élaboration (Aglia, 2015)

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

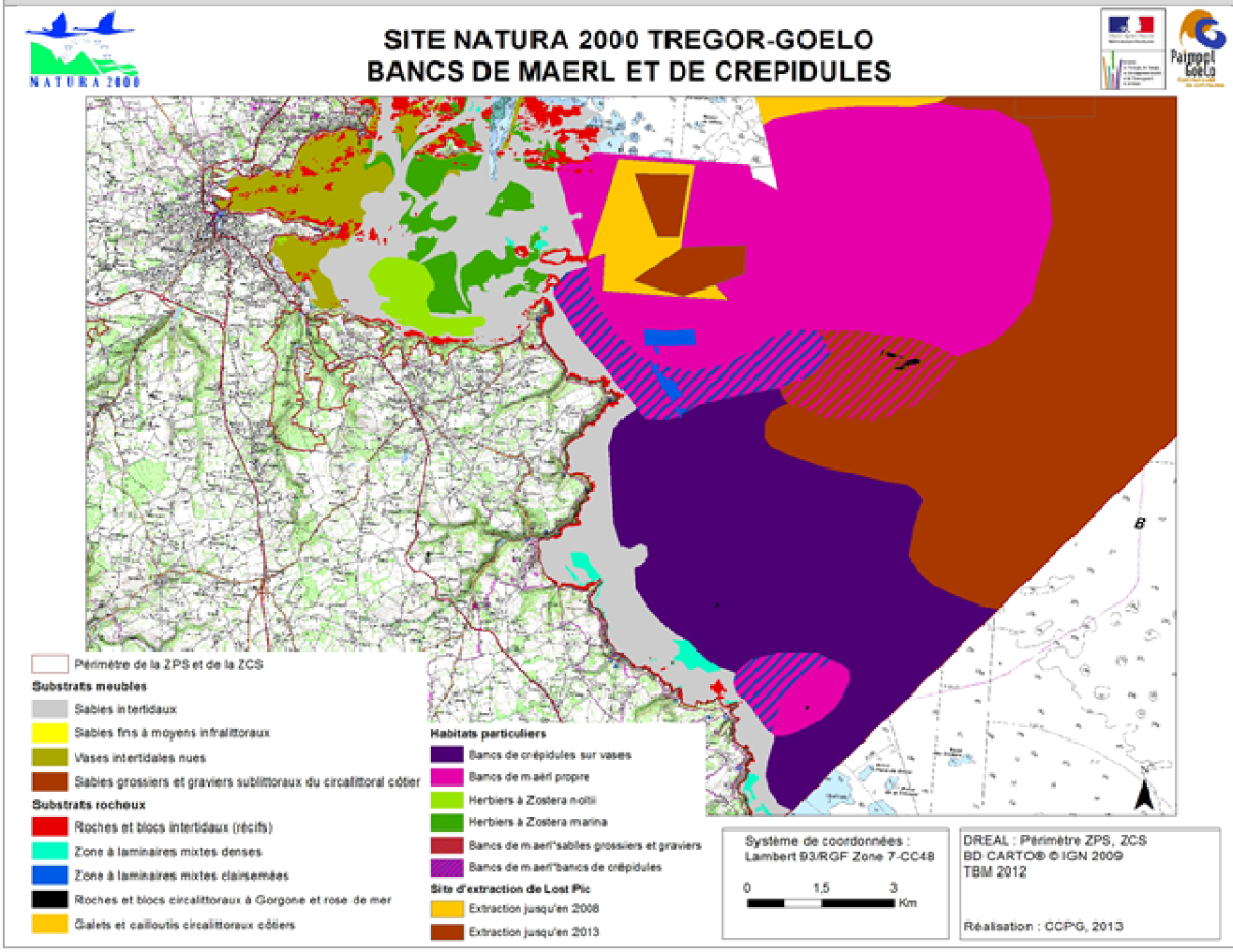
Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Interdiction du clapage	DDTM (DML) Opérateur Natura 2000 Gestionnaires des ports	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000
Lutte contre la Crépidule	Comité départemental des Pêches maritimes et des élevages marins AAMP Opérateur Natura 2000	Sur devis	Contrats Natura 2000 en mer
Adaptation des outils de pêche	CRPMEM Bretagne CDPMEM des Côtes d'Armor AAMP Opérateur Natura 2000	Sur devis	A définir
Suivi des bancs de maërl	Organismes de recherche : LEMAR, IFREMER AAMP Comité départemental des Pêches maritimes et des élevages marins CAN	Animation Natura 2000 Sur devis	Animation Natura 2000 Suivis et études

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Interdiction du clapage à proximité	×					
Lutte contre la Crépidule	×	×	×	×	×	×
Adaptation des outils de pêche	×	×	×	×	×	×
Suivi des bancs de maërl	×	×	×	×	×	×

CAHIER DES CHARGES TYPE	Pas de cahier des charges défini		
INDICATEURS DE SUIVI	Interdiction du clapage Diagnostic des activités de pêche sur les bancs de maërl et mise en œuvre de l'analyse des risques pêche Définition d'un cahier des charges pour la mise en œuvre de contrats Natura 2000 en mer Mise en œuvre de contrats Natura 2000 : Lutte contre la crépidule et adaptation des outils de pêche sur les bancs de maërl	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Suivi des bancs de maërl Suivi de la colonisation de la Crépidule
FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	B.1 Restaurer la qualité des eaux littorales E.1.3 Maintenir et promouvoir des pratiques de pisciculture et d'algoculture respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire E.1.4 Maintenir et promouvoir des pratiques de pêche respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire E.1.5 Maintenir et promouvoir des pratiques d'exploitation des algues respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire		

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION



C- MAINTENIR OU RÉTABLIR DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET LEURS HABITATS FONCTIONNELS

Actions
C.1 Maintenir et restaurer les habitats de l'Agrion de Mercure
C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral
C.3 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de chiroptères
C.4 Maintenir et restaurer les habitats des mammifères marins
C.5 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de poissons migrateurs
C.6 Maintenir et restaurer les habitats du Trichomanès remarquable
C.7 Maintenir et restaurer les habitats de l'Oseille des Rochers
C.8 Maintenir et restaurer les habitats des autres espèces d'intérêt communautaire et remarquables



AGRION

ACTION C.1	MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE L'AGRION DE MERCURE *C.1 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE L'AGRION DE MERCURE*	PRIORITE 1

CADRE

HABITATS CONCERNÉS

Zones humides
6430- Mégaphorbiaies

ESPÈCES CONCERNÉES

Agrion de Mercure

SECTEURS CONCERNÉS

Ensemble du site Natura 2000
Marais de Trestel (Trévou-Tréguignec)
Anse de Camarel (Pleudaniel)
Château de Lizildry (Plouguiel)
Massif de Penhoat-Lancerf (Plourivo)

OBJECTIF DE L'ACTION

L'Agrion de Mercure n'est présent que très ponctuellement sur le site Natura 2000. Les populations sont en très mauvais état de conservation à l'échelle biogéographique Atlantique. L'espèce est sensible aux perturbations liées à la structure de son habitat (comblement, détournement, curage des fossés, aménagement de cours d'eau, piétinement), à la qualité de l'eau (pollutions agricoles, industrielles et urbaines) et à l'ensoleillement du milieu (fermeture, atterrissement).
L'Agrion de Mercure est présent dans le marais de Trestel à Trévou-Tréguignec. L'espèce a également été observée autour du château de Lizildry à Plouguiel et dans l'anse de Camarel à Pleudaniel. Elle aurait également été observée en amont du ruisseau du Du dans le massif de Penhoat-Lancerf (observation à confirmer).
Cette espèce représente un enjeu de conservation fort pour le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo.
Les objectifs de conservation de l'espèce visent à :
- Maintenir des habitats favorables pour l'espèce.
- Réaliser des suivis sur les stations connues ainsi que des prospections supplémentaires dans les secteurs abritant potentiellement l'espèce (action F.1.2).

DESCRIPTION DE L'ACTION

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Suivis des populations sur les stations connues
Identification des secteurs potentiellement favorables à l'espèce et prospections

RESTAURATION ET ENTRETIEN DES HABITATS

Entretien des fossés par curage manuel/mécanique, par tronçons et berges alternés
Création et entretien de mares (action C.8)
Maintien d'un éclairement suffisant par débroussaillage, fauchage des berges avec exportation
Mise en place de pompes à museaux afin d'éviter l'abreuvement direct des animaux aux cours d'eau ou aux mares (piétinement)
Ces mesures de restauration et d'entretien peuvent être mise en œuvre dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ou dans le cadre de la gestion des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général des Côtes d'Armor pour le marais de Trestel.
Elles peuvent également s'insérer dans les programmes de financement locaux développés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les collectivités (SAGE, programmes de bassins versants, programmes des FDPPMA). Il convient de privilégier les interventions à l'échelle des bassins versants.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Contrat Natura 2000 Marais de Trestel, Conseil Général Côtes d'Armor (2010)
Plan de gestion du Marais de Trestel (en cours d'élaboration)

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Amélioration de la connaissance	Opérateur Natura 2000 Conseil Général Côtes d'Armor Conservatoire du littoral Syndicats de bassins versants FDPPMA Collectivités Associations	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000 Suivis et études
Restauration et entretien des habitats		Sur devis Barème A32304R et A32305R	Contrat Natura 2000 MAE Fonds ENS du Conseil Général des Côtes d'Armor MAE

<table>
<tr><td>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</td><td colspan="5">
<table>
<tr><th>Opération</th><th>Année N</th><th>N+1</th><th>N+2</th><th>N+3</th><th>N+4</th><th>N+5</th></tr>
<tr><td>Amélioration de la connaissance</td><td>X</td><td>X</td><td>X</td><td>X</td><td>X</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Restauration et entretien des habitats</td><td>X</td><td></td><td>X</td><td></td><td>X</td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>CAHIER DES CHARGES TYPE</td><td colspan="5">A32304R : Gestion par fauche d’entretien des milieux ouverts
A32305R : Chantier d’entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A32312P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides
A32309P : Création ou rétablissement de mares
A32309R : Entretien de mares</td></tr>
<tr><td>INDICATEURS DE SUIVI</td><td colspan="2">Linéaires de cours d’eau, de berges et de fossés entretenus
Installation de pompes à museaux</td><td>INDICATEURS D’ÉVALUATION</td><td colspan="2">Suivi des populations d’Agrion de Mercure</td></tr>
<tr><td>FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES</td><td colspan="5">C.8 Maintenir et restaurer les habitats des autres espèces remarquables
F.1.2 Suivre et évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables
E.1.1 Maintenir et promouvoir des pratiques agricoles respectueuses des habitats et des espèces d‘intérêt communautaire</td></tr>
</table>

LOUTRE

<table>
<tr><td>ACTION C.2</td><td colspan="2">MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS FONCTIONNELS DE LA LOUTRE D'EUROPE ET FAVORISER SON RETOUR SUR LE LITTORAL
C.2 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS FONCTIONNELS DE LA LOUTRE D'EUROPE ET FAVORISER SON RETOUR SUR LE LITTORAL</td><td>PRIORITE 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Rivières, estuaires
Rivages (marais, lagunes côtières)
Habitats intertidaux, îles et îlots
Zones humides (prairies, boisements, mégaphorbiaies)
1110-Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine
1130- Estuaires
1140-Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
1150*- Lagunes littorales
1170-Récifs
1330- Prés salés atlantiques
6430- Mégaphorbiaies
91EO*- Aulnaies-frênaies</td><td colspan="2">ESPÈCES CONCERNÉES
Loutre d'Europe</td></tr>
<tr><td colspan="3">SECTEURS CONCERNÉS
Littoral, estuaires et cours d'eau</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">La Loutre d'Europe est bien installée sur les estuaires. Le site présente des secteurs côtiers très favorables pour la recolonisation de l'espèce sur le littoral. Des épreintes ont été observées en janvier 2013 dans l'Anse de Beauport et l'étang du Danet.
Les populations de Loutre d'Europe sont fragilisées par la destruction de leurs habitats, ainsi que leur fragmentation (infrastructures routières notamment). L'espèce est également sensible au dérangement lié aux activités humaines, notamment autour des secteurs de gîtes.
La reconquête de la qualité des eaux et le maintien de ressources piscicoles suffisantes sont indispensables à la conservation des populations de Loutre d'Europe.

Les objectifs de conservation de l'espèce visent à :
- Maintenir les habitats favorables à la Loutre d'Europe,
- Réduire la fragmentation des habitats liée aux infrastructures routières,
- Maîtriser la fréquentation autour des secteurs de gîtes (actions E.2.1 et E.2.2),
- Aménager des gîtes afin de faciliter l'installation de l'espèce,
- Améliorer le suivi des populations sur le site Natura 2000 (action F.1.2),
- Restaurer la qualité des eaux (action B.1),
- Maintenir des ressources piscicoles suffisantes (action C.5),
- Améliorer la prise en compte des habitats de la Loutre d'Europe par une éventuelle extension du site Natura 2000 (action F.7)
Les actions relatives à la reconquête de la qualité des eaux et au maintien des populations de poissons migrateurs s'insèrent dans les programmes de financement locaux développés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les collectivités (SAGE, programmes de bassins versants, programmes des FDPPMA). Il convient de privilégier les interventions à l'échelle des bassins versants.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td colspan="3">MAINTIEN DES HABITATS FAVORABLES A L'ESPECE

<u>Ripisylves (action A.3.1 et A.3.2)</u>
Maintien des rives boisées des cours d'eau et des estuaires fréquentés par la Loutre d'Europe et de leur continuité
Les racines des boisements de feuillus des berges (aulnes, frênes, bouleaux, chêne, hêtres, saules…) abritent des cavités propices aux gîtes. Les souches et troncs creux doivent être maintenus.
Limitation des plantations de résineux ou de peupliers
Maintien de secteurs à végétation dense, buissonnante, peu pénétrable et peu entretenus (ronciers, épineux…). Maintien de corridors de déplacements à couvert.
Maintien des chaos rocheux et infractuosités à proximité du lit majeur des cours d'eau

<u>Iles et îlots</u>
Conservation ou développement de couvertures arborescentes, arbustives ou buissonnantes autour des gîtes potentiels

<u>Zones humides littorales (action A.4)</u>
Maintien de secteurs à végétation dense dans les marais littoraux (phragmitaies, magnocariçaies) et autour des zones humides (mégaphorbiaies)</td></tr>
</table>

Parcelles agricoles (action E.1.1)
Maintien et restauration de prairies permanentes le long des ripisylves
Restauration des infrastructures agro-écologiques (haies et talus, mares)
Favoriser l'évolution des fonds de vallées vers des boisements humides
Arrêt ou limitation de la fertilisation et des traitements phytosanitaires sur les parcelles en bordure de berges

RESTAURATION OU RENFORCEMENT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Aménagements de passage à Loutre sur les infrastructures routières. Cette action peut s'inscrire dans un contrat Natura 2000 pour les infrastructures existantes seulement. Un aménagement est envisageable sur la D786 pour le passage de la Loutre entre l'Anse de Beauport et l'étang du Danet.
Préservation et renforcement des continuités écologiques favorables à l'espèce. Ce travail doit s'inscrire dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. Des contrats Natura 2000 ou des MAE pourraient être mis en œuvre sur les parcelles présentant de forts enjeux de connexion.

MAÎTRISE DE LA FRÉQUENTATION

Limitation du développement de sentiers et des parcours de pêche longeant les berges, maintenir des secteurs de tranquillité, particulièrement à proximité des secteurs potentiels de gîtes
Veiller à ne laisser qu'une seule rive en accessibilité en un secteur donné le long des estuaires (parcours en « S », alternant rive droite et rive gauche).
Création de secteurs de « Havre de Paix pour la Loutre d'Europe », en partenariat avec les communes et le GMB, avec interdiction de l'accès au public.
Un recensement des secteurs les plus favorables à l'installation de la Loutre d'Europe avait été réalisé dans le cadre de l'élaboration d'une étude : LAFONTAINE L. et MAINSANT S.-*Evaluation et propositions de gestion des habitats fonctionnels exploitables par les mammifères d'intérêt communautaire*. 35 p. GMB (1997).
Il s'agit principalement des pieds de versants des estuaires, ainsi que des secteurs côtiers, principalement les habitats rocheux avec des champs d'algues (récifs), les îles et îlots. Sur ces secteurs, il s'agit notamment de veiller à limiter l'ouverture de sentiers et la fréquentation liée à la plaisance et aux sports nature (voire aussi actions E.2.1 et E.2.2).

Secteurs côtiers :
- L'Archipel Saint-Gildas,
- L'Archipel de l'Ile d'Er,
- L'Archipel de Bréhat,
- L'Archipel de Modez,
- L'archipel d'Olonne,
- L'Anse de Beauport et l'étang du Danet,
- Rivages de la Pointe de Kérarzic à Port -Lazo

Rivages du Jaudy-Guindy-Bizien :
- La Baie d'Enfer,
- Le secteur d'Enez Yar-Port-Béni au Sillon de Talbert,
- Les rives du Guindy,
- Les rives du Jaudy en amont de Tréguier,
- L'Anse de Pouldouran,
- Les rives du Jaudy à Trédarzec,

Rivages du Trieux-Leff :
- La Baie de Pommelin,
- Le secteur de l'Ile à Bois,
- Le secteur de Coz Castel,
- L'Anse de Camarel,
- L'Anse du Lédano,
- La vallée du Traou Du,
- Les rives du Trieux à Penhoat-Lancerf,
- Les rives du Trieux à Ploëzal.

AMÉNAGEMENT DE GÎTES

Aménagement de gîtes pour les loutres dans les secteurs favorables, peu fréquentés : mise en place de troncs creux, souches, huttes, buses, amas de pierres, création de dépressions humides en milieu littoral. Ces installations peuvent faire l'objet d'un contrat Natura 2000.

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Une étude spécifique a été réalisée en 2009 sur les bassins versants du Jaudy, du Guindy et les ruisseaux côtiers : GROUPE MAMMALOGIQUE BRETON., La Loutre d'Europe sur le bassin versant du Guindy, l'estuaire du Jaudy et les ruisseaux côtiers du Trégor Nord. 2009. 89p
Concernant les bassins versants du Trieux, du Leff et des ruisseaux côtiers à l'est du site Natura 2000, la dernière étude synthétique date de 1997, il est envisageable de mener de nouvelles prospections sur ces secteurs.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Protection des boisements d'estuaires : Loi littoral, classement des estuaires (loi 1930), espaces boisés classés
Politiques de reconquête de la qualité des eaux
Actions du Groupe Mammalogique Breton (GMB)
2 gîtes ont été installés à Beauport (étang du Danet), ils ne sont cependant plus fonctionnels

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Maintien des habitats favorables à l'espèce	Opérateur Natura 2000 Associations (GMB) FDPPMA Fédération de chasse Syndicats de bassins versants Collectivités Conservatoire du littoral Propriétaires privés	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000 Contrat Natura 2000 MAE
Restauration/amélioration des continuités écologiques	DIR Ouest Collectivités Syndicats de bassins versants Associations (GMB) Opérateur Natura 2000	Sur devis	Contrat Natura 2000 Fonds Trame verte et bleue
Maîtrise de la fréquentation	Opérateur Natura 2000 Collectivités Conservatoire du littoral Associations de randonnée Fédérations de sports nature Offices de tourisme	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000 Charte Natura 2000
Aménagement de gîtes	Associations (GMB) Collectivités Particuliers Opérateur Natura 2000	Sur devis	Contrat Natura 2000
Amélioration de la connaissance	Associations (GMB, Bretagne Vivante) FDPPMA Fédération de chasse Opérateur Natura 2000 Syndicats de bassins versants Conservatoire du littoral	Animation Natura 2000 Sur devis	Animation Natura 2000 Suivis et études

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Maintien des habitats favorables à l'espèce	X	X	X	X	X	X
Restauration/amélioration des continuités écologiques	X					
Maîtrise de la fréquentation	X	X	X	X	X	X
Aménagement de gîtes	X					
Amélioration de la connaissance	X	X	X	X	X	X

CAHIER DES CHARGES TYPE

A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact de routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires

INDICATEURS DE SUIVI		**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	
	Actions de gestion et de restauration des habitats Aménagements de passages à Loutre Aménagements de mise en défens Aménagements de gîtes Etudes et suivis		Linéaires de ripisylves préservées Suivi des populations de Loutre d'Europe

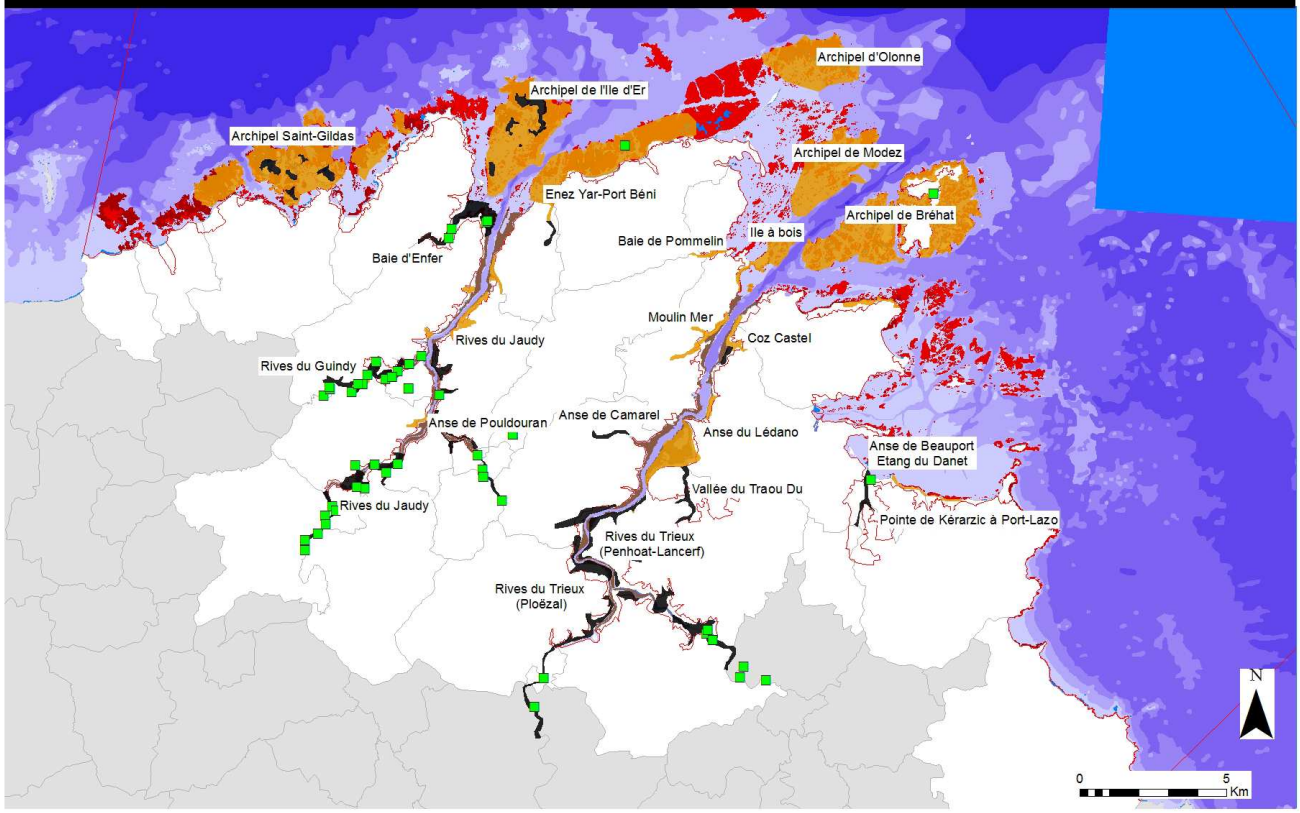
FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

A.3 Maintenir et restaurer les boisements patrimoniaux et le maillage bocager
A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales
C.5 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des poissons migrateurs
C.8 Maintenir et restaurer les habitats des autres espèces remarquables
E.1.1 Maintenir et promouvoir des pratiques agricoles respectueuses des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
E.2.1 Maîtriser le développement des sports nature et la fréquentation du public sur les espaces sensibles
E.2.2 Maîtriser le développement des activités de plaisance et les sports nautiques
F.1.2 Suivre et évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables
F.4 Veiller à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site
F.5 Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

C.2 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE LA LOUTRE D'EUROPE FAVORISER SON RETOUR SUR LE LITTORAL

SECTEURS FAVORABLES A LA LOUTRE D'EUROPE, OBSERVATIONS



Habitats Benthiques

- Champs de blocs
- Récifs
- Mosaïques Champs de blocs / Récifs
- Cuvettes ou mares permanentes
- Estuaires

Périmètre de la ZPS et de la ZCS

Données observations Loutre d'Europe (GMB 2012)

Loutre d'Europe

Secteurs favorables à la Loutre d 'Europe (D'après l'étude GMB 1997)

- Secteurs de grand intérêt ou probablement exploités
- Secteurs colonisables à court ou moyen terme

DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
ECOSUB 2008
GMB 1997 et 2012
Réalisation CCPG 2013

NATURA 2000

Paimpol Goëlo
Communauté de communes

CHIROPTERES

<table>
<tr><td>ACTION C.3</td><td colspan="3">MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DES POPULATIONS DE CHIROPTERES
C.3 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DES POPULATIONS DE CHIROPTERES</td><td>PRIORITE 1</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td colspan="2">HABITATS CONCERNÉS
4020*- Landes humides
4030 - Landes littorales, sèches et mésophiles
6230*- Pelouses sèches acidiphiles
6410 - Prairies humides oligotrophes
6430 - Mégaphorbiaies
9120 - Hêtraies-chênaies à houx
9130 - Hêtraies à Dryopteris et Sanicule d'Europe
9180*- Ormaies littorales
9120 - Hêtraies-chênaies à houx
91EO*- Aulnaies-frênaies
Boisements, haies bocagères, landes, prairies, zones humides
Infractuosités du bâti</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Espèces de l’annexe II :
Barbastelle d’Europe
Grand rhinolophe
Petit rhinolophe
Murin de Bechstein
Murin à oreilles échancrées</td><td>Espèces de l’annexe IV :
Murin à moustaches Murin de Daubenton
Murin de Natterer
Noctule de Leisler
Oreillard gris
Oreillard roux
Pipistrelle commune
Pipistrelle de Kuhl
Pipistrelle de Nathusius
Sérotine commune</td></tr>
<tr><td colspan="3">SECTEURS CONCERNÉS
Ensemble du site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L’ACTION</td><td colspan="4">On distingue 3 espèces de chiroptères de l’annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore présentes sur le site Natura 2000 : la Barbastelle d’Europe, le Grand rhinolophe et le Petit rhinolophe. Le Murin de Bechstein et le Murin à Oreilles échancrées pourraient également exploiter le site.
11 espèces de chiroptères de l’annexe IV, plus ou moins rares et menacées sont également présentes sur le site Natura 2000 ou à proximité (5 km de distance). Parmi celles-ci, on distingue notamment la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule de Leisler, le Murin de Natterer, l'Oreillard roux et le Murin à moustaches.
D’une façon générale, les chiroptères sont impactés par la destruction ou la dégradation de leurs habitats (maillage bocager, boisements, landes, prairies, zones humides), le dérangement ou la destruction des gîtes d’hivernage et de mise-bas, les traitements phytosanitaires et vermifuges, les collisions routières.
La Barbastelle d’Europe, espèce arboricole, est plus particulièrement menacée par les coupes forestières mal gérées et les monocultures d’essences forestières. En ce qui concerne le Petit et le Grand Rhinolophe, l’enjeu majeur consiste à la préservation des gîtes d’hivernage et de mise-bas.

Les objectifs de conservation des populations de chiroptères visent à :
- Maintenir, restaurer et gérer les habitats susceptibles d’être exploités par les chiroptères.
La protection des landes (action A.2 et A.5) des boisements patrimoniaux (action A.3.1), du maillage bocager (action A.3.2), des zones humides (action A.4), des prés salés (action A.6), ainsi que la mise en œuvre des pratiques agricoles développées dans la fiche action E.1.1, vont dans le sens du maintien des populations de chiroptères.
- Recenser et protéger les gîtes d’hivernage et de mise-bas,
- Améliorer les connaissances sur les espèces, poursuivre et compléter les suivis (action F.1.2),
- Sensibiliser les particuliers, les professionnels, les administrations à la conservation des populations de chiroptères,
- Envisager une extension du site Natura 2000 pour améliorer la prise en compte des populations de chiroptères (action F.5)</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="4">MAINTIEN, RESTAURATION ET GESTION DES HABITATS

Les mesures de maintien, restauration et de gestion des habitats doivent être mises en œuvre prioritairement autour des gîtes, sur les territoires de chasse (rayon de 4 à 5 km). Une trentaine de gîtes sont recensés sur le site Natura 2000 ou à proximité. Les blockhaus et grottes du littoral sont particulièrement attractifs pour les chiroptères (cf.carte).
Un recensement des secteurs les plus favorables aux chiroptères avait été réalisé dans le cadre de</td></tr>
</table>

DESCRIPTION DE L'ACTION

l'élaboration d'une étude : LAFONTAINE L. et MAINSANT S.-*Evaluation et propositions de gestion des habitats fonctionnels exploitables par les mammifères d'intérêt communautaire*. 35 p. GMB (1997).
Cette étude met en avant l'attractivité de plusieurs secteurs, notamment les boisements des estuaires du Jaudy-Guindy-Bizien, du Trieux-Leff, ainsi que les boisements de la pointe de l'Arcouest et du fond de la Baie de Paimpol, de l'Abbaye de Beauport à Port Lazo (cf.carte).

Pratiques agricoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire (E.1.1)
Maintien et restauration des habitats de landes (A.2 et A.5), zones humides (A.4)
Limitation de la fertilisation, des traitements phytosanitaires et vermifuges toxiques pour la faune
Maintien et restauration des infrastructures agro-écologiques
Maintien de l'ouverture des landes, prés salés, prairies humides, marais et fonds de vallées

Maintien et restauration des boisements d'intérêt communautaire et des boisements de feuillus (A.3.1)
Mise en place de mesures sylvicoles favorisant l'évolution des peuplements vers des habitats d'intérêt communautaire
Les arbres gîtes de Barbastelle ou autres espèces de chiroptères arboricoles doivent être repérés afin de les maintenir.

Maintien et restauration du maillage bocager et des ripisylves (A.3.2)
Assurer la conservation du maillage bocager et des ripisylves
Reconstitution, restauration, entretien du maillage bocager et des ripisylves

PROTECTION DES GÎTES

Protection des gîtes, de façon physique (grille, enclos), règlementaire ou conventionnelle avec les propriétaires. La mise en place de protections physiques doit faire l'objet d'autorisations en site classé.
Mise en place de « Refuges pour les chauves-souris » (conventions du GMB avec les collectivités, particuliers et associations)
Installation de « chiroptières » dans les toitures (églises, manoirs, châteaux, vieux bâti). Les abords des gîtes doivent être ombragés par des arbres (protection du risque de prédation, augmentation de l'obscurité) et dépourvus d'éclairage.
Les arbres gîtes de Barbastelle doivent être repérés avant toute coupe (action A.3.1).

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

Poursuite des inventaires par le Groupe Mammalogique des Côtes d'Armor (comptages des colonies, radio-pistage, analyse de guano, captures au filet…)
Réalisation d'inventaires sur les secteurs à fort potentiel pour les chiroptères : Massif de Penhoat-Lancerf, bois de Boloï, secteurs boisés des estuaires, marais littoraux (Gouermel …).

SENSIBILISATION DES COLLECTIVITÉS ET DES PROPRIÉTAIRES

Information et sensibilisation des particuliers et des collectivités à la protection des chiroptères et aux dispositions à prendre en cas de travaux de rénovation du bâti
Limitation des éclairages publics aux deux premières heures de la nuit (le pic d'activité de nombreux lépidoptères nocturnes se situe en milieu de nuit) dans les zones rurales

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Plan national d'actions chiroptères
Inventaires du GMB : Comptages annuels des colonies de mises-bas et des gîtes d'hivernage
Etude spécifique Marais de Trestel et Bois Riou, Conseil Général des Côtes d'Armor-GMB (2012)

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Amélioration des connaissances	Associations (GMB) Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral	Collectivités Particuliers	Sur devis	Animation Natura 2000 Suivis et études
Maintien, restauration, gestion des habitats	Opérateur Natura 2000 Syndicats de bassins versants Collectivités Conservatoire du littoral ONF	Particuliers Exploitants agricoles CRPF	Sur devis	Contrat Natura 2000 MAE
Protection des gîtes	Associations (GMB) Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral ONF Collectivités	Particuliers CRPF	Sur devis	Contrat Natura 2000
Sensibilisation, formation	Associations (GMB) Opérateur Natura 2000	Collectivités	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Amélioration des connaissances	×	×	×	×	×	×
Maintien, restauration, gestion des habitats	×	×	×	×	×	×
Protection des gîtes	×					
Sensibilisation, formation	×	×	×	×	×	×

CAHIER DES CHARGES TYPE

MAE, MAEt Biodiversité
F22701 : Création ou rétablissement de clairières ou landes
F22703 : Mise en œuvre de régénérations dirigées
F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeux de protection (action C.3.1)
F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (durée d'engagement de 30 ans)
F22715 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
F22716 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
F22717 : Travaux d'aménagements de la lisière étagée
A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d 'un projet de génie écologique
A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts
A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A32306R : Chantier d'entretien des haies, d'alignements d'arbres, de vergers ou de bosquets
A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site

INDICATEURS DE SUIVI	Inventaires et suivis Actions de maintien, restauration, de gestion des habitats Marquage des arbres gîtes Protection des gîtes Actions de sensibilisation, information	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Suivis de l'état de conservation des populations et des gîtes

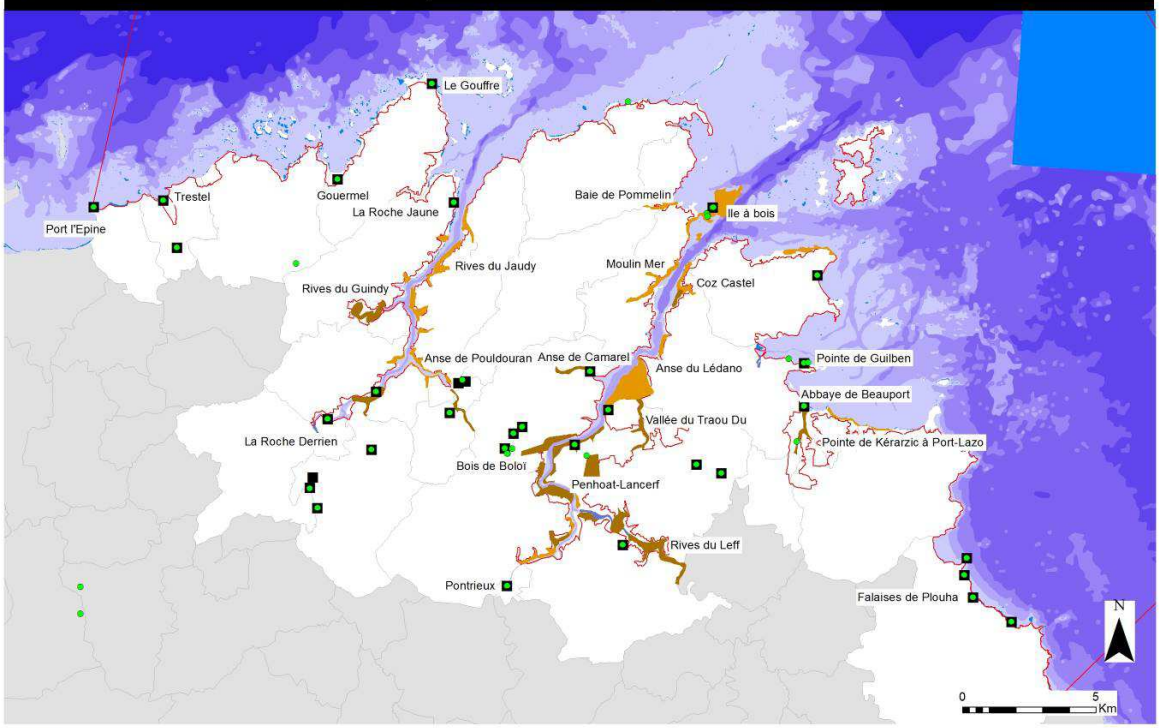
FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

A.2 Maintenir et restaurer les habitats de landes intérieures et les communautés associées
A.3 Maintenir et restaurer les boisements patrimoniaux et le maillage bocager
A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales
A.5 Maintenir et restaurer les habitats de pelouses et landes littorales
E.1.1 Maintenir et promouvoir les pratiques agricoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
E.2.1 Maîtriser le développement des sports nature et la fréquentation du public sur les espaces sensibles
F.1.2 Suivre et évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables
F.4 Veiller à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site
F.5 Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

C.3 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DES POPULATIONS DE CHIROPTERES

SECTEURS FAVORABLES AUX CHIROPTERES, OBSERVATIONS D'INDIVIDUS ET DE GITES



Périmètre de la ZPS et de la ZCS

Secteurs favorables aux chiroptères (Etude GMB 1997)

Secteur de grand intérêt ou probablement exploité

Secteur colonisable à court ou moyen terme

Données observations Chiroptères (GMB 2012)

Observations de chiroptères

Gîtes de chiroptères (GMB 2012)

Gîtes de chiroptères (GMB 2012)

DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
GMB 1997 et 2012
Réalisation CCPG 2013

MAMMIFERES MARINS

<table>
<tr><td>ACTION C.4</td><td colspan="2">FAVORISER LE MAINTIEN DES POPULATIONS DE MAMMIFERES MARINS
C.4 FAVORISER LE MAINTIEN DES POPULATIONS DE MAMMIFERES MARINS</td><td>PRIORITE 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
1110- Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine
1130- Estuaires
1140-Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
1160- Grandes criques et baies peu profondes
1170- Récifs</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Grand dauphin
Marsouin commun
Phoque gris</td><td>Cétacés de l’annexe IV :
Dauphin commun
Globicéphale noir
Marsouin commun
Dauphin de Risso
Lagénorhynque à bec blanc
Rorqual à museau pointu
Rorqual commun
Baleine à bosse</td></tr>
<tr><td colspan="3">SECTEURS CONCERNÉS
Habitats marins
Iles et îlots (Phoque gris)</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L’ACTION</td><td colspan="3">Le site Natura 2000 compte 3 espèces de mammifères marins de l’annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore : le Grand dauphin, le Marsouin commun et le Phoque gris.
D’autres espèces de cétacés, inscrites à l’annexe IV de la Directive fréquentent plus ou moins régulièrement le site : le Dauphin commun, le Globicéphale noir, le Dauphin de Risso, le Lagénorhynque à bec blanc.
Au sein du Golfe normand-breton, le Grand dauphin et le Dauphin commun sont les espèces les plus représentées. Viennent ensuite le Globicéphale noir, le Marsouin commun et le Dauphin de Risso. Le Lagénorhynque à bec blanc n’a été observée qu’une fois depuis 1984.
Des passages au large de Rorqual à museau pointu, de Rorqual commun ou exceptionnellement de Baleine à bosse peuvent être observés.
Le site Trégor-Goëlo se situe à proximité de la colonie de Phoques gris des Sept-Iles, première colonie française en termes de nombre de naissance. Des individus provenant de la colonie fréquentent le site du Trégor-Goëlo. Un blanchon a été observé en 2012 avec sa mère sur l’archipel de Bréhat. La reproduction n’est cependant pas attestée. La configuration du site, avec ses nombreux îles et îlots est favorable à la reproduction de l’espèce. La fréquentation et le dérangement induits par les plaisanciers et pratiquants de sports nautiques peut cependant constituer un frein à son installation.

Les mammifères marins sont soumis à des menaces communes :
- Les captures accidentelles par les engins de pêche (chaluts pélagiques et benthiques, filets trémails et maillants calés, filets dérivants et palangres flottantes).
- Le trafic maritime et les collisions avec les bateaux entrainant des blessures mortelles et des échouages ;
- Les activités militaires, les énergies marines (hydroliennes, éoliennes) pouvant causer des blessures mortelles et perturbant les conditions acoustiques et électromagnétiques du milieu ;
- La diminution des stocks halieutiques suite à des surpêches ;
- La dégradation de la qualité des eaux et des habitats. Les micropolluants (organochlorés, métaux lourds) ont une propension à la bioaccumulation particulièrement forte chez les prédateurs situés en bout de chaîne alimentaire.
- Les macrodéchets, pouvant conduire à des obstructions des voies digestives en cas d’ingestion ;
- Le dérangement humain, par les plaisanciers, pratiquants de sports nautiques ;
- Le changement climatique, avec la modification des conditions océanographiques.

Les objectifs de conservation des populations de mammifères marins visent à :
• Améliorer la connaissance de la fréquentation du site Natura 2000 Trégor-Goëlo par les mammifères marins et mieux connaître leurs habitats préférentiels (action F.1.2)
• Poursuivre et améliorer la signalisation des mammifères échoués (LPO-Océanopolis-GECC),
• Améliorer la connaissance des impacts des activités humaines sur les populations de mammifères marins,
• Sensibiliser les professionnels, les plaisanciers et le grand public en général sur les mammifères marins et sur les comportements à adopter pour leur être favorable (action F.3),
• Veiller à ce que les pratiques de plaisance et sportives ne provoquent pas le dérangement des individus (action E.2.2),
• Repérer les îles et îlots les plus favorables pour les Phoques gris et assurer leur tranquillité en cas d’installation d’individus.</td></tr>
</table>

DESCRIPTION DE L'ACTION

AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LES MAMMIFERES MARINS

Suivi des études en cours ou à venir sur les populations de mammifères marins, leurs habitats préférentiels, les menaces auxquels ils sont exposés et les interactions avec les activités humaines.
Différentes structures mènent des programmes de recherche ou de suivis actuellement : le Groupe d'Etudes des Cétacés du Cotentin, l'Agence des Aires Marines protégées, le Centre de Recherche sur les Mammifères Marins de la Rochelle, Océanopolis.
Leurs travaux permettront d'affiner la connaissance vis-à-vis de la fréquentation du site Natura 2000 par les mammifères marins.
Des démarches de sciences participatives peuvent être mises en place afin d'améliorer les connaissances locales. Le GECC travaille sur de telles démarches.
Diffusion des programmes de sciences participatives afin de faciliter la transmission des informations aux organismes de recherche (Océanopolis, GECC)

FORMULATION DE PRÉCONISATIONS POUR LA PRATIQUE DE LA PLAISANCE ET SPORTS NAUTIQUES

Formulation de préconisations pour la pratique de sports nature, en partenariat avec les services sports nature des collectivités (Conseil Général des Côtes d'Armor), les associations naturalistes (GEOCA), les associations de sports nature, les centres nautiques.
Elaboration d'une charte Natura 2000/conventions et signature par les parties concernées.
Délimitation de zones de réserves/tranquillité sur les secteurs à forts enjeux en cas d'installation d'individus de Phoque gris :
- Interdiction de débarquement sur certaines îles et îlots,
- Interdiction ou limitation de la pratique de certaines activités de sports nautiques ou d'activités de plaisance à proximité

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

CRMM., Etat sur la distribution de deux espèces Natura 2000 : Le Grand dauphin et le Marsouin commun sur les côtes françaises, 31 p, Juin 2010.
Le GECC travaille actuellement sur l'identification des habitats préférentiels des populations de Grands dauphins : GECC., Etude et préservation de la population des grands dauphins sédentaires dans le Golfe normand-breton et en Baie de Seine occidentale, Rapport intermédiaire, Mai 2012.
CRMM., Mise en place d'un suivi par acoustique passive des marsouins communs le long des côtes françaises dans le cadre du programme d'acquisition de connaissances Natura 2000 en mer. Revue bibliographique et recommandations. 2011. 53 p.
AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES., HEMISPHERE SUB. Espèces remarquables et d'intérêt particulier dans le Golfe Normand-Breton, 2011. 123 p + annexes.
AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES. Programme d'Acquisition de Connaissances sur les Oiseaux et les Mammifères Marins (PACOMM) 2010-2014 : Suivi aérien de la Mégafaune Marine (SAMM), Suivi acoustique des marsouins communs (MARSAC).

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Amélioration de la connaissance	Agence des Aires Marines Protégées Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin Centre de Recherche sur les Mammifères Marins Océanopolis	Animation Natura 2000 Etudes spécifiques	Animation Natura 2000 Suivis et études
Formulation de préconisations	Opérateur Natura 2000 Conseil Général des Côtes d'Armor Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin Océanopolis	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000 Charte Natura 2000

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Amélioration de la connaissance	×	×	×	×	×	×
Formulation de préconisations	×	×	×	×	×	×

INDICATEURS DE SUIVI

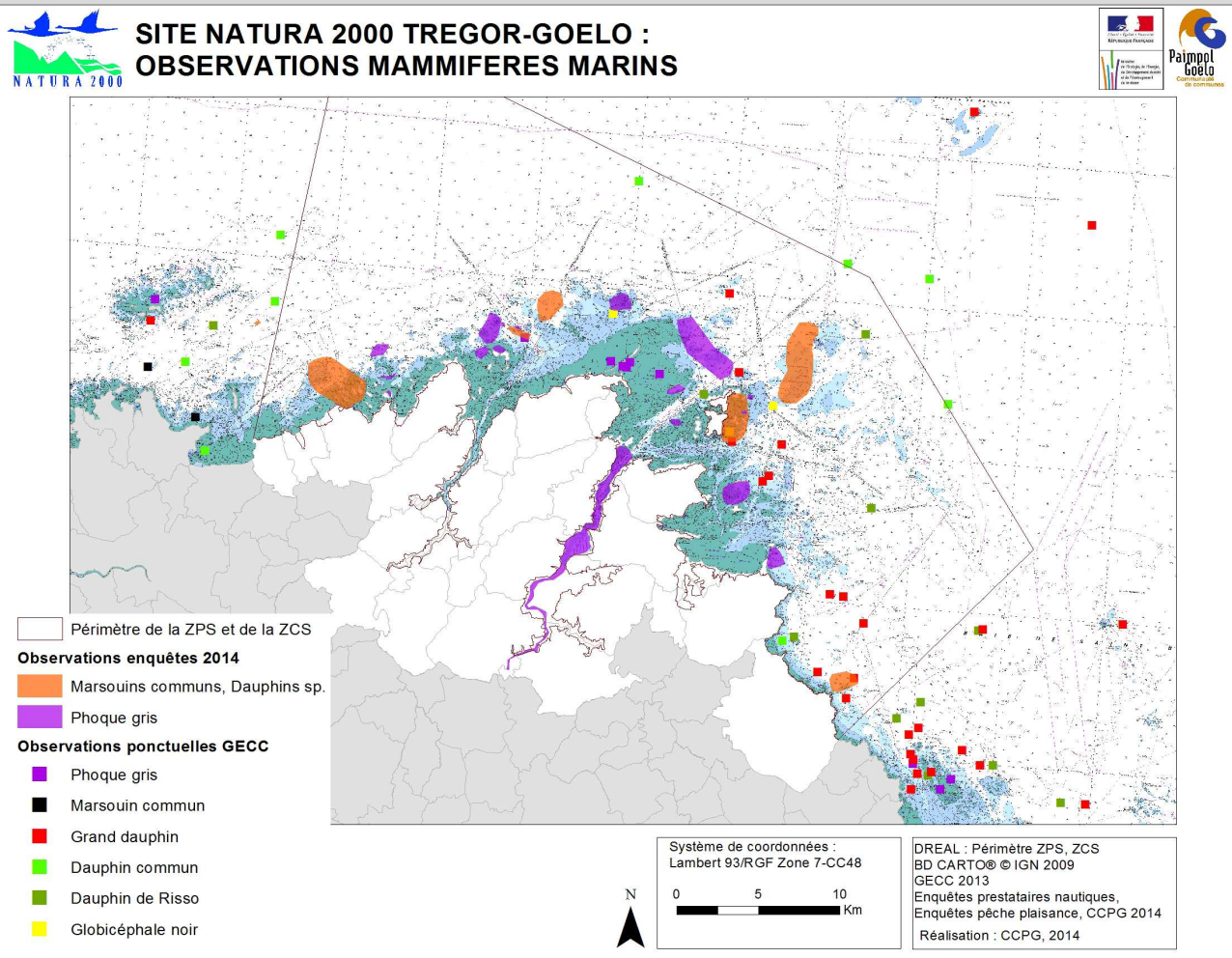
Etudes et suivi
Formulation de préconisations
Signature de charte Natura 2000
Formation des professionnels de sports nature
Mesures et outils de sensibilisation

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Suivis des populations de mammifères marins

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	B.1 Restaurer la qualité des eaux littorales B.2 Maintenir et restaurer les herbiers de zostères B.3 Maintenir et restaurer les habitats de champs de blocs B.4 Maintenir les habitats de bancs de maërl, bancs de sable coquillier E.1.2 Maintenir et promouvoir des pratiques de cultures marines respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire E.1.3 Maintenir et promouvoir des pratiques de pêche respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire E.2.2 Maîtriser le développement des activités nautiques F.1.2 Suivre et évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables F.3 Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire F.4 Veiller à la cohérence des documents de planification, programmes d'action et projets sur le site

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION



POISSONS MIGRATEURS

ACTION C.5	MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS FONCTIONNELS DES POISSONS MIGRATEURS *C.5 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS FONCTIONNELS DES POISSONS MIGRATEURS*	PRIORITE 2

CADRE

HABITATS CONCERNÉS

1130- Estuaires

ESPÈCES CONCERNÉES

Saumon Atlantique
Lamproie marine
Grande alose
Alose feinte
Autre espèce remarquable : Anguille d'Europe

SECTEURS CONCERNÉS

Estuaire du Trieux-Leff
Estuaire du Jaudy-Guindy-Bizien
Ruisseaux côtiers

OBJECTIF DE L'ACTION

Le site Natura 2000 compte 3 espèces de poissons migrateurs de l'annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore : le Saumon Atlantique, la Lamproie marine et la Grande alose. La présence de l'Alose feinte reste à confirmer. Il est également nécessaire de citer l'Anguille d'Europe, espèce en danger critique d'extinction (UICN).
Les aires de répartition des poissons migrateurs sont limitées en raison de la présence d'ouvrages sur les cours d'eau, plus ou moins franchissables en fonction des périodes et des espèces. Les espèces sont également sensibles au recalibrage, au reprofilage des cours d'eau, à la dégradation de la qualité des eaux et à la contamination des sédiments, ainsi qu'à l'enrichissement des milieux en matière organique.

Les objectifs de conservation des populations de poissons migrateurs visent à la fois à maintenir ou améliorer la continuité écologique des cours d'eau, la qualité de l'habitat et des frayères.

DESCRIPTION DE L'ACTION

SUIVIS DES ACTIONS DU SAGE, DES SYNDICATS DE BASSINS VERSANTS ET DE LA FDPPMA

Les objectifs de conservation des populations de poissons migrateurs visent principalement :
- La mise en place des programmes de restauration de la qualité des eaux et des sédiments,
- La suppression ou l'aménagement des ouvrages constituant des obstacles à la migration,
- La restauration des milieux aquatiques, le maintien et la restauration des zones de frayères.

Ces actions s'insèrent dans les programmes de financement locaux développés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les collectivités (SAGE, programmes de bassins versants, programmes des FDPPMA). Il convient de privilégier les interventions à l'échelle des bassins versants.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement
Les ouvrages des cours d'eau classées en liste 2 doivent être aménagés d'ici 2017. Sur le territoire du site Natura 2000 du Trégor-Goëlo, sont classés en liste 2 : le Dourdu, le ruisseau de Trestel, le Lizildry, l'aval du Guindy et du Jaudy, le Bizien, le Bouillenou, le Trieux, le Leff, le Quinic et le Saint-Samson.

Le Grenelle de l'Environnement a conduit à l'élaboration d'une liste d'ouvrages prioritaires à aménager d'ici 2015. Il existe 4 ouvrages Grenelle sur le territoire du site Natura 2000 :
- Le Moulin du Houël sur le Leff à Plourivo/Quemper-Guézennec. Cet ouvrage a fait l'objet d'aménagements en 2011 par la FDPPMA ;
- Le Petit Moulin (Moulin de Kermadur) sur le Lizildry à Plougrescant. Cet ouvrage devrait faire l'objet de travaux en 2012 ;
- Le Marais du Launay à Penvénan ;
- Le Seuil de Goas-Vilinic sur le Trieux à Quemper-Guézennec.

Les poissons migrateurs font l'objet d'un plan de gestion régional : le PLAGEPOMI.
Les indices d'abondance Saumon Atlantique réalisés par la FDPPMA permettent de fixer les Totaux Autorisés de Capture (TAC). La FDPPMA réalise également les suivis des indices d'abondance pour la Grande alose, l'Anguille d'Europe et la Lamproie marine.
Des études complémentaires pour l'Alose feinte sont nécessaires.

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Suivis des actions du SAGE, des syndicats de bassins versants et de la FDPPMA	SAGE Syndicats de bassins versants FDPPAM	Opérateur Natura 2000 Associations Collectivités	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000 Programme de bassins versants FDPPMA Collectivités SAGE

<table>
<tr><td>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</td><td colspan="3"><table>
<tr><th>Opération</th><th>Année N</th><th>N+1</th><th>N+2</th><th>N+3</th><th>N+4</th><th>N+5</th></tr>
<tr><td>Suivis des actions du SAGE, des syndicats de bassins versants et de la FDPPMA</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>CAHIER DES CHARGES TYPE</td><td colspan="3">A32309P : Création ou rétablissement de mares
A32309R : Entretien de mares
A32310R : Chantier d’entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
A32312P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides
A32314P : Restauration des ouvrages de petite hydraulique
A32314R : Gestion des ouvrages de petite hydraulique
A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques
A32316P : Chantier de restauration de la diversité physique d’un cours d’eau et de sa dynamique érosive
A32317P : Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons
A32319P : Restauration de frayères</td></tr>
<tr><td>INDICATEURS DE SUIVI</td><td>Mesures de restauration de la qualité de l’eau et des sédiments, des milieux aquatiques
Ouvrages aménagés ou supprimés</td><td>INDICATEURS D’ÉVALUATION</td><td>Indices abondance Saumon
Indices abondance Anguille (un ou plusieurs bassins versants/an)
Indices abondances larves de lamproies (en développement)
Evolution des taux d’étagement des cours d’eau</td></tr>
<tr><td>FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES</td><td colspan="3">A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales
A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés
B.1 Restaurer la qualité des eaux littorales
C.1 Maintenir et restaurer les habitats de l'Agrion de Mercure
C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral
C.8 Maintenir et restaurer les habitats des autres espèces remarquables
E.1.1 Maintenir et promouvoir les pratiques agricoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
F.1.2 Suivre et évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables
F.7.1 Veiller à la cohérence des politiques publiques et programmes d’action sur le site</td></tr>
</table>

TRICHOMANES

ACTION C.6	MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DU TRICHOMANES REMARQUABLE *C.6 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DU TRICHOMANES REMARQUABLE*	PRIORITE 2

CADRE

HABITATS CONCERNÉS
8830-Grottes en mer à marées de la façade Atlantique
Puits

ESPÈCES CONCERNÉES
Trichomanès remarquable

SECTEURS CONCERNÉS
Grottes maritimes et puits privés
Ile d'Er
Falaises de Plouézec et Plouha

OBJECTIF DE L'ACTION

Deux stations de prothalles (gamétophytes) sont présentes au sein de grottes maritimes à Plouézec (Pointe Kermor) et sur l'Ile d'Er.
Etant donné la localisation des stations au sein de grottes difficiles d'accès, et au vu des superficies occupées par le gamétophyte, l'état de conservation de l'espèce sur le site peut être considéré comme bon. A l'intérieur des terres, le contexte est cependant moins favorable.
Le Trichomanès remarquable est sensible aux perturbations susceptibles de modifier les conditions de lumière, de température et d'humidité des stations.
La régression de la forme feuillée (sporophytes) est due aux travaux et aménagements affectant les puits : destruction, fermeture ou comblement. Le prothalle (gamétophyte), d'une plus grande résistance, peut-être, quant à lui, menacé suite à une modification des conditions écologiques propres aux grottes, cavités ou chaos rocheux ombragés, et à leur environnement immédiat.
L'enjeu de conservation est fort, l'espèce est en déclin aux niveaux régional et national.

Les objectifs de conservation de l'espèce visent à :
- Maintenir les stations existantes et dans les grottes maritimes (prothalle),
- Favoriser l'installation ou le maintien de l'espèce dans les puits (forme feuillée),
- Réaliser un suivi des stations connues et mener de nouvelles prospections (action F.1.2).

DESCRIPTION DE L'ACTION

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

Suivis des stations connues (grottes maritimes)
Nouvelles prospections dans les grottes maritimes et les puits abritant potentiellement l'espèce

MAINTIEN DES HABITATS FAVORABLES À L'ESPÈCE

Grottes maritimes
Maintien des conditions écologiques spécifiques aux grottes marines
Maintien d'une faible fréquentation
Aménagement de mise en défens en cas de surfréquentation

Puits
Maintien des conditions de lumière, de température, d'hydrométrie des puits.
Information aux propriétaires et mise en œuvre de convention, afin :
- D'éviter la fermeture voire le comblement des puits,
- De maintenir l'extraction d'eau des puits qui permet, grâce à l'écoulement d'eau sur les parois, d'arroser périodiquement les frondes.
Pose de grilles sur les ouvertures des puits afin de résoudre les éventuels problèmes de sécurité tout en conservant le passage de la lumière et de l'eau de pluie.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Aucune actuellement

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

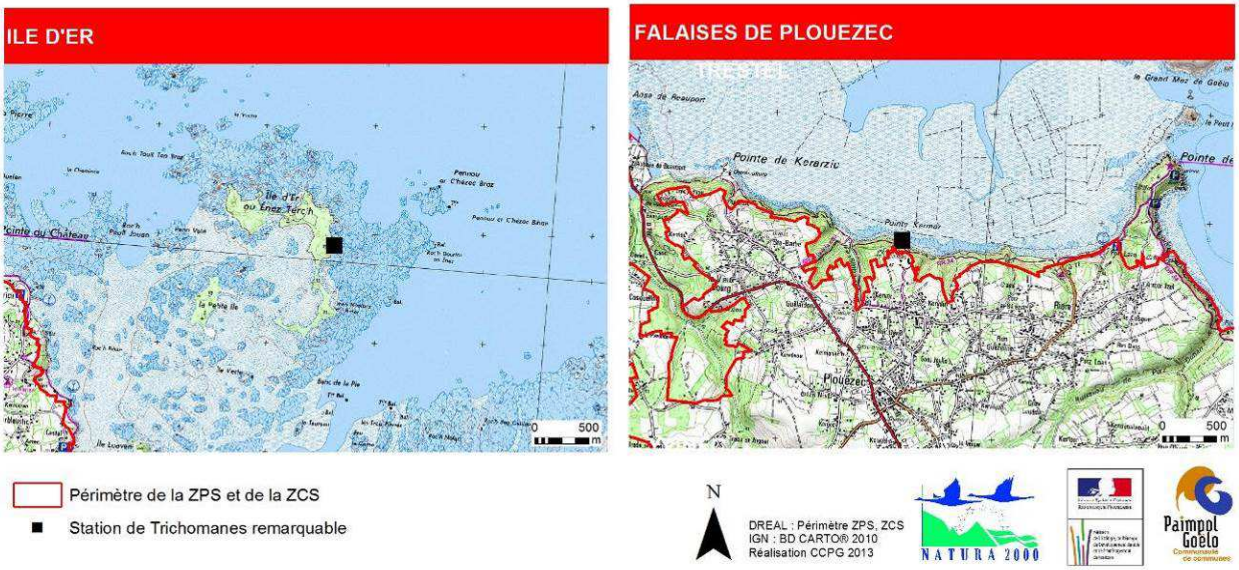
Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Amélioration des connaissances	Opérateur Natura 2000 Conservatoire Botanique National de Brest Conservatoire du littoral Associations	Animation Natura 2000 Sur devis	Animation Natura 2000 Suivis et études
Maintien des habitats favorables à l'espèce	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités Particuliers (puits)	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000 Contrat Natura 2000

CALENDRIER PRÉVISIONNEL	**Opération**	**Année N**	**N+1**	**N+2**	**N+3**	**N+4**	**N+5**
	Amélioration des connaissances	×	×	×	×	×	×
	Maintien des habitats favorables à l'espèce	×	×	×	×	×	×

CAHIER DES CHARGES TYPE	A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès		
INDICATEURS DE SUIVI	Prospections et suivis Maîtrise de la fréquentation Aménagements de mise en défens	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Nombre de stations Surface gamétophytes Nombre de pieds de sporophytes (forme feuillée)
FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	F.1.2 Suivre et évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables		

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

C.6 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DU TRICHOMANES REMARQUABLE



OSEILLE ROCHERS

<table>
<tr><td>ACTION C.7</td><td colspan="2">MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE L'OSEILLE DES ROCHERS
C.7 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE L'OSEILLE DES ROCHERS</td><td>PRIORITE 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td colspan="2">HABITATS CONCERNÉS
1210 et 1220- Végétation des laisses de mer sur sables et galets
1230-1- Végétation chasmophytique des fissures de rochers
1230-3- Pelouses aérohalines
1230-6- Pelouses rases sur dalles rocheuses
1430-2- Végétation des colonies d'oiseaux marins
8330-1- Grottes en mer à marées de la façade Atlantique
Falaises littorales</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Oseille des Rochers</td></tr>
<tr><td colspan="3">SECTEURS CONCERNÉS
Cordons de galets
Falaises littorales
Pelouses littorales
1 station connue : Ile nord de Bréhat</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">Une station de quelques pieds a été découverte en 2011 sur l'île de Bréhat. Il est probable que d'autres stations restent à découvrir.
Au vu de la superficie de la station connue, des potentialités du site et des dégradations liées notamment à la fréquentation sur les milieux favorables à l'espèce, l'état de conservation peut être considéré comme mauvais à l'échelle du site du Trégor-Goëlo.
Les principales menaces pesant sur l'espèce sont :
- L'érosion naturelle des falaises et les éboulements,
- L'artificialisation des milieux (aménagement de parois rocheuses),
- La surfréquentation des parois rocheuses,
- La présence d'espèces invasives : Griffes de sorcières (Carpobrotus edulis),
- La rudéralisation des groupements végétaux à proximité.
L'enjeu de conservation est fort, l'espèce est rare aux échelles régionale, nationale et européenne.

Les objectifs de conservation de l'espèce visent à :
- Maintenir la station existante et connue,
- Favoriser l'installation ou le maintien de l'espèce sur d'autres stations,
- Réaliser un suivi de la station connue et mener de nouvelles prospections (action F.1.2).</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td colspan="3">AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES
Suivi de la station connue
Nouvelles prospections sur les secteurs abritant potentiellement l'espèce
MAINTIEN DES HABITATS FAVORABLES À L'ESPÈCE
Limitation des aménagements sur les parois rocheuses
Limitation de la prolifération des espèces invasives, Griffes de sorcières notamment (action A.7)
TRAVAUX DE MISE EN DÉFENS
Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens permettant de limiter les impacts liés à la surfréquentation : poteaux, grillages, clôtures, monofils.</td></tr>
<tr><td>MESURES ET ACTIONS EXISTANTES</td><td colspan="3">Aucune actuellement</td></tr>
</table>

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Amélioration des connaissances	Opérateur Natura 2000 Conservatoire Botanique de Brest Conservatoire du littoral Associations		Animation Natura 2000 Sur devis	Animation Natura 2000 Suivis et études
Maintien des habitats favorables à l'espèce	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités		Animation Natura 2000	Animation Natura 2000
Travaux de mise en défens	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités		Sur devis Barèmes A32324P	Contrat Natura 2000

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Amélioration des connaissances	×	×	×	×	×	×
Maintien des habitats favorables à l'espèce	×	×	×	×	×	×
Travaux de mise en défens	×					

CAHIER DES CHARGES TYPE

A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
A32320P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

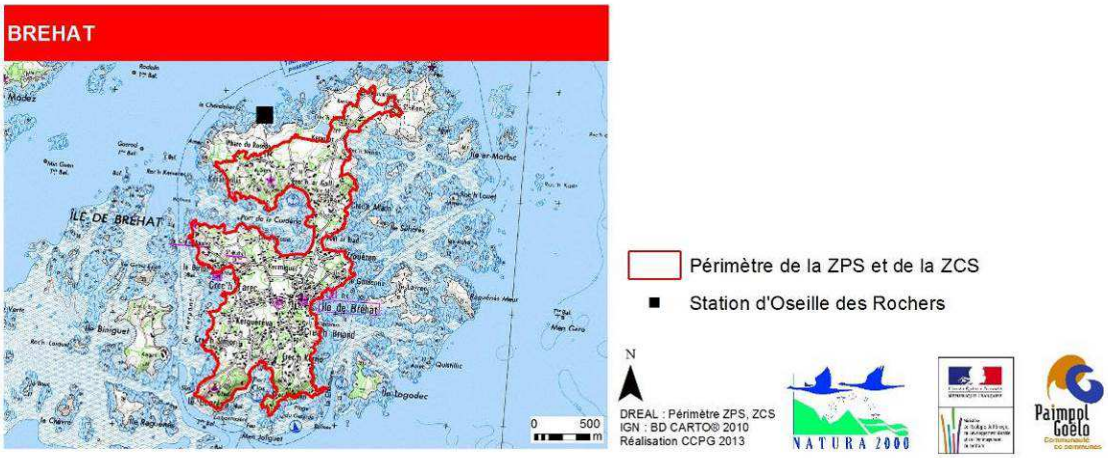
INDICATEURS DE SUIVI	Prospections et suivis Maîtrise de la fréquentation Limitation des aménagements Aménagements de mise en défens Surface de *Carpobrotus edulis* arrachées	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Nombre de stations Nombre de plants

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

A.1 Maintenir et restaurer les habitats de haut de plage
A.5 Maintenir et restaurer les habitats de pelouses et landes littorales
A.7 Contenir et éradiquer les espèces invasives
F.1.2 Suivre et évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

C.7 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DE L'OSEILLE DES ROCHERS



AUTRES ESPECES

<table>
<tr><td>ACTION C.8</td><td colspan="2">MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DES AUTRES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES
C.8 MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS DES AUTRES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES</td><td>PRIORITE 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Tous les habitats d'intérêt communautaire
Habitats de zones humides, mares, étangs, prairies, boisements de feuillus, ripisylves, haies, talus bocagers</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Espèces de l'annexe IV :
Alyte accoucheur
Crapaud Calamite
Rainette verte
Grenouille agile
Triton marbré
Lézard vert
Lézard vivipare
Lézard des murailles
Coronelle lisse</td><td>Autres espèces de faune remarquables :
Campagnol amphibie
Crapaud commun
Pélodyte ponctué
Triton alpestre
Salamandre tachetée
Triton palmé
Anguille d'Europe
Truite fario
Orvet fragile
Couleuvre à collier
Vipère péliade</td></tr>
<tr><td>SECTEURS CONCERNÉS
Ensemble du site Natura 2000</td><td colspan="2">Autres espèces de flore remarquables
Chou marin, Rossolis, Panicaut de mer…
Cf. Diagnostic écologique « 7.5 Autres espèces de flore remarquables » pour la liste complète</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">Le site Natura 2000 abrite 3 espèce d'invertébrés de l'annexe II DHFF : l'Agrion de Mercure (action C.1), le Lucane cerf-volant et l'Escargot de Quimper. Ces deux dernières espèces paraissent en bon état de conservation. Le maintien des boisements et du maillage bocager (actions A.3.1 et A.3.2) est essentiel à leur préservation.
Le site Natura 2000 abrite également une trentaine d'espèces de l'annexe IV de la DHH (hors espèce déjà inscrite à l'annexe II), dont :
- 6 espèces de cétacés (action C.4),
- 11 espèces de chiroptères (action C.3),
- 5 espèces d'amphibiens,
- 4 espèces de reptiles.
11 espèces faunistiques figurant sur les listes rouges nationales sont également présentes dont :
- Le Campagnol amphibie,
- 5 espèces d'amphibiens,
- 3 espèces de reptiles,
- L'Anguille d'Europe et la Truite fario (action C.5).
Certaines espèces de l'annexe II de la DHFF font déjà l'objet d'inventaires et de suivis :
- Le Groupe d'Etudes des Cétacés du Cotentin (GECC) et Océanopolis pour les mammifères marins, le Groupe Mammologique Breton (GMB) pour la Loutre d'Europe (action C.2), les chiroptères (action C.3) et le Campagnol amphibie.
- La Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques pour les espèces piscicoles (action C.5).
Le diagnostic écologique du DOCOB a mis en évidence un manque de données sur les invertébrés, les amphibiens et les reptiles sur le site Natura 2000. Des inventaires et des suivis sont à envisager, la transmission des données pourrait être améliorée.
Un effort doit être porté sur le maintien et la restauration des habitats des amphibiens, dont les populations sont en déclin. Ces espèces sont en effet très sensibles à la destruction, la dégradation ou la fragmentation de leurs habitats, en particulier les zones humides, les mares et plans d'eau. Des actions de création/restauration de zones humides, de mares et plans d'eau pourront être initiées afin de favoriser le maintien des populations d'amphibiens sur le site Natura 2000.
En ce qui concerne la flore, le Conservatoire Botanique National de Brest a recensé 36 espèces floristiques remarquables (Chou marin, Panicaut maritime, Rossolis, Orchidées...). Des suivis des stations ainsi que des inventaires pourraient être mise en place afin de renforcer la connaissance sur ces espèces.

Les objectifs de conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables visées par cette fiche action consistent à :
- Poursuivre les inventaires et les suivis en cours sur les mammifères et les espèces piscicoles (actions C.2, C.3, C.4 et C.5),
- Mener des inventaires et des suivis supplémentaires sur les invertébrés, amphibiens, reptiles et les espèces floristiques remarquables (action F.1.2),
- Améliorer la transmission des données naturalistes entre les différentes structures,
- Protéger et restaurer les habitats favorables à l'installation d'espèces remarquables, particulièrement</td></tr>
</table>

les amphibiens.

DESCRIPTION DE L'ACTION

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

Mise en place d'inventaires, de suivis supplémentaires sur les invertébrés, amphibiens, reptiles et les espèces floristiques remarquables
Amélioration de la transmission des données naturalistes sur le site Natura 2000 : Saisie dans des bases de données communes et structurées, structuration d'un SIG, partenariats/conventions avec les associations naturalistes pour faciliter les échanges de données

PROTECTION, RESTAURATION ET GESTION DES HABITATS FAVORABLES AUX ESPÈCES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES REMARQUABLES

Les habitats concernés par la mesure sont très divers : habitats d'intérêt communautaire, boisements, prairie, éléments bocagers, zones humides, mares, étangs, plans d 'eau…
Cette mesure vise plus particulièrement la protection, la restauration des habitats de zones humides, mares et plans d'eau, qui n'ont pas fait l'objet de fiche action spécifique.
Ces habitats sont soumis à d'importantes pressions liées à l'urbanisation et aux aménagements, leur destruction menace fortement les populations d'amphibiens.
Les actions de protection, restauration et gestion des zones humides peuvent s'insérer dans les programmes de financement locaux développés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les collectivités (SAGE, programmes de bassins versants). Il convient donc privilégier les interventions à l'échelle des bassins versants. Des MAEt Biodiversité sont envisageables.
Les actions de recréation et d'entretien de mares sont éligibles au contrat Natura 2000. Les mares ne doivent cependant pas être crées en dérivation des cours d 'eau.
De façon plus générale, des actions de réduction des impacts des infrastructures routières pourraient être envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique et des Trames verte et bleue des PLU et SCoT.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Contrat Natura 2000 Penhoat-Lancerf, Communauté de Communes Paimpol-Goëlo (2011)
Plan de gestion du marais de Trestel (Conseil Général des Côtes d'Armor)
Contrat Natura 2000 Marais de Trestel, Conseil Général Côtes d'Armor (2010)
Contrat Natura 2000 Marais du Goaster, Commune de Penvénan (2004 et 2011)
Contrat Natura 2000 Marais de Gouermel, Syndicat mixte des Bassins Versants du Jaudy-Guindy-Bizien (2011)
Contrat Natura 2000 Marais de Brestan, Syndicat mixte des Bassins Versants du Jaudy-Guindy-Bizien (2012)
Données et suivis des sites du Conservatoire du littoral, ENS, Réserve Paule Lapicque
Données et suivis du Conservatoire Botanique National de Brest
Données et suivis des associations naturalistes (GMB, VivArmor Nature, Bretagne Vivante)

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Amélioration des connaissances	Opérateur Natura 2000 Associations (GMB, Bretagne Vivante, VivArmor Nature…) Conservatoire Botanique de Brest Collectivités Conservatoire du littoral Particuliers		Animation Natura 2000 Sur devis	Animation Natura 2000 Suivis et études
Protection, restauration et gestion des habitats	Opérateur Natura 2000 Syndicats de bassins versants Collectivités Conservatoire du littoral	Particuliers Exploitants agricoles	Sur devis	Contrat Natura 2000 MAE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Amélioration des connaissances	×	×	×	×	×	×
Protection, restauration et gestion des habitats	×	×	×	×	×	×

CAHIER DES CHARGES TYPE

A32309P : Création ou rétablissement de mares
A32309R : Entretien de mares
A32312 et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides
A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires

INDICATEURS DE SUIVI	Zones humides restaurées et entretenues Mares créées et entretenues Aménagements de passage à faune	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Suivi des populations d'amphibiens, de reptiles, d'invertébrés Suivi des espèces floristiques remarquables

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	A.1.1 Maintenir et restaurer les habitats dunaires A.1.3 Maintenir et restaurer les habitats de cordons de galets A.2 Maintenir et restaurer les habitats de landes intérieures et les communautés associées A.3 Maintenir et restaurer les boisements patrimoniaux et le maillage bocager A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales A.5 Maintenir et restaurer les habitats de pelouses et landes littorales A.6.Maintenir et restaurer les habitats de prés salés A.7.Contenir et éradiquer les espèces invasives C.1 Maintenir et restaurer les habitats de l'Agrion de Mercure C.3 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des chiroptères C.5 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des poissons migrateurs F.1.2 Suivre et évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables F.7.1 Veiller à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

D- MAINTENIR OU RÉTABLIR DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE LES ESPÈCES D'OISEAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE AINSI QUE LEURS HABITATS FONCTIONNELS

Actions
D.1 Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
D.2 Maintenir la fonctionnalité des habitats des oiseaux d'eau et marins
D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations





©GEOCA





NIDIFICATION

<table>
<tr><td>ACTION D.1</td><td colspan="2">FAVORISER LA NIDIFICATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PATRIMONIALES
D.1 FAVORISER LA NIDIFICATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PATRIMONIALES</td><td>PRIORITE 1</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Tous les habitats concernés par la nidification d'espèces de la DO</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Espèces nicheuses DO :
Aigrette garzette
Bondrée apivore
Busard Saint-Martin
Engoulevent d'Europe
Faucon pèlerin
Fauvette pitchou
Gravelot à collier interrompu
Martin-pêcheur d'Europe
Pic mar
Pic noir
Sterne pierregarin
Sterne naine
Sterne caugek</td><td>Grand Cormoran
Cormoran huppé
Fulmar boréal
Huîtrier-pie
Grand Gravelot
Goéland brun
Goéland argenté
Goéland marin
Autres espèces nicheuses patrimoniales</td></tr>
<tr><td colspan="3">SECTEURS CONCERNÉS
Ensemble du site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">Au total, le site Natura 200 du Trégor-Goëlo compte 115 espèces nicheuses plus ou moins régulières, dont 15 espèces de l'annexe I de la DO.
Certaines d'entre elles sont particulièrement menacées en France (sternes) ou très localisées aux échelons régional et départemental (Faucon pèlerin, Gravelot à collier interrompu).
Un certain nombre d'espèces nicheuses patrimoniales méritent également une attention particulière :
• Les espèces de la liste rouge nationale : Grand Gravelot, Pipit farlouse, Gobemouche gris, Linotte mélodieuse, Bouvreuil pivoine ;
• Les espèces dont les effectifs sont importants au regard des populations départementales, régionales ou nationales. Les oiseaux marins et limicoles sont ainsi très représentés sur le site Natura 2000 : Grand Cormoran, Cormoran huppé, Fulmar boréal, Huîtrier-pie, Grand gravelot, Goélands ;
• Les espèces rares et inféodées à des habitats de reproduction spécifiques (Fauvette babillarde, Grand Corbeau, Hirondelle de fenêtre).

Toutes ces espèces exploitent des milieux variés pour leur reproduction et sont soumises à des menaces spécifiques. Les mesures de protection et de gestion à mettre en œuvre diffèrent en fonction des espèces et milieux (cf. tableau suivant). Elles consistent principalement à :
- Protéger les sites de nidification, définir des zones de réserves/de tranquillité lors des périodes de reproduction (mars à juillet),
- Mettre en place des aménagements de mise en défens (exclos) sur les secteurs les plus sensibles,
- Sensibiliser le grand public, les pratiquants de sports nature et les professionnels au respect de l'avifaune (actions D.3 et F.3),
- Renforcer les contrôles sur les secteurs sensibles (actions E.2.1, E.2.2, E.2.3),
- Mettre en place des actions de gestion des habitats en cohérence avec les objectifs de préservation des espèces (actions A.1, A.2, A.3, A.4, A.5, A.6),
- Adapter le périmètre du site Natura 2000 afin de prendre en compte la présence d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales et d'optimiser la gestion du site (action F.5)

Concernant les oiseaux marins, certains sites de nidification apparaissent comme prioritaires à préserver, en raison du statut et des effectifs des espèces présentes. Le GEOCA a réalisé un travail de hiérarchisation de ces sites en 2014 : GEOCA. Mise en évidence de sites prioritaires pour la reproduction des oiseaux sur le littoral de la Zone de Protection Spéciale Trégor-Goëlo FR5310070. Communauté de Communes Paimpol-Goëlo, DREAL Bretagne. 2014. 57p+annexes.
Les actions sectorielles à envisager pourront s'appuyer sur les sites prioritaires à protéger mis en avant dans ce rapport.</td></tr>
</table>

MENACES SUR LES MILIEUX D'INTERET POUR L'AVIFAUNE ET MESURES PRECONISEES				Périodes de sensibilité maximale
Milieux	Espèces concernées	Menaces sur l'avifaune	Mesures préconisées	
Iles et îlots rocheux	Sternes Gravelot à collier interrompu Aigrette garzette Huîtrier-pie Grand Gravelot Cormorans Goélands	Dérangement humain (plaisanciers et promeneurs) Dérangement par les chiens en divagation Prédation animale (rats, mustélidés, corvidés…)	Délimitation de zones de réserves/tranquillité (îlots avec cordons de galets ou sableux notamment)	Mars-Juillet
Habitats de hauts de plage dont cordons de galets	Sterne naine Gravelot à collier interrompu Grand gravelot Huîtrier-pie	Dérangement humain (plaisanciers et promeneurs) Dérangement par les chiens en divagation Prédation animale (rats, mustélidés, corvidés…) Circulation de véhicules motorisés (tracteurs, embarcations…) Travaux d'aménagement du littoral	Délimitation de zones de réserves/tranquillité (secteurs de nidification du Grand Gravelot) Aménagement de mise en défens et (action A.1.1 et A.1.3), Mise en place d'exclos (Sillon de Talbert) Nettoyage manuel des laisses de mer (action A.1.2)	Avril-Juillet
Falaises et parois rocheuses littorales	Faucon pèlerin Fulmar boréal Grand Corbeau Hirondelle de fenêtre Cormorans Goélands	Activités de sports nature : escalade, descente, intrusion aérienne au-dessus des sites (aéromodélisme, parapente, survol aérien …)	Limitation des activités de sports nature Protection vis-à-vis des projets d'aménagements Extension du site Natura 2000 aux falaises (action F.5)	Janvier-Juillet
Landes littorales et fourrés de hauts de falaises	Fauvette pitchou	Dérangement humain Dérangement par les chiens en divagation Fermeture des landes Evolution vers des ptéridaies Ouverture de sentiers	Maintien de zones mixtes de landes littorales et de fourrés Limitation de la colonisation par la Fougère aigle Limitation de l'emprise des sentiers (action A.5)	Avril-Juillet
Landes intérieures et boisements	Fauvette pitchou Engoulevent d'Europe Pic noir Bondrée apivore Busard Saint-Martin	Dérangement humain Dérangement par les chiens en divagation Fermeture des landes Enrésinement Ouverture de sentiers	Maintien de zones mixtes de landes et de boisements (mosaïque d'habitats) Maintien de boisements et d'arbres sénescents Limitation de l'emprise des sentiers (actions A.2 et A.3)	Avril-Juillet
Marais littoraux	Passereaux (Rousserolle effarvatte, Phragmite des joncs, Bruant des roseaux, Cisticole des joncs, …) Oiseaux d'eau (Grèbe castagneux, Foulque macroule…)	Dérangement humain Dérangement par les chiens en divagation Aménagements, remblaiements, drainage Fauche et faucardage mal gérés	Adaptation des mesures de gestion sur les roselières (action A.4)	Toute l'année

DESCRIPTION DE L'ACTION

PROTECTION DES SITES DE NIDIFICATION

Délimitation de zones de réserves/tranquillité sur les secteurs à forts enjeux en période de reproduction (mars à juillet/août) : îles et îlots, hauts de plage (cordons de galets), falaises et parois littorales (Plouha/Plouézec).
Mise en place de mesures règlementaires et de panneaux d'information/sensibilisation sur les îlots et cordons de galets à fort enjeux et facilement accessibles
Préservation de la quiétude des sites peu accessibles (falaises côtières, îlots peu fréquentés)
Interdiction ou limitation de la pratique de certaines activités de sports nature à proximité des sites à forts enjeux (action D.3).
Les secteurs à préserver en priorité sont ceux mis en évidence dans le rapport du GEOCA de 2014, et repris en partie dans le tableau ci-dessous.

NOM SITE	INTERET QUANTITATIF	DIVERSITE	REPRESENTATIVITE POUR UNE OU PLUSIEURS ESPECES	ESPECES NICHEUSES DE L'ANNEXE I
Ile Saint-Riom et annexes	+++	+++	+++ Aigrette garzette, Cormoran huppé	1
Grand Mez	+++	++	++	0
Falaises de Plouha	-	+++	+++ Fulmar boréal, Faucon pèlerin, Grand Corbeau	1
Sillon de Talbert	-	+	+++ Sterne naine, Grand Gravelot, Gravelot à collier interrompu	1-3
Raguénès Meur	++	+		
Archipel d'Ollonne	-	+	+ Goéland marin, Grand Gravelot	0-1
Ar Moroc'h Bihan	-	+	+ Sternes	0-3
Les Trois-Iles	+	+	++ Grand Cormoran, Goéland marin	0
Roc'h Vras	++	-	++ Cormoran huppé, Goéland brun	0
Roc'h ar C'hrouier	-	-	+++ Sterne pierregarin	1
Plage de Brestan	-	-	++ Grand Gravelot Gravelot à collier interrompu	1
Roc'h Losquet	-	++	+ Grand Cormoran	0
Ile Verte	++	-	++ Goéland argenté, Goéland brun	0
Ile Lavrec nord	+	-	+ Goéland argenté, Huîtrier pie	0
Raguénès	-	+	+ Goéland brun, Huîtrier pie	0
C'hrou Ezen	+	-	+ Goéland argenté	0
2205-02-008	+	-	+ Goéland argenté, Goéland brun	0
Les Agneaux	-	+	-	0
Ile d'Er	-	+	-	0-1
2205-06-016 (Atlas cartographique du GEOCA)	-	-	+ Sterne caugek	1

Certains sites subissent des impacts forts liés aux activités humaines. Il s'agit notamment des sites très proches de la côte et facilement accessibles : Sillon de Talbert, plage de Brestan notamment.
En plus de ces principaux sites listés, de nombreux îlots sont susceptibles d'être impactés par des débarquements ponctuels mais leur nombre et la surface de la ZPS ne permettent pas de prioriser certains sites plus que d'autres. A noter cependant le cas des îlots autour de Bréhat et notamment du Guerzédo, ou la nidification de sternes est fréquemment perturbée.
Concernant les îlots, un outil de type **arrêté préfectoral de protection du biotope** (APPB) parait bien adapté. Une interdiction de débarquement périodique pourrait être mise en place (15 mars au 15 juillet).
Une **extension de la Réserve Naturelle Régionale du Sillon de Talbert** à d'autres sites littoraux de la commune pourrait être envisagée (Brestan, Pen vir, Mer Melen…). Cette modification de périmètre permettrait une gestion concertée d'un réseau de sites favorables à plusieurs espèces, notamment aux gravelots, sur un même territoire.

MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENTS DE MISE EN DÉFENS

Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens permettant de limiter les impacts liés à la fréquentation et à la circulation de véhicules motorisés
Mise en place de poteaux, grillages, clôtures, monofils, ganivelles
Plantations de talus ou haies afin de limiter les accès
Mise en place d'exclos sur les secteurs les plus sensibles (Sillon de Talbert).

MESURES DE GESTION DES HABITATS

La fermeture des milieux et l'évolution de la végétation vers un couvert végétal dense peut constituer une limite à l'installation de certaines espèces (ex : oiseaux marins sur les îles et îlots).
A l'inverse, un couvert végétal plus dense peut être favorable à d'autres espèces, notamment celles inféodées aux habitats de landes et de fourrés. La végétation arborée permet également la reproduction d'espèces inféodées aux boisements (Aigrette garzette, Pic noir…)
Les actions de gestion des habitats doivent viser à la fois le maintien et la restauration des habitats d'intérêt communautaire ainsi que le maintien et la restauration des habitats favorables à l'avifaune.
Les interventions doivent être réalisées hors période de reproduction, il est préférable d'intervenir par placettes afin de ne pas homogénéiser les habitats et de laisser des secteurs refuges pour la faune.
Les actions de gestion des habitats sont développées dans les fiches actions spécifiques :
A.1 Maintenir et restaurer les habitats de haut de plage
A.2 Maintenir et restaurer les habitats de landes intérieures et les communautés associées
A.3 Maintenir et restaurer les boisements patrimoniaux et le maillage bocager
A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales
A.5 Maintenir et restaurer les habitats de pelouses et landes littorales
A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés

EXTENSION DU SITE NATURA 2000

Cette action concerne les falaises de Plouha/Plouézec, présentant un intérêt majeur pour la nidification du Faucon pèlerin et d'espèces patrimoniales, notamment le Fulmar Boréal, le Grand corbeau (action F.5).

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Life Archipels et îlots marins de Bretagne (1998-2003)
Rapports :
GEOCA., Statut et répartition de l'avifaune d'intérêt communautaire ou à haute valeur patrimoniale sur les habitats terrestres de la ZPS Trégor-Goëlo. 2012. 68 p.
GEOCA-CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR., Cartographie des sensibilités avifaunistiques et préconisations concernant la pratique des sports nature. ZPS Trégor-Goëlo. 2012. 113 p.
Suivis : Suivi annuel des sternes, GEOCA
Recensements oiseaux marins et limicoles nicheurs, GEOCA
Programme SASNIMIGO (Suivi alimentaire des Sternes Nicheuses et Migratrices du Goëlo), GEOCA
Programme PACOMM, Agence des Aires Marines Protégées
Voir l'état des lieux du DOCOB pour les autres études et suivis du GEOCA (8.1 Synthèse des données existantes).

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Protection des sites de nidification	Opérateur Natura 2000 GEOCA Services de l'Etat Conservatoire du littoral Collectivités Associations	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000 Charte Natura 2000
Mise en place d'aménagements de mise en défens	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités Associations	Sur devis Barèmes A32324P	Contrat Natura 2000
Mesures de gestion des habitats	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités Associations Syndicats de bassins versants ONF	Sur devis	Contrat Natura 2000 MAE
Extension du site Natura 2000	Opérateur Natura 2000 DREAL	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000

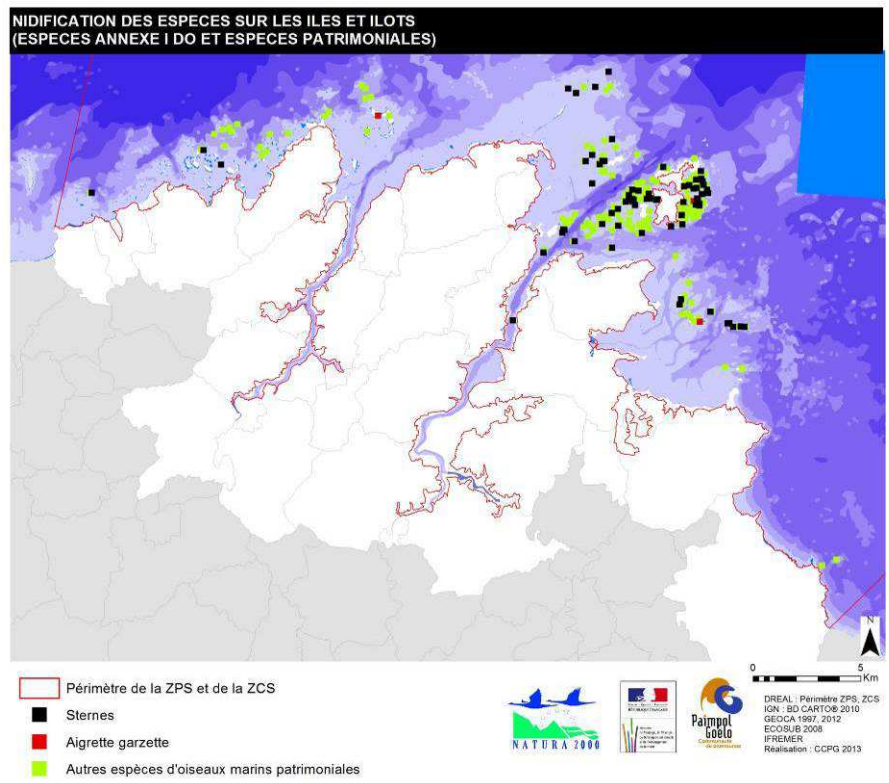
CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Protection des sites de nidification	×	×	×	×	×	×
Mise en place d'aménagements de mise en défens	×					
Mesures de gestion des habitats	×	×	×	×	×	×
Extension du site Natura 2000	×					

CAHIER DES CHARGES TYPE	A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès A32332 : Restauration des laisses de mer A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger F22701 : Création ou rétablissement de clairières ou landes F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets A323010R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles		
INDICATEURS DE SUIVI	Délimitation et protection des sites de nidification Mesures et outils de sensibilisation Aménagement de mise en défens Mesures de gestion des habitats Extension du site Natura 2000	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Suivi des populations des espèces nicheuses DO et des espèces patrimoniales
FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	A.1 Maintenir et restaurer les habitats de haut de plage A.2 Maintenir et restaurer les habitats de landes intérieures et les communautés associées A.3 Maintenir et restaurer les boisements patrimoniaux et le maillage bocager A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales A.5 Maintenir et restaurer les habitats de pelouses et landes littorales A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés D.2 Maintenir la fonctionnalité des habitats de l'avifaune D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations E.2 Maintenir des activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire F.2 Favoriser les politiques d'acquisition foncière et assurer une gestion cohérente avec les enjeux Natura 2000 F.3 Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire F.4 Veiller à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site F.5 Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire		

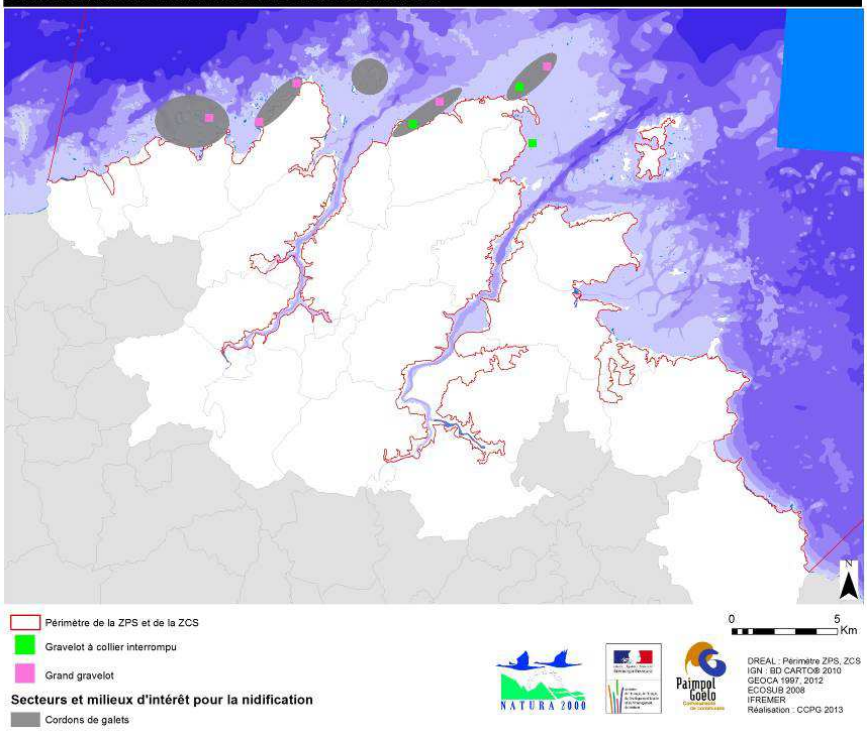
REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

D.1 FAVORISER LA NIDIFICATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE



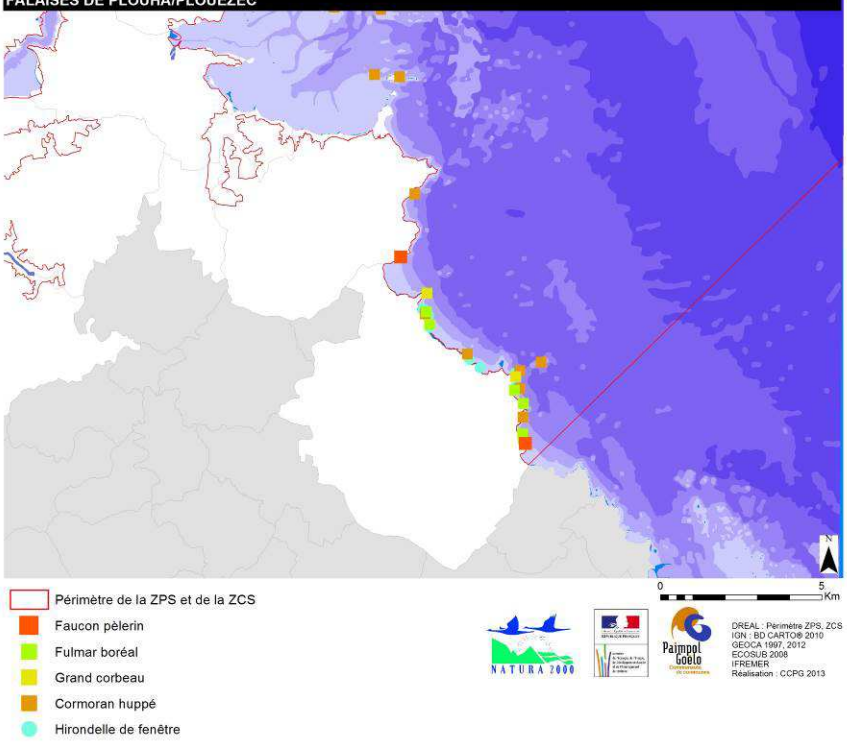
D.1 FAVORISER LA NIDIFICATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

NIDIFICATION DES ESPECES LIEES AU CORDONS DE GALETS OU DE SABLE (ANNEXE I DO ET PATRIMONIALES), PRINCIPAUX CORDONS FAVORABLES A LA NIDIFICATION

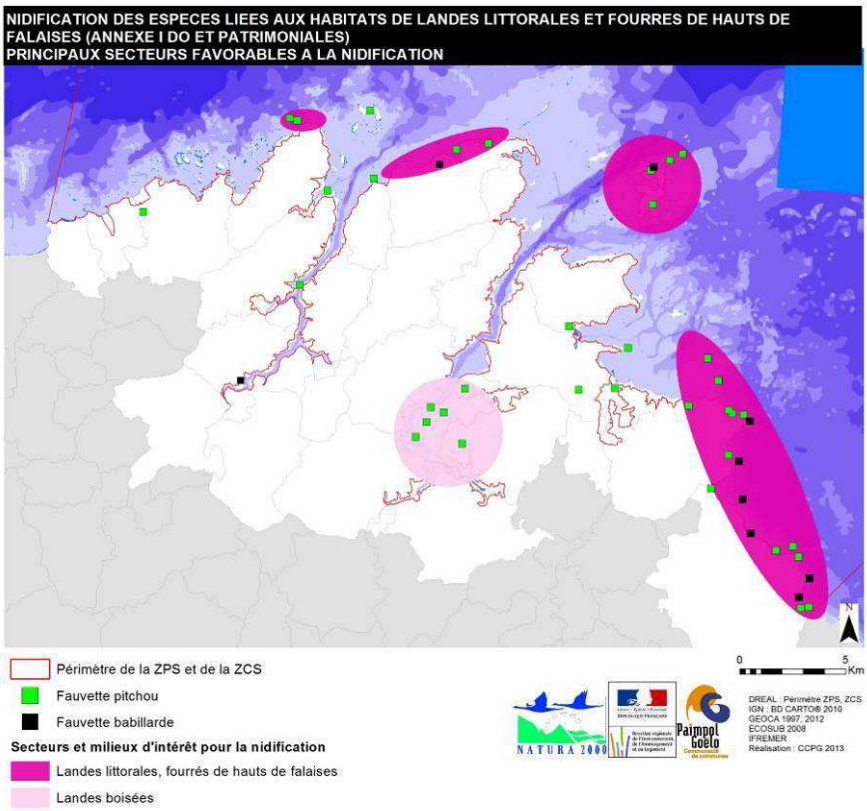


D.1 FAVORISER LA NIDIFICATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

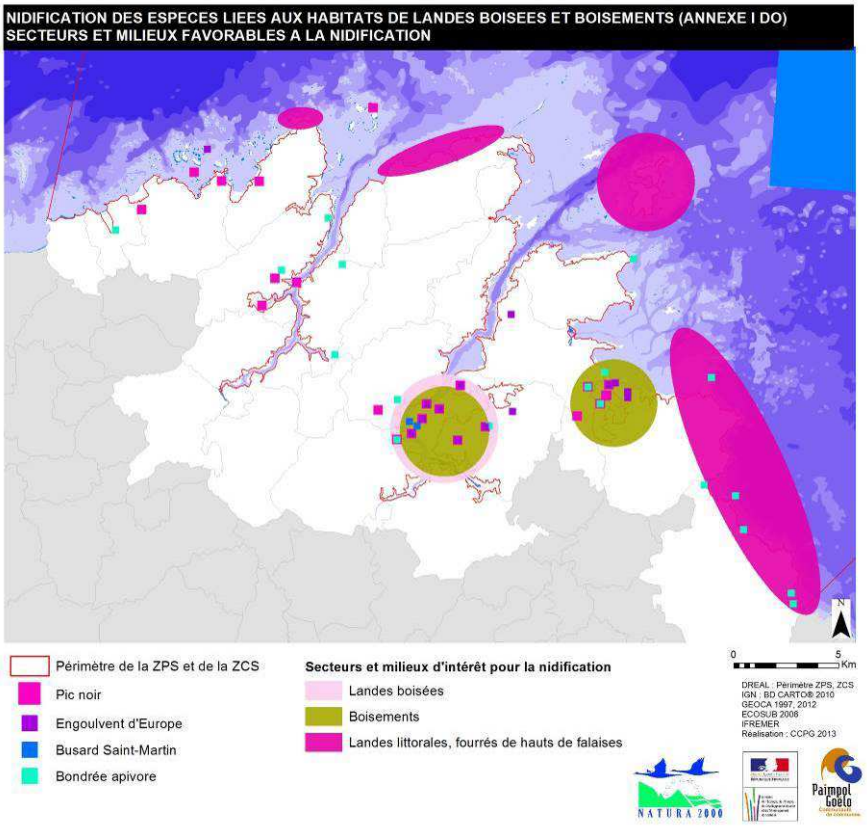
NIDIFICATION DES ESPECES LIEES AUX HABITATS DE LANDES LITTORALES ET FOURRES DE HAUTS DE FALAISES (ANNEXE I DO ET PATRIMONIALES)
FALAISES DE PLOUHA/PLOUEZEC



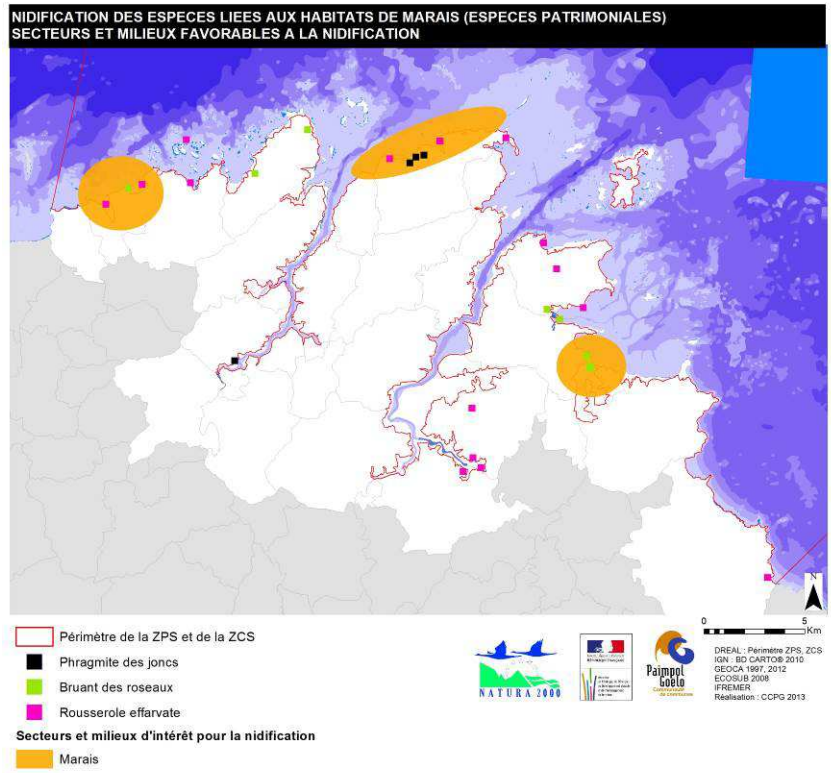
D.1 FAVORISER LA NIDIFICATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE



D.1 FAVORISER LA NIDIFICATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE



D.1 FAVORISER LA NIDIFICATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE



OISEAUX D'EAU ET MARINS

<table>
<tr><td>ACTION D.2</td><td colspan="2">MAINTENIR LA FONCTIONNALITE DES HABITATS DES OISEAUX D'EAU ET MARINS
D.2 MAINTENIR LA FONCTIONNALITE DES HABITATS DES OISEAUX D'EAU ET MARINS</td><td>PRIORITE 1</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td colspan="2">HABITATS CONCERNÉS
Habitats fonctionnels les oiseaux d'eau et marins, terrestres intertidaux et marins</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Espèces de la DO
Autres espèces patrimoniales

SECTEURS CONCERNÉS
Sites de reproduction
Zones de nourrissage
Zones de reposoirs</td></tr>
<tr><td colspan="3">Les habitats fonctionnels de l'avifaune permettent d'assurer notamment les fonctions de reproduction, de repos et de nourrissage des individus.
Au total, 273 espèces fréquentent plus ou moins régulièrement le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo. Leur utilisation de l'espace est très variable, certaines espèces effectuent la totalité de leur cycle biologique sur le secteur, tandis que d'autres ne font qu'y transiter. Les espèces nicheuses font l'objet d'une fiche action spécifique (action D.1).
Le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo constitue un site majeur pour la reproduction, l'alimentation et le transit de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau et marins, quasiment toutes concernées par la DO. Près de 10 000 limicoles et anatidés hivernent ainsi chaque année. 10 espèces dépassant le seuil d'intérêt national et une espèce, la Bernache cravant, dépasse le seuil d'intérêt espèce international. Plusieurs milliers de laridés hivernent également sur le site (Mouettes rieuse et mélanocéphale), ainsi que des centaines de grèbes, plongeons.
En migration, le littoral et les îlots sont exploités par de nombreuses espèces de l'annexe I de la DO (Puffin des Baléares, Grèbes, Plongeons, Alcidés). Les connaissances sur les oiseaux marins sont cependant encore actuellement très incomplètes.</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION OISEAUX D'EAU</td><td colspan="3">OISEAUX D'EAU

Les grandes vasières, prés salés et lagunes sont des zones à forte production primaire constituant des zones d'alimentation essentielles pour les oiseaux d'eau.
Les reposoirs, utilisés à marée haute sont également essentiels dans le cycle de vie des oiseaux d'eau, et notamment des limicoles. En effet, ceux-ci ont besoin de sites terrestres durant leur phase de repos.
Ces secteurs doivent être préservés de tout aménagement ou atteinte, leur accès doit être limité, en particulier aux périodes de plus forte concentration d'oiseaux. En effet, les espèces sont sensibles au dérangement lié à la fréquentation de ces espaces, à la pratique de sports nature ou de la chasse.
Les surfaces restreintes des reposoirs à l'échelle du site Natura 2000 les rendent d'autant plus sensibles aux perturbations.
Concernant les oiseaux d'eau, les actions à mettre en place visent à :
- Préserver la tranquillité des zones de nourrissage et des reposoirs,
- Mettre en place des aménagements de mise en défens sur les secteurs à fort enjeux en période sensible (voire calendrier fiche action D.3),
- Sensibiliser le grand public, les pratiquants de sports nature et les professionnels au respect de l'avifaune (action D.3 et F.3),
- Renforcer les contrôles sur les secteurs sensibles (actions E.2.1 et E.2.2),
- Améliorer la connaissance des pratiques de chasse et mettre en place des actions de concertation, envisager la mise en place de réserves de chasse supplémentaires si besoin.

Le Conservatoire du littoral a réalisé une étude en 1997, caractérisant les zones de nourrissage et les reposoirs en fonction de leur intérêt : CONSERVATOIRE DU LITTORAL. P.HAMON., Site Natura 2000 Côte de Trestel à la Baie de Paimpol. Localisation des zones d'intérêt majeur pour la préservation des oiseaux d'eau, 2 tomes. 1997.
Ces travaux ont été repris par le GEOCA en 2012 dans le cadre d'une étude pour le Conseil Général des Côtes d'Armor, visant à formuler des préconisations pour la pratique des sports nature : GEOCA-CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR., Cartographie des sensibilités avifaunistiques et préconisations concernant la pratique des sports nature. Zone de Protection Spéciale Trégor-Goëlo. 2012. 113 p. Les actions doivent être portées en priorité sur les secteurs de reposoirs et de nourrissage prioritaires identifiés. Ces secteurs sont identifiés dans les tableaux ci-dessous et la carte suivante.</td></tr>
</table>

OBJECTIF DE L'ACTION OISEAUX D'EAU

ZONES DE REPOSOIRS

Site	Surface en ha	Niveau d'intérêt et de sensibilité	Sensibilités
Le Lédano	3	Intérêt prioritaire	Migration et hivernage de nombreuses espèces en effectifs importants (milliers) et notamment la Bernache cravant.
Baie de Paimpol	4	Intérêt prioritaire	Zone de repos pour des milliers de limicoles, Anatidés et Laridés (Mouette mélanocéphale notamment)
Baie de l'Enfer	3	Intérêt prioritaire	Zone de repos pour plusieurs centaines de limicoles et anatidés en migration et hivernage.
Sillon de Talbert	2	Intérêt prioritaire	Zone de repos pour plusieurs centaines de limicoles et anatidés en migration et hivernage.
Estuaire du Jaudy (embouchure)	3,5	Intérêt prioritaire	Zone de repos pour plusieurs centaines de limicoles et anatidés en migration et hivernage.
Estuaire du Jaudy (amont)	1,5	Intérêt prioritaire	Zone de repos pour plusieurs centaines de limicoles et anatidés en migration et hivernage.
Autres îlots et rochers de la ZPS identifiés sur l'ensemble du littoral	27	Intérêt secondaire	Zones de repos utilisées de manière plus ou moins régulière par des effectifs variables d'oiseaux en hivernage ou en migration (plusieurs dizaines à plusieurs centaines de limicoles et anatidés). Ces zones abritent des effectifs bien moins importants que les sites d'intérêt prioritaire. Leur niveau de sensibilité est donc jugé moins important.

ZONES DE NOURRISSAGE

Site	Surface en ha	Niveau d'intérêt et de sensibilité	Sensibilités
Le Lédano	12	Intérêt prioritaire	Migration et hivernage de nombreuses espèces en effectifs importants et notamment la Bernache cravant. Etape migratoire essentielle pour des espèces à forte valeur patrimoniale (Cigogne noire, Balbuzard pêcheur…).
Baie de Paimpol	47		Zone d'alimentation pour de nombreuses espèces de limicoles et anatidés en migration et hivernage. Zone utilisée également pour les reproducteurs locaux de Tadorne de Belon. Zone de repos pour des effectifs très importants de Mouette mélanocéphale (régulièrement plus de 1000 oiseaux).
Baie de l'Enfer	34		Zone d'alimentation pour plusieurs centaines de limicoles et anatidés en migration et hivernage.
Est Sillon de Talbert	16,5		
Estuaire du Jaudy (embouchure)	35,5		
Baies de Penvénan à Port-Blanc	23,5		
Baie de Launay	3,5	Intérêt secondaire	Zone plus ou moins régulière d'alimentation pour des effectifs de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de limicoles et anatidés. Ces zones abritent des effectifs bien moins importants que les sites d'intérêt prioritaire. Leur niveau de sensibilité est donc jugé moins important.
Bréhat	9		
Estuaire du Trieux (aval)	7,4		
Ouest Sillon de Talbert	28,5		
Ile d'Er	7		
Littoral Trévou-Tréguignec	13,5		

OBJECTIF DE L'ACTION OISEAUX MARINS	**OISEAUX MARINS** Concernant les oiseaux marins, aucun inventaire spécifique n'a jamais été mis en place sur la partie maritime à l'exception des suivis menés dans le cadre du programme Programme d'Acquisition de Connaissances sur les Oiseaux et les Mammifères Marins (PACOMM) de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP). Il existe donc une très forte lacune de connaissance spatiale sur la partie maritime, alors même que la bande côtière a fait l'objet de nombreuses observations ponctuelles opportunistes et de suivis plus ou moins protocolés (Wetlands International, comptages divers, seawatching…). Il s'agit donc prioritairement de renforcer les connaissances sur les espèces présentes et leurs habitats fonctionnels. Certains secteurs et habitats apparaissent d'ores et déjà comme potentiellement à forts enjeux pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage, la migration, le transit de nombreuses espèces. Voire le rapport du GEOCA : Connaissances sur le statut, la distribution et l'évolution des oiseaux marins sur la Zone de Protection Spéciale Trégor-Goëlo FR5310070. Communauté de Communes Paimpol-Goëlo, DREAL Bretagne. 2014. 69 p. Des suivis offshores permettraient de mieux identifier et caractériser les zones fonctionnelles pour les oiseaux marins, et notamment les zones d'alimentation. Des suivis alimentaires ont été menés expérimentalement sur les sternes en 2012 et 2013 (GEOCA), ainsi que sur les Fous de Bassan aux Sept-Iles (LPO). Des indicateurs tels que le suivi des pelotes de réjection des Cormorans huppés initié en 2014 à Saint-Riom devrait également permettre de mieux appréhender ce volet essentiel dans une optique de conservation des populations locales.
DESCRIPTION DE L'ACTION OISEAUX D'EAU	**PROTECTION DES SITES DE NOURRISSAGE ET DES REPOSOIRS** Délimitation de zones de réserves/tranquillité sur les sites de nourrissage et les reposoirs à forts enjeux Limitation de la fréquentation sur les secteurs prioritaires en période de sensibilité. Période sensible : voire calendrier fiche action D.3 Interdiction ou limitation de la pratique de certaines activités de sports nature à proximité en période de sensibilité (action D.3) **MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENTS DE MISE EN DÉFENS** Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens permettant de limiter les impacts liés à la fréquentation et à la circulation de véhicules motorisés Mise en place de poteaux, grillages, clôtures, monofils, ganivelles Plantations de talus ou haies afin de limiter les accès Mise en place d'exclos sur les secteurs les plus sensibles **AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES PRATIQUES DE CHASSE** Amélioration de la connaissance des pratiques, avec la Fédération Départementale de Chasse, l'Association Département des Chasseurs de Gibier d'Eau et les associations communales Réflexion sur la mise en œuvre de mesures de gestion spécifiques si nécessaire
DESCRIPTION DE L'ACTION OISEAUX MARINS	**AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LES OISEAUX MARINS ET LEURS HABITATS FONCTIONNELS** Mise en place de suivis visant à mieux connaitre les espèces présentes ainsi que leurs habitats fonctionnels Mise en place de suivis intersites (Projet Interreg 2015) Prise en compte des résultats des suivis PACOMM de l'AAMP
MESURES ET ACTIONS EXISTANTES	Life Archipels et îlots marins de Bretagne (1998-2003) **Rapports et suivis** : GEOCA., Statut et répartition de l'avifaune d'intérêt communautaire ou à haute valeur patrimoniale sur les habitats terrestres de la ZPS Trégor-Goëlo. 2012. 68 p. GEOCA-CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR., Cartographie des sensibilités avifaunistique et préconisations concernant la pratique des sports nature. ZPS Trégor-Goëlo. 2012. 113 p. Suivi annuel des colonies de sternes (GEOCA) Comptage Wetlands GEOCA. Connaissances sur le statut, la distribution et l'évolution des oiseaux marins sur la Zone de Protection Spéciale Trégor-Goëlo FR5310070. Communauté de Communes Paimpol-Goëlo, DREAL Bretagne. 2014. 69 p. Programme SASNIMIGO (Suivi alimentaire des Sternes Nicheuses et Migratrices du Goëlo) Programme PACOMM de l'AAMP Projet INTERREG inter-sites Natura 2000 (Baie de Morlaix, Côte de Granite Rose, Trégor-Goëlo) Voir l'état des lieux du DOCOB pour les autres études et suivis du GEOCA existantes (8.1 Synthèse des données existantes).

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Protection des sites de nourrissage et des reposoirs	Opérateur Natura 2000 GEOCA Conservatoire du littoral Collectivités, Associations	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000 Charte Natura 2000
Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités Associations	Sur devis Barèmes A32324P	Contrat Natura 2000
Amélioration de la connaissance des pratiques de chasse	Opérateur Natura 2000 Fédération Départementale de chasse Associations communales	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000
Amélioration de la connaissance sur les oiseaux marins et leurs habitats fonctionnels	Opérateur Natura 2000 AAMP GEOCA	Sur devis Animation Natura 2000	AAMP

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Protection des sites de nourrissage et des reposoirs	×	×	×	×	×	×
Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens	×					
Amélioration de la connaissance des pratiques de chasse	×					
Amélioration de la connaissance sur les oiseaux marins et leurs habitats fonctionnels	×	×	×	×	×	×

CAHIER DES CHARGES TYPE

A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès

INDICATEURS DE SUIVI

Délimitation et protection des sites de nourrissage et de reposoirs
Mesures et outils de sensibilisation
Aménagement de mise en défens
Recensement des pratiques de chasse
Etudes et suivis sur les oiseaux marins

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Suivi des populations des espèces de la DO et des espèces patrimoniales

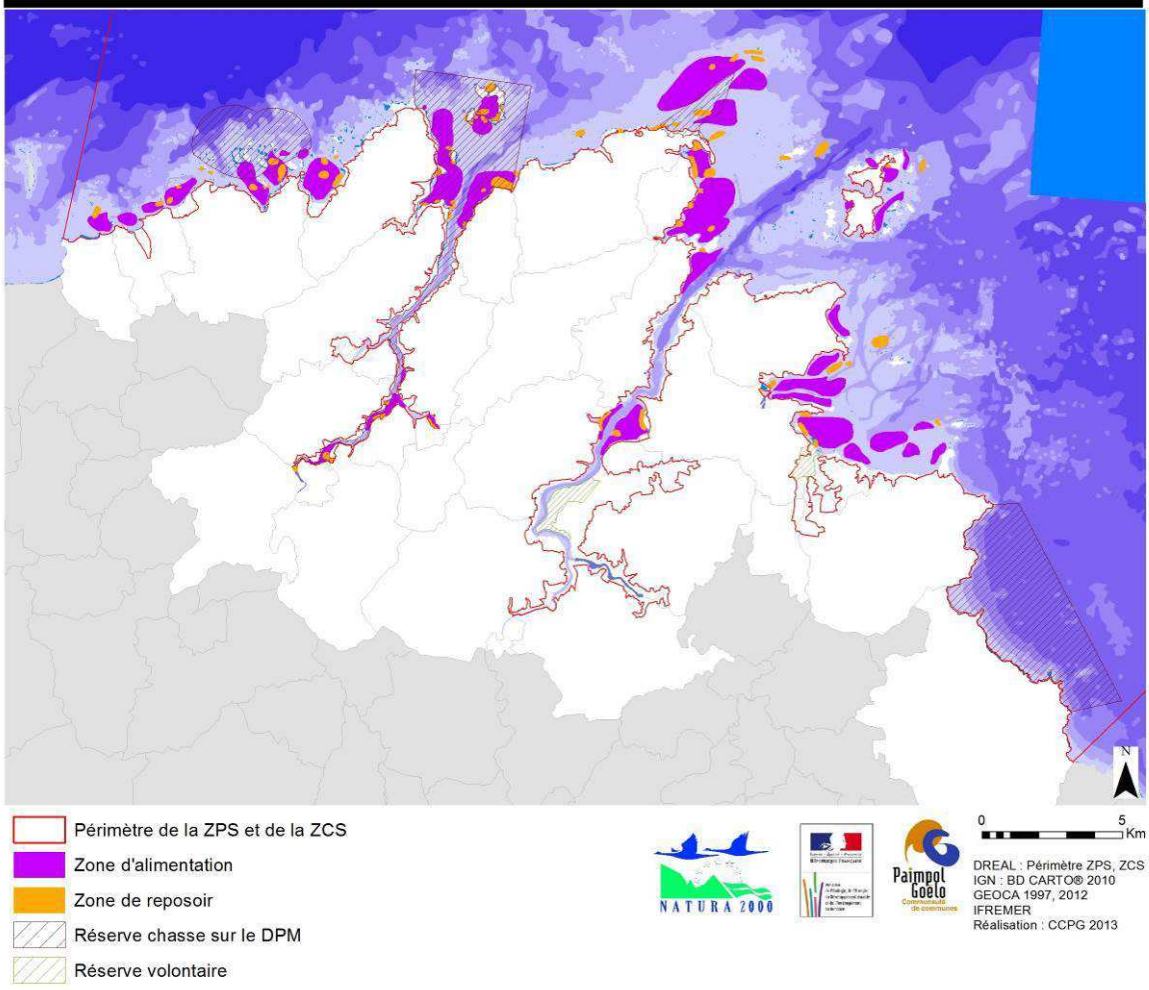
FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

A.1 Maintenir et restaurer les habitats de haut de plage
A.2 Maintenir et restaurer les habitats de landes intérieures et les communautés associées
A.3 Maintenir et restaurer les boisements patrimoniaux et le maillage bocager
A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales
A.5 Maintenir et restaurer les habitats de pelouses et landes littorales
A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés
D.1 Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations
E.2 Maintenir des activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
F.2 Favoriser les politiques d'acquisition foncière et assurer une gestion cohérente avec les enjeux Natura 2000
F.3 Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
F.4 Veiller à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site
F.5 Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

D.2 MAINTENIR LA FONCTIONNALITE DES HABITATS DES OISEAUX D'EAU ET MARINS

PRINCIPALES ZONES DE NOURRISSAGE, REPOSOIRS DES OISEAUX D'EAU ET RESERVES DE CHASSE



SPORTS NATURE

<table>
<tr><td>ACTION D.3</td><td colspan="2">EVALUER L'IMPACT DES SPORTS NATURE SUR L'AVIFAUNE ET SOUMETTRE DES RECOMMANDATIONS
D.3 EVALUER L'IMPACT DES SPORTS NATURE ET SOUMETTRE DES RECOMMANDATIONS</td><td>PRIORITE 1</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td colspan="2">HABITATS CONCERNÉS
Tous les habitats d'intérêt communautaire

Tous les habitats utilisés pour la reproduction, le nourrissage ou le repos par l'avifaune</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Espèces de l'annexe I de la DO
Espèces de l'annexe 4.2 de la DO
Autres espèces patrimoniales</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td>SECTEURS CONCERNÉS
Sites de reproduction
Zones de nourrissage
Zones de reposoirs</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">La protection des sites de reproduction, de nourrissage et des reposoirs fait l'objet de fiches actions spécifiques (actions D.1 et D.2). Le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo se caractérise par la présence de zones de quiétude pour l'avifaune en bon état de conservation mais fragmentées.
Il apparait que le développement des sports nature est mal contrôlé et peut causer nombre de dérangements sur les espèces nicheuses, migratrices ou hivernantes.
L'accès à certaines périodes à des zones d'ordinaire non soumises à des pressions anthropiques (falaises) peut être problématique. Les habitats très restreints et sensibles comme les cordons littoraux sont soumis à une fréquentation ne garantissant pas la conservation à long terme de certaines espèces (Gravelot à collier interrompu). Une fréquentation accrue de ces milieux fragiles, une concentration des activités à une période clé (printemps) et une diversification des activités pratiquées sont autant de facteurs potentiellement très défavorables à l'avifaune.
Certaines espèces d'oiseaux apparaissent cependant moins sensibles à la fréquentation. La fréquentation des chenaux de navigation est relativement bien tolérée par l'avifaune hivernante qui s'habitue au passage. De même, la fréquentation de certains sentiers du littoral ne semble pas perturber les limicoles ou anatidés en alimentation ou repos jusqu'à quelques dizaines de mètres de distance.
La faible accessibilité de nombreux îlots et falaises et de secteurs de landes littorales et intérieures offre également des conditions d'accueil favorables à de nombreuses espèces jugées sensibles aux activités anthropiques.
L'objet de l'action vise à :
- Améliorer l'évaluation de l'impact des sports nature sur les espèces,
- Formuler et soumettre des propositions pour minimiser le dérangement causé aux espèces,
- Sensibiliser les pratiquants de sports nature et les professionnels au respect de l'avifaune (action F.3),
- Mettre en place des aménagements de mise en défens sur les secteurs à forts enjeux en période sensible (voire calendrier),
- Renforcer les contrôles sur les secteurs sensibles (actions E.2.1 et E.2.2).

Cette action se base sur une étude du GEOCA visant à caractériser les secteurs en fonction de leur niveau de sensibilité avifaunistique afin d'émettre des recommandations pour les pratiquants de sports nature : GEOCA-CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR., Cartographie des sensibilités avifaunistiques et préconisations concernant la pratique des sports nature. Zone de Protection Spéciale Trégor-Goëlo. 2012. 113 p. La caractérisation sectorielle des sensibilités a été effectuée selon 3 critères principaux, variant selon le stade du cycle biologique des espèces (phase de reproduction ou non) :
- Effectifs concernés,
- Proportion des effectifs par rapport aux populations régionales à internationales et définition du statut patrimonial des populations présentes,
- Sensibilité propre de chaque espèce (caractéristiques de vol, sensibilité aux activités humaines, spécificité alimentaire…).
4 niveaux de zonage des sensibilités ont été définis à partir de ces critères :

Niveau 1 : La présence tout au long du cycle annuel d'espèces patrimoniales jugées très sensibles aux perturbations d'origine humaine en un secteur géographique donné justifie la désignation du secteur en niveau 1. Les espèces concernées peuvent être différentes ou identiques d'une saison à l'autre (ex : couples nicheurs sédentaires). Sur le site Natura 2000, trois types d'habitats principaux sont concernés par ce niveau de sensibilité : l'ensemble des marais côtiers, les principales colonies d'oiseaux marins nicheurs en milieu insulaire et certaines falaises littorales.</td></tr>
</table>

	Niveau 2 : Les zones de sensibilité de niveau 2 englobent des secteurs à forte sensibilité saisonnière. Du printemps jusqu'en été, lors de la période de reproduction, certains habitats naturels ou zones abritent des espèces patrimoniales nicheuses méritant une protection renforcée. C'est le cas des cordons de galets, de certains îlots marins et falaises maritimes. Hors période de reproduction, sur la période d'hivernage ou lors des migrations de printemps ou d'automne, certains secteurs sont exploités de manière privilégiée par des groupes d'espèces en effectifs importants (anatidés ou limicoles), notamment comme reposoirs. **Niveau 3 :** Les zones de sensibilité de Niveau 3 regroupent des secteurs d'intérêt secondaire en comparaison des effectifs et espèces des sites compris en niveau 2 ou 1 (zones de nidification, reposoirs) ou bien des secteurs à faible niveau de sensibilité mais couvrant des surfaces importantes (cas des zones d'alimentation sur vasières littorales ou des landes). **Niveau 4 :** La grande majorité des secteurs définis de sensibilité de Niveau 4 sont des zones tampons qui encadrent des zones de Niveau 1 à 3. Il s'agit notamment des zones de concentration d'îlots. La sensibilité de Niveau 4 concerne également d'autres types d'habitats directement intéressants pour l'avifaune : boisements, zones d'alimentation secondaires et certaines Réserves de Chasse Maritimes. Au total, environ 1 000 ha ont été cartographiés comme zones de sensibilités avifaunistiques sur le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo. Un peu plus de 25 hectares ont été classés en Niveau 1, ces secteurs sont souvent limités d'accès, de par leur situation topographique. Les zones de sensibilité de Niveau 2 et 3 couvrent des surfaces plus importantes (237 ha). Ces zones nécessitent un important travail de sensibilisation et de concertation afin de mieux concilier les activités exercées et la préservation de l'avifaune. Les zones de Niveau 4, couvrent des surfaces importantes. Ces zones doivent également faire l'objet d'un travail de sensibilisation et de conservation. Un calendrier de synthèse des périodes de sensibilité en fonction des milieux a été réalisé. (cf. représentation graphique).
DESCRIPTION DE L'ACTION	**AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LES IMPACTS DES SPORTS NATURE SUR L'AVIFAUNE** Suivis des travaux de recherche Validation et précision du zonage de sensibilité avifaunistique sur le site Natura 2000 avec les différentes structures concernées **FORMULATION DE PRÉCONISATIONS POUR LA PRATIQUE DE SPORTS NATURE** Formulation de préconisations pour la pratiques de sports nature, en partenariat avec les services sports nature des collectivités (Conseil Général des Côtes d'Armor), les associations naturalistes, les associations de sports nature et de plaisance, les centres nautiques Suivi du travail du CG22 avec les fédérations de sports nature dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) Limitation ou interdiction de la pratique de certaines activités de sports nature sur ou à proximité de certains secteurs en période de sensibilité : - Sites de reproduction : îles et îlots, hauts de plage (cordons de galets), falaises et parois littorales (Plouha/Plouézec), (action D.1). Période sensible : voire calendrier - Sites de nourrissage et reposoirs (action D.2) Période sensible : voire calendrier Assistance aux porteurs de projets lors de la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000 (action F.4) Elaboration d'une charte Natura 2000/conventions et signature par les parties concernées **MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENTS DE MISE EN DÉFENS** Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens permettant de limiter les impacts liés à la fréquentation et à la circulation de véhicules motorisés Mise en place de poteaux, grillages, clôtures, monofils, ganivelles Plantations de talus ou haies afin de limiter les accès Mise en place d'exclos sur les secteurs les plus sensibles
MESURES ET ACTIONS EXISTANTES	Life Archipels et îlots marins de Bretagne (1998-2003) Projet de Life + Sports Nature **Rapports et suivis** : GEOCA., Statut et répartition de l'avifaune d'intérêt communautaire ou à haute valeur patrimoniale sur les habitats terrestres de la ZPS Trégor-Goëlo. 2012. 68 p. GEOCA-CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR., Cartographie des sensibilités avifaunistique et préconisations concernant la pratique des sports nature. ZPS Trégor-Goëlo. 2012. 113 p. Suivi annuel des colonies de sternes (GEOCA) Voir l'état des lieux du DOCOB pour les autres études et suivis du GEOCA existantes (8.1 Synthèse des données existantes).

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Amélioration de la connaissance	Opérateur Natura 2000 GEOCA Laboratoires de recherche	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000
Formulation de préconisations	Opérateur Natura 2000 Conseil Général des Côtes d'Armor Conservatoire du littoral GEOCA DREAL	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000 Charte Natura 2000
Mise en place d'aménagements de mise en défens	Opérateur Natura 2000 GEOCA Conservatoire du littoral Collectivités	Sur devis Barèmes A32324P	Contrat Natura 2000

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Amélioration de la connaissance	×	×	×	×	×	×
Formulation de préconisations	×	×	×	×	×	×
Mise en place d'aménagements de mise en défens	×					

CAHIER DES CHARGES TYPE

A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès

INDICATEURS DE SUIVI

Formulation de préconisations
Signature de charte Natura 2000/Conventions
Formation des professionnels de sports nature
Mesures et outils de sensibilisation
Aménagement de mise en défens

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Suivi des populations des espèces de la DO et des espèces patrimoniales

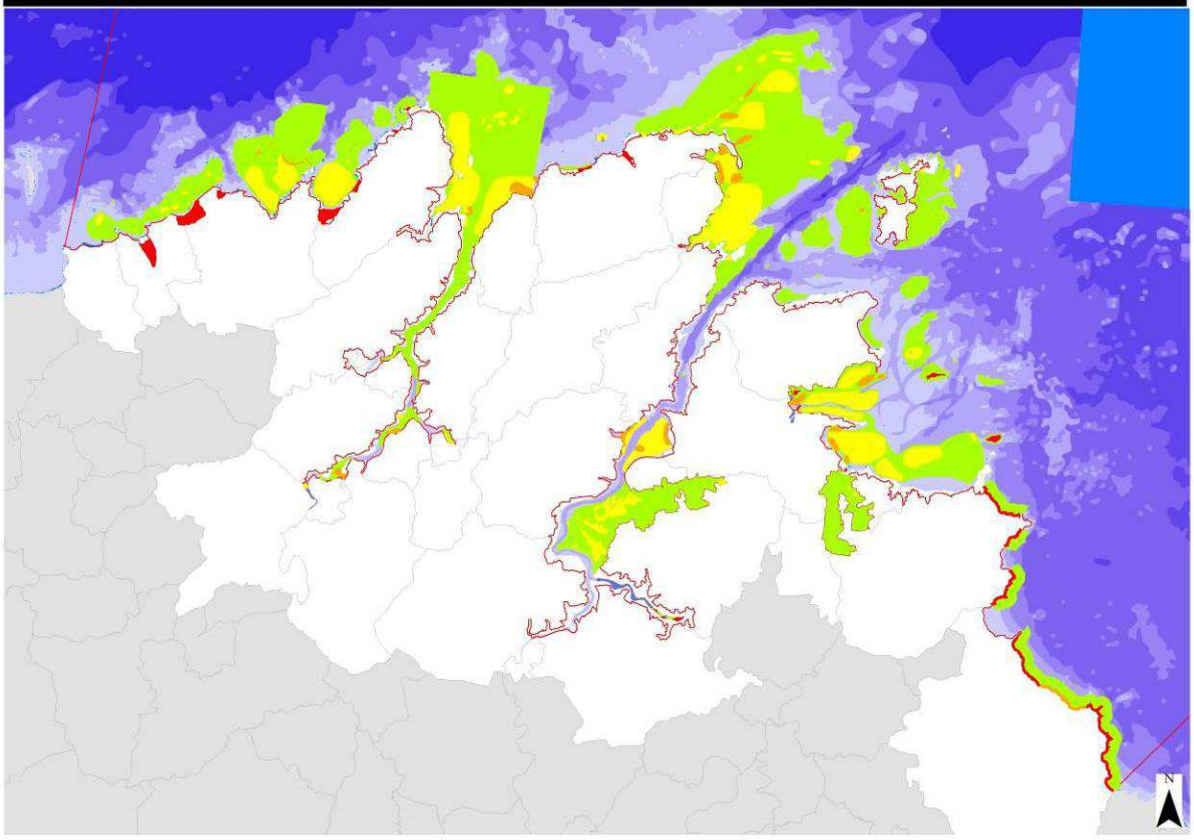
FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

A.1 Maintenir et restaurer les habitats de haut de plage
A.2 Maintenir et restaurer les habitats de landes intérieures et les communautés associées
A.3 Maintenir et restaurer les boisements patrimoniaux et le maillage bocager
A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales
A.5 Maintenir et restaurer les habitats de pelouses et landes littorales
A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés
D.1 Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
D.2 Maintenir la fonctionnalité des habitats des oiseaux d'eau et marins
E.2 Maintenir des activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
F.2 Favoriser les politiques d'acquisition foncière et assurer une gestion cohérente avec les enjeux Natura 2000
F.3 Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
F.4 Veiller à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site
F.5 Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

D.3 EVALUER L'IMPACT DES SPORTS NATURE SUR L'AVIFAUNE ET SOUMETTRE DES RECOMMANDATIONS

NIVEAUX DE SENSIBILITE



Périmètre de la ZPS et de la ZCS
Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3
Niveau 4

NATURA 2000

Paimpol Goelo
Communauté de communes

0 5 Km

DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
GEOCA 1997, 2012
IFREMER
Réalisation : CCPG 2013

CALENDRIER RÉCAPITULATIF DES PÉRIODES DE SENSIBILITÉ MAXIMALE EN FONCTION DES ZONES ET DES SECTEURS DÉFINIS

Zones (niveaux de sensibilité)	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Déc
Marais (1)												
Roselières (1)												
Falaises littorales (1)												
Principales colonies d'oiseaux marins nicheurs insulaires (1)												
Spatule terminale du Sillon de Talbert (2)												
Autres cordons de galets (2)												
Reposoirs prioritaires (2)												
Ilots rocheux occupés par plus de 10 couples d'oiseaux marins nicheurs (2)												
Falaises d'intérêt secondaire (2)												
Zones d'alimentation prioritaires (vasières) (3)												
Zones secondaires de reposoirs (haut de plage ou vasière, ilots ou cordons de galets) (3)												
Ilots accueillant moins de 10 couples nicheurs d'oiseaux marins (3)												
Landes (3)												
Boisements (4)												
Zones d'alimentation secondaires (4)												
Estuaire du Jaudy (4)												
Zones tampons autour des zones de sensibilité de niveau 1 à 3 (4)												
Zones maritimes			?	?	?	?	?	?	?	?		

E-MAINTENIR ET FAVORISER DES ACTIVITÉS COHÉRENTES AVEC LES ENJEUX DE PRÉSERVATION DES HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
E.1 Maintenir des activités économiques compatibles avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	E.1.1 Maintenir et promouvoir les pratiques agricoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
	E.1.2 Maintenir et promouvoir des pratiques de cultures marines respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
	E.1.3 Maintenir et promouvoir des pratiques de pisciculture et d'algoculture respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
	E.1.4 Maintenir et promouvoir des pratiques d'exploitation des algues et végétaux marins respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
	E.1.5 Maintenir et promouvoir des pratiques de pêche respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
E.2 Maintenir des activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	E.2.1 Maîtriser le développement des sports nature et la fréquentation du public sur les espaces sensibles
	E.2.2 Maîtriser le développement de la navigation de plaisance et des activités nautiques
	E.2.3 Maîtriser le développement des activités de pêche plaisance








AGRICULTURE

<table>
<tr><td>ACTION
E.1.1</td><td colspan="3">MAINTENIR ET PROMOUVOIR DES PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
E.1 MAINTENIR DES ACTIVITES ECONOMIQUES COMPATIBLES AVEC LA CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</td><td>PRIORITE 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Zones humides
Cultures, prairies, boisements

1150*- Lagunes littorales
1310- Estuaires
1330-Prés salés
4030-Landes littorales
4020-Landes intérieures
6430- Mégaphorbiaies</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Escargot de Quimper
Agrion de Mercure
Lucane cerf-volant
Loutre d’Europe
Chiroptères
Espèces piscicoles migratrices

Autres espèces remarquables (amphibiens)</td><td colspan="2">Espèces DO :
Bondrée apivore
Busard Saint-Martin
Engoulevent d’Europe
Fauvette pitchou
Martin-pêcheur</td></tr>
<tr><td colspan="2">SURFACES CONCERNÉES
350 ha</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNÉS
Tout le site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L’ACTION</td><td colspan="4">Le parcellaire agricole sur le site Natura 2000 est principalement orienté vers la production légumière (25% du parcellaire). Les prairies permanentes représentent 13% du parcellaire, les prairies temporaires 20% et les surfaces en maïs 16%. Un peu moins de 350 ha d’îlots PAC sont strictement inclus dans le périmètre du site Natura 2000.
L’activité agricole est en interaction très forte avec les milieux naturels. Certaines pratiques mal contrôlées sont génératrices de pollutions diffuses à l'échelle des bassins versants, à l’origine de phénomènes d’eutrophisation ou de pollutions phytosanitaires néfastes pour l'état de conservation des habitats et des espèces.
Au contraire, l’agriculture peut contribuer au maintien d’une diversité écologique intéressante, en assurant le maintien de milieux ouverts. La protection et la restauration des infrastructures agro-écologiques (haies, talus, boisements de berges, mares) jouent également un rôle majeur dans la conservation de la biodiversité et des continuités écologiques, qui doivent être préservées dans le cadre des Trames Vertes et Bleues.
Les actions proposées sont complémentaires des actions de reconquête de la qualité des eaux portées par les syndicats de bassins versants et le Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (action B.1). Dans le cadre du DOCOB, ces actions portent prioritairement sur :
- L’inventaire des pratiques agricoles sur le site Natura 2000,
- Le maintien des milieux ouverts par la fauche et/ou le pâturage,
- La limitation de la fertilisation et des traitements phytosanitaires,
- Le maintien et la restauration d’infrastructures agro-écologiques,
- La restauration des annexes hydrauliques.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L’ACTION</td><td colspan="4">INVENTAIRE DES PRATIQUES AGRICOLES SUR LES PARCELLES DU SITE NATURA 2000

Inventaire des pratiques agricoles sur les parcelles incluses à l’intérieur du périmètre Natura 2000, afin de prioriser des secteurs d’intervention. Cet état des lieux pourrait notamment s’intéresser à l’emprise des friches agricoles, des cultures ainsi qu’à l’état du linéaire bocager.

ADOPTION DE PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Les actions développées ci-dessous peuvent être mise en œuvre dans le cadre de contrat Natura 2000, de MAE ou de MAEt. Les exploitants agricoles peuvent également s’engager dans une charte Natura 2000.
<u>Maintien de l’ouverture des landes, prés salés, prairies humides, marais et fonds de vallées</u>
Entretien des parcelles menacées de fermetures par du pâturage et/ou de la fauche.
La fauche doit être réalisée tardivement afin de limiter le dérangement sur les espèces en nidification.
Le pâturage doit être de type extensif. Le pâturage en période hivernale est à éviter. Le chargement doit rester limité.
<u>Limitation de la fertilisation, des traitements phytosanitaires et vermifuges toxiques pour la faune</u>
La fertilisation doit être limitée aux apports organiques liés au pâturage. Les traitements phytosanitaires doivent être évités. L’utilisation de vermifuge est à éviter, surtout ceux à base d’ivermectine. Les races rustiques sont à privilégier, afin d’éviter ou de limiter leur recours au maximum. Les méthodes et périodes de traitement sont également à adapter.
<u>Maintien et restauration des infrastructures agro-écologiques</u>
Maintien ou implantation d’infrastructures agro-écologiques (prairies permanentes, talus, haies, bandes enherbées, jachères, murets, mares). Sur les cultures légumières, des bandes, parcelles enherbées, des talus et haies bocagères peuvent être implantés, afin de limiter les fuites d’azote.</td></tr>
</table>

AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

Suppression et aménagement de drains
Curage des canaux et fossés
Création et entretien de mares
Installation de pompes à museaux afin d'éviter l'abreuvement direct aux cours d'eau du bétail

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Réforme de la Politique Agricole Commune (PAC)
5ème programme de la Directive Nitrates
MAE et MAEt : Les syndicats de bassins versants mettent en œuvre des mesures contractuelles avec les professionnels agricoles, via des Mesures Agro-Environnementales (MAE) et Mesures Agro-Environnementales territoriales (MAEt).
Des MAEt Biodiversité peuvent être signées depuis 2011 sur les bassins versants des ruisseaux côtiers du Trieux-Leff et du Jaudy-Guindy-Bizien. Elles visent :
- La gestion extensive des prairies humides par fauche et/ou pâturage
- La gestion extensive des prairies humides avec absence ou limitation de la fertilisation
- L'entretien du bocage
- La mise en place d'un couvert herbacé en bordure de cours d'eau et de zones humides, sans fertilisation
- L'ouverture et le maintien de l'ouverture des milieux humides en déprise.

Programme de conservation/reconstitution du bocage : Les linéaires bocagers recensés constituent une base pour le classement des haies et talus dans les PLU (identification avec des prescriptions ou classement en Espace Boisé Classé).
Les actions de restauration/reconstitution du programme Breizh bocage ont essentiellement porté sur les secteurs en amont des estuaires, les bassins versants côtiers ont fait l'objet d'actions plus ponctuelles. Les travaux visent des parcelles appartenant à des exploitants agricoles, des particuliers ou des collectivités. Des Filières bois énergie sont en développement.

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Inventaire des pratiques agricoles	Chambre d'Agriculture Opérateur Natura 2000 Syndicats de bassins versants	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000 Programme de bassins versants Chambre agriculture
Adoption de pratiques agricoles favorables à la biodiversité	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités Syndicats de bassins versants Exploitants agricoles	Sur devis	Charte Natura 2000 Contrat Natura 2000 MAE
Aménagements hydrauliques	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités Syndicats de bassins versants Exploitants agricoles	Sur devis	Contrat Natura 2000

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Inventaire des pratiques agricoles	×					
Adoption de pratiques agricoles favorables à la biodiversité	×	×	×	×	×	×
Aménagements hydrauliques	×	×	×	×	×	×

CAHIER DES CHARGES TYPE

MAE, MAEt, MAEt Biodiversité
A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d 'un projet de génie écologique
A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts
A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A32306R : Chantier d'entretien des haies, d'alignements d'arbres, de vergers ou de bosquets
A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
A32312P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides
A32309P : Création ou rétablissement de mares
A32309R : Entretien de mares

INDICATEURS DE SUIVI	Inventaire des pratiques agricoles sur les parcelles Natura 2000 Nombre de MAE, MAEt Nombre de MAEt Biodiversité Nombre de contrats Natura 2000 Nombre de signature de chartes Natura 2000 Aménagements hydrauliques (linéaires et ponctuels)	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Surface d'habitats entretenus Surface en prairies permanentes Densité en infrastructures agro-écologiques Linéaire bocager entretenu et restauré
FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	A.2 Maintenir et restaurer les habitats de landes intérieures et les communautés associées A.3 Maintenir et restaurer les boisements d'intérêt communautaires et les structures bocagères A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales C.1 Favoriser le maintien des populations d'Agrion de Mercure C.2 Favoriser le maintien des populations de Loutre d'Europe C.3 Favoriser le maintien des populations de chiroptères C.5 Favoriser le maintien des populations de poissons migrateurs F.3 Mettre en œuvre les chartes Natura 2000 F.4.1 Développer et orienter les politiques d'acquisition foncière		

CONCHYLICULTURE

<table>
<tr><td>ACTION
E.1.2</td><td colspan="2">MAINTENIR ET PROMOUVOIR DES PRATIQUES CONCHYLICOLES RESPECTUEUSES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
E.1 MAINTENIR DES ACTIVITES ECONOMIQUES COMPATIBLES AVEC LA CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</td><td>PRIORITE 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Vases marines côtières
1130- Estuaires
1140-Estrans de sable fin
Herbiers de Zostera noltii
1110- Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine
Herbiers de Zostera marina
1170-Récifs
1210, 1220-Végétation des laisses de mer
1330-Prés salés</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Loutre d'Europe
Phoque gris
Marsouin commun
Grand dauphin

Autres espèces remarquables :
Hippocampe moucheté et à museau court</td><td>Espèces DO :
Aigrette garzette
Sterne caugek
Sterne pierregarin
Barge rousse
Bernache cravant…</td></tr>
<tr><td>SURFACES CONCERNÉES
Surface des concessions ostréicoles sur le DPM : 900 ha
Linéaire de filières pour la mytiliculture : 10,1 km</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNÉS
Ensemble du site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">La conchyliculture, et surtout l'ostréiculture constitue une filière économique majeure pour le Trégor-Goëlo.
La production annuelle d'huîtres représente plus de 10 000tonnes/an. Les concessions sont concentrées sur 3 secteurs : la Baie de Paimpol (500 ha), l'estuaire du Trieux (160 ha), l'estuaire du Jaudy (130 ha).
La mytiliculture, peu développée, est présente en Baie de Pommelin et au Nord-Est du Sillon de Talbert. Un élevage de palourdes se trouve également à l'île d'Er.
Sur l'estran, les infrastructures ostréicoles peuvent entrer en interaction avec les processus sédimentaires naturels et générer des dépôts, pouvant entrainer un étouffement, un enrichissement organique du sédiment, et plus généralement une dégradation des habitats benthiques. Les infrastructures conchylicoles obsolètes génèrent des macro-déchets (poches à huîtres), les tables abandonnées constituent un problème sécuritaire et environnemental important. Les interventions des conchyliculteurs sur les concessions sont fréquentes et peuvent entrainer un dérangement de la faune, notamment des oiseaux.
La circulation d'engins, le nivellement du substrat entrainent des impacts non négligeables sur les habitats intertidaux. Enfin, les risques associés à l'introduction d'espèces étrangères (épiphytes) et de pathogènes ne sont pas à négliger.
Avec des tonnages raisonnés, les cultures marines peuvent cependant contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux : diminution de la turbidité des eaux côtières (filtration des bivalves), diminution des phénomènes d'eutrophisation par le prélèvement de nutriments dans la colonne d'eau (Programme européen Ecasa, 2007).
L'enrichissement organique du sédiment et l'augmentation du flux de matières en suspension à de faibles niveaux permet d'augmenter les ressources alimentaires disponibles pour la faune. Enfin, les tables, bouchots et filières constituent des abris et récifs artificiels, supports d'organismes épiphytes et attractifs pour la faune.

Les objectifs visent à :
- Améliorer la connaissance des interactions des activités conchylicoles avec les habitats et espèces marines,
- Encourager les pratiques conchylicoles favorables aux habitats et espèces marines,
- Anticiper et accompagner les mutations de l'activité,
- Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td colspan="3">AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES INTERACTIONS DE LA CONCHYLICULTURE AVEC LES HABITATS ET ESPÈCES

Amélioration de la connaissance des interactions de la conchyliculture avec les habitats (herbiers de zostères notamment) et les espèces marines. 2 projets sont en cours :
-Etude des impacts de la conchyliculture sur les herbiers de Zostère naine. Comité Régional de Conchyliculture (CRC) Bretagne Sud. 2013-2016.
-Projet INTERREG Valmer.</td></tr>
</table>

Amélioration de la connaissance des impacts des filières en mer sur les espèces et les habitats benthiques. Cette technique de culture est en développement (3 demandes de concessions en 2012).
Inventaire des itinéraires empruntés par les professionnels sur l'estran
Amélioration de la connaissance des pratiques d'installation et d'entretien des parcs ostréicoles
Suivi des herbiers de *Zostera noltii* et de *Zostera marina*
Suivi de la colonisation habitats marins par les huîtres creuses

MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES CONCHYLICOLES FAVORABLES AUX HABITATS ET ESPÈCES MARINES

Veille au respect de la limitation de la circulation des véhicules motorisés sur le DPM aux seuls professionnels disposant d'autorisation
Utilisation de cheminements prédéfinis pour limiter l'impact de la circulation sur les habitats fragiles
Gestion collective des produits conchylicoles (coquilles, boues et vases) et des macrodéchets
Encadrement des opérations de nivellement des fonds, de retournement du substrat
Organisation d'opérations collectives de nettoyage de déchets (poches, filets, tables à l'abandon…).
Informer et sensibiliser les professionnels à la problématique des espèces invasives

Le Comité Régional Conchylicole (CRC) de Bretagne Sud, la DREAL Pays de la Loire et la DDTM Loire Atlantique travaillent sur la mise en place de mesures aqua-environnementales sur la presqu'île de Guérande. Les pistes dégagées sont notamment :
- La récolte par tiers des parcs à plat (coques, palourdes) pour favoriser les herbiers,
- La récolte en dehors de la période de croissance des zostères.

Elaboration d'un cahier des charges pour la mise en œuvre de mesures conchylicoles favorable aux habitats et espèces marines
Elaboration d'une charte Natura 2000

ANTICIPATION ET ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS DE L'ACTIVITÉ

Suivi des travaux innovants tels que l'algoculture sur les tables ostréicoles : projet « CHACO » (Co-culture Huîtres Algues sur Concessions Ostréicoles) inscrit dans le cadre du programme « Breizh'Alg », lancé par le Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA), le Comité National de la Conchyliculture (CNC) et le cluster PMNS (Produits de la Mer Nutrition Santé), avec le soutien de la Région Bretagne.
Ces évolutions doivent se faire dans le cadre fixé par le Schéma des structures des exploitations marines des Côtes d'Armor.

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX NATURA 2000 DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION

Suivi de la mise en œuvre du Schéma des structures des exploitations marines des Côtes d'Armor. Ce document définit, par bassins de production homogènes et par types de culture, les modalités d'exploitation et de gestion du DPM affecté à l'exploitation de cultures marines. Pour les 3 bassins de production concernés : « Estuaire du Jaudy, du Trieux et Baie de Paimpol », il précise que les créations de concessions doivent se faire en accord avec les zones définies par le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM).
Le Schéma des structures des exploitations marines des Côtes d'Armor est soumis à évaluation des incidences Natura 2000, tout comme le volet mer du SCoT qui pourrait à terme remplacer le SMVM, et donc modifier les zonages définis.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Zonages du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Trégor-Goëlo
Schéma départemental des Cultures Marines des Côtes d'Armor, en cours d'évaluation des incidences Natura 2000
Potentiellement, Volet mer du SCoT
Etudes et projets de recherche :
Etude des impacts de la conchyliculture sur les herbiers de Zostère naine. Comité Régional de Conchyliculture Bretagne Sud. 2013-2016.
Projet INTERREG Valmer

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Amélioration de la connaissance	Organismes de recherche : IFREMER, LEMAR AAMP Comité National Conchylicole CRC Bretagne Sud et Nord VivArmor Nature	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000
Amélioration des pratiques	Services de l'Etat : DDTM, DREAL CRC Bretagne Nord Entreprises ostréicoles Opérateur Natura 2000	Animation Natura 2000 Sur devis	Charte Natura 2000 Contrat Natura 2000
Anticipation et accompagnement des mutations de l'activité	Comité National Conchylicole CRC Bretagne Sud et Nord IFREMER AAMP Opérateur Natura 2000	Animation Natura 2000	Charte Natura 2000
Prise en compte des enjeux Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Services de l'Etat : DDTM, DREAL Collectivités territoriales	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000

	CRC Bretagne Nord

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Améliorer la connaissance	×	×	×	×	×	×
Améliorer les pratiques	×	×	×	×	×	×
Anticiper et accompagner les mutations de l'activité	×	×	×	×	×	×
Prise en compte des enjeux Natura 2000	×	×	×	×	×	×

CAHIER DES CHARGES TYPE

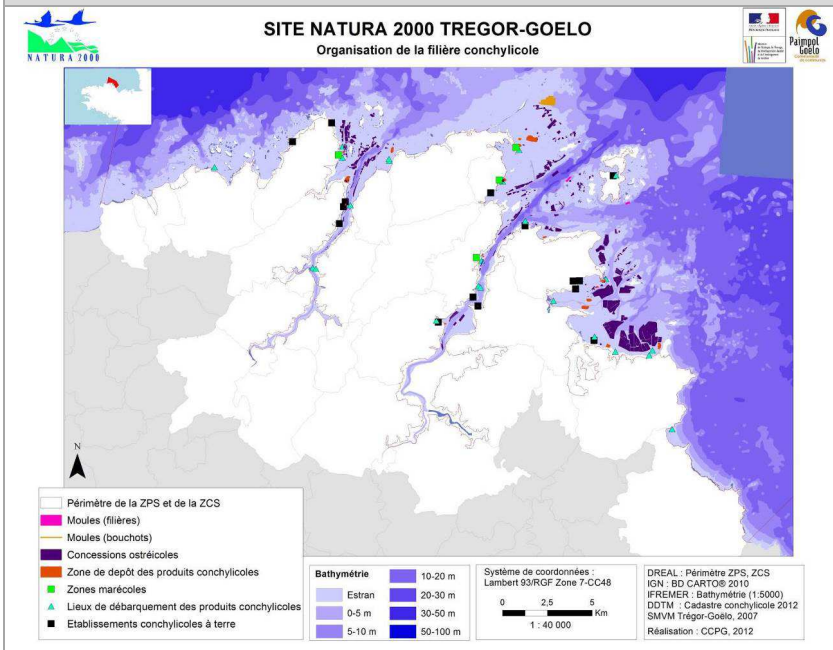
Pas de cahier des charges défini

INDICATEURS DE SUIVI	Amélioration des connaissances sur les interactions conchyliculture/habitats et espèces Inventaire des itinéraires empruntés sur l'estran Connaissance des pratiques d'installation et d'entretien des parcs Information et sensibilisation des professionnels Définition d'un cahier des charges pour des mesures conchylicoles et mise en œuvre Elaboration et signatures d'une charte Natura 2000 Suivi de la mise en œuvre du Schéma des structures des exploitations marines des Côtes d'Armor, du volet Mer du SCoT	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Suivi des herbiers de *Zostera marina* et de *Zostera noltii* Suivi de la colonisation des habitats par les huîtres creuses

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

A.1.2 Maintenir et restaurer les végétations de laisses de mer
A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés
B.1 Restaurer la qualité des eaux littorales
B.2 Maintenir et restaurer les herbiers de zostères
B.3 Maintenir et restaurer les habitats de champs de blocs
C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral
C.4 Maintenir et restaurer les habitats des mammifères marins
F.1.1 Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et remarquables
F.4 Veiller à la cohérence des documents de planification, programmes d'action et projets sur le site

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION



PISCICULTURE ALGOCULTURE

<table>
<tr><td>ACTION
E.1.3</td><td colspan="2">MAINTENIR ET PROMOUVOIR DES PRATIQUES DE PISCICULTURE ET D'ALGOCULTURE RESPECTUEUSES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
E.1 MAINTENIR DES ACTIVITES ECONOMIQUES COMPATIBLES AVEC LA CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</td><td>PRIORITE 3</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Vases marines côtières
1130- Estuaires
1140-Estrans de sable fin
Herbiers de Zostera noltii
1110- Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine
Herbiers de Zostera marina
1170-Récifs</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Loutre d'Europe
Phoque gris
Marsouin commun
Grand dauphin

Autres espèces remarquables :
Hippocampe moucheté et à museau court</td><td>Espèces DO :
Aigrette garzette
Sterne caugek
Sterne pierregarin
Barge rousse
Mouette mélanocéphale
Bernache cravant
Plongeons
Grèbes
Puffins
Alcidés…</td></tr>
<tr><td>SURFACES CONCERNÉES
2 concessions d'algoculture au sud-ouest de Bréhat (5 ha en 2012)
Surfaces des concessions piscicoles à préciser</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNÉS
Ensemble du site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">Il existe 3 fermes piscicoles marines sur le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo :
- France Turbot : Estuaire du Jaudy. 120 à 150 t de turbot/an. Bassins à terre.
- Ferme Lokoey : Estuaire du Jaudy. 60 t salmonidés/an. Cages immergées.
- Ferme marine du Trieux : Estuaire du Trieux. 15 t truites/an. Cages immergées.
Il y avait encore une dizaine d'élevages piscicoles en cage dans les années 1970 sur le secteur, la production était de 500 à 700 tonnes sur chacun des deux estuaires. La production est inférieure au tonnage maximal envisageable dans le cadre d'une exploitation durable de l'estuaire. Une étude d'impact sur les estuaires du Trieux et du Jaudy avait estimé cette production à 1 000 tonnes pour chaque estuaire, cette étude serait à actualiser.
L'algoculture est en développement. Il existe une entreprise sur le site : la société Aléor, basée à Lézardrieux. L'entreprise dispose de 2 concessions au sud-ouest de Bréhat. Les principales espèces cultivées sur filières sont : Saccharina latissima (Kombu royal), Laminaria digitata (Kombu), Saccorhiza polyschides, Undaria pinnatifida (Wakamé), Alaria esculenta (Wakamé atlantique), Palmaria palmata (Dulse), Chorda filum. La culture de Porphyra sp. sur l'estran et celle d'Ulva sp. en bassin. L'objectif de production de l'entreprise est fixé à 200t/an sur ses concessions et 1000t/an au total à partir de filières produites dans son écloserie avec un grossissement assuré par des aquaculteurs en diversification (conchyliculteurs notamment).
L'impact des pisciculture marines sur le milieu aquatique diffère en fonction des caractéristiques de l'élevage : production en cages ou en bassins en circuit fermé, caractère intensif de l'exploitation, démarche qualité et bonnes pratiques, exposition des cages aux courants... La production sur les estuaires est relativement faible, les rejets sont limités. Il existe cependant un risque d'interaction avec les populations piscicoles sauvages (introduction de pathogènes notamment) pour les élevages en cages immergées.
Le principal impact lié à l'algoculture concerne l'introduction d'espèce invasive, notamment le Wakamé. Les espèces d'algues éligibles à l'algoculture sont celles listées dans l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) daté du 12/12/2013.
Les infrastructures aquacoles, en se dégradant libèrent des macro-déchets (filets, filières…). Elles présentent cependant un intérêt écologique en formant des zones d'abri et des récifs artificiels. Les rejets piscicoles (nourriture non consommée, rejets divers en suspension) constituent potentiellement une ressource supplémentaire pour la faune sauvage. L'algoculture peut contribuer à la réduction des phénomènes d'eutrophisation et de pollution bactériologique de l'eau.
Les interactions avec les espèces marines restent à préciser.

Les objectifs visent à :
- Améliorer la connaissance des impacts des activités de pisciculture et d'algoculture sur les habitats et les espèces marines,
- Encourager les pratiques de pisciculture et d'algoculture favorables aux habitats et espèces marines,
- Anticiper et accompagner les mutations des activités,
- Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion.</td></tr>
</table>

DESCRIPTION DE L'ACTION

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES INTERACTIONS AVEC LES HABITATS ET LES ESPÈCES

Amélioration de la connaissance des interactions de la pisciculture et de l'algoculture avec les habitats et les espèces marines.
Amélioration de la connaissance des impacts des filières en mer sur les espèces et les habitats benthiques.
Analyse des impacts des cages immergées sur les habitats benthiques et les espèces marines (augmentation des ressources alimentaires et prédation)
Inventaire des itinéraires empruntés par les professionnels sur l'estran

MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES AQUACOLES FAVORABLES AUX HABITATS ET ESPÈCES MARINES

Veille du respect de la limitation de la circulation des véhicules motorisés sur le DPM aux seuls professionnels disposant d'autorisation
Utilisation de cheminements prédéfinis pour limiter l'impact de la circulation sur les habitats fragiles
Organisation d'opérations collectives de nettoyage de déchets (poches, filets, tables à l'abandon…)
Informer et sensibiliser les professionnels à la problématique des espèces invasives
Elaboration d'un cahier des charges pour la mise en œuvre de mesures aquacoles favorables aux habitats et espèces marines
Elaboration d'une charte Natura 2000

ANTICIPATION ET ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS DE L'ACTIVITÉ

Suivre les travaux innovants tels que l'algoculture sur les tables ostréicoles notamment le projet « CHACO » (Co-culture Huîtres Algues sur Concessions Ostréicoles) inscrit dans le cadre du programme « Breizh'Alg », lancé par le Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA), le Comité National de la Conchyliculture (CNC) et le cluster PMNS (Produits de la Mer Nutrition Santé), avec le soutien de la Région Bretagne. Ces évolutions doivent se faire dans le cadre fixé par le Schéma des structures des exploitations marines des Côtes d'Armor.
Concernant l'algoculture, il est impératif de suivre les avis du CSRPN Bretagne, daté du 12/12/2013 :
Les plantules destinées à la culture doivent être d'origines locales au bassin de production auquel appartient l'élevage, les garanties doivent être apportées par la filière aquacole concernée,
La culture d'*Undaria pinnatifida* doit se limiter aux bassins de production actuels, toute implantation de concession dans de nouveaux bassins de production est interdite.
Les cultures de *Saccorhiza polyschides* ne doivent pas être installées à proximité des champs de laminaires (*Laminaria hyperborea* et *Laminaria digitata*), la récolte doit être précoce (50cm à 1m), ceci afin d'éviter toute compétition spatiale,
Ulva sp. doit être cultivée strictement à terre.

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX NATURA 2000 DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION

Suivi de la mise en œuvre du Schéma des structures des exploitations marines des Côtes d'Armor. Ce document définit, par bassins de production homogènes et par types de culture, les modalités d'exploitation et de gestion du DPM affecté à l'exploitation de cultures marines. Pour les 3 bassins de production concernés : « Estuaire du Jaudy, du Trieux et Baie de Paimpol », il précise que les créations de concessions doivent se faire en accord avec les zones définies par le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Le Schéma des structures des exploitations marines des Côtes d'Armor est soumis à évaluation des incidences Natura 2000, tout comme le volet mer du SCoT qui pourrait à terme remplacer le SMVM, et donc modifier les zonages définis.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Zonages du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Trégor-Goëlo
Schéma départemental des Cultures Marines des Côtes d'Armor, en cours d'évaluation des incidences Natura 2000
Potentiellement, Volet mer du SCoT
Liste des espèces d'algues éligibles à l'algoculture dans les schémas de structures conchylicoles du CSRPN, validé le 12/12/2013.

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Amélioration de la connaissance	Organismes de recherche : IFREMER, LEMAR, Comités National et départementaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, AAMP	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000
Amélioration des pratiques	Comités National et départementaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Services de l'Etat : DDTM, DREAL Entreprises piscicoles et d'algoculture Opérateur Natura 2000	Animation Natura 2000 Sur devis	Charte Natura 2000 Contrat Natura 2000
Anticipation et accompagnement des mutations de l'activité	Comités National et départementaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins IFREMER Opérateur Natura 2000 AAMP	Animation Natura 2000	Charte Natura 2000
Prise en compte des enjeux Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Collectivités territoriales Services de l'Etat : DDTM, DREAL	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000

<table>
<tr><td>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</td><td colspan="3">
<table>
<tr><th>Opération</th><th>Année N</th><th>N+1</th><th>N+2</th><th>N+3</th><th>N+4</th><th>N+5</th></tr>
<tr><td>Améliorer la connaissance</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td></tr>
<tr><td>Amélioration des pratiques</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td></tr>
<tr><td>Anticipation et accompagnement des mutations de l’activité</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td></tr>
<tr><td>Prise en compte des enjeux Natura 2000</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>CAHIER DES CHARGES TYPE</td><td colspan="3">Pas de cahier des charges défini</td></tr>
<tr><td>INDICATEURS DE SUIVI</td><td>Amélioration des connaissances sur les interactions pisciculture, algoculture/habitats et espèces
Inventaire des itinéraires empruntés sur l’estran
Information et sensibilisation des professionnels
Définition d’un cahier des charges pour des mesures aquacoles et mise en œuvre
Elaboration et signatures d’une charte Natura 2000
Suivi de la mise en œuvre du Schéma des structures des exploitations marines des Côtes d’Armor, du volet Mer du SCoT</td><td>INDICATEURS D’ÉVALUATION</td><td>Suivi des espèces d’algues potentiellement invasives (Wakamé) ou entrant en compétition spatiale avec des espèces présentes (Saccorhiza polyschides)</td></tr>
<tr><td>FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES</td><td colspan="3">B.1 Restaurer la qualité des eaux littorales
B.2 Maintenir et restaurer les herbiers de zostères
B.3 Maintenir et restaurer les habitats de champs de blocs
C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral
C.4 Maintenir et restaurer les habitats des mammifères marins
F.1.1 Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et remarquables
F.4 Veiller à la cohérence des documents de planification, programmes d’action et projets sur le site</td></tr>
</table>

EXPLOITATION ALGUES

<table>
<tr><td>ACTION E.1.4</td><td colspan="3">MAINTENIR ET PROMOUVOIR DES PRATIQUES D'EXPLOITATION DES ALGUES ET VEGETAUX MARINS RESPECTUEUSES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
E.1 MAINTENIR DES ACTIVITES ECONOMIQUES COMPATIBLES AVEC LA CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</td><td>PRIORITE 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS

1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
1170-2 Roche médiolittorale en mode abrité
1170-5 Roche infralittorale en mode exposé,
Zone à laminaires mixtes denses ou clairsemées</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Loutre d'Europe
Phoque gris
Marsouin commun
Grand dauphin</td><td colspan="2">Espèces DO :
Sterne caugek
Sterne pierregarin
Mouette mélanocéphale
Plongeons
Grèbes
Puffins
Alcidés…</td></tr>
<tr><td>SURFACES CONCERNÉES
1170-2 Roche médiolittorale en mode abrité : 1040 ha
1170-5 Roche infralittorale en mode exposé
Zone à laminaires mixtes denses ou clairsemées : 2250 ha</td><td colspan="3">SECTEURS CONCERNÉS
Ensemble du site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="4">On distingue :
- L'exploitation du goémon de rive, effectuée par des goémoniers professionnels, agriculteurs ou particuliers sur le domaine médiolittoral (roche médiolittorale en mode abrité),
- L'exploitation des laminaires, effectuée par des pêcheurs embarqués sur le domaine infralittoral.

L'exploitation du goémon de rive
Les roches médiolittorales en mode abrité constituent un habitat de prédilection pour les algues de type fucales. Elles représentent une surface de 1040 ha, bien présents à l'est du Sillon de Talbert. Les espèces récoltées sont principalement des fucales. Un quota d'autorisations est fixé chaque année par la DDTM (8-10 autorisations/an). La récolte d'Ascophyllum nodosum est soumise à un quota : 3 500 tonnes à terre et 3 000 tonnes autour des archipels de Bréhat et de Saint-Riom (secteur non exploité actuellement). Les quantités de fucales ramassées sont stables, celles d'Ascophyllum nodosum augmentent légèrement mais restent en-deçà du quota. Chaque année des secteurs de jachères sont délimités afin de laisser les algues repousser d'une année sur l'autre.
Des algues alimentaires comme la Dulse (Palmaria palmata), la laitue de mer (Ulva lactuca), du lichen (Chondrus crispus), du Codium tomenteux (Codium tomentosum), du haricot de mer (Himanthalia elongata) et du nori (Porphyra umbilicalis) sont également ramassés.
Les algues qui viennent s'échouer lors des tempêtes et en période de grandes marées peuvent être récoltées par des particuliers ou des agriculteurs pour amender leurs terres. Cette récolte ne représente que de faibles quantités d'algues. Il est interdit aux particuliers et agriculteurs de circuler avec des engins motorisés sur l'estran pour procéder au ramassage.
Il n'y a pas de règlementation en Côtes d'Armor concernant la récolte de Criste marine (Crithmum maritimum) et de salicornes (Salicornia sp.) et donc pas de suivis des tonnages récoltés.
En ce qui concerne la récolte du goémon de rive, la circulation des engins est néfaste sur les habitats sensibles (prés salés, herbiers). Des mauvaises pratiques de récolte des goémoniers, notamment l'arrachage des algues fragilisent la ressource. Les goémoniers observent depuis quelques années une régression des fucales à l'ouest du Sillon de Talbert, au lieu-dit la « Grande Grève », ce qui confirme les observations du Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA). Le CEVA a estimé que la biomasse totale en fucales entre la pointe de Perros-Guirec et la Pointe de Plouézec était de l'ordre de 86 000 tonnes en 2004. Les images ont également permis de mettre en évidence une régression de 20 à 40% de la couverture en fucales de 1989 à 2004. Cette régression, observée au niveau régional, pourrait être liée à la qualité de l'eau, au réchauffement climatique, à la modification du substrat (ensablement ou envasement), ou à des mauvaises pratiques de récolte. Le CEVA avait également estimé que la récolte d'Ascophyllum nodosum devrait être au maximum de 5 000 t/an pour une gestion durable de la ressource.
L'exploitation des laminaires
Les forêts de laminaires (Laminaria digitata, Laminaria hyperborea, Laminaria ochroleuca, Alaria esculenta), sont mieux développées sur la partie Ouest du site du Trégor-Goëlo, de Penvénan au large de Pleubian, elles deviennent plus parsemées à l'approche de l'étage circalittoral. Elles</td></tr>
</table>

	représentent 2250 ha sur l'ensemble du site. Seule *Laminaria digitata* est actuellement exploitée par des goémoniers finistériens, de mai à juillet, au scoubidou. Les quantités et les secteurs de récolte restent à préciser. Si l'exploitation des laminaires sur le site Trégor-Goëlo est marginale, il conviendrait de mieux connaître les pratiques afin d'anticiper toute augmentation potentielle de l'activité, mais également d'estimer les biomasses disponibles et exploitables à long terme. De plus, il s'agit de surveiller la colonisation de *Saccorhiza polyschides*, entrant en compétition avec *Laminaria digitata* sur les champs de laminaires exploités. Le Wakamé (*Undaria pinnatifida*) ne se trouve actuellement qu'en faible quantité dans les champs de laminaires mais son évolution est tout de même à surveiller. Les objectifs visent à : - Améliorer la connaissance des pratiques d'exploitation des algues de rive et des laminaires, - Améliorer la connaissance des impacts de l'exploitation des algues de rive et des laminaires sur les habitats et les espèces marines, - Encourager les pratiques favorables aux habitats et espèces marines, - Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dans les autorisations annuelles/licences accordées.
DESCRIPTION DE L'ACTION	**AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES PRATIQUES** **Goémon de rive** Inventaire des secteurs exploités pour les fucales et tonnages associés Inventaire des autres espèces d'algues exploitées et tonnages associés : Algues alimentaires (Dulse (*Palmaria palmata*), Laitue de mer (*Ulva lactuca*), Haricot de mer (*Himanthalia elongata*), Nori (*Porphyra umbilicalis*)), Lichen (*Chondrus crispus*), Codium tomenteux (*Codium tomentosum*) Inventaire des espèces végétales exploitées et tonnages associés : Criste marine (*Crithmum maritimum*), salicornes (*Salicornia sp*.) Analyse des cheminements empruntés par les goémoniers sur l'estran Amélioration de la connaissance des impacts de l'exploitation du goémon de rive avec les habitats et espèces marins **Laminaires** Inventaire des pratiques de coupe/d'arrachage des laminaires : Tonnages, secteurs de récolte, nombre de licences, espèces concernées Mise en œuvre de la « Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime» avec les éléments de diagnostic du SIPECHE du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CDPMEM) des Côtes d'Armor **MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES FAVORABLES AUX HABITATS ET ESPÈCES MARINES** Veille du respect de la limitation de la circulation des véhicules motorisés sur le DPM aux seuls professionnels disposant d'autorisation Interdiction du ramassage des laisses de mer Utilisation de cheminements prédéfinis pour limiter l'impact de la circulation sur les habitats fragiles Elaboration d'un cahier des charges pour la mise en œuvre de mesures favorables aux habitats et espèces marines Elaboration d'une charte Natura 2000 Mise en place de secteurs de jachères pour les laminaires, à l'instar de celles mises en place pour le goémon de rive Sensibilisation des professionnels Evaluation des incidences Natura 2000 **SUIVI DES COUVERTURES EN FUCALES ET LAMINAIRES** Suivi de la couverture en fucales, et notamment autour de Bréhat si le secteur vient à être exploité Détermination des facteurs de régression (qualité de l'eau, réchauffement climatique, modification du substrat, mauvaises pratiques de récolte) Réactualisation des biomasses de fucales exploitables Suivi des champs de laminaires Suivi de la colonisation des champs de laminaires par *Saccorhiza polyschides* et *Undaria pinnatifida* Evaluation de la biomasse de laminaires exploitable
MESURES ET ACTIONS EXISTANTES	Suivi de la couverture en fucales (CEVA) Suivi de la couverture en laminaires (REBENT) Estimation de la ressource en fucales par le CEVA : CEVA., La ressource en fucales sur le Pays du Trégor Goëlo. Actualisation de l'estimation des stocks et mise en place d'un outil cartographique utilisable pour la gestion de l'exploitation. 2006. 29p. Estimation de la biomasse exploitable sur les champs de laminaires en cours avec l'IFREMER et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins.

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Amélioration de la connaissance des pratiques	DDTM AAMP CRPMEM Bretagne CDPMEM des Côtes d'Armor Opérateur Natura 2000 Goémoniers professionnels	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000
Amélioration des pratiques	DDTM AAMP Opérateur Natura 2000 Goémoniers professionnels CRPMEM Bretagne CDPMEM des Côtes d'Armor	Sur devis	Contrats Natura 2000
Suivi des couvertures algales	Organismes de recherche : CEVA, IFREMER, UBO, AAMP	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Amélioration de la connaissance	×					
Amélioration des pratiques	×	×	×	×	×	×
Suivi des couvertures algales	×	×	×	×	×	×

CAHIER DES CHARGES TYPE

Pas de cahier des charges défini

INDICATEURS DE SUIVI

Amélioration de la connaissance des pratiques
Inventaire des itinéraires empruntés sur l'estran
Amélioration des interactions exploitation des algues/habitats et espèces marines
Mise en œuvre de l'analyse des risques pêche
Définition d'un cahier des charges pour la mise en œuvre de contrats Natura 2000 en mer
Elaboration et signatures d'une charte Natura 2000
Information et sensibilisation des professionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Suivi des couvertures en fucales
Suivi des champs de laminaires

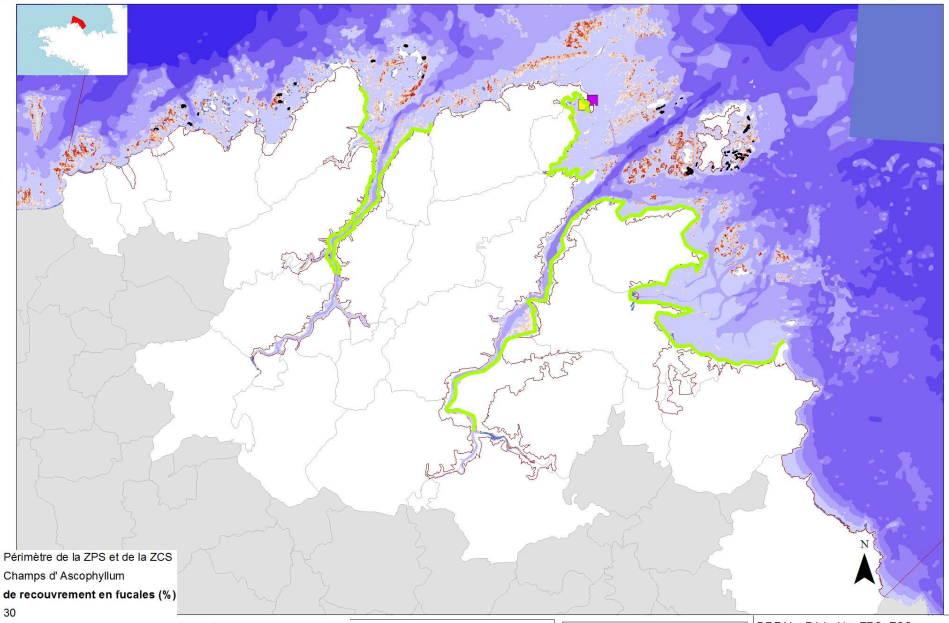
FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

A.1.2 Maintenir et restaurer les végétations de laisses de mer
B.1 Restaurer la qualité des eaux littorales
B.2 Maintenir et restaurer les herbiers de zostères
B.3 Maintenir et restaurer les habitats de champs de blocs
B.4 Maintenir les habitats de bancs de maërl
E.1.3 Maintenir et promouvoir des pratiques de pisciculture et d'algoculture respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
E.1.4 Maintenir et promouvoir des pratiques de pêche respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire

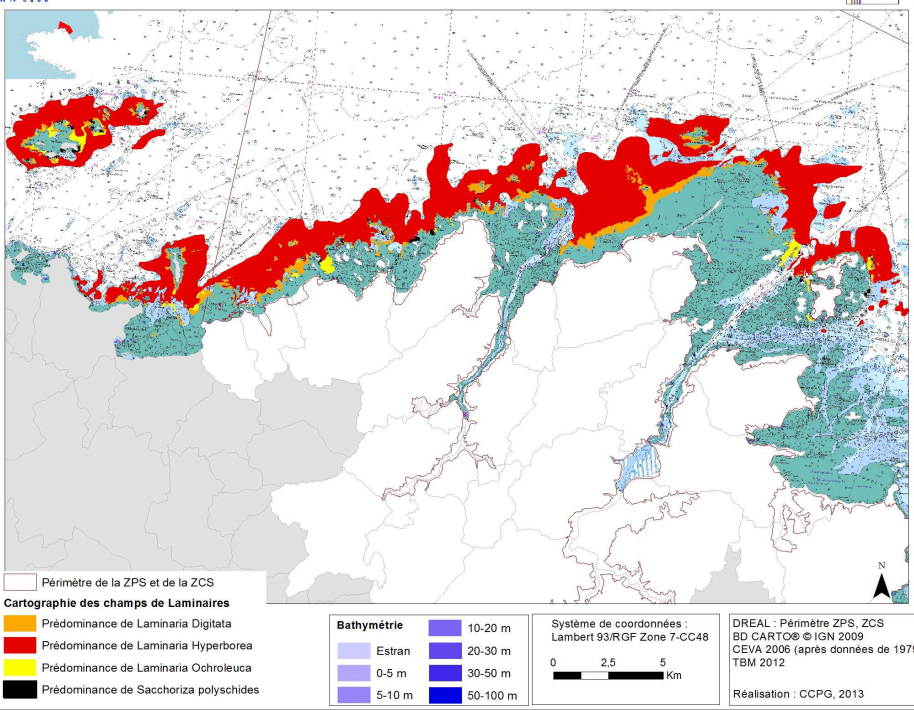
REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

SITE NATURA 2000 TREGOR-GOELO

La récolte du goémon de rive et la ressource en fucales



SITE NATURA 2000 TREGOR-GOELO
CHAMPS DE LAMINAIRES



PECHE PROFESSIONNELLE

<table>
<tr><td>ACTION E.1.5</td><td colspan="2">MAINTENIR ET PROMOUVOIR DES PRATIQUES DE PECHE RESPECTUEUSES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
E.1 MAINTENIR DES ACTIVITES ECONOMIQUES COMPATIBLES AVEC LA CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</td><td>PRIORITE 1</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Vases marines côtières
1130- Estuaires
1140-Estrans de sable fin
Herbiers de Zostera noltii
1110- Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine
Herbiers de Zostera marina et bancs de maërl
1160-Grandes criques et baies peu profondes
Bancs de crépidules
1170-Récifs
Roches et blocs circalittoraux
Galets et cailloutis circalittoraux</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Loutre d'Europe
Phoque gris
Marsouin commun
Grand dauphin

Autres espèces remarquables :
Hippocampe moucheté et à museau court</td><td>Espèces DO :
Sterne caugek
Sterne pierregarin
Mouette mélanocéphale
Plongeons
Grèbes
Puffins
Alcidés…</td></tr>
<tr><td>SURFACES CONCERNÉES
Surface de l'ensemble des habitats subtidaux : 60 000 ha</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNÉS
Ensemble du site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">L'ensemble du site Natura 2000 Trégor-Goëlo est inclus dans le quartier maritime de Lannion-Paimpol. L'activité de la flotte se caractérise par une grande polyvalence. La majorité des bateaux pratiquent plusieurs types de pêche, complémentaires en fonction des saisons. La pêche est quasi-exclusivement côtière, la majeure part des activités de pêche des navires se situe dans la bande des 12 miles. D'après les données partielles du SIPêche-VALPENA du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes d'Armor, on recense 117 navires fréquentant potentiellement le site Natura 2000 Trégor-Goëlo.
La pratique de la drague aux coquillages, et notamment de la coquille Saint-Jacques est importante en hiver, lorsque le gisement de la Baie de Saint-Brieuc est ouvert. La flottille pratique également la pêche aux poissons (chalut, filet, palangre), aux crustacés (casier, filet), ainsi qu'aux coquillages (drague).La pêche à pied est relativement peu pratiquée sur le site, des gisements sont exploités à Plougrescant, Pleubian et sur les rives du Trieux.
L'accès à la ressource est réglementé par des licences de pêches délivrées selon des critères précis par le CRPMEM de Bretagne. Ces licences sont contingentées.
Les interactions générales des activités de pêche professionnelle sont variables en fonction des engins, de la localisation des activités, des types d'habitats et des espèces présentes.
Les filets ne présentent pas d'impacts sur les fonds marins, ils présentent cependant un risque de captures accidentelles d'oiseaux et de mammifères marins ainsi qu'un risque de pêche fantôme en cas de perte.
Le chalut de fond impacte les habitats benthiques, notamment les herbiers de zostères (1110-1) et les bancs de maërl (1110-03). Les chaluts ne présentent pas de risque de captures d'oiseaux marins, cependant les rejets importants peuvent modifier les habitudes alimentaires de certaines espèces. Il existe un risque de capture de mammifères marins.
Les métiers de ligne n'entrainent pas de pression sur les habitats benthiques. Ils présent un risque de captures d'oiseaux voire de mammifères marins, notamment les palangres de fond.
Les activités de caseyage présentent peu d'impacts physiques et biologiques sur les habitats benthiques et les espèces.
Les activités de dragage présentent une pression importante sur les habitats. Les herbiers de zostères (1110-1) et les bancs de maërl (1110-03) y sont particulièrement sensibles.
La pêche en plongée concerne principalement la pêche aux ormeaux.
La pêche à pied entraine une pression sur les habitats liée au piétinement, labourage, retournement et ratissage. Les herbiers de zostères (1110-1) y sont particulièrement sensibles.
Les travaux de cartographie (SIPECHE) menés par le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CDPMEM) des Côtes d'Armor ainsi que la mise en œuvre de la « Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime» définie par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) permettront d'obtenir des éléments plus précis sur la distribution spatio-temporelle des différentes activités de pêche embarquée sur la zone Natura 2000 et d'évaluer plus précisément</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td></td><td>les interactions avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td>Mise en œuvre de la « Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime» avec les éléments de diagnostic du SIPECHE du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CDPMEM) des Côtes d'Armor</td></tr>
<tr><td>MESURES ET ACTIONS EXISTANTES</td><td>Etudes et méthodes :
MNHN, SPN, Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime. 2012. 69 p + annexes.
AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES., Référentiel pour la gestion des sites Natura 2000 en mer, Tome 3. Pêche professionnelle. 2009. 135 p+ annexes.
Données SIPECHE du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CDPMEM) des Côtes d'Armor
Fiches de synthèse sur les activités de pêche embarquées, réalisées dans le cadre d'une convention tripartite Agence des Aires Marines protégées, l'IFREMER et Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA). Données 2008 et 2011 sur le site Natura 2000 Trégor-Goëlo.</td></tr>
<tr><td>PARTENAIRES ET FINANCEMENTS</td><td>
<table>
<tr><th>Opération</th><th>Maître d'ouvrage potentiel</th><th>Estimation du coût</th><th>Source de financement</th></tr>
<tr><td>Mise en œuvre méthode d'évaluation</td><td>CRPMEM Bretagne
CDPMEM des Côtes d'Armor
AAMP
Opérateur Natura 2000</td><td>Convention AAMP/CRPMEM Bretagne</td><td>AAMP</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</td><td>
<table>
<tr><th>Opération</th><th>Année N</th><th>N+1</th><th>N+2</th><th>N+3</th><th>N+4</th><th>N+5</th></tr>
<tr><td>Mise en œuvre méthode d'évaluation</td><td>×</td><td>×</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>CAHIER DES CHARGES TYPE</td><td>Pas de cahier des charges défini</td></tr>
<tr><td>INDICATEURS DE SUIVI</td><td>
<table>
<tr><td>Mise en œuvre de la méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats et espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche marine.</td><td>INDICATEURS D'ÉVALUATION</td><td>Suivi des habitats subtidaux, et notamment des habitats sensibles :
Herbiers de Zostères
Bancs de maërl
Sables coquilliers</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES</td><td>B.1 Restaurer la qualité des eaux littorales
B.2 Maintenir et restaurer les herbiers de zostères
B.3 Maintenir et restaurer les habitats de champs de blocs
B.4 Maintenir les habitats de bancs de maërl
E.1.3 Maintenir et promouvoir des pratiques de pisciculture et d'algoculture respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire
E.1.5 Maintenir et promouvoir l'exploitation des algues et végétaux marins respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire</td></tr>
</table>

FREQUENTATION PIETONNE SPORT NATURE

<table>
<tr><td rowspan="2">ACTION
E.2.1</td><td colspan="2">MAITRISER LA FREQUENTATION PIETONNE ET LES SPORTS DE PLEINE NATURE SUR LES ESPACES SENSIBLES</td><td rowspan="2">PRIORITE 1</td></tr>
<tr><td colspan="2">E.2 MAINTENIR DES ACTIVITES DE LOISIRS COMPATIBLES AVEC LA CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Ensemble des habitats terrestres d'intérêt communautaire et remarquables</td><td colspan="2">ESPÈCES CONCERNÉES
Ensemble des espèces terrestres d'intérêt communautaire et remarquables</td></tr>
<tr><td>SURFACES CONCERNÉES
Ensemble de la superficie terrestre du site Natura 2000</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNÉS
Ensemble de la partie terrestre du site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">La qualité des sites naturels et des paysages constituent un atout majeur du Trégor-Goëlo, à l'origine de nombreux loisirs, pratiqués de façon individuelle ou collective. La fréquentation du public pour des activités de promenade ou de randonnée est forte. Le linéaire de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petite et de Grande Randonnée est très développé, avec :
86 km de sentiers de Grande Randonnée (GR),
160 km de sentiers de Petite Randonnée (PR),
60 km de sentiers équestres,
32 km de sentiers VTT.
Certains tronçons de la servitude littorale sont soumis à une très forte fréquentation. Les manifestations sportives de courses nature (trails) sont de plus en plus nombreuses et fréquentées.
Les aires de stationnement sont nombreuses (160) et représentent une emprise totale de 23 ha.
Certains sites touristiques sont soumis à une très forte fréquentation : l'île de Bréhat (380 000 visiteurs/an), le Gouffre de Plougrescant, le Sillon de Talbert à Pleubian, l'Abbaye de Beauport à Paimpol, la Maison de l'Estuaire à Plourivo, la Roche Jagu à Ploëzal…
Les sports nature sont également bien représentés. Le vol libre est pratiqué principalement sur :
- La pointe de Kermor à Plouézec, ou une vingtaine de parapentes peuvent être présents simultanément,
- La pointe de Bilfot à Plouézec (site conventionné CG22 et Fédération Française de Vol Libre),
- Le parking de la plage Bonaparte à Plouha,
- Le parking de Bréhec et Berjul à Plouézec,
- La pointe de Guilben à Paimpol (site conventionné commune et FFVL),
- La croix des veuves à Ploubazlanec.
L'escalade est pratiquée sur les blocs rocheux de Plougrescant, la Roche aux oiseaux et le Rocher du Melus à Loguivy de la mer (site conventionné CG22 et Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME)).
Les sports motorisés sont pratiqués principalement dans le Massif de Penhoat-Lancerf et parfois sur le DPM, où ils sont pourtant interdits. Des infractions sont régulièrement constatées, plutôt en période hivernale.
Les activités de promenade, de randonnée et de sports nature entrainent des impacts sur les habitats et les espèces du site Natura 2000. Les pressions varient avec l'intensité de la fréquentation et le comportement des usagers, notamment le respect ou non des sentiers dédiés. Le piétinement peut entrainer une compaction des sols et une diminution du couvert végétal, entrainant une dégradation, voire une destruction des habitats et une augmentation des processus d'érosion.
La fréquentation de secteurs sensibles peut entrainer le dérangement d'espèces (avifaune, Loutre d'Europe…). La présence de chiens divagants est d'autant plus problématique. La pratique du vol libre entraine également une perturbation de l'avifaune, particulièrement des espèces nicheuses des falaises littorales. Enfin, la présence de macro-déchets est régulièrement constatée sur les sites fréquentés.

Les actions visent principalement à :
- Maîtriser la fréquentation sur les espaces sensibles afin de limiter la destruction des habitats et le dérangement des espèces,
- Améliorer la connaissance des pratiques sur le site Natura 2000,
- Formuler et soumettre des propositions pour minimiser le dérangement causé aux espèces et habitats (action D.3 pour l'avifaune),
- Sensibiliser le grand public, les pratiquants de sports nature et les professionnels au respect des habitats et des espèces (action F.3),
- Renforcer les contrôles sur les secteurs sensibles.</td></tr>
</table>

DESCRIPTION DE L'ACTION

AMÉNAGEMENTS DE MISE EN DÉFENS

Cette action rejoint plusieurs autres actions développées dans les fiches habitats et espèces (action A.1, A.2, A.3, A.4, A.5, D.1, D.2, D.3)
Mise en place d'aménagements de mise en défens afin de limiter les impacts liés à la surfréquentation, à la circulation de véhicules motorisés et de préserver la tranquillité des espèces
Mise en place de poteaux, grillages, clôtures, monofils, ganivelles
Suppression ou déplacement d'aires de stationnement
Plantations de talus ou haies afin de limiter les accès
Aménagement de passerelles sur les circuits VTT et équestres pour le franchissement des cours d'eau

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

Recensement des associations, des principaux itinéraires et des sites de pratique pour faciliter la diffusion des messages et/ou outils de sensibilisation
Amélioration de la connaissance des pressions potentielles exercées par les sports et loisirs sur les espèces et habitats

FORMULATION DE PRÉCONISATIONS POUR LA PRATIQUE DES SPORTS NATURE

Formulation de préconisations pour la pratique des sports nature, en partenariat avec les services sports nature des collectivités (Conseil Général des Côtes d'Armor), les associations naturalistes, les associations de sports nature
Suivi du travail du CG22 avec les fédérations de sports nature dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)
Interdiction ou limitation de la pratique de certaines activités de sports nature sur ou à proximité des secteurs sensibles (action D.3 pour l'avifaune)
Limitation de la fréquentation sur les secteurs prioritaires, via la mise en place de conventions, pouvant établir une limitation du nombre de pratiquants
Elaboration d'une charte Natura 2000/conventions et signature par les parties concernées
Assistance aux porteurs de projets lors de la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000 (action F.4)
Travail avec les collectivités en charge du tourisme et associations de sports nature sur les sites à promouvoir ou au contraire à protéger de la fréquentation touristique

FORMULATION DE PRÉCONISATION POUR LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES

Réalisation d'un état des lieux des tronçons de sentiers susceptibles d'entrainer un dérangement de la faune et une dégradation des habitats et proposer des tronçons de détournement
Renforcement de l'implication des gestionnaires des sites naturels dans l'élaboration des itinéraires de randonnées
Limitation de l'aménagement de Sentiers de Passage des Piétons sur le Littoral dans les secteurs sensibles
Limitation de l'ouverture de sentiers dans les secteurs favorables à la Loutre d'Europe (action C.2)
Veille au respect des habitats lors de travaux sur les sentiers existants
Amélioration de l'encadrement des courses d'orientation

OPTIMISATION DES CONTRÔLES DES SERVICES DE L'ETAT

Incitation, sensibilisation au respect des règlementations en vigueur
Renforcement des contacts entre les services de l'Etat et les structures publiques vis-à-vis du contrôle et de la surveillance des usages sur le site Natura 2000 (Onema, Direction Territoriale Mer et Littoral, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Office National des Forêts, Conservatoire du littoral)
Amélioration de la transmission des informations entre les gestionnaires des espaces naturels et les services de l'Etat
Mise au point une stratégie commune (gestionnaires et services de l'Etat) de surveillance et de contrôle sur le site Natura 2000
Renforcement des contrôles sur le respect de la règlementation pour les chiens, les VTT, cavaliers
Renforcement des contrôles sur le respect de la règlementation pour les sports motorisés (Penhoat-Lancerf)

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Evaluation des incidences Natura 2000
Règlementations spécifiques des sites du Conservatoire du littoral
Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

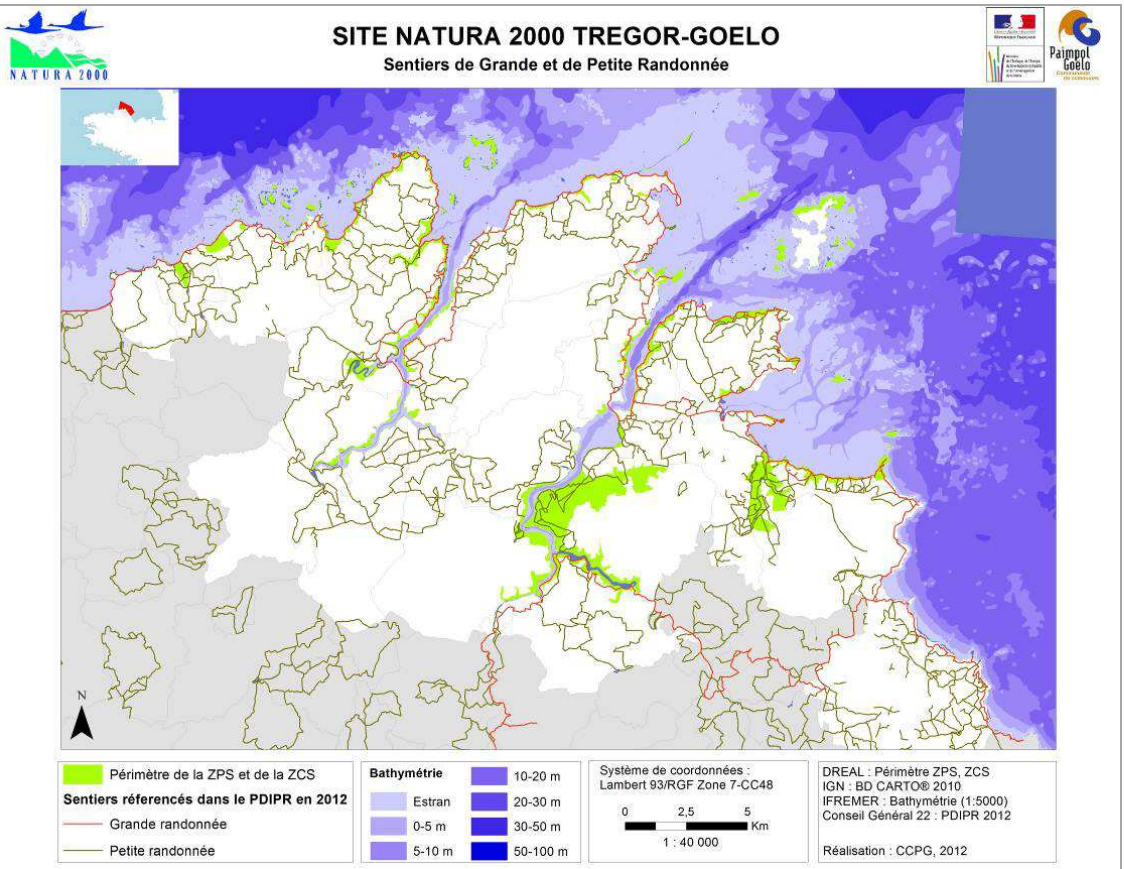
Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Mise en place d'aménagements de mise en défens	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités	Sur devis	Contrat Natura 2000
Amélioration de la connaissance	Opérateur Natura 2000 Associations naturalistes Laboratoires de recherche	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000
Formulation de préconisations	Opérateur Natura 2000 Conseil Général des Côtes d'Armor	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000

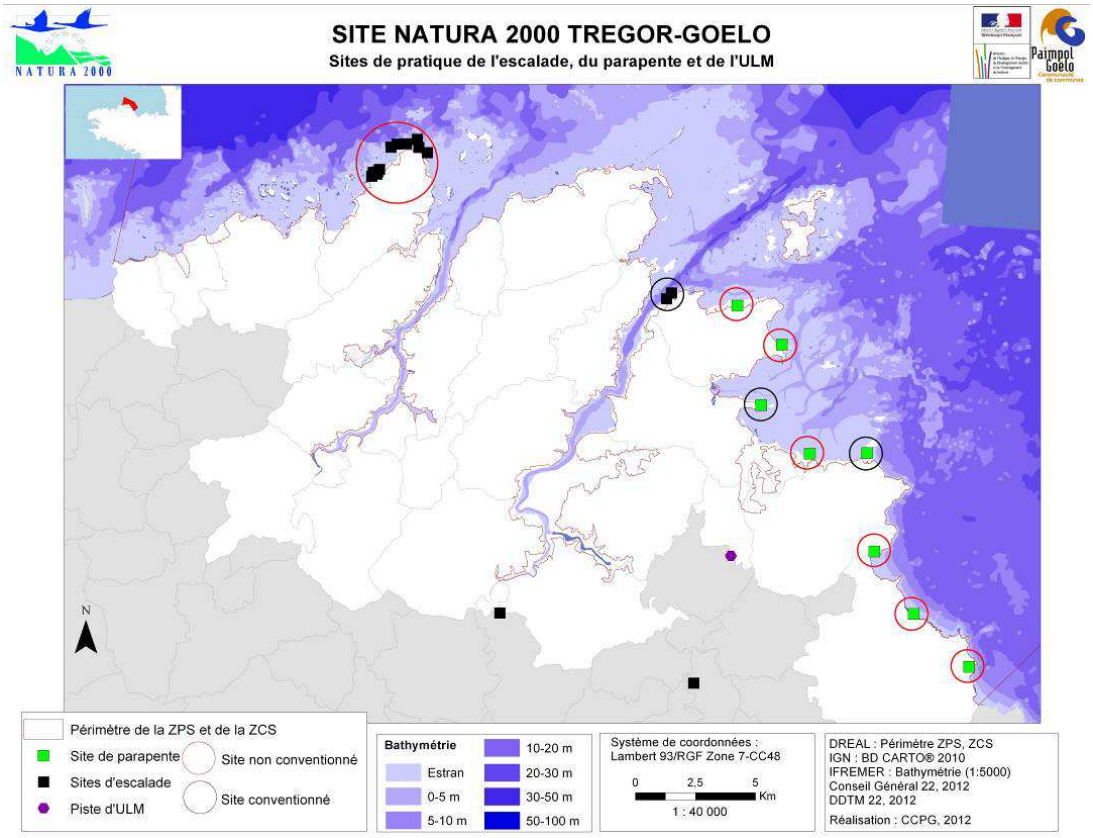
		Conservatoire du littoral Fédérations de sports nature Associations de sports nature		Charte Natura 2000
	Optimisation des services de contrôle de l'Etat	Onema, DDTM, ONCFS, Services de gendarmerie, Conservatoire du littoral Opérateur Natura 2000	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Mise en place d'aménagements de mise en défens	×					
Amélioration de la connaissance	×	×	×	×	×	×
Formulation de préconisations	×	×	×	×	×	×
Optimisation des services de contrôle de l'Etat	×	×	×	×	×	×

CAHIER DES CHARGES TYPE	A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès		
INDICATEURS DE SUIVI	Aménagement de mise en défens Inventaire des pratiques Etudes des interactions avec les habitats et espèces Formulation de préconisations Mesures de limitation de la fréquentation sur les secteurs sensibles Charte Natura 2000/Conventions Coordination des gestionnaires avec les services de l'Etat	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Etat de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables
FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	E.2.2 Maîtriser le développement des activités de plaisance et les sports nautiques D.1 Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales D.2 Maintenir la fonctionnalité des habitats des oiseaux d'eau et marins D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations F.3 Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire F.4 Veiller à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site		
REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION			


SITE NATURA 2000 TREGOR-GOELO
Sentiers de Grande et de Petite Randonnée
N
Périmètre de la ZPS et de la ZCS
Sentiers référencés dans le PDIPR en 2012
Grande randonnée
Petite randonnée
Bathymétrie
Estran
0-5 m
5-10 m
10-20 m
20-30 m
30-50 m
50-100 m
Système de coordonnées :
Lambert 93/RGF Zone 7-CC48
0 2,5 5 Km
1 : 40 000
DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
IFREMER : Bathymétrie (1:5000)
Conseil Général 22 : PDIPR 2012
Réalisation : CCPG, 2012


SITE NATURA 2000 TREGOR-GOELO
Sites de pratique de l'escalade, du parapente et de l'ULM
N
Périmètre de la ZPS et de la ZCS
Site de parapente
Sites d'escalade
Piste d'ULM
Site non conventionné
Site conventionné
Bathymétrie
Estran
0-5 m
5-10 m
10-20 m
20-30 m
30-50 m
50-100 m
Système de coordonnées :
Lambert 93/RGF Zone 7-CC48
0 2,5 5 Km
1 : 40 000
DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
IFREMER : Bathymétrie (1:5000)
Conseil Général 22, 2012
DDTM 22, 2012
Réalisation : CCPG, 2012

PLAISANCE ET ACTIVITES NAUTIQUES

<table>
<tr><td>ACTION
E.2.2</td><td colspan="2">MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES NAUTIQUES ET LA NAVIGATION DE PLAISANCE
E.2 MAINTENIR DES ACTIVITES DE LOISIRS COMPATIBLES AVEC LA CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</td><td>PRIORITE 1</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Ensemble des habitats marins d'intérêt communautaire et remarquables</td><td colspan="2">ESPÈCES CONCERNÉES
Ensemble des espèces marines d'intérêt communautaires et remarquables</td></tr>
<tr><td>SURFACES CONCERNÉES
Habitats intertidaux : 10 600 ha
Habitats marins : 78 000 ha</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNÉS
Ensemble de la partie marine du site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">Les activités de plaisance et de nautisme sont bien développées sur le site Natura 2000.
On recense 13 ports, avec 2530 places au pontons plus de 2200 places sur mouillages. La flottille est en augmentation, principalement les semi-rigides mis à l'eau à la journée à partir de remorques.
Les sports nautiques pratiqués toute l'année, avec un accroissement de l'activité de mi-avril à mi-octobre, et des pointes d'activité les week-ends.
La voile légère et le canoë-kayak sont des activités bien développées sur le site Natura 2000.
Les bassins de navigation sont concentrés à l'embouchure du Trieux, dans l'archipel de Bréhat et l'archipel de Saint-Gildas au large de Port-Blanc. Les secteurs du large de Plougrescant au Sillon de Talbert, ainsi qu'au large des falaises de Plouha/Plouézec sont moins attractifs. La pratique du kayak augmente mais surtout la pratique individuelle, non fédérée.
Le Trégor-Goëlo est peu attractif pour les kite-surf et de glisse (plage de Trestel ponctuellement). La fréquentation du secteur sud-est du Sillon de Talbert pose des questions en termes de dérangement de l'avifaune hivernante. La pratique du motonautisme est également en développement.
Les sites de plongée les plus attractifs se situent à l'embouchure du Trieux, du Jaudy et autour de l'archipel de Bréhat. Les plateaux sont également fréquentés (Roches Douvres, Horaine, Sirlots…).
Le secteur au large de Plouha/Plouézec.

La fréquentation de l'espace maritime conduit à de fortes interactions avec les espèces et habitats marins. Le débarquement des plaisanciers sur les hauts de plage (cordons de galets) et les îlots est problématique pour l'avifaune d'autant plus en période de nidification (actions D.1 et D.3).
La pratique de sports nautiques peut également être dérangeante dans certains secteurs exploités par l'avifaune comme reposoirs ou sites de nourrissage (actions D.2 et D.3).
Les habitats sensibles comme les herbiers de zostères souffrent du piétinement et du ragage des chaînes de mouillages (action B.2).
L'impact des nuisances sonores des navires nautiques à moteur sur la faune est encore mal connu, les émissions sonores des véhicules nautiques à moteur de type jet-skis, changeant fréquemment de sonorité et de fréquence, apparaissent plus perturbants que les sons continus émis par les navires de plaisance.
La plaisance peut également être génératrice de pollutions altérant la qualité des eaux (macro-déchets, eaux grises, eaux noires, hydrocarbures et émissions des moteurs, résidus et produits de dégradation des peintures antifouling).

Les actions visent principalement à :
- Améliorer l'évaluation de l'impact des activités nautiques sur les espèces et habitats marins (action D.3 pour l'avifaune et C.4 pour les mammifères marins),
- Améliorer la connaissance des pratiques de sports nautiques sur le site Natura 2000,
- Formuler et soumettre des propositions pour minimiser le dérangement causé aux espèces et habitats (voire également action D.3 pour l'avifaune, C.4 pour les mammifères marins),
- Optimiser les mouillages afin de réduire leur impact sur les herbiers de zostères (action B.2),
- Optimiser les zones d'hivernage afin de réduire leur impact sur les prés salés (action A.6),
- Sensibiliser le grand public, les plaisanciers, les pratiquants de sports nature et les professionnels au respect des habitats et des espèces (action F.3),
- Renforcer les contrôles sur les secteurs sensibles.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td colspan="3">AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

Amélioration de la connaissance des pressions potentielles exercées par les activités de sports nautiques sur les espèces et habitats marins
Recensement des associations, des principaux itinéraires et des sites de pratique pour faciliter la diffusion des messages et/ou outils de sensibilisation
Recensement des principaux lieux de passage et de débarquement (hauts de plage et îlots)</td></tr>
</table>

Recensement des itinéraires sportifs et touristiques proposés par les centres nautiques et les professionnels

AMÉLIORATION DES PRATIQUES

Formulation de préconisations pour la pratique des sports nautiques, en partenariat avec les services sports nature des collectivités (Conseil Général des Côtes d'Armor), les associations naturalistes, les centres nautiques et les associations de plaisance
Suivi du travail du CG22 avec les fédérations de sports nautiques dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)
Suivi de l'élaboration du Schéma Départemental des cales de mises à l'eau (CG22) afin de limiter la fréquentation de certaines cales dans les secteurs sensibles/de tranquillité
Mise en œuvre de règlementations supplémentaires des pratiques dans les zones sensibles, notamment les estuaires, les hauts de plage (cordons de galets), les îles et îlots (actions D.3 pour l'avifaune et C.4 pour les mammifères marins)
Interdiction de débarquement sur certains îlots ou secteurs sensibles abritant des espèces nicheuses et individus de Phoques gris (voire actions D.1, D.3 et C.4)
Assistance aux porteurs de projets lors de la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000 (action F.4)
Rédaction d'une charte Natura 2000 pour les manifestations nautiques
Rédaction d'une charte pour les activités de plaisance en général, afin de sensibiliser les associations et pratiquants libres

OPTIMISATION DES CONTRÔLES DES SERVICES DE L'ETAT

Incitation, sensibilisation au respect des règlementations en vigueur
Renforcement des contacts avec les services de l'Etat et des structures publiques vis-à-vis du contrôle et de la surveillance des usages sur le site Natura 2000 (Onema, Direction Départemental des territoires et de la Mer-Direction Mer et Littoral, Conservatoire du littoral)
Amélioration de la transmission des informations entre les gestionnaires et les services de l'Etat
Mise au point d'une stratégie commune (gestionnaires et services de l'Etat) de surveillance et de contrôle sur le site Natura 2000

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Navigation règlementée par le code des transports. Plans de balisages, arrêtés municipaux règlementant la navigation dans la bande des 300 mètres. Arrêté préfectoral au-delà.
Evaluation des incidences Natura 2000
Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Amélioration de la connaissance	Opérateur Natura 2000 Associations Laboratoires de recherche	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000
Amélioration des pratiques	Opérateur Natura 2000 Conseil Général des Côtes d'Armor Conservatoire du littoral Associations Fédérations de sports nature	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000 Charte Natura 2000
Optimisation des services de contrôle de l'Etat	Onema, DDTM, Services de gendarmerie, Conservatoire du littoral Opérateur Natura 2000	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Amélioration de la connaissance	×	×	×	×	×	×
Amélioration des pratiques	×	×	×	×	×	×
Optimisation des services de contrôle de l'Etat	×	×	×	×	×	×

INDICATEURS DE SUIVI

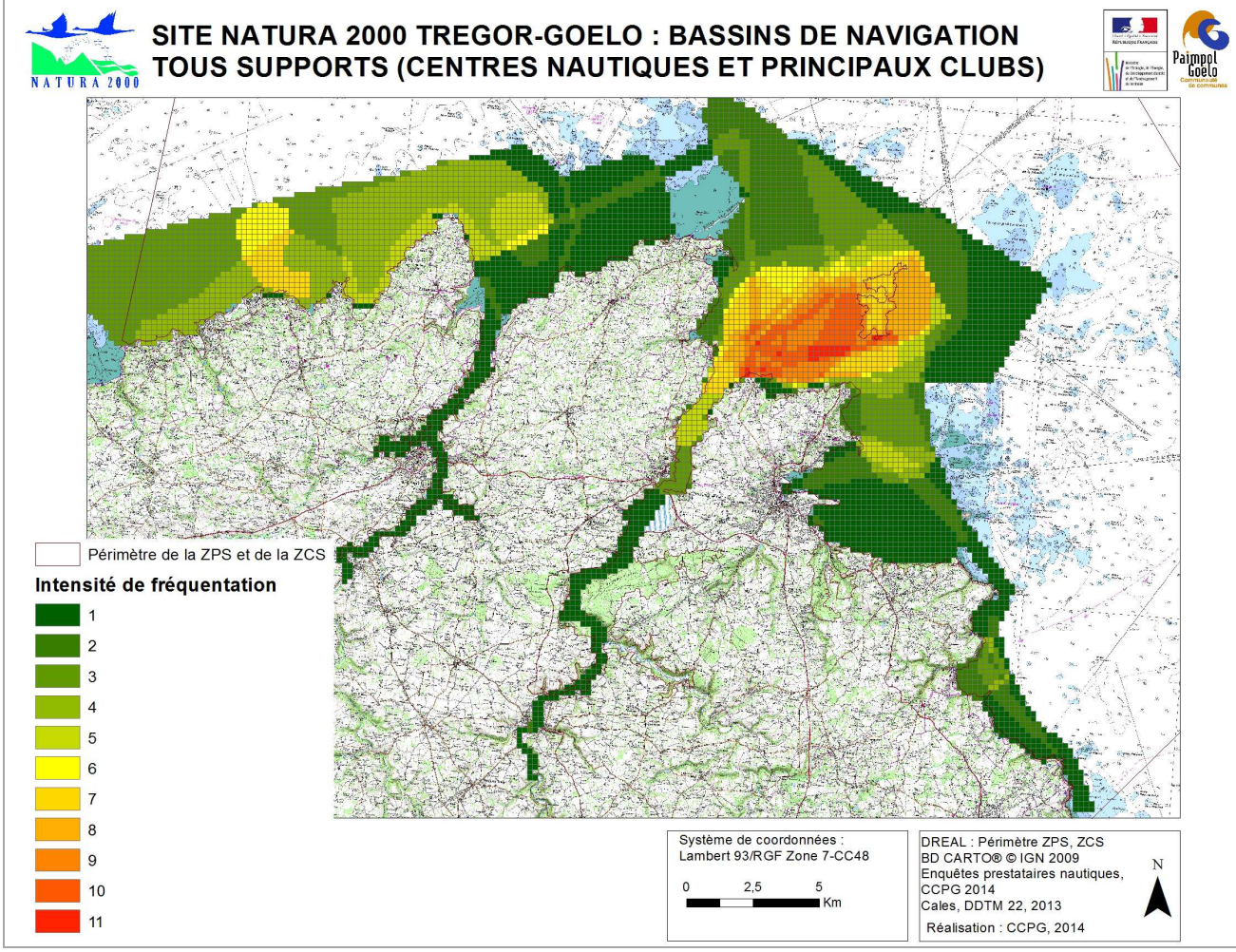
Inventaire des pratiques
Etudes des interactions avec les habitats et espèces
Formulation de préconisations
Mesures de limitation de la fréquentation sur les secteurs sensibles
Charte Natura 2000
Coordination des gestionnaires avec les services de l'Etat

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Etat de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés B.2 Maintenir et restaurer les herbiers de zostères B.3 Maintenir et restaurer les habitats de champs de blocs C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral C.4 Maintenir et restaurer les habitats des mammifères marins E.2.3 Maîtriser le développement des activités de pêche plaisance D.1 Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales D.2 Maintenir la fonctionnalité des habitats des oiseaux d'eau et marins D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations F.3 Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire F.4 Veiller à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION



PECHE PLAISANCE

<table>
<tr><td rowspan="2">ACTION
E.2.3</td><td>MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE PECHE PLAISANCE</td><td rowspan="2">PRIORITE 1</td></tr>
<tr><td>E.2 MAINTENIR DES ACTIVITES DE LOISIRS COMPATIBLES AVEC LA CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Ensemble des habitats marins d'intérêt communautaire et remarquables</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Ensemble des espèces marines d'intérêt communautaires et remarquables</td></tr>
<tr><td>SURFACES CONCERNÉES
Habitats intertidaux : 10 600 ha
Habitats marins : 78 000 ha</td><td>SECTEURS CONCERNÉS
Ensemble de la partie marine du site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="2">On différencie plusieurs pratiques de pêche plaisance : la pêche à pied sur l'estran, la pêche du bord, la pêche embarquée et la chasse sous-marine.
Des questionnaires portant sur les pratiques de pêche-plaisance ont été distribués auprès des 15 associations communales de pêche-plaisance concernées par le périmètre du site Natura 2000 Trégor-Goëlo. Malgré l'investissement de certains représentants d'associations, le taux de retour a été faible : seule une vingtaine de questionnaires ont été récupérés. Il est possible de tirer quelques éléments de synthèse, ces données sont cependant à prendre avec beaucoup de précautions. Il n'y a pas eu de retours suffisants sur la partie ouest du site Natura 2000, de Plougrescant à Trévou-Tréguignec pour en tirer des résultats. A contrario, un nombre important de questionnaires retournés émanaient de l'association de pêcheurs plaisanciers de Pleubian, il est donc nécessaire de prendre en compte cette sur-représentativité locale dans les résultats.

La pratique de la pêche à pied de loisir est très développée sur le territoire. Les principaux sites fréquentés sont : Port Lazo à Plouézec, la Baie de Paimpol, le Sillon de Talbert/Lanmodez, l'Archipel de Bréhat et l'embouchure du Jaudy.
La pêche embarquée est pratiquée d'avril à octobre. Les outils utilisés sont les lignes, casiers, filets et palangres. Les plateaux rocheux apparaissent relativement fréquentés : Jument, Héaux de Bréhat, Sirlots, Echaudés, Horaine, C'hign Bras…
Les espèces les plus recherchées à la ligne sont le lieu, le bar, les maquereaux. Les espèces les plus recherchées au casier sont l'araignée et le homard.
La chasse sous-marine est en développement depuis plusieurs années. Les espèces ciblées sont plus diversifiées : lieu, bar, mulet, araignée, homard, prairies, coquille Saint-Jacques, vieille, congre, céphalopodes, roussette, raie, dorade…

La fréquentation de l'espace maritime conduit à de fortes interactions avec les espèces et habitats marins. Ces interactions sont développées dans la fiche action précédente E.2.2 : Maîtriser le développement des activités nautiques et la navigation de plaisance.
Les activités de pêche plaisance exercent également des pressions spécifiques sur les habitats et espèces.
La pêche à pied entraine une altération voire une destruction des habitats liés au piétinement, au labourage ou au ratissage du substrat meuble. L'arrachage des algues et le retournement des blocs sur les milieux rocheux est également très destructeur.
Les impacts liés à la pêche embarquée varient en fonction des engins, de la localisation des activités, des types d'habitats et d'espèces présents. Les principaux risques concernent principalement la perte des outils avec la production de macrodéchets et le risque de pêche fantôme, ainsi que le risque de capture accidentelle d'oiseaux marins. La pêche en plongée présente l'avantage d'être une pêche très sélective, les interactions avec les habitats et espèces sont mal connues.

Les actions visent principalement à :
- Améliorer la connaissance des pratiques de pêche plaisance sur le site Natura 2000,
- Améliorer la connaissance des pressions potentielles exercées par la pêche plaisance sur les habitats et espèces marines ;
- Améliorer les pratiques,
- Mettre en œuvre des suivis sur les gisements exploités pour la pêche à pied, afin de mieux contrôler les prélèvements (action B.2 et B.3),
- Sensibiliser les pêcheurs plaisanciers au respect des habitats et des espèces ainsi que de la règlementation (action F.3),
- Renforcer les contrôles sur les espèces et secteurs sensibles</td></tr>
</table>

DESCRIPTION DE L'ACTION

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

Amélioration des pratiques de pêche plaisance sur le site Natura 2000 : pratiques, sites de pêche, quantité des ressources prélevées
Amélioration de la connaissance des pressions potentielles exercées par la pêche plaisance sur les habitats et espèces marines

AMÉLIORATION DES PRATIQUES

Pêche à pied : Suivi de la mise en œuvre du Life + Pêche à pied (action B.2 et B.3)
Réflexion pour la mise en place d'outils de gestion locaux en cas de mise en évidence de secteurs ou espèces surpêchés. Mise en place de périodes de repos biologique pendant la période de frai pour certaines espèces en cas de diminution des ressources
Mise en œuvre d'outils règlementaires supplémentaires dans les zones sensibles, notamment les estuaires, les hauts de plage (cordons de galets), les îles et îlots (actions D.3 pour l'avifaune et C.4 pour les mammifères marins)
Interdiction de débarquement sur certains îlots ou secteurs sensibles abritant des espèces nicheuses et individus de Phoques gris (voire actions D.1, D.3 et C.4)
Sensibilisation au respect de la règlementation
Diffusion des programmes de sciences participatives afin de faciliter la transmission des informations aux organismes de recherche (Océanopolis, GECC, APECS)
Opération de nettoyage groupé des macro-déchets
Création de récifs artificiels

OPTIMISATION DES CONTRÔLES DES SERVICES DE L'ETAT

Incitation, sensibilisation au respect des règlementations en vigueur : secteurs, périodes, tailles de capture
Pêche à pied : Interdiction de pêche à pied sur les herbiers, obligation de remise des blocs
Renforcement des contacts avec les services de l'Etat et des structures publiques vis-à-vis du contrôle et de la surveillance des usages sur le site Natura 2000 (Onema, Direction Départemental des territoires et de la Mer-Direction Mer et Littoral, Conservatoire du littoral)
Amélioration de la transmission des informations entre les gestionnaires et les services de l'Etat
Mise au point d'une stratégie commune (gestionnaires et services de l'Etat) de surveillance et de contrôle sur le site Natura 2000

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Navigation règlementée par le code des transports
Tailles, quantités, périodes et secteurs de capture fixés par arrêtés ministériels et préfectoraux

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Amélioration de la connaissance	Opérateur Natura 2000 AAMP DDTM Associations	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000
Amélioration des pratiques	Opérateur Natura 2000 AAMP DDTM Associations	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000 Charte Natura 2000
Optimisation des services de contrôle de l'Etat	Onema, DDTM, Services de gendarmerie, Conservatoire du littoral Opérateur Natura 2000	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000

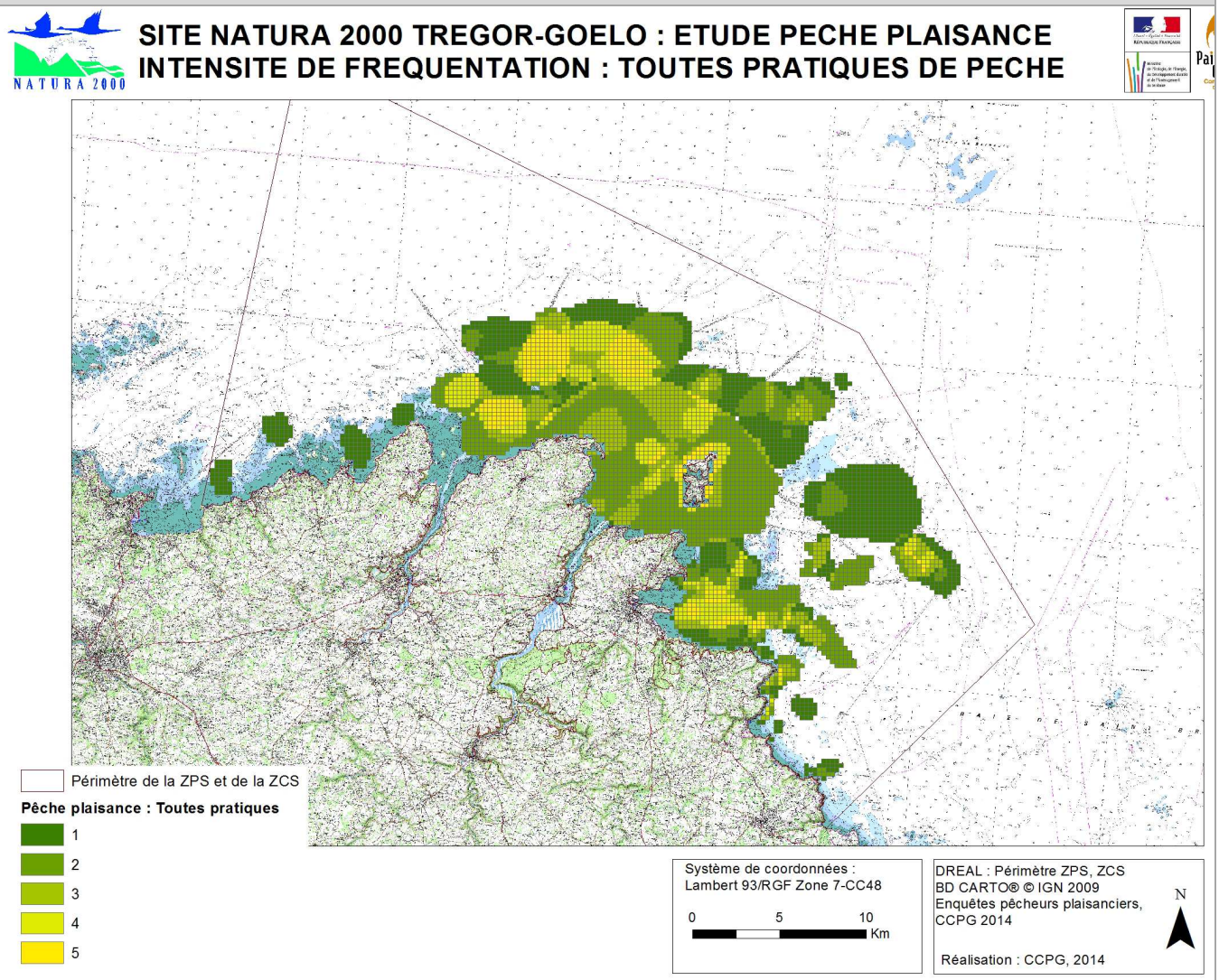
CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Amélioration de la connaissance	×	×	×	×	×	×
Amélioration des pratiques	×	×	×	×	×	×
Optimisation des services de contrôle de l'Etat	×	×	×	×	×	×

INDICATEURS DE SUIVI	Inventaire des pratiques Mise en place d'outils de gestion locaux Mesures et outils de sensibilisation Coordination des gestionnaires avec les services de l'Etat	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Etat de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables Suivi des espèces faisant l'objet de prélèvements

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés B.2 Maintenir et restaurer les herbiers de zostères B.3 Maintenir et restaurer les habitats de champs de blocs C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral C.4 Maintenir et restaurer les habitats des mammifères marins E.2.2 Maîtriser le développement de la navigation de plaisance et des activités nautiques D.1 Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales D.2 Maintenir la fonctionnalité des habitats des oiseaux d'eau et marins D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations F.3 Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire F.4 Veiller à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION



F-ANIMER, METTRE EN ŒUVRE ET ÉVALUER LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Objectifs opérationnels	Actions
F.1 Suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables	F.1.1 Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et remarquables
	F.1.2 Suivre et évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables
	F.2 Favoriser les politiques d'acquisition foncière et assurer une gestion cohérente avec les enjeux Natura 2000
	F.3 Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
	F.4 Veiller à la cohérence des documents de planification, programmes d'action et projets sur le site
	F.5 Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire



SUIVI DES HABITATS

<table>
<tr><td>ACTION F.1.1</td><td colspan="2">SUIVRE ET ÉVALUER L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES
F.1 SUIVRE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES</td><td>PRIORITE 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Tous les habitats d'intérêt communautaire
Tous les habitats remarquables : prairies permanentes, zones humides, boisements de feuillus…</td><td colspan="2">ESPÈCES CONCERNÉES
Tous les habitats d'intérêt communautaire et remarquables</td></tr>
<tr><td>SURFACES CONCERNÉES
Ensemble du site Natura 2000</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNÉS
Ensemble du site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">Le suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire constitue une obligation règlementaire vis-à-vis de la directive Habitats, Faune, Flore.
Les suivis permettent d'évaluer la mise en œuvre du Document d'Objectifs et l'impact des mesures de restauration et de gestion entreprises sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ils renforcent la connaissance du site Natura 2000 et permettent d'améliorer la qualité des évaluations des incidences Natura 2000.
Les suivis à mettre en place concernent aussi bien les habitats d'intérêt communautaire que les habitats remarquables. En effet, la conservation de tous les habitats à haute valeur écologique (zones humides, prairies permanentes…) joue un rôle majeur pour la conservation des espèces d'intérêt communautaire.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td colspan="3">SUIVI DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Mise en place d'indicateurs de suivi des habitats d'intérêt communautaire.
Les habitats prioritairement concernés par les suivis sont les habitats en mauvais état de conservation et/ou ceux ayant fait l'objet de mesures de gestion, notamment :
- Les habitats de landes. Les landes du Massif de Penhoat-Lancerf ayant fait l'objet de plusieurs mesures de gestion, il est nécessaire d'évaluer l'impact de ces mesures à long terme.
- Les habitats de haut de plage (dunes, végétation de laisses de mer, cordons de galets),
- Les prés salés,
- Les landes et pelouses littorales,
- Les herbiers de zostères,
- Les champs de blocs,
- Les bancs de maërl...
Les espèces invasives doivent également faire l'objet d'un suivi dans le cadre de l'action A.7 (Contenir et éradiquer les espèces invasives).
La cartographie exhaustive des habitats terrestres a été réactualisée en 2011, elle constitue un bon support pour définir l'état initial des milieux.
La cartographie des habitats intertidaux a été réalisée en 2008, certains secteurs sont suivis dans le cadre du réseau REBENT. La cartographie des habitats marins a également été réalisée en 2011 et 2012.
Concernant les habitats marins, les connaissances restent à affiner, et notamment les critères de d'évaluation de l'état de conservation.

SUIVI DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS REMARQUABLES

Certains habitats présentent une richesse très importante pour le maintien de la biodiversité. Il s'agit notamment des habitats de zones humides (prairies humides, marais littoraux, mares, étangs…), des boisements de feuillus, des prairies permanentes et du maillage bocager. Ces milieux constituent des habitats d'importance majeure pour les espèces d'intérêt communautaire et remarquables.
Ces habitats peuvent évoluer à long terme vers des habitats d'intérêt communautaire après mise en place de mesures de gestion (ex : boisements de feuillus, action A.3).

EVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES MESURES DE GESTION MISES EN ŒUVRE

Suivi de l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire
Réalisation d'une évaluation des habitats avant et après la mise en place de mesures de gestion
Réalisation d'une réactualisation de la cartographie des habitats lors de la révision du DOCOB</td></tr>
<tr><td>MESURES ET ACTIONS EXISTANTES</td><td colspan="3">Cartographie des habitats terrestres (2011)
Cartographie des habitats intertidaux (2008)
Cartographie des habitats marins (2012)
Données et suivis du Conservatoire Botanique National de Brest
Données et suivis des sites du Conservatoire du littoral, ENS, Réserve Paule Lapicque</td></tr>
</table>

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Opérateur Natura 2000 DREAL AAMP CBNB Conservatoire du littoral Syndicats de bassins versants ONF	Sur devis	Animation Natura 2000 Suivis et études
Suivi de l'état de conservation des habitats remarquables		Sur devis	Animation Natura 2000 Suivi et études
Evaluer l'efficacité des actions de gestion		Animation Natura 2000	Animation Natura 2000 Suivis et études

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	×	×	×	×	×	×
Suivi de l'état de conservation des habitats patrimoniaux	×	×	×	×	×	×
Evaluer l'efficacité des actions de gestion	×	×	×	×	×	×

INDICATEURS DE SUIVI	Mise en place de suivis Etudes spécifiques	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Suivi des habitats d'intérêt communautaire et remarquables

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

A.1 Maintenir et restaurer les habitats de haut de plage
A.2 Maintenir et restaurer les habitats de landes intérieures et les communautés associées
A.3 Maintenir et restaurer les boisements patrimoniaux et le maillage bocager
A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales
A.5 Maintenir et restaurer les habitats de pelouses et landes littorales
A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés
A.7 Contenir et éradiquer les espèces invasives
B- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels marins d'intérêt communautaire

SUIVI DES ESPECES

<table>
<tr><td>ACTION F.1.2</td><td colspan="2">SUIVRE ET ÉVALUER L'ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES
F.1 SUIVRE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES</td><td>PRIORITE 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Tous les habitats d'intérêt communautaire et remarquables</td><td colspan="2">ESPÈCES CONCERNÉES
Toutes les espèces d'intérêt communautaire et remarquables</td></tr>
<tr><td>SURFACES CONCERNÉES
Ensemble du site Natura 2000</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNÉS
Ensemble du site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">Le suivi de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire constitue une obligation règlementaire vis-à-vis des directives Habitats, Faune, Flore et Oiseaux.
Les suivis permettent d'évaluer la mise en œuvre du Document d'Objectifs et l'impact des mesures de restauration et de gestion entreprises sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ils renforcent la connaissance du site Natura 2000 et permettent d'améliorer la qualité des évaluations des incidences Natura 2000.
Les suivis à mettre en place concernent aussi bien les espèces d'intérêt communautaire que les espèces remarquables. La présence d'espèces remarquables constitue souvent un bon indicateur de l'état écologique général du milieu.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td colspan="3">SUIVI DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
Certaines espèces d'intérêt communautaire font déjà l'objet de suivis, réalisé par divers opérateurs :
Le Groupe Mammalogique Breton pour la Loutre d'Europe et les chiroptères (action C.2),
Le Groupe d'Etudes des Cétacés du Cotentin et Océanopolis pour les mammifères marins (action C.4)
La Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor pour les espèces piscicoles (action C.5),
Le Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes d'Armor (GEOCA) pour l'avifaune (actions D.1, D.2 et D.3),
Les espèces ne faisant pas l'objet de suivis spécifiques sont :
- Les invertébrés : Agrion de Mercure (action C.1), le Lucane Cerf-volant, l'Escargot de Quimper,
- Le Trichomanès remarquable (action C.6) et l'Oseille des Rochers (action C.7),
- Les espèces de l'annexe IV, notamment les amphibiens et les reptiles.
SUIVI DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
Poursuivre et améliorer les suivis existants
Mettre en place des inventaires et suivis supplémentaires pour les espèces mal connues à l'échelle du site Natura 2000 (invertébrés, amphibiens, reptiles notamment).
SUIVI DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES REMARQUABLES
Toutes les espèces d'amphibiens et reptiles sont protégées et pourrait faire l'objet d'un inventaire partagé avec les espèces de l'annexe IV de la DHFF. Le Campagnol amphibie est également présent et pourrait faire l'objet de prospections plus soutenues.
Le Conservatoire Botanique National de Brest a extrait une liste d'une trentaine d'espèces floristiques remarquables qui nécessiteraient également un suivi (action C.8).
EVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES MESURES DE GESTION MISES EN ŒUVRE
Réalisation d'inventaires des espèces présentes avant et après la mise en place de mesures de gestion
Suivi de l'évolution de l'état de conservation des populations des espèces d'intérêt communautaire et remarquables</td></tr>
<tr><td>MESURES ET ACTIONS EXISTANTES</td><td colspan="3">Données et suivis du Conservatoire Botanique National de Brest
Données et suivis de la FDPPMA
Données et suivis d'Océanopolis
Données et suivis des associations naturalistes (GECC, GMB, GEOCA, VivArmor Nature, Bretagne Vivante)
Données et suivis des sites du Conservatoire du littoral, ENS, Réserve Paule Lapicque</td></tr>
</table>

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Suivi de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire	Opérateur Natura 2000 DREAL GECC Océanopolis AAPMP CBNB GMB GEOCA FDPPMA Associations (VivArmor Nature, Bretagne Vivante)	Sur devis	Animation Natura 2000 Suivis et études
Suivi de l'état de conservation des espèces remarquables		Sur devis	Animation Natura 2000 Suivis et études
Evaluation de l'efficacité des actions de gestion		Animation Natura 2000	Animation Natura 2000 Suivis et études

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Suivi de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire	×	×	×	×	×	×
Suivi de l'état de conservation des espèces patrimoniales	×	×	×	×	×	×
Evaluation de l'efficacité des actions de gestion	×	×	×	×	×	×

INDICATEURS DE SUIVI	Mise en place de suivis Etudes spécifiques	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

C.1 Favoriser le maintien des populations d'Agrion de Mercure
C.2 Favoriser le maintien des populations de Loutre d'Europe
C.3 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des chiroptères
C.4 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des mammifères marins
C.5 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des poissons migrateurs
C.6 Maintenir et restaurer les habitats du Trichomanès remarquable
C.7 Maintenir et restaurer les habitats de l'Oseille des Rochers
C.8 Maintenir et restaurer les habitats des autres espèces remarquables
D.1 Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
D.2 Maintenir la fonctionnalité des habitats des oiseaux d'eau et marins
D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations

ACQUISITION

<table>
<tr><td>ACTION F.2</td><td colspan="2">FAVORISER DANS CERTAINS CAS LES POLITIQUES D'ACQUISITION FONCIERE ET ASSURER UNE GESTION COHERENTE AVEC LES ENJEUX NATURA 2000
F.2 FAVORISER LES POLITIQUES D'ACQUISITION FONCIERE ET ASSURER UNE GESTION COHERENTE AVEC LES ENJEUX NATURA 2000</td><td>PRIORITE 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td colspan="2">HABITATS CONCERNÉS
Habitats dunaires
Cordons de galets
Landes sèches
Boisements d'intérêt communautaire
Zones humides littorales
Autres habitats d'intérêt communautaire ou remarquables</td><td>ESPÈCES CONCERNÉES
Toutes les espèces d'intérêt communautaire et remarquables</td></tr>
<tr><td colspan="2">SURFACES CONCERNÉES
Se référer aux tableaux de synthèse de la fiche action</td><td>SECTEURS CONCERNÉS
Se référer aux tableaux de synthèse de la fiche action</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">Les politiques d'acquisition foncière sont menées par :
- Le Conservatoire du littoral, propriétaire de près de 500 ha de parcelles sur le site Natura 2000. L'établissement a mis en place des périmètres d'intervention sur 1 655 ha. Il est également gestionnaire de près de 200 ha de Domaine Public Maritime autour du Sillon de Talbert.
- Le Conseil Général des Côtes d'Armor, propriétaire de 77 ha sur 20 Espaces Naturels Sensibles. La collectivité a mis en place des zones de préemption sur 900 ha.
Des acquisitions peuvent également être faites par d'autres collectivités (Communes, Communautés de Communes). Cependant, les périmètres de préemption et des propriétés des Communes et Communautés de Communes ne sont pas recensés à l'échelle du site Natura 2000.
Les objectifs visent à :
- Développer les acquisitions foncières par le Conservatoire du littoral ou les collectivités sur les parcelles avec des enjeux forts de conservation et de gestion d'habitats et d'espèces, sur le site Natura 2000 et à proximité,
- Assurer la prise en compte des objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les mesures de gestion mises en œuvre sur les sites acquis.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td colspan="3">FAVORISER ET SUIVRE L'ACQUISITION DES PARCELLES

Réalisation d'un état des lieux des périmètres de préemption et des propriétés des Communes et Communautés de Communes.
Poursuivre l'acquisition des parcelles à forts enjeux par le Conservatoire du littoral, le Conseil Général des Côtes d'Armor ou les collectivités. L'acquisition peut se porter prioritairement sur les parcelles présentant des habitats d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation, notamment les habitats de dunes, de landes et pelouses, ainsi que les zones humides littorales. Ces secteurs prioritaires pour l'acquisition sont présentés dans les fiches actions respectives aux habitats.
Il s'agit notamment :
- Des dunes de Trestel à Trévou-Tréguignec, de Penvénan et du Ralévy à Plougrescant,
- Des landes sèches du Massif de Penhoat-Lancerf (action A.2.1),
- D'une aulnaie-frênaie dans le bois de Beauport (action A.3.1),
- Des ormaies littorales de l'estuaire du Jaudy, de Bréhat, Ploubazlanec, Lanmodez et de la Baie de Paimpol (action A.3.1),
- Des zones humides littorales (action A.4),
- Des pelouses et landes littorales (action A.5).

Des secteurs limitrophes du site Natura 2000 sont également concernés par des périmètres d'intervention du Conservatoire du littoral ou des zones de préemption du Conseil Général des Côtes d'Armor.
Il s'agit notamment des falaises de Plouha/Plouézec, qui sont proposées pour une extension du site Natura 2000 (action F.5).

ASSURER UNE GESTION DES SITES ACQUIS COHÉRENTE AVEC LES ENJEUX NATURA 2000

Veiller à la prise en compte des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et aux orientations du DOCOB dans la gestion des sites acquis
Mise en place de contrats Natura 2000 sur les secteurs acquis nécessitant une restauration et/ou une gestion des habitats et espèces</td></tr>
</table>

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES	Périmètres d'intervention du Conservatoire du Littoral (stratégie foncière en cours de révision) Propriétés du Conservatoire du littoral Zones de préemption du Conseil Général des Côtes d'Armor Propriétés du Conseil Général des Côtes d'Armor Propriétés et zones de préemption des autres collectivités (Communes et Communautés de Communes)

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Favoriser et suivre l'acquisition des parcelles	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Conseil Général des Côtes d'Armor Autres collectivités Associations ONF Syndicats de bassins versants	Sur devis	Fonds du Conservatoire du littoral et des collectivités
Assurer une gestion des sites cohérente avec les enjeux Natura 2000		Animation Natura 2000	Animation Natura 2000

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Favoriser et suivre l'acquisition des parcelles	×	×	×	×	×	×
Assurer une gestion sites cohérente avec les enjeux Natura 2000	×	×	×	×	×	×

INDICATEURS DE SUIVI	Surface de parcelles acquises Mesures de restauration/gestion sur les parcelles acquises	**INDICATEURS D'ÉVALUATION**	Etat de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables
FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	A.1 Maintenir et restaurer les habitats de haut de plage A.2 Maintenir et restaurer les habitats de landes intérieures et les communautés associées A.3 Maintenir et restaurer les boisements patrimoniaux et le maillage bocager A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales A.5 Maintenir et restaurer les habitats de pelouses et landes littorales A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés F.4 Veiller à la cohérence des documents de planification, programmes d'action et projets sur le site F.5 Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire		

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE/ILLUSTRATION

HABITATS DUNAIRES

COMMUNE	SECTEUR	SURFACE (HA)	ETAT CONSERVATION	STATUT FONCIER	PRIORITE D'INTERVENTION
Trévou-Tréguignec	Dunes de Trestel	0,1	Mauvais *Rudéralisation* *Bâtiment* *Enrochements, chemin bitumé*	Propriétés privées Propriétés communales	1+ Acquisiton
Penvénan	Dunes de Penvénan	0,98	Mauvais *Rudéralisation* *Embroussaillement* *Surfréquentation* *Enrochements*	Propriétés privées Propriétés communales Périmètre intervention Cdl Zone préemption CG22	1+ Acquisition
Plougrescant	Ralévy	0,4	Moyen *Rudéralisation* *Embroussaillement*	Propriétés privées Périmètre intervention Cdl Zone préemption CG22	2+Acquisition

ZONES HUMIDES LITTORALES

COMMUNE	SECTEUR	SURFACE (HA)	STATUT FONCIER	DEGRADATIONS	ELEMENTS DE GESTION ACTUELLE	PRIORITE D'INTERVENTION
Penvénan	Launay	40	Propriétés privées Périmètres intervention Cdl Zones préemption CG22	*Drainage* *Plantations* *Remblaiements* *Surpâturage*	Pâturage principalement Fauche	1+ Acquisition
Penvénan	Pellinec	2	Propriétés privés Périmètres intervention Cdl	*Enrochements* *Remblaiements* *Fermeture (Est)*	Pas de gestion spécifique	2+ Acquisition
Penvénan	Guernotier	1	Propriétés privés Périmètres intervention Cdl	*Enrochements* *Cultures*	Fauche	2+ Acquisition
Penvénan	Saint-Gildas	10	DPM Propriétés privées Périmètres intervention Cdl	*Endiguements* *Enrochements*	Gestion inconnue	2+ Acquisition
Plougrescant	Gouermel	31	Propriétés privées Propriétés Cdl Propriétés intercommunales Périmètres intervention Cdl Zones préemption CG22	*Enrochements* *Remblaiements* *Fermeture (partie centrale et Est)*	Contrat Natura 2000 (2011) Débroussaillage, coupe, fauche, faucardage, pâturage, creusement de mares	1+ Acquisition
Plougrescant	Ralévy	7,5	Propriétés privées Propriétés Cdl Périmètres intervention Cdl Zones préemption CG22	*Enrochements* *Remblaiements* *Cultures* *Fermeture (Sud)*	Fauche (partie Nord)	1+ Acquisition
Plougrescant	Port Scaff	4	Propriétés privées Périmètres intervention Cdl Zones préemption CG22	*Remblaiements* *Enrochements* *Bassin en eau* *Cultures* *Déchets*	Pas de gestion sur la lagune	1+ Acquisition
Plougrescant	Crec'h Melo	2	Propriétés privées Périmètres intervention Cdl Zones préemption CG22	*Remblaiements* *Cultures*	Fauche	2+ Acquisition
Plougrescant	Ile d'Er	0,5	DPM Propriétés privées Périmètres intervention Cdl Zones préemption CG22	*Anciens dépôts d'hydrocarbures*	Nettoyage de la lagune (fosse à pétrole en 2012)	2+ Acquisition
Minihy-Tréguier	Le Paluden	8	Propriétés privées	*Drainage* *Remblaiements* *Endiguement* *Surpâturage*	Pâturage	2+ Acquisition
Pleubian	Brestan	10	Propriétés communales Propriétés privées	*Enrochements* *Atterrissement roselière* *Eutrophisation* *Cultures*	Contrat Natura 2000 Fauche Programme de bassin versant : Création de talus, étrépage, agrandissement mares	2+ Acquisition
Pleubian	Port la Chaîne	10	Propriétés privées	*Enrochements* *Remblaiements* *Cultures* *Plantations* *Fermeture* *Eutrophisation*	Pas de gestion spécifique	1+ Acquisition
Pleubian	L'Armor	5	Propriétés privées	*Remblaiements* *Cultures* *Fermeture* *Eutrophisation*	Pas de gestion spécifique	1+ Acquisition
Ploubazlanec	Lagune du Cornec	3	DPM Propriétés privées Propriétés communales Périmètres intervention Cdl	*Remblaiements* *Cultures* *Embroussaillement, fermeture*	Pas de gestion spécifique	1+ Acquisition
Bréhat	Lagune de Kervilon	3	DPM Propriétés privées	*Remblaiement* *Embroussaillement autour de la lagune*	Pas de gestion spécifique	1+ Acquisition
Ploubazlanec	Kerpalud	6	DPM	*Remblaiements* *Endiguements*	Pas de gestion spécifique	1+ Transfert gestion

CORDONS DE GALETS

COMMUNE	SECTEUR	SURFACE (HA)	ETAT CONSERVATION	STATUT FONCIER	PRIORITE D'INTERVENTION
Plougrescant	Crec'h Melo	1,1	Mauvais *Surfréquentation* *Rudéralisation*	DPM Propriétés privées Périmètre intervention Cdl Zones préemption CG22	1+Acquisition
Ploubazlanec	Launay	0,1	Mauvais *Surfréquentation*	DPM Propriétés privées Réserve Paule Lapicque (Bretagne vivante)	1+Acquisition
Pleubian	Port-la-chaîne	0,5	Mauvais *Surfréquentation*	DPM Propriétés privées	1+Acquisition

LANDES SECHES

COMMUNE	SECTEUR	SURFACE (HA)	ETAT CONSERVATION	STATUT FONCIER	PRIORITE D'INTERVENTION
Plourivo	Penhoat-Lancerf	50	Landes : Bon à mauvais *Enrésinement* *Incendies*	Propriétés Cdl Périmètre intervention Cdl Périmètre préemption CG22 Propriétés CG22 Propriétés privées	1+ Acquisiton
Paimpol/ Plouézec	Beauport	4	Bon à Mauvais *Enrésinement*	Propriétés Cdl Propriétés privées	1+ Acquisition

BOISEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

COMMUNE	SECTEUR	PEUPLEMENTS INTERET COMMUNAUTAIRE	ETAT CONSERVATION	STATUT FONCIER	PRIORITE D'INTERVENTION
Paimpol/Kerfot	Beauport	Hêtraie : 7,7 ha	Bon	Propriétés Cdl Périmètres intervention Cdl Propriétés privées	2+Acquisition
		Aulnaie-frênaie : 0,5 ha	Mauvais *Atterrissement* *Eutrophisation*	Propriétés privées Périmètre intervention Cdl	1+Acquisition
Ploëzal/ Plourivo	La Roche-Jagu/ Coat Ermit	Hêtraie : 16,7 ha	Bon	Propriétés Cdl Propriétés CG22 Zones préemption CG22 Propriétés privées	2+Acquisition
Ploubazlanec	Loguivy	Hêtraie : 2,3 ha	Bon	Propriétés privées	2+ Acquisition
Plougrescant/ Plouguiel Pleubian/ Kerbors	Estuaire du Jaudy	Ormaies littorales	Moyen à bon *Erosion*	Propriétés privées Servitude littorale Zones préemption CG22 Zones intervention Cdl	1+Acquisition
Bréhat/ Ploubazlanec /Lanmodez	Bréhat/ Ploubazlanec /Lanmodez	Ormaies littorales	Moyen à mauvais *Embroussaillement* *Sp. Invasives et horticoles* *Erosion*	Propriétés privées Propriétés CG22 Propriétés communales Servitude littorale Zones préemption CG22	1+Acquisition
Paimpol/ Plouézec	Baie de Paimpol	Ormaies littorales	Moyen à mauvais *Embroussaillement* *Sp. Invasives et horticoles* *Erosion*	Propriétés privées Propriétés CG22 Servitude littorale Zones préemption CG22 Périmètres intervention Cdl	1+Acquisition

PELOUSES AEROHALINES

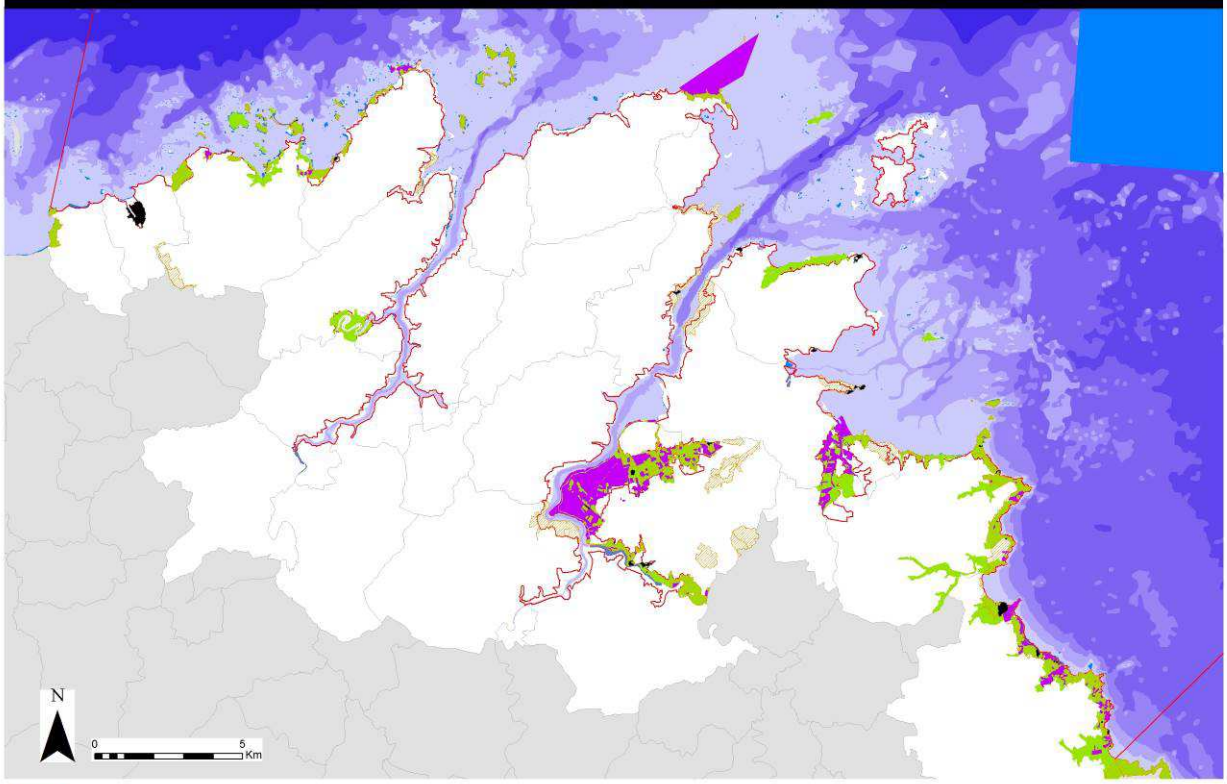
COMMUNE	SECTEUR	SURFACE (HA)	ETAT CONSERVATION	STATUT FONCIER	PRIORITE D'INTERVENTION
Trévou-Tréguignec	Port Le Goff	0,4	Bon à mauvais *Surfréquentation* *Embroussaillement* *Espèces invasives*	Propriétés privées Propriétés communales	1+ Acquisition
Penvénan	Le Royo/Launay/ Dunes de Penvénan	0,6	Moyen à mauvais *Surfréquentation* *Rudéralisation* *Embroussaillement*	Propriétés privées Propriétés communales Zones de préemption CG22 Périmètres intervention Cdl	1+Acquisition
Plougrescant	Crec'h Melo/Le Gouffre/Porz Bugalez	2,3	Bon à mauvais *Surfréquentation* *Espèces invasives* *Embroussaillement* *Rudéralisation*	Propriétés Cdl Propriétés privées Zones préemption CG22	1+Acquisition (Crec'h Melo)
Plougrescant	Beg ar Vilin/ Ile Loaven	0,2	Mauvais *Surfréquentation* *Rudéralisation* *Embroussaillement*	Propriétés communales Propriétés privées Périmètres intervention Cdl Zones de préemption CG22	1+Acquisition
Pleubian	Port-la-chaîne/Crec'h Goëlet	0,5	Bon à mauvais *Surfréquentation* *Embroussaillement*	Propriétés privées	1+ Acquisition
Pleubian	Creac'h Maout	0,3	Moyen *Erosion* *Rudéralisation*	Propriétés privées	2+ Acquisition
Bréhat	Ile Nord	3,6	Bon à mauvais *Surfréquentation* *Embroussaillement*	Propriétés privées	1+Acquisition
Bréhat	Ile Sud	0,8	Bon à moyen *Embroussaillement* *Rudéralisation*	Propriétés privées	2+Acquisition
Ploubazlanec	L'Arcouest	0,08	Moyen *Surfréquentation*	Propriétés communales Périmètres intervention Cdl	2+Acquisition
Plouézec	Pointe de Bilfot	1,6	Bon à mauvais *Surfréquentation* *Embroussaillement*	Propriétés privées Propriétés communales Propriétés CG22 Propriétés Cdl Zones de préemption CG22 Périmètres intervention Cdl	2+Acquisition

LANDES LITTORALES

COMMUNE	SECTEUR	SURFACE (HA)	ETAT CONSERVATION	STATUT FONCIER	PRIORITE D'INTERVENTION
Plougrescant	Petite île	0,3	Moyen à mauvais *Embroussaillement*	Propriétés privées Périmètres intervention Cdl Zones de préemption CG22	1+ Acquisition
Pleubian	Creac'h Maout/Crec'h Goëlet	0,4	Mauvais *Erosion*	Propriétés Etat Propriétés communales Propriétés privées	1+Acquistion
Paimpol	Bords du Trieux	0,5	Moyen à mauvais *Embroussaillement*	Propriétés privées Zones de préemption CG22	1+Acquisition
Bréhat	Ile Logodec et île Nord	2	Mauvais *Embroussaillement* *Surfréquentation*	Propriétés privées	1+ Acquisition
Plouézec	Pointe de Bilfot	1,6	Bon à mauvais *Embroussaillement* *Surfréquentation*	Propriétés privées Propriétés CG22 Zones de préemption CG22 Propriétés Cdl Périmètres intervention Cdl	1+Acquisiton

F.2.1 FAVORISER LES POLITIQUES D'ACQUISITON FONCIERE ASSURER UNE GESTION COHERENTE AVEC LES ENJEUX NATURA 2000

ZONES D'INTERVENTION FONCIERE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DU CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR



- Périmètre de la ZPS et de la ZCS
- Propriétés Conseil Général des Côtes d'Armor
- Propriétés Conservatoire du littoral
- Zones préemption Conseil Général des Côtes d'Armor
- Périmètres d'intervention du Conservatoire du littoral

DREAL : Périmètre ZPS, ZCS
IGN : BD CARTO® 2010
TBM 2011
Réalisation CCPG 2013

COMMUNICATION

<table>
<tr><td>ACTION F.3</td><td colspan="2">COMMUNIQUER, INFORMER, ET SENSIBILISER LES USAGERS
F.3 COMMUNIQUER, INFORMER ET SENSIBILISER LES USAGERS</td><td>PRIORITE 3</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Tous les habitats d’intérêt communautaire et remarquables</td><td colspan="2">ESPÈCES CONCERNÉES
Toutes les espèces d’intérêt communautaire et remarquables</td></tr>
<tr><td>SURFACES CONCERNÉES
Ensemble du site Natura 2000</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNÉS
Ensemble du site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L’ACTION</td><td colspan="3">L’information, la communication autour des habitats et espèces, des activités et des enjeux de gestion du site Natura 2000 apparait comme une nécessité très forte. Les outils et supports de communication et d’information diffèrent en fonction des publics visés : grand public, scolaires, pratiquants de sports nature, professionnels, usagers de l’estran…</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L’ACTION</td><td colspan="3">CRÉATION DE SUPPORTS ET OUTILS DE COMMUNICATION
Mise en place d’un site internet pour le site Natura 2000
Création d’une plaquette de présentation du site Natura 2000 du Trégor-Goëlo
Réalisation d’affiches, d’expositions
SENSIBILISATION ET INFORMATION DU GRAND PUBLIC
Mise en place de panneaux explicatifs et d’une signalétique adaptée sur les secteurs sensibles
Animations autour de Natura 2000 : présence sur le site lors d’évènements (manifestations sportives, culturelles…)
Rédaction d’articles pour les lettres d’informations, les journaux ou magazines locaux
SENSIBILISATION ET INFORMATION DES PRATIQUANTS DE SPORT NATURE
Information et sensibilisation des pratiquants (en lien avec les fiches actions E.2.1 et E.2.2)
Formulation de préconisations pour la pratique des sports nature, en partenariat avec les services sports nature des collectivités (Conseil Général des Côtes d’Armor), les associations naturalistes, les associations de sports nature
Diffusion des informations de sensibilisation à améliorer dans un contexte de pratiques majoritairement non fédérées
Collaboration avec les associations, clubs et centres nautiques pour la diffusion des informations aux pratiquants individuels ou fédérés
SENSIBILISATION ET INFORMATION DES PLAISANCIERS
Information et sensibilisation plaisanciers au respect des habitats i (actions B.2, B.3, E.2.2, E.2.3)
Diffusion de la règlementation, des outils de sensibilisation
Collaboration avec les associations menant des actions sur le territoire (VivArmor Nature, Terramaris…) et les associations de plaisanciers
SENSIBILISATION ET INFORMATION DES PROFESSIONNELS
Formation, information et sensibilisation des professionnels, guides, prestataires d'activités, agents des offices de tourisme, agents techniques des collectivités…
DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LES ÉCOLES, CENTRES DE FORMATION
Animation dans les écoles, collèges et lycées, centres de formation
Développement des collaborations avec les centres de formation pour la réalisation de chantiers
Collaborations avec les autres structures gestionnaires d’espaces naturels</td></tr>
<tr><td>MESURES ET ACTIONS EXISTANTES</td><td colspan="3">Animations et sensibilisation sur les sites du Conservatoire du littoral et les ENS du CG22
Animations et sensibilisation des associations (VivArmor Nature, Terramaris, Bretagne Vivante…), des collectivités (Communauté de Communes, communes), des syndicats de bassins versants, des fédérations (pêche), intervenants scolaires, structures privées…
Panneaux, signalétiques, outils divers de communication (plaquettes, lettres d’informations, site internet…) du Conservatoire du littoral, du CG22, des collectivités (Communautés de communes, communes), associations (plaisanciers…), fédérations (randonnée, pêche…)…</td></tr>
</table>

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Création de supports et outils de communication	Opérateur Natura 2000 DREAL, ATEN, Collectivités		Sur devis	Animation DOCOB
Sensibilisation, information du grand public	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Syndicats de bassins versants Collectivités Associations		Animation DOCOB	Animation DOCOB
Sensibilisation, information des pratiquants de sports nature	Opérateur Natura 2000 Conseil Général des Côtes d'Armor Collectivités Associations		Animation DOCOB	Animation DOCOB Charte Natura 2000
Sensibilisation, information des usagers de l'estran	Opérateur Natura 2000 Associations (VivArmor Nature…), associations de plaisanciers		Animation DOCOB	Animation DOCOB Charte Natura 2000
Sensibilisation, information des professionnels	Opérateur Natura 2000 Collectivités		Animation DOCOB	Animation DOCOB Charte Natura 2000
Partenariats	Opérateur Natura 2000 Structures de formations Collectivités		Animation DOCOB	Animation DOCOB

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Création de supports et outils de communication	×		×		×	
Sensibilisation, information du grand public	×	×	×	×	×	×
Sensibilisation, information des pratiquants de sports nature	×	×	×	×	×	×
Sensibilisation, information des professionnels	×	×	×	×	×	×
Partenariats	×	×	×	×	×	×

INDICATEURS DE SUIVI

Supports et outils de communication réalisés
Animations effectuées
Panneaux et signalétiques mis en place
Articles publiés
Formations organisées
Partenariats montés

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Etat de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

A.1 Maintenir et restaurer les habitats de haut de plage
B.2 Maintenir et restaurer les herbiers de zostères
B.3 Maintenir et restaurer les habitats de champs de blocs
C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral
C.4 Maintenir et restaurer les habitats des mammifères marins
D.1 Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
D.2 Maintenir la fonctionnalité des habitats des oiseaux d'eau et marins
D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations
E.2.1 Maîtriser le développement des sports nature et la fréquentation du public sur les espaces sensibles
E.2.2 Maîtriser le développement de la navigation de plaisance et des activités nautiques
E.2.3 Maîtriser le développement des activités de pêche plaisance

COHERENCE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

<table>
<tr><td>ACTION F.4</td><td colspan="2">VEILLER A LA COHERENCE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION PROGRAMMES D'ACTION ET PROJETS SUR LE SITE
F.4 VEILLER A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES, PROGRAMME D'ACTION ET PROJETS SUR LE SITE</td><td>PRIORITE 3</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Tous les habitats d'intérêt communautaire et remarquables</td><td colspan="2">ESPÈCES CONCERNÉES
Toutes les espèces d'intérêt communautaire et remarquables</td></tr>
<tr><td>SURFACES CONCERNÉES
Ensemble du site Natura 2000</td><td colspan="2">SECTEURS CONCERNÉS
Ensemble du site Natura 2000</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L'ACTION</td><td colspan="3">Le site Natura 2000 est concerné par plusieurs documents de planification et programmes d'action majeurs :
- Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU),
- Le Schéma de Cohérence du Goëlo-Trégor (SCoT),
- Le Schéma de Mise en Valeur du Trégor-Goëlo (SMVM),
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo (SAGE ATG),
- Les programmes de bassins versants du Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers (SMJBG) et du Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat (SMEGA),
- Une démarche de Gestion Intégrée des Zones côtières (GIZC) sur le Pays du Trégor-Goëlo,
- Le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) Manche-Mer du Nord découlant de la Directive Cadre Stratégique pour le Milieu marin,
- Les documents de planification régionaux ou départementaux : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Schéma des structures des exploitations de cultures marines des Côtes d'Armor, Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires des Côtes d'Armor...
Il existe des plans de gestion sur les sites du Conservatoire du littoral, des plans d'aménagement forestiers sur les massifs de Penhoat-Lancerf et de Beauport, des plans de gestion sur la Réserve Naturelle Régionale du Sillon de Talbert et le site du Gouffre de Plougrescant. Des plans de gestion sur le site de l'Abbaye de Beauport et le Massif de Penhoat-Lancerf devraient être rédigés en 2014-2015. Enfin, un plan de gestion du marais de Trestel est en cours de rédaction par le Conseil Général des Côtes d'Armor.
Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire peuvent être affectés directement ou indirectement par les différentes actions et projets découlant de ces documents de planification, programmes d'action ou plans de gestion. L'enjeu consiste à :
- Veiller à la prise en compte des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire lors de l'élaboration des documents de planification,
- Veiller à la compatibilité des orientations des différents documents.
Ces objectifs peuvent être remplis à travers les évaluations des incidences Natura 2000, auxquelles sont soumis tous les projets susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés.</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td colspan="3">VEILLER À LA PRISE EN COMPTE DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET DES ORIENTATIONS DU DOCOB LORS DE L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET PROGRAMMES D'ACTION

Veiller à la prise en compte des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et aux orientations du DOCOB dans les documents de planification ainsi que dans les plans de gestion des espaces naturels (Sites du Conservatoire du littoral, Espaces Naturels Naturels Sensibles du Conseil Général des Côtes d'Armor, Réserve Paule Lapicque, propriétés communales ou intercommunales), et les programmes d'action des bassins versants. Veiller aux zonages des Plans Locaux d'Urbanisme :
- Limiter les constructions en site Natura 2000,
- S'assurer de la non-constructibilité des parcelles d'habitats d'intérêt communautaire,
- Veiller à la cohérence du classement en Espace Boisé Classé avec les objectifs de restauration et de gestion des habitats (landes, zones humides…)
- Veiller à la prise en compte des habitats fonctionnels des espèces d'intérêt communautaire et remarquables, et des continuités écologiques dans les documents de planification (PLU et SCoT notamment).

VEILLER À LA COMPATIBILITÉ DES ORIENTATIONS DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Transmission d'éléments de connaissance sur les habitats et les espèces lors de l'élaboration des documents de planification
Participation à la concertation lors de l'élaboration ou de la révision des documents de planification</td></tr>
</table>

Assurer la participation des structures chargées de l'élaboration des documents de planification aux réunions de travail Natura 2000 les concernant
Assurer une veille et un suivi des nouvelles démarches
Communiquer sur la démarche Natura 2000 auprès des administrations et des collectivités territoriales

ASSISTER LES PORTEURS DE PROJETS POUR L'ÉLABORATION DES ÉVALUATIONS DES INCIDENCES NATURA 2000

Information et sensibilisation des administrations, collectivités territoriales et autres porteurs de projet sur le caractère obligatoire des évaluations des incidences Natura 2000.
Assurer une aide à l'élaboration des dossiers des évaluations des incidences Natura 2000 : transmission des éléments de connaissance sur les habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents, analyse des interactions possibles avec les porteurs de projet.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Documents de planification : PLU, SCoT Goëlo-Trégor, SMVM Trégor-Goëlo, SAGE Argoat-Trégor-Goëlo
Programmes de bassins versants du Syndicat mixte des bassins versants du SMJBG et du SMEGA
Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) Manche-Mer du Nord découlant de la Directive Cadre Stratégique pour le Milieu marin,
Plans de gestion des sites du Conservatoire du littoral, des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général des Côtes d'Armor (Marais de Trestel)
Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Schéma des structures des exploitations de cultures marines des Côtes d'Armor, Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires des Côtes d'Armor
GIZC Pays du Trégor-Goëlo

PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

Opération	Maître d'ouvrage potentiel	Estimation du coût	Source de financement
Veiller à la prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire et des objectifs du DOCOB	Opérateur Natura 2000 Services de l'Etat Collectivités Conservatoire du littoral Associations Professionnels	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000
Veiller à la compatibilité des documents de planification	Opérateur Natura 2000 Services de l'Etat Collectivités Conservatoire du littoral Associations Professionnels	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000
Assister les porteurs de projets pour les évaluations des incidences	Services de l'Etat Opérateur Natura 2000	Animation Natura 2000	Animation Natura 2000

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Veiller à la prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire et des objectifs du DOCOB	×	×	×	×	×	×
Veiller à la compatibilité des documents de planification	×	×	×	×	×	×
Assister les porteurs de projets pour les évaluations des incidences	×	×	×	×	×	×

INDICATEURS DE SUIVI

Participation aux réunions de concertation
Prise en compte des objectifs de conservation dans les documents de planification
Accompagnement des porteurs de projets pour les évaluations des incidences Natura 2000

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Etat de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables

FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

B. Restaurer la qualité des eaux littorales
C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral
C.5 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de poissons migrateurs
C.8 Maintenir et restaurer les habitats des autres espèces d'intérêt communautaire et remarquables
E.1 Maintenir des activités économiques compatibles avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
E.2 Maintenir des activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats et espèces

	d'intérêt communautaire F.2 Favoriser les politiques d'acquisition foncière et assurer une gestion cohérente avec les enjeux Natura 2000 F.3 Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire F.5 Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

ADAPTATION DU PERIMETRE

<table>
<tr><td>ACTION F.5</td><td colspan="2">F.5 ADAPTER LE PERIMETRE NATURA 2000 AUX ENJEUX DE PROTECTION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
F.5 ADAPTER LE PERIMETRE NATURA 2000 AUX ENJEUX DE PROTECTION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</td><td>PRIORITE 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">CADRE</td><td>HABITATS CONCERNÉS
Fonds d’estuaires :
1130- Estuaires
Boisements de feuillus et ripisylves
Prairies et boisements humides

Falaises de Plouha/Plouézec :
1230-1- Végétation chasmophytique des fissures de rochers
1230-3- Pelouses aérohalines
1230-6- Pelouses rases sur dalles rocheuses
1430-2 Végétation des colonies d'oiseaux marins
4030-3- Landes littorales à Ajoncs de Le Gall
4030-2- Landes littorales à Ajoncs maritimes
8220-13- Végétation à Ombilic de Vénus et Doradille de Billot

Zones humides, parcelles littorales</td><td>EESPÈCES CONCERNÉES
Fonds d’estuaires et boisements :
Chiroptères
Loutre d’Europe
Autres espèces remarquables

Falaises de Plouha/Plouézec :
Espèces nicheuses an.I DO (liste non exhaustive) :
Fauvette pitchou
Faucon pèlerin

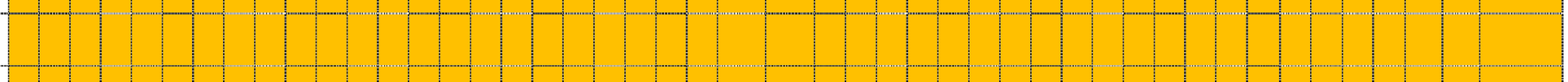
Autres espèces remarquables : Grand corbeau,
Fulmar boréal,
Cormoran huppé
Grand cormoran
Hirondelle de fenêtre
Pigeon colombin</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="3">SECTEURS CONCERNES
Falaises de Plouha/Plouézec
Boisements de fonds d’estuaires
Bois de Boloï à Ploëzal
Zones humides littorales</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF DE L’ACTION</td><td colspan="3">Une extension du site Natura 2000 parait nécessaire sur certains secteurs afin de prendre en compte la présence d’habitats et d’espèces d’intérêt communautaire, et d’optimiser la gestion du site.
Le périmètre actuel du site Natura 2000 s’étend au pied des falaises de Plouha et Plouézec. Or, il apparait judicieux de prendre en compte l’ensemble formé par les landes de haut de falaises, les falaises et l’estran associé dans le site Natura 2000. En effet, les falaises de Plouha à Plouézec abritent la nidification d’espèces patrimoniales telles que le Faucon Pèlerin et le Grand corbeau. Les landes de haut de falaises sont également attractives pour la Fauvette pitchou (action D.1).
Des extensions sont également envisageables afin d’intégrer des secteurs fréquentés par les chiroptères. Il s’agit des boisements de fonds d’estuaires du Trieux et du Jaudy et des boisements attenants (Bois de Boloï à Ploëzal notamment). Les blockhaus de la pointe de la Tour à Plouha et celui de Port l’Epine à Louannec constituent des gîtes d’hivernage d’importance majeure pour le Grand rhinolophe à l’échelle des Côtes d’Armor, qu’il conviendrait également d’inclure dans le site Natura 2000 (action C.3).
Concernant la Loutre d’Europe, des extensions sur les fonds des estuaires du Jaudy-Guindy-Bizien et du Trieux-Leff seraient également judicieuses (action C.2).
Enfin, un élargissement du périmètre semble nécessaire sur certains secteurs ou le périmètre Natura 2000 du site s’arrête en limite du DPM. Ce périmètre ne permet pas la mise en place de MAE ou de contrats Natura 2000 sur les parcelles attenantes, dont certaines zones humides littorales (ex : marais du Launay à Ploubazlanec)</td></tr>
<tr><td>DESCRIPTION DE L’ACTION</td><td colspan="3">PROPOSITION D’EXTENSION DU SITE AU COMITÉ DE PILOTAGE
Montage d’un argumentaire pour la justification de l’extension du site, concernant :
- Les falaises de Plouha/Plouézec,
- Les fonds d’estuaires du Jaudy-Guindy-Bizien et du Trieux-Leff,
- Le bois de Boloï à Ploëzal,
- Le secteur de Port l’Epine à Louannec,
- Parcelles attenantes au site Natura 2000, notamment les zones humides littorales.</td></tr>
<tr><td>MESURES ET ACTIONS EXISTANTES</td><td colspan="3">Aucune actuellement</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td>PARTENAIRES ET FINANCEMENTS</td><td colspan="6"><table>
<tr><th>Opération</th><th>Maître d'ouvrage potentiel</th><th>Estimation du coût</th><th>Source de financement</th></tr>
<tr><td>Proposition d'extension du périmètre</td><td>Opérateur Natura 2000
DREAL</td><td>Animation Natura 2000</td><td>Animation Natura 2000</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</td><td colspan="6"><table>
<tr><th>Opération</th><th>Année N</th><th>N+1</th><th>N+2</th><th>N+3</th><th>N+4</th><th>N+5</th></tr>
<tr><td>Proposition d'extension du périmètre</td><td>×</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>INDICATEURS DE SUIVI</td><td colspan="3">Extension du site Natura 2000</td><td>INDICATEURS D'ÉVALUATION</td><td colspan="2">Intégration des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans le périmètre Natura 2000</td></tr>
<tr><td>FICHES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES</td><td colspan="6">C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral
C.3 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de chiroptères
D.1 Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
D.2 Maintenir la fonctionnalité des habitats des oiseaux d'eau et marins
F.2 Favoriser les politiques d'acquisition foncière et assurer une gestion cohérente avec les enjeux Natura 2000
F.4 Veiller à la cohérence des documents de planification, programmes d'action et projets sur le site</td></tr>
</table>

6 SYNTHESE DES FICHES ACTIONS

6.1 FICHES ACTIONS, HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

	Espèces d'intérêt communautaire																	Habitats d'intérêt communautaire														Espèces nicheuses annexe I											Espèces marines annexe I
Intitulé de l'action	Escargot de Quimper	Agrion de Mercure	Lucane cerf-volant	Loutre d'Europe	Phoque gris	Grand dauphin	Marsouin commun	Barbastelle d'Europe	Grand rhinolophe	Petit rhinolophe	Lamproie marine	Lamproie de Planer	Grande alose	Alose feinte	Saumon Atlantique	Chabot	Trichomanes remarquable	Oseille de Rochers	Végétation des laisses de mer sur sables et galet	Vases et prés salés	Dunes	Pelouses et falaises littorales	Landes littorales	Lande s intérieures et communautés associées	Mégaphorbiaies Zones humides	Boisements	Lagune littorale	Vases marines côtières	couverture permanente [illegible]	Estuaires	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	Récifs	Grandes criques et baies peu profondes	Habitats circalittoraux	Aigrette garzette	Bondrée apivore	Busard Saint-Martin	Engoulevent d'Europe	Faucon pèlerin	Fauvette pitchou	Gravelot à collier interrompu	Martin-pêcheur d'Europe	Pic noir	Sterne pierregarin	Sterne naine	Sterne caugek	Oiseaux marins : plongeons, grèbes, puffins, alcidés...
A.1.1 Maintenir et restaurer les habitats dunaires																			■		■																				■				
A.1.2 Maintenir et restaurer les végétations de laisses de mer																			■		■									■												■				
A.1.3 Maintenir et restaurer les habitats de cordons de galets																		■	■																						■		■	■	■	
A.2.1 Maintenir et restaurer les landes sèches et mésophiles									■															■												■	■	■		■					
A.2.2 Maintenir et restaurer les landes humides	■								■															■												■	■	■		■					
A.3.1 Maintenir et restaurer les boisements d'intérêt communautaire et les boisements de feuillus	■		■	■				■	■	■																■										■					■	■			
A.3.2 Maintenir et restaurer le maillage bocager et les ripisylves	■		■	■				■	■	■																■										■					■	■			
A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales				■																					■		■								■										
A.5 Maintenir et restaurer les habitats de pelouses et landes littorales									■									■				■	■													■					■				
A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés				■																■															■						■				
A.7 Contenir et éradiquer les espèces invasives	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
B.1 Restaurer la qualité des eaux littorales		■		■	■	■	■				■	■	■	■	■	■			■	■					■	■	■	■	■	■	■		■		■						■	■		■	■	■	■
B.2 Maintenir et restaurer les herbiers de zostères				■	■						■		■	■	■												■	■		■	■				■									■	■	■	■
B.3 Maintenir et restaurer les habitats de champs de blocs				■	■																							■			■	■			■									■	■	■	■
B.4 Maintenir et restaurer les habitats de bancs de maërl, bancs de sable coquillier					■	■	■																					■				■	■												■
C.1 Maintenir et restaurer les habitats de l'Agrion de Mercure		■																							■																					
C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral				■																					■	■	■		■																
C.3 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de chiroptères								■	■	■												■	■	■	■	■																			
C.4 Maintenir et restaurer les habitats des mammifères marins				■	■	■	■																					■	■	■	■														
C.5 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de poissons migrateurs											■	■	■	■	■	■													■																
C.6 Maintenir et restaurer les habitats du Trichomanès remarquable																	■					■																							
C.7 Maintenir et restaurer les habitats de l'Oseille des Rochers																		■	■			■																							
C.8 Maintenir et restaurer les habitats des autres espèces d'intérêt communautaire et remarquables	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
D.1 Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales																		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
D.2 Maintenir la fonctionnalité des habitats des oiseaux d'eau et marins																		■	■	■	■					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■						■		■	■	■	■
D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations																		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
E.1.1 Maintenir et promouvoir les pratiques agricoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	■	■	■	■				■	■	■	■	■	■	■	■	■				■		■	■	■	■	■	■			■							■	■	■		■		■			
E.1.2 Maintenir et promouvoir des pratiques conchylicoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire				■	■	■	■												■	■							■	■	■	■	■	■	■		■							■	■	■	■
E.1.3 Maintenir et promouvoir des pratiques de				■	■	■	■																				■	■	■	■	■	■	■	■	■								■	■	■	■

pisciculture et d'algoculture respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
E.1.4 Maintenir et promouvoir des pratiques d'exploitation des algues et végétaux marins respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
E.1.5 Maintenir et promouvoir des pratiques de pêche respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
E.2.1 Maîtriser le développement des sports nature et la fréquentation du public sur les espaces sensibles	
E.2.2 Maîtriser le développement de la navigation de plaisance et des activités nautiques	
E.2.2 Maîtriser le développement des activités de pêche plaisance	
F.1.1 Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et remarquables	
F.1.2 Suivre et évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
F.2 Favoriser les politiques d'acquisition foncière et assurer une gestion cohérente avec les enjeux Natura 2000	
F.3 Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	
F.4 Veiller à la cohérence des documents de planification, programmes d'action et projets sur le site	
F.5 Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire	

6.2 ENJEUX/OBJECTIFS, HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHES ACTIONS	PRIORITE	PRINCIPAUX HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES CONCERNES	PRINCIPALES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNEES	PRINCIPALES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNEES DO	ACTIVITES CONCERNEES	COHERENCE AVEC LES PROGRAMMES EN COURS
A- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels terrestres d'intérêt communautaire	A.1 Maintenir et restaurer les habitats de haut de plage	A.1.1 Maintenir et restaurer les habitats dunaires	1	2110-1- Dunes embryonnaires 2120-1- Dunes mobiles à oyat 2130*- Dunes fixées		Gravelot à collier interrompu Sterne naine	Urbanisme, aménagements du littoral Activités de loisirs : promenade, randonnée, sports nature, plaisance Agriculture Circulation de véhicules motorisés (particuliers ou professionnels)	Contrat Natura 2000 Dunes de Port Blanc, Commune de Penvénan (2011) Contrat Natura 2000 Sillon de Talbert, Commune de Pleubian (2004 et 2009) Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Sillon de Talbert
		A.1.2 Maintenir et restaurer les végétations de laisses de mer	2	1210- Végétation annuelle des laisses de mer 1220- Végétation vivace des laisses de mer 1140-1- Sables des hauts de plage à Talitres Habitats dunaires	Autre espèce remarquable : Chou marin	Gravelot à collier interrompu Sterne naine	Urbanisme, aménagements du littoral Activités de loisirs : promenade, randonnée, sports nature, plaisance Activités d'entretien des espaces des collectivités Circulation de véhicules motorisés (particuliers ou professionnels de l'estran)	Contrat Natura 2000 Sillon de Talbert, Commune de Pleubian (2004 et 2009) Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Sillon de Talbert Expérimentation de suivi des laisses de mer sur le Sillon de Talbert
		A.1.3 Maintenir et restaurer les habitats de cordons de galets	2	1210-1- Végétation annuelle des laisses de mer sur substrat sableux à vaseux 1210-2- Végétation annuelle des laisses de mer sur cordons de galets 1220-1- Végétation vivace des laisses de mer sur cordons de galets 1220-2- Végétation des revers internes des cordons de galets	Phoque gris Oseille des rochers Autre espèce remarquable : Chou marin	Gravelot à collier interrompu Sterne caugek Sterne pierregarin Sterne naine	Urbanisme, aménagements du littoral Activités de loisirs : promenade, randonnée, sports nature, plaisance Circulation de véhicules motorisés (particuliers ou professionnels de l'estran)	Contrat Natura 2000 Sillon de Talbert, Commune de Pleubian (2004 et 2009) Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Sillon de Talbert Plan de gestion du site du Gouffre de Plougrescant
	A.2 Maintenir et restaurer les habitats de landes intérieures et les communautés associées	A.2.1 Maintenir et restaurer les landes sèches et mésophiles	1	4030-5- Landes sèches 4030-8- Landes mésophiles 6230-6*- Pelouses sèches acidiphiles	Grand rhinolophe	Bondrée apivore Busard Saint-Martin Engoulevent d'Europe Fauvette pitchou	Agriculture Sylviculture	Contrat Natura 2000 Penhoat-Lancerf, Mairie de Plourivo (2003), Contrat Natura 2000 Penhoat-Lancerf, Communauté de Communes Paimpol-Goëlo (2011) Plan d'aménagement forestier du Massif de Penhoat-Lancerf (2012) Plan d'aménagement forestier de Beauport (2012)
		A.2.2 Maintenir et restaurer les landes humides	1	4020-1*- Landes humides 6410-6 et 7- Prairies humides oligotrophes	Escargot de Quimper Grand rhinolophe	Bondrée apivore Busard Saint-Martin Engoulevent d'Europe Fauvette pitchou	Agriculture Sylviculture	Contrat Natura 2000 Penhoat-Lancerf, Mairie de Plourivo (2003), Contrat Natura 2000 Penhoat-Lancerf, Communauté de Communes Paimpol-Goëlo (2011) Plan d'aménagement forestier du Massif de Penhoat-Lancerf (2012)
	A.3 Maintenir et restaurer les boisements patrimoniaux et le maillage bocager	A.3.1 Maintenir et restaurer les boisements d'intérêt communautaire et les boisements de feuillus	2	9130-1- Hêtraies à Dryopteris et Sanicule d'Europe 9120-1 et 2- Hêtraies-chênaies à Houx 91E0- Aulnaies-frênaies 9180-1*- Ormaies littorales Autres habitats : boisements de feuillus, boisements mixtes, plantations de feuillus	Escargot de Quimper Loutre d'Europe Lucane cerf-volant Barbastelle d'Europe Grand rhinolophe Petit rhinolophe	Bondrée apivore Martin-pêcheur d'Europe Pic noir	Sylviculture Agriculture Urbanisme, aménagements du littoral Aménagements des cours d'eau et zones humides	Plan d'aménagement forestier du Massif de Penhoat-Lancerf (2012) Plan d'aménagement forestier sur le site de Beauport (2012) Espaces Boisés Classés des PLU Site classé (défrichements soumis à autorisation)
		A.3.2 Maintenir et restaurer le maillage bocager et les ripisylves	2	9130-1- Hêtraies à Dryopteris et Sanicule d'Europe 9120-1 et 2- Hêtraies-chênaies à Houx 91E0- Aulnaies-frênaies Autres habitats : Talus, haies bocagères Boisements de ripisylves	Escargot de Quimper Loutre d'Europe Lucane cerf-volant Barbastelle d'Europe Grand rhinolophe Petit rhinolophe	Bondrée apivore Martin-pêcheur d'Europe Pic noir	Agriculture Sylviculture Urbanisme, aménagement du littoral Aménagements des cours d'eau et zones humides	Actions de recensement et de reconstitution du bocage du SMEGA et du SMJGB MAE bocage Opérations d'entretien de ripisylves sur le Jaudy-Guindy-Bizien, Communauté de Communes du Haut-Trégor

		A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales	1	1150-1*- Lagunes littorales 1330-Prés salés 6430- Mégaphorbiaies Autres habitats : Scirpaies Roselières : Phragmitaies, Typhaies Prairies humides Boisements humides (saulaies)	Loutre d'Europe Anguille d'Europe Amphibiens	Aigrette garzette Barge rousse Mouette mélanocéphale Bernache cravant…	Agriculture Urbanisme, aménagement du littoral Aménagements des cours d'eau et zones humides Activités de loisirs : promenade, randonnée, chasse Circulation de véhicules motorisés (particuliers ou professionnels de l'estran)	Plan de gestion du marais de Trestel (Conseil Général des Côtes d'Armor) Contrat Natura 2000 Marais de Trestel, Conseil Général Côtes d'Armor (2010) Contrat Natura 2000 Marais du Goaster, Commune de Penvénan (2004 et 2011) Contrat Natura 2000 Marais de Gouermel, Syndicat mixte des Bassins Versants du Jaudy-Guindy-Bizien (2011) Contrat Natura Marais de Brestan, Syndicat mixte des Bassins Versants du Jaudy-Guindy-Bizien (2012) Projet restauration de la zone humide de Porz Hir (Mairie de Plougrescant) Projet de restauration de la Lagune du Cornec (étudiant BTS Pommerit-Jaudy) Anse de Camarel : projet de restauration (enlèvement des remblais) MAEt Biodiversité
		A.5 Maintenir et restaurer les habitats de pelouses et landes littorales	1	1230-1- Végétation chasmophytique des fissures de rochers 1230-3- Pelouses aérohalines 1230-6- Pelouses rases sur dalles rocheuses 3120-2- Pelouses vernales à Isoëtes 4030-3- Landes littorales à Ajoncs de Le Gall 4030-2- Landes littorales à Ajoncs maritimes 8220-13- Végétation à Ombilic de Vénus et Doradille de Billot	Grand rhinolophe Oseille des rochers	Fauvette pitchou Bondrée apivore	Agriculture Activités de loisirs : promenade, randonnée, sports nature	Contrat Natura 2000 Site du Gouffre, Commune de Plougrescant (2003) Contrat Natura 2000 Landes de Beauport, AGRAB (2003) Contrat Natura 2000 Pointe de la Trinité, Réserve Paule Lapicque, Bretagne Vivante (2011) Contrat Natura 2000 Pointe de la Trinité, Réserve Paule Lapicque, Bretagne Vivante (2010)
		A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés	2	1310-1- Salicorniaies des bas niveaux 1310-2- Salicorniaies annuelles du haut-schorre 1320-1- Spartinaies 1330-1- Prés salés du bas schorre 1330-2- Prés salés du moyen schorre 1330-3- Prés salés du haut schorre 1330-5- Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée	Loutre d'Europe	Aigrette garzette Barge rousse Mouette mélanocéphale…	Urbanisme, aménagement du littoral Aménagements des cours d'eau et zones humides Activités de loisirs : Plaisance Activités professionnelles de cultures marines, Agriculture Circulation de véhicules motorisés (particuliers ou professionnels de l'estran)	Anse de Camarel : projet de restauration (enlèvement des remblais) Opérations d'entretien de ripisylves sur le Jaudy-Guindy-Bizien, Communauté de Communes du Haut-Trégor
		A.7 Contenir et éradiquer les espèces invasives	2	Ensemble des habitats	Ensemble des espèces	Ensemble des espèces	Urbanisme Activités d'entretien des espaces des collectivités, professionnels et particuliers	

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHES ACTIONS	PRIORITE	PRINCIPAUX HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES CONCERNES	PRINCIPALES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNEES	PRINCIPALES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNEES DO	ACTIVITES CONCERNEES	COHERENCE AVEC LES PROGRAMMES EN COURS
B- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels marins d'intérêt communautaire		B.1 Restaurer la qualité des eaux littorales	1	Vases marines côtières 1110- Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine 1130- Estuaires 1140- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1150- Lagunes littorales 1170- Récifs 1210 et 1220- Végétation des laisses de mer sur sables et galets 1310- Salicorniaies 1320- Spartinaies 1330- Prés salés 91E0- Aulnaies-frênaies 6430- Mégaphorbiaies Zones humides littorales, prairies et boisements humides Habitats marins	Agrion de Mercure Phoque gris Marsouin commun Grand dauphin Loutre d'Europe Lamproie marine Saumon Atlantique Grande alose Alose feinte Lamproie de Planer Chabot commun Autres espèces remarquables : Anguille d'Europe, Hippocampes, Amphibiens	Aigrette garzette Martin-pêcheur d'Europe Sterne pierregarin Sterne caugek Barge rousse Mouette mélanocéphale…	Urbanisme, aménagements du littoral Aménagements des cours d'eau et zones humides Agriculture	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo Actions des syndicats de bassins versants du SMEGA et du SMJGB Programme de reconquête de la qualité des eaux en Baie de Paimpol, Communauté de Communes Paimpol-Goëlo
		B.2 Maintenir et restaurer les herbiers de zostères	1	Herbiers de Zostera noltii : Vases marines côtières envasées 1130- Estuaires 1140-3 Estrans de sable fin Herbiers de Zostera marina : 1110-1- Sables fins propres et légèrement envasés	Phoque gris Loutre d'Europe Lamproie marine Saumon Atlantique Grande alose Alose feinte Autres espèces remarquables : Anguille d'Europe, Hippocampe moucheté et à museau court	Aigrette garzette Sterne caugek Sterne pierregarin Barge rousse Mouette mélanocéphale Bernache cravant…	Activités de loisirs : Plaisance, pêche à pied, sports nautiques Activités professionnelles : Cultures marines, pêche à pied Circulation de véhicules motorisés (particuliers ou professionnels de l'estran)	Contrat Nature 2007-2011 (VivArmor Nature) Life + Pêche à pied 2013-2016 (AAMP, VivArmor Nature)
		B.3 Maintenir et restaurer les habitats de champs de blocs	1	1170-Récifs 1170-9- Champs de blocs 1140-3 Estran de sable fin Vases marines côtières	Phoque gris Loutre d'Europe Nombreuses espèces de crustacés, de mollusques (ormeaux), d'éponges, de bryozoaires, d'ascidies d'anémones…	Aigrette garzette Sterne caugek Sterne pierregarin Barge rousse Mouette mélanocéphale Bernache cravant…	Activités de loisirs : Plaisance, pêche à pied, sports nautiques Activités professionnelles : Cultures marines, pêche à pied, ramassage d'algues Circulation de véhicules motorisés (particuliers ou professionnels de l'estran)	Contrat Nature 2007-2011 (VivArmor Nature) Life + Pêche à pied 2013-2016 (AAMP, VivArmor Nature)
		B.4 Maintenir les habitats de bancs de maërl, bancs de sable coquillier	1	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine 1110 Sables grossiers et graviers 1110-3 Bancs de maërl	Phoque gris Marsouin commun Grand dauphin Autres espèces remarquables : Lithothamnium corallioides Phymatholithon calcareum	Espèces DO : Oiseaux marins (Plongeons, Grèbes, Puffins, Alcidés…)	Activités professionnelles : Extraction maërl, sable coquillier, pêche professionnelle	Arrêt exploitation du maërl en 2013 Suivis quinquennaux bathymétrique, morpho-sédimentaires et biologiques sur les sites d'extraction

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	FICHES ACTIONS	PRIORITE	PRINCIPAUX HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES CONCERNES	PRINCIPALES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNEES	ACTIVITES CONCERNEES	COHERENCE AVEC LES PROGRAMMES EN COURS
C- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels	C.1 Maintenir et restaurer les habitats de l'Agrion de Mercure	1	6430- Mégaphorbiaies Zones humides	Agrion de Mercure	Urbanisme, aménagements du littoral Aménagements, entretien des cours d'eau et zones humides Agriculture	Contrat Natura 2000 Marais de Trestel, Conseil Général Côtes d'Armor (2010) Plan de gestion du Marais de Trestel (en cours d'élaboration)
	C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral	2	Prairies et boisements humides Rivières, estuaires Rivages (marais, lagunes côtières) Habitats intertidaux, îles et îlots 1110-Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine 1130- Estuaires 1140-Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1150*- Lagunes littorales 1170-Récifs 1330- Prés salés atlantiques 6430- Mégaphorbiaies 91EO*- Aulnaies-frênaies	Loutre d'Europe	Urbanisme, aménagement du littoral Aménagements, entretien des cours d'eau et zones humides Agriculture Circulation de véhicules motorisés Activités de loisirs : promenade, randonnée, sports nature, plaisance, sports nautiques	Protection des boisements d'estuaires : Loi littoral, classement des estuaires (loi 1930), espaces boisés classés Politiques de reconquête de la qualité des eaux Actions du Groupe Mammalogique Breton (GMB) 2 gîtes ont été installés à Beauport (étang du Danet), ils ne sont cependant plus fonctionnels
	C.3 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de chiroptères	1	4020*- Landes humides 4030 - Landes littorales, sèches et mésophiles 6230*- Pelouses sèches acidiphiles 6410 - Prairies humides oligotrophes 6430 - Mégaphorbiaies 9120 - Hêtraies-chênaies à houx 9130 - Hêtraies à Dryopteris et Sanicule d'Europe 9180*- Ormaies littorales 9120 - Hêtraies-chênaies à houx 91EO*- Aulnaies-frênaies Boisements, haies bocagères, landes, prairies, zones humides Infractuosités du bâti	Espèces de l'annexe II : Barbastelle d'Europe Grand rhinolophe Petit rhinolophe Murin de Bechstein Murin à oreilles échancrées Autres espèces de chiroptères (annexe IV)	Agriculture Sylviculture Urbanisme, travaux de rénovation du bâti Dérangement dans les sites d'hivernage/mise-bas Circulation de véhicules motorisés	Plan national d'actions chiroptères Inventaires du GMB : Comptages annuels des colonies de mises-bas et des gîtes d'hivernage Etude spécifique Marais de Trestel et Bois Riou, Conseil Général des Côtes d'Armor-GMB (2012)
	C.4 Maintenir et restaurer les habitats des mammifères marins	2	1110-Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine 1130- Estuaires 1140-Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1160- Grandes criques et baies peu profondes 1170-Récifs	Grand dauphin Marsouin commun Phoque gris Autres cétacés annexe IV : Dauphin commun Dauphin de Risso Lagénorhynque à bec blanc Globicéphale noir	Pêche professionnelle Pêche de loisirs Extraction de matériaux marins Plaisance, sports nautiques Energies marines Activités militaires Urbanisme, aménagements du littoral	Travaux du GECC, d'Océanopolis Directive Stratégique Cadre pour le Milieu Marin (DCSMM) Programme PACOMM, AAMP
	C.5 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de poissons migrateurs	2	1130- Estuaires	Saumon Atlantique Lamproie marine Grande alose Alose feinte Autre espèce remarquable : Anguille d'Europe	Aménagements, entretien des cours d'eau et zones humides Urbanisme Agriculture Activités de loisirs : pêche	Classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement Ouvrages Grenelle PLAGEPOMI Données et suivis de la FDPPMA
	C.6 Maintenir et restaurer les habitats du Trichomanès remarquable	2	8830-Grottes en mer à marées de la façade Atlantique Puits	Trichomanès remarquable	Aménagements du littoral (grottes maritimes) Travaux de rénovation des puits Activités de loisirs : promenade, randonnée, sports nature, plaisance	
	C.7 Maintenir et restaurer les habitats de l'Oseille des Rochers	2	1210 et 1220- Végétation des laisses de mer sur sables et galets 1230-1- Végétation chasmophytique des fissures de rochers 1230-3- Pelouses aérohalines 1230-6- Pelouses rases sur dalles rocheuses 1430-2- Végétation des colonies d'oiseaux marins 8330-1- Grottes en mer à marées de la façade Atlantique Falaises littorales	Oseille des Rochers	Aménagements du littoral Activités de loisirs : promenade, randonnée, sports nature	
	C.8 Maintenir et restaurer les habitats des autres espèces d'intérêt communautaire et remarquables	2				Contrat Natura 2000 Penhoat-Lancerf, Communauté de Communes Paimpol-Goëlo (2011) Plan de gestion du marais de Trestel (Conseil Général des Côtes d'Armor) Contrat Natura 2000 Marais de Trestel, Conseil Général Côtes d'Armor (2010) Contrat Natura 2000 Marais du Goaster, Commune de Penvénan (2004 et 2011) Contrat Natura 2000 Marais de Gouermel, Syndicat mixte des Bassins Versants du Jaudy-Guindy-Bizien (2011) Contrat Natura 2000 Marais de Brestan, Syndicat mixte des Bassins Versants du Jaudy-Guindy-Bizien (2012) Données et suivis des sites du Conservatoire du littoral, ENS, Réserve Paule Lapicque Données et suivis du Conservatoire Botanique National de Brest Données et suivis des associations naturalistes (GMB, VivArmor Nature, Bretagne Vivante)

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	FICHES ACTIONS	PRIORITE	PRINCIPAUX HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES CONCERNES	PRINCIPALES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNEES DO	ACTIVITES CONCERNEES	COHERENCE AVEC LES PROGRAMMES EN COURS
D- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels	D.1 Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales	1	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire et remarquables exploités par les espèces nicheuses	Ensemble des espèces nicheuses de la DO Autres espèces nicheuses remarquables	Urbanisme, aménagements du littoral Aménagements, entretien des cours d'eau et zones humides Agriculture Sylviculture Activités de loisirs : promenade, randonnée, sports nature, plaisance, sports nautiques Circulation de véhicules motorisés (particuliers ou professionnels de l'estran)	Suivi annuel des sternes, GEOCA Recensements oiseaux marins et limicoles nicheurs, GEOCA Programme SASNIMIGO (Suivi alimentaire des Sternes Nicheuses et Migratrices du Goëlo), GEOCA Programme PACOMM, Agence des Aires Marines Protégées Voir le diagnostic du DOCOB pour les autres études et suivis du GEOCA (8.1 Synthèse des données existantes).
	D.2 Maintenir la fonctionnalité des habitats des oiseaux d'eau et marins	1	Ensemble des habitats fonctionnels de l'avifaune	Ensemble des espèces de la DO Autres espèces remarquables	Urbanisme, aménagements du littoral Aménagements, entretien des cours d'eau et zones humides Agriculture Sylviculture Activités de loisirs : promenade, randonnée, sports nature, chasse, plaisance, sports nautiques Circulation de véhicules motorisés (particuliers ou professionnels de l'estran)	Suivi annuel des colonies de sternes (GEOCA) Comptage Wetlands Programme SASNIMIGO (Suivi alimentaire des Sternes Nicheuses et Migratrices du Goëlo) Programme PACOMM de l'AAMP Voir le diagnostic du DOCOB pour les autres études et suivis du GEOCA existantes (8.1 Synthèse des données existantes).
	D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations	1	Ensemble des habitats fonctionnels de l'avifaune	Ensemble des espèces de la DO Autres espèces remarquables	Activités de loisirs : promenade, randonnée, sports nature, plaisance, sports nautiques	Projet de Life + Sports Nature Suivi annuel des colonies de sternes (GEOCA) Recensements oiseaux marins et limicoles nicheurs, GEOCA Programme SASNIMIGO (Suivi alimentaire des Sternes Nicheuses et Migratrices du Goëlo), GEOCA Programme PACOMM, Agence des Aires Marines Protégées Comptage Wetlands Voir le diagnostic du DOCOB pour les autres études et suivis du GEOCA existantes (8.1 Synthèse des données existantes).

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHES ACTIONS	PRIORITE	PRINCIPAUX HABITATS D'INT PRINCIPAUX HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES CONCERNES ERET COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES CONCERNES	PRINCIPALES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNEES	PRINCIPALES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNEES DO	ACTIVITES CONCERNEES	COHERENCE AVEC LES PROGRAMMES EN COURS
E-Maintenir et favoriser des activités cohérentes avec les enjeux de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	E.1 Maintenir des activités économiques compatibles avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	E.1.1 Maintenir et promouvoir les pratiques agricoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	2	1150*- Lagunes littorales 1310- Estuaires 1330-Prés salés 4030-Landes littorales 4020-Landes intérieures 6430- Mégaphorbiaies Autres habitats : Zones humides, cultures, prairies, boisements	Escargot de Quimper Agrion de Mercure Lucane cerf-volant Loutre d'Europe Chiroptères Espèces piscicoles migratrices Autres espèces remarquables (amphibiens)	Bondrée apivore Busard Saint-Martin Engoulevent d'Europe Fauvette pitchou Martin-pêcheur	Agriculture Aménagements, entretien des cours d'eau et zones humides	Réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) 5ème programme de la Directive Nitrates MAE, MAEt Programme de conservation/reconstitution du bocage
		E.1.2 Maintenir et promouvoir des pratiques conchylicoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	2	Vases marines côtières 1130- Estuaires 1140-Estrans de sable fin Herbiers de Zostera noltii 1110- Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine Herbiers de Zostera marina 1170-Récifs 1210, 1220-Végétation des laisses de mer 1330-Prés salés	Loutre d'Europe Phoque gris Marsouin commun Grand dauphin Autres espèces remarquables : Hippocampe moucheté et à museau court	Aigrette garzette Sterne caugek Sterne pierregarin Barge rousse Mouette mélanocéphale Bernache cravant…	Conchyliculture Pêche à pied professionnelle et de loisir Circulation de véhicules motorisés (particuliers ou professionnels de l'estran)	Evaluation des incidences Natura 2000 Zonages du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Trégor-Goëlo Schéma départemental des Cultures Marines des Côtes d'Armor Potentiellement, Volet mer du SCoT Etudes et projets de recherche : Etude des impacts de la conchyliculture sur les herbiers de Zostère naine. Comité Régional de Conchyliculture Bretagne Sud. 2013-2016. Projet INTERREG Valmer
		E.1.3 Maintenir et promouvoir des pratiques de pisciculture et d'algoculture respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	3	Vases marines côtières 1130- Estuaires 1140-Estrans de sable fin Herbiers de Zostera noltii 1110- Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine Herbiers de Zostera marina 1170-Récifs	Loutre d'Europe Phoque gris Marsouin commun Grand dauphin Autres espèces remarquables : Hippocampe moucheté et à museau court	Aigrette garzette Sterne caugek Sterne pierregarin Barge rousse Mouette mélanocéphale Bernache cravant Plongeons Grèbes Puffins Alcidés…	Pisciculture Algoculture Circulation de véhicules motorisés (particuliers ou professionnels de l'estran)	Evaluation des incidences Natura 2000 Zonages du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Trégor-Goëlo Schéma départemental des Cultures Marines des Côtes d'Armor Potentiellement, Volet mer du SCoT Liste des espèces d'algues éligibles à l'algoculture dans les schémas de structures conchylicoles du CSRPN, validé le 12/12/2013.
		E.1.4 Maintenir et promouvoir des pratiques d'exploitation des algues et végétaux marins respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	2	1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1170-2 Roche médiolittorale en mode abrité 1170-5 Roche infralittorale en mode exposé, Zone à laminaires mixtes denses ou clairsemées	Loutre d'Europe Phoque gris Marsouin commun Grand dauphin	Sterne caugek Sterne pierregarin Barge rousse Mouette mélanocéphale Bernache cravant Plongeons Grèbes Puffins Alcidés…	Récolte laminaires (Pêche professionnelle) Récolte de végétaux marins	Suivi de la couverture en fucales (CEVA) Suivi de la couverture en laminaires (REBENT) Estimation de la ressource en fucales par le CEVA : CEVA., La ressource en fucales sur le Pays du Trégor Goëlo. Actualisation de l'estimation des stocks et mise en place d'un outil cartographique utilisable pour la gestion de l'exploitation. 2006. 29p. Estimation de la biomasse exploitable sur les champs de laminaires en cours avec l'IFREMER et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins.
		E.1.5 Maintenir et promouvoir des pratiques de pêche respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	1	Vases marines côtières 1130- Estuaires 1140-Estrans de sable fin Herbiers de Zostera noltii 1110- Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine Herbiers de Zostera marina et bancs de maërl 1160-Grandes criques et baies peu profondes Bancs de crépidules 1170-Récifs Roches et blocs circalittoraux Galets et cailloutis circalittoraux	Loutre d'Europe Phoque gris Marsouin commun Grand dauphin Autres espèces remarquables : Hippocampe moucheté et à museau court	Sterne caugek Sterne pierregarin Barge rousse Mouette mélanocéphale Bernache cravant Plongeons Grèbes Puffins Alcidés…	Pêche professionnelle	MNHN, SPN, Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime. 2012. 69 p + annexes. Données SIPECHE du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CDPMEM) des Côtes d'Armor Fiches de synthèse sur les activités de pêche embarquées, réalisées dans le cadre d'une convention tripartite Agence des Aires Marines protégées, l'IFREMER et Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA). Données 2008 et 2011 sur le site Natura 2000 Trégor-Goëlo.
	E.2 Maintenir des activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	E.2.1 Maîtriser le développement des sports nature et la fréquentation du public sur les espaces sensibles	1	Ensemble des habitats terrestres d'intérêt communautaire et remarquables	Ensemble des espèces terrestres d'intérêt communautaire et remarquables		Activités de loisirs : promenade, randonnée, sports nature	Evaluation des incidences Natura 2000 Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) Règlementations spécifiques des sites du Conservatoire du littoral
		E.2.2 Maîtriser le développement de la navigation de plaisance et des activités nautiques	1	Ensemble des habitats marins d'intérêt communautaire et remarquables	Ensemble des espèces marines d'intérêt communautaire et remarquables		Activités de loisirs : plaisance, sports nautiques	Evaluation des incidences Natura 2000 Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) Projet de Life + Sports Nature
		E.2.3 Maîtriser le développement des activités de pêche plaisance	1	Ensemble des habitats marins d'intérêt communautaire et remarquables	Ensemble des espèces marines d'intérêt communautaire et remarquables		Activités de loisirs : pêche plaisance	Tailles, quantités, périodes et secteurs de capture fixés par arrêtés ministériels et préfectoraux

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHES ACTIONS	PRIORITE	PRINCIPAUX HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES CONCERNES	PRINCIPALES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNEES	PRINCIPALES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNEES DO	ACTIVITES CONCERNEES	COHERENCE AVEC LES PROGRAMMES EN COURS
F-Animer, mettre en œuvre et évaluer le Document d'Objectifs	F.1 Suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables	F.1.1 Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et remarquables	2	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire et remarquables			Suivis naturalistes	Cartographie des habitats terrestres (2011) Cartographie des habitats intertidaux (2008) Cartographie des habitats marins (2012) Données et suivis du Conservatoire Botanique National de Brest Données et suivis des sites du Conservatoire du littoral, ENS, Réserve Paule Lapicque
		F.1.2 Suivre et évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables	2		Ensemble des espèces d'intérêt communautaire et remarquables		Suivis naturalistes	Données et suivis du Conservatoire Botanique National de Brest Données et suivis de la FDPPMA Données et suivis des associations naturalistes (GMB, GEOCA, VivArmor Nature, Bretagne Vivante) Données et suivis des sites du Conservatoire du littoral, ENS, Réserve Paule Lapicque
		F.2 Favoriser dans certains cas les politiques d'acquisition foncière et assurer une gestion cohérente avec les enjeux Natura 2000	2	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire et remarquables		Ensemble des administrations et activités concernées	Périmètres d'intervention du Conservatoire du Littoral Propriétés du Conservatoire du littoral Zones de préemption du Conseil Général des Côtes d'Armor Propriétés du Conseil Général des Côtes d'Armor Propriétés et zones de préemption des autres collectivités (Communes et Communautés de Communes)
		F.3 Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	3	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire et remarquables		Activités de loisirs Activités professionnelles	Animations sur les sites du Conservatoire du littoral Animations nature des associations (VivArmor Nature, Terramaris, Bretagne Vivante…) Panneaux et signalétiques sur les sites du Conservatoire du littoral et les Espaces naturels sensibles
		F.4 Veiller à la cohérence des documents de planification, programmes d'action et projets sur le site	3	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire et remarquables		Ensemble des activités	PLU SCoT Goëlo-Trégor SMVM Trégor-Goëlo SAGE Argoat-Trégor-Goëlo Programmes de bassins versants du Syndicat mixte des bassins versants du SMJBG et du SMEGA GIZC Pays du Trégor-Goëlo Plans de gestion des sites du Conservatoire du littoral Plan de gestion des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général des Côtes d'Armor Schéma Régional de Cohérence Ecologique
		F.5 Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire	2	Fonds d'estuaires : 1130- Estuaires 1330- Prés salés atlantiques Boisements de feuillus et ripisylves Prairies et boisements humides Falaises de Plouha/Plouézec : 1230- Pelouses aérohalines 1430- Végétation des colonies d'oiseaux marins 4030-Landes littorales	Fonds d'estuaires et boisements : Chiroptères Loutre d'Europe Autres espèces remarquables	Falaises de Plouha/Plouézec : Espèces nicheuses DO : Fauvette pitchou Faucon pèlerin Fulmar boréal Cormoran huppé Grand cormoran	Ensemble des administrations et activités concernées	Stratégie de délimitation des sites Natura 2000 (DREAL, MEEDAT)

6.3 MESURES OPÉRATIONNELLES

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	INTITULE DE LA MESURE	DESCRIPTION	NATURE DE LA MESURE	MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL	ECHEANCIER	SURFACES CONCERNEES (HA)	CAHIER DES CHARGES
A- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels terrestres d'intérêt communautaire	A.1.1 Maintenir et restaurer les habitats dunaires	Mise en place et entretien d'aménagements de lutte contre l'érosion	Contrat Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Collectivités Conservatoire du littoral Associations	Année N	<3ha	A32329 : Travaux de lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et arrières plages A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
		Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens			Année N	<3ha	
		Restauration et gestion des dunes fixées			Action annuelle	<1ha	A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32308P : Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien des communautés pionnières en milieu sec
	A.1.2 Maintenir et restaurer les végétations de laisses de mer	Inventaire des pratiques de ramassage des laisses de mer	Suivis et études	Opérateur Natura 2000	Année N	30ha	A32332 : Restauration des laisses de mer
		Sensibilisation des services techniques des communes	Sensibilisation, information		Action annuelle		
		Nettoyage manuel des laisses de mer	Contrat Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Collectivités Conservatoire du littoral Associations	Action annuelle		
	A.1.3 Maintenir et restaurer les habitats de cordons de galets	Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens	Contrat Natura 2000	Etat Opérateur Natura 2000 Collectivités Conservatoire du littoral	Année N	20ha	A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès A32329 : Travaux de lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et arrières plages
		Suppression ou modification des ouvrages impactant			Année N		
		Actions de restauration douces			Action annuelle		
	A.2.1 Maintenir et restaurer les landes sèches et mésophiles	Restauration des landes sèches et mésophiles	Contrat Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Collectivités Conservatoire du littoral Office National des Forêts	Année N	62ha	A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage F22701 : Création ou rétablissement de clairières ou landes F22716 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
		Entretien des landes sèches et mésophiles par fauche et broyage	Contrat Natura 2000		N+1, N+3, N+5 (fonction des habitats)		A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
		Entretien par pâturage extensif	Contrat Natura 2000		Année N+1 à N+5		A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
		Réalisation de placettes d'étrépage	Contrat Natura 2000		Année N		A32308P : Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec
	A.2.2 Maintenir et restaurer les landes humides	Restauration des landes humides	Contrat Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Collectivités Conservatoire du littoral Office National des Forêts	Année N	<9ha	A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage F22701 : Création ou rétablissement de clairières ou landes F22716 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif A32321P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides
		Entretien des landes humides par fauche ou broyage	Contrat Natura 2000		N+1, N+3, N+5 (fonction des habitats)		A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
		Réalisation de placettes d'étrépage	Contrat Natura 2000		Année N		A32307P : Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieu humide
	A.3.1 Maintenir et restaurer les boisements d'intérêt communautaire et les boisements de feuillus	Conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des boisements de feuillus	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Collectivités Conservatoire du littoral Office National des forêts	Action annuelle	900ha	
		Mise en place de mesures sylvicoles favorisant l'évolution des peuplements vers des habitats d'intérêt communautaire	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000		Action annuelle		F22701 : Création ou rétablissement de clairières ou landes F22703 : Mise en œuvre de régénérations dirigées F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeux de protection (action C.3.1) F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (durée d'engagement de 30 ans) F22715 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive F22716 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22717 : Travaux d'aménagements de la lisière étagée
	A.3.2 Maintenir et restaurer le maillage bocager et les ripisylves	Inventaire du maillage bocager et des ripisylves	Suivis et études	Syndicats de bassins versants	Année N	Ensemble du linéaire bocager	
		Conservation du maillage bocager et des ripisylves	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Syndicats de bassins versants Collectivités	Action annuelle		
		Reconstitution, restauration du maillage bocager et des ripisylves	Contrat Natura 2000 Programme Breizh bocage MAE bocage	Syndicats de bassins versants Opérateur Natura 2000 Collectivités Exploitants agricoles	Année N		A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets A32311P : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
		Entretien du maillage bocager et des ripisylves	Contrat Natura 2000 Programme Breizh bocage MAE bocage	Syndicats de bassins versants Opérateur Natura 2000 Collectivités Exploitants agricoles	Action annuelle		A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets A32311R : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
	A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales	Assurer le respect de la règlementation	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000	DREAL DDTM Collectivités Opérateur Natura 2000	Action annuelle	570ha	
		Actions lourdes de restauration dans le cadre de mesures compensatoires	Evaluation des incidences Natura 2000	Porteurs de projet	Année N		

			Mesures compensatoires				
		Restauration des zones humides dégradées	Contrat Natura 2000 MAE	Opérateur Natura 2000 Syndicats de bassins versants Collectivités Conservatoire du littoral	Année N, N+1		A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques A32309P : Création ou rétablissement de mares A32317P : Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
		Mise en place de mesures de gestion	Contrat Natura 2000 MAE	Opérateur Natura 2000 Syndicats de bassins versants Collectivités Conservatoire du littoral	Action annuelle		A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets A32310R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles A32312P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides A32309R : Entretien de mares
	A.5 Maintenir et restaurer les habitats de pelouses et landes littorales	Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens	Contrat Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités Associations	Année N	40ha	A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
		Restauration des pelouses littorales	Contrat Natura 2000		Année N	21ha	A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
		Restauration des landes littorales	Contrat Natura 2000		Année N	18ha	A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
		Entretien des landes littorales	Contrat Natura 2000		Action annuelle	18ha	A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
		Réalisation de placettes d'étrépage	Contrat Natura 2000		Année N	40ha	A32308P : Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien des communautés pionnières en milieu sec
	A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés	Actions lourdes de restauration dans le cadre de mesures compensatoires	Evaluation des incidences Natura 2000 Mesures compensatoires	Porteurs de projet	Année N	180ha	
		Optimisation des zones d'hivernage et limitation de la circulation sur les prés salés	Suivis et études Animation Natura 2000 Mesures règlementaires et administratives Evaluation des incidences Natura 2000 Contrat Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Collectivités DDTM	Action annuelle		A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
		Nettoyage des macro-déchets	Contrat Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Collectivités Associations DDTM	Action annuelle		A32332 : Restauration des laisses de mer
		Mise en place de mesures de gestion	Animation Natura 2000 Contrat Natura 2000	Opérateur Natura 2000	Année N, N+2		A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets A32310R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles A32312P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides
	A.7 Contenir et éradiquer les espèces invasives	Inventaire des espèces invasives et potentiellement invasives	Suivis et études	Opérateur N2000, Collectivités Conservatoire du littoral Syndicats de bassins versants FDPPMA, Associations	Année N, N+5	Ensemble du site Natura 2000	
		Mesures de limitation, d'élimination des espèces invasives	Contrat Natura 2000		Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	A32320P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
		Mesures de sensibilisation	Sensibilisation, information		Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	INTITULE DE LA MESURE	DESCRIPTION	NATURE DE LA MESURE	MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL	ECHEANCIER	SURFACES CONCERNEES (HA)	CAHIER DES CHARGES
B- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels marins d'intérêt communautaire	B.1 Restaurer la qualité des eaux littorales	Amélioration de la qualité des eaux littorales	Animation Natura 2000	Agence de l'Eau Loire-Bretagne Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Syndicats de bassins versants Collectivités Opérateur N2000	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
	B.2 Maintenir et restaurer les herbiers de zostères	Optimisation des mouillages	Suivis et études Animation Natura 2000 Mesures règlementaires et administratives Evaluation des incidences Natura 2000 Contrat Natura 2000	DDTM Opérateur Natura 2000 Associations de pêcheurs plaisanciers	Action annuelle	900 ha	Pas de cahier des charges défini
		Mise en œuvre de pratiques de pêche à pied respectueuses des herbiers de zostères	Animation Natura 2000 Mesures règlementaires et administratives	DDTM (DML) AAMP/ VivArmor Nature : Life + Pêche à pied Opérateur Natura 2000 Comité Départemental des Pêches maritimes et Elevages Marins			
		Suivi des herbiers de zostères	Suivis et études	Organismes de recherche : IFREMER, LEMAR AAMP/ VivArmor Nature : Life + Pêche à pied			
	B.3 Maintenir et restaurer les habitats de champs de blocs	Mise en œuvre de pratiques de pêche à pied respectueuses des champs de blocs	Animation Natura 2000 Mesures règlementaires et administratives	DDTM (DML) AAMP/ VivArmor Nature : Life + Pêche à pied Opérateur Natura 2000 Comité Départemental des Pêches maritimes et Elevages Marins	Action annuelle		
		Suivi des champs de blocs	Suivis et études	Organismes de recherche : IFREMER, LEMAR AAMP/ VivArmor Nature : Life + Pêche à pied	Action annuelle		
	B.4 Maintenir les habitats de bancs de maërl, bancs de sable coquillier	Interdiction de clapage à proximité de l'habitat	Animation Natura 2000 Mesures règlementaires et administratives	DDTM (DML) Opérateur Natura 2000 Gestionnaires des ports	Année N	5300 ha	
		Lutte contre la colonisation des bancs de maërl par les crépidules	Contrats Natura 2000	Comité départemental des Pêches maritimes et des élevages marins AAMP Opérateur Natura 2000	Action annuelle		Pas de cahier des charges défini
		Adaptation des outils de pêche sur les bancs de maërl	Suivis et études Contrats Natura 2000	CRPMEM Bretagne CDPMEM des Côtes d'Armor AAMP Opérateur Natura 2000	Année N		Pas de cahier des charges défini
		Suivi des bancs de maërl	Suivis et études	Organismes de recherche : LEMAR, IFREMER AAMP Comité départemental des Pêches maritimes et des élevages marins	Action annuelle		

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	INTITULE DE LA MESURE	DESCRIPTION	NATURE DE LA MESURE	MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL	ECHEANCIER	SURFACES CONCERNEES (HA)	CAHIER DES CHARGES
C- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels	C.1 Maintenir et restaurer les habitats de l'Agrion de Mercure	Amélioration de la connaissance	Suivis et études	Opérateur Natura 2000 Conseil Général Côtes d'Armor Conservatoire du littoral Syndicats de bassins versants FDPPMA Collectivités Associations	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Restauration et entretien des habitats	Contrat Natura 2000 MAE		Année N, N+2	Ensemble du site Natura 2000	A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32312P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides A32309P : Création ou rétablissement de mares A32309R : Entretien de mares
	C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral	Maintien des habitats favorables à l'espèce	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Contrat Natura 2000 MAE Charte Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Associations (GMB) FDPPMA Fédération de chasse Syndicats de bassins versants Collectivités Conservatoire du littoral Propriétaires privés	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	Se reporter aux actions en lien : A.3.1, A.3.2 A.4 E.1.1
		Restauration ou renforcement des continuités écologiques		DIR Ouest Collectivités Associations (GMB) Opérateur Natura 2000	Année N	Ensemble du site Natura 2000	A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact de routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
		Maîtrise de la fréquentation		Opérateur Natura 2000 Collectivités Conservatoire du littoral Associations de randonnée Fédérations de sports nature Offices de tourisme	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
		Aménagement de gîtes	Contrat Natura 2000	Associations (GMB) Collectivités Particuliers Opérateur Natura 2000	Année N	Ensemble du site Natura 2000	A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
		Amélioration de la connaissance	Suivis et études	Associations (GMB, Bretagne Vivante) FDPPMA Fédération de chasse Opérateur Natura 2000 Syndicats de bassins versants Conservatoire du littoral	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
	C.3 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de chiroptères	Maintien, restauration et gestion des habitats	Contrat Natura 2000 MAE	Opérateur Natura 2000 Syndicats de bassins versants Collectivités Conservatoire du littoral ONF	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	F22701 : Création ou rétablissement de clairières ou landes F22703 : Mise en œuvre de régénérations dirigées F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeux de protection (action C.3.1) F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (durée d'engagement de 30 ans) F22715 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive F22716 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22717 : Travaux d'aménagements de la lisière étagée A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d 'un projet de génie écologique A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32306R : Chantier d'entretien des haies, d'alignements d'arbres, de vergers ou de bosquets A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
		Protection des gîtes	Contrat Natura 2000	Associations (GMB) Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral ONF Collectivités	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
		Amélioration des connaissances	Suivis et études	Associations (GMB) Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral ONF Collectivités	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Sensibilisation des propriétaires et des collectivités	Sensibilisation, information	Associations (GMB) Opérateur Natura 2000	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
	C.4 Maintenir et restaurer les habitats des mammifères marins	Améliorer la connaissance sur les mammifères marins	Suivis et études	Agence des Aires Marines Protégées Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin Centre de Recherche sur les Mammifères Marins Océanopolis	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	

		Formulation de préconisations pour la pratique de la plaisance et des sports nature	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Sensibilisation, information Mesures règlementaires et administratives Charte Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Conseil Général des Côtes d'Armor Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin Océanopolis	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
	C.5 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de poissons migrateurs	Suivi des actions du SAGE, des syndicats de bassins versants et de la FDPPMA	Animation Natura 2000				A32309P : Création ou rétablissement de mares A32309R : Entretien de mares A32310R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles A32312P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides A32314P : Restauration des ouvrages de petite hydraulique A32314R : Gestion des ouvrages de petite hydraulique A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques A32316P : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive A32317P : Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons A32319P : Restauration de frayères
	C.6 Maintenir et restaurer les habitats du Trichomanès remarquable	Amélioration des connaissances	Suivis et études	Opérateur Natura 2000 Conservatoire Botanique National de Brest Conservatoire du littoral Associations	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Maintien des habitats favorables à l'espèce	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Contrat Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités Particuliers (puits)	Action annuelle	Grottes maritimes et puits privés Ile d'Er Falaises de Plouézec et Plouha	A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
	C.7 Maintenir et restaurer les habitats de l'Oseille des Rochers	Amélioration des connaissances	Suivis et études	Opérateur Natura 2000 Conservatoire Botanique de Brest Conservatoire du littoral Associations	Action annuelle	Cordons de galets Falaises littorales Pelouses littorales 1 station connue : Ile nord de Bréhat	
		Maintien des habitats favorables à l'espèce	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Contrat Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités	Action annuelle		A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès A32320P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
		Travaux de mise en défens	Contrat Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités	Année N		
	C.8 Maintenir et restaurer les habitats des autres espèces d'intérêt communautaire et remarquables	Amélioration des connaissances	Suivis et études	Opérateur Natura 2000 Associations (GMB, Bretagne Vivante, VivArmor Nature…) Conservatoire Botanique de Brest Collectivités Conservatoire du littoral Particuliers	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Protection, restauration et gestion des habitats	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Contrat Natura 2000 MAE	Opérateur Natura 2000 Bassins versants Collectivités Conservatoire du littoral	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	A32309P : Création ou rétablissement de mares A32309R : Entretien de mares A32312 et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	INTITULE DE LA MESURE	DESCRIPTION	NATURE DE LA MESURE	MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL	ECHEANCIER	SURFACES CONCERNEES (HA)	CAHIER DES CHARGES
D-Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels	D.1 Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales	Protection des sites de nidification	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Sensibilisation, information Mesures règlementaires et administratives Charte Natura 2000	Opérateur Natura 2000 GEOCA Services de l'Etat Conservatoire du littoral Collectivités Associations	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens	Contrat Natura 2000 MAE	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités Associations Syndicats de bassins versants ONF	Année N	Ensemble du site Natura 2000	A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
		Mesures de gestion des habitats			Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	A32332 : Restauration des laisses de mer A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger F22701 : Création ou rétablissement de clairières ou landes F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets A323010R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
		Extension du site Natura 2000	Animation Natura 2000	Services de l'Etat Opérateur Natura 2000	Année N	Falaises de Plouha/Plouézec	
	D.2 Maintenir la fonctionnalité des habitats des oiseaux d'eau et marins	Protection des sites de nourrissage et des reposoirs	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Sensibilisation, information Mesures règlementaires et administratives Charte Natura 2000	Opérateur Natura 2000 GEOCA Services de l'Etat Conservatoire du littoral Collectivités Associations	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens	Contrat Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités Associations	Année N	Ensemble du site Natura 2000	A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
		Amélioration de la connaissance des pratiques de chasse	Suivis et études	Opérateur Natura 2000 Fédération Départementale de chasse Associations communales	Année N	Ensemble du site Natura 2000	
		Amélioration de la connaissance des oiseaux marins et de leurs habitats fonctionnels	Suivis et études	Opérateur Natura 2000 GEOCA AAMP	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
	D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations	Amélioration de la connaissance	Suivis et études	Opérateur Natura 2000 GEOCA Laboratoires de recherche	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Formulation de préconisations pour la pratique des sports nature	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Sensibilisation, information Mesures règlementaires et administratives Charte Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Conseil Général des Côtes d'Armor Conservatoire du littoral GEOCA	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens	Contrat Natura 2000	Opérateur Natura 2000 GEOCA Conservatoire du littoral Collectivités	Année N	Ensemble du site Natura 2000	A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	INTITULE DE LA MESURE	DESCRIPTION	NATURE DE LA MESURE	MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL	ECHEANCIER	SURFACES CONCERNEES (HA)	CAHIER DES CHARGES
E-Maintenir et favoriser des activités cohérentes avec les enjeux de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	E.1.1 Maintenir et promouvoir les pratiques agricoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Inventaire des pratiques agricoles sur le site Natura 2000	Suivis et études	Chambre d'Agriculture Opérateur Natura 2000 Syndicats de bassins versants	Année N	Ensemble du site Natura 2000	
		Adoption de pratiques agricoles favorables à la biodiversité	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 MAE	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités Syndicats de bassins versants Exploitants agricoles	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d 'un projet de génie écologique A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32306R : Chantier d'entretien des haies, d'alignements d'arbres, de vergers ou de bosquets A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
		Aménagements hydrauliques	Contrat Natura 2000		Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	A32312P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides A32309P : Création ou rétablissement de mares A32309R : Entretien de mares
	E.1.2 Maintenir et promouvoir des pratiques conchylicoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Amélioration de la connaissance des interactions de la conchyliculture avec les habitats et espèces	Suivis et études	Organismes de recherche : IFREMER, LEMAR AAMP Comité National Conchylicole CRC Bretagne Sud et Nord VivArmor Nature	Action annuelle	Surface des concessions ostréicoles : 900 ha Linéaire de filières pour la mytiliculture : 10,1 km	
		Mise en œuvre de pratiques conchylicoles favorables aux habitats et espèces marines	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Services de l'Etat : DDTM, DREAL CRC Bretagne Nord Entreprises ostréicoles Opérateur Natura 2000	Action annuelle		Pas de cahier des charges défini
		Anticipation et accompagnement des mutations de l'activité	Animation Natura 2000	Services de l'Etat : DDTM, DREAL CRC Bretagne Nord Entreprises ostréicoles Opérateur Natura 2000	Action annuelle		
		Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Services de l'Etat : DDTM, DREAL Collectivités territoriales CRC Bretagne Nord	Action annuelle		
	E.1.3 Maintenir et promouvoir des pratiques de pisciculture et d'algoculture respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Amélioration de la connaissance des interactions avec les habitats et espèces	Suivis et études	Organismes de recherche : IFREMER, LEMAR, Comités National et départementaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, AAMP	Action annuelle	Concessions aquacoles	
		Mise en œuvre de pratiques aquacoles favorables aux habitats et espèces marines	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Comités National et départementaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Services de l'Etat : DDTM, DREAL Entreprises piscicoles et d'algoculture Opérateur Natura 2000	Action annuelle		Pas de cahier des charges défini
		Anticipation et accompagnement des mutations de l'activité	Suivis et études Animation Natura 2000	Comités National et départementaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins IFREMER Opérateur Natura 2000 AAMP	Action annuelle		
		Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Collectivités territoriales Services de l'Etat : DDTM, DREAL	Action annuelle		
	E.1.4 Maintenir et promouvoir des pratiques d'exploitation des algues et végétaux marins respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Amélioration de la connaissance des pratiques	Suivis et études	DDTM AAMP Opérateur Natura 2000 Goémoniers professionnels CRPMEM Bretagne CDPMEM des Côtes d'Armor	Année N	3300 ha	
		Mise en œuvre de pratiques favorables aux habitats et espèces marines	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	DDTM AAMP Opérateur Natura 2000 Goémoniers professionnels CDPMEM des Côtes d'Armor	Action annuelle		Pas de cahier des charges défini
		Suivi des couvertures en fucales et laminaires	Suivis et études	Organismes de recherche : CEVA, IFREMER, UBO AAMP	Action annuelle		

	E.1.5 Maintenir et promouvoir des pratiques de pêche respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Mise en œuvre de la méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats et espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche marine.	Suivis et études	CRPMEM Bretagne CDPMEM des Côtes d'Armor AAMP Opérateur Natura 2000	Année N	Ensemble du site Natura 2000	
	E.2.1 Maîtriser la fréquentation piétonne et les sports de pleine nature sur les espaces sensibles	Aménagements de mise en défens	Contrat Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Collectivités	Année N	Ensemble du site Natura 2000	A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
		Amélioration des connaissances	Suivis et études	Opérateur Natura 2000 Associations naturalistes Laboratoires de recherche	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Formulation de préconisations pour la pratique des sports nature	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Sensibilisation, information Mesures règlementaires et administratives Charte Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Conseil Général des Côtes d'Armor Conservatoire du littoral Associations de sports nature Fédérations de sports nature	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Formulation de préconisations pour les itinéraires de randonnée	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Sensibilisation, information Mesures règlementaires et administratives Charte Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Conseil Général des Côtes d'Armor Conservatoire du littoral Associations de sports nature Fédérations de sports nature	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Optimisation des contrôles des services de l'Etat	Mesures règlementaires et administratives	Onema, DDTM, ONCFS, Services de gendarmerie, Conservatoire du littoral Opérateur Natura 2000	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
	E.2.2 Maîtriser le développement de la navigation de plaisance et des activités nautiques	Amélioration des connaissances	Suivis et études	Opérateur Natura 2000 Associations Laboratoires de recherche	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Formulation de préconisations pour la pratique des sports nature	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Sensibilisation, information Mesures règlementaires et administratives Charte Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Conseil Général des Côtes d'Armor Conservatoire du littoral Associations	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Optimisation des contrôles des services de l'Etat	Mesures règlementaires et administratives	Onema, DDTM, Services de gendarmerie, Conservatoire du littoral Opérateur Natura 2000	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
	E.2.3 Maîtriser le développement des activités de pêche plaisance	Amélioration des connaissances	Suivis et études	Opérateur Natura 2000 AAMP DDTM Associations pêcheurs plaisanciers Associations environnementales	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Amélioration des pratiques	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Sensibilisation, information Mesures règlementaires et administratives Charte Natura 2000	Opérateur Natura 2000 AAMP DDTM Associations plaisanciers Associations environnementales	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Optimisation des contrôles des services de l'Etat	Mesures règlementaires et administratives	Onema, DDTM, Services de gendarmerie, Conservatoire du littoral Opérateur Natura 2000	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	INTITULE DE LA MESURE	DESCRIPTION	NATURE DE LA MESURE	MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL	ECHEANCIER	SURFACES CONCERNEES (HA)	CAHIER DES CHARGES
F-Animer, mettre en œuvre et évaluer le Document d'Objectifs	F.1.1 Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Suivis et études	Opérateur Natura 2000 DREAL AAMP CBNB Conservatoire du littoral Syndicats de bassins versants ONF	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Suivi de l'état de conservation des habitats remarquables					
		Evaluation de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre					
	F.1.2 Suivre et évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables	Suivi de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire	Suivis et études	Opérateur Natura 2000 DREAL AAPMP CBNB GMB GEOCA FDPPMA Associations (VivArmor Nature, Bretagne Vivante)	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Suivi de l'état de conservation des espèces remarquables					
		Evaluation de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre					
	F.2 Favoriser les politiques d'acquisition foncière et assurer une gestion cohérente avec les enjeux Natura 2000	Favoriser et suivre l'acquisition de parcelles	Animation Natura 2000 Acquisition foncière	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Conseil Général des Côtes d'Armor Autres collectivités Associations ONF Syndicats de bassins versants	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Assurer une gestion des sites acquis cohérente avec les enjeux Natura 2000					
	F.3 Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Création de supports et outils de communication	Sensibilisation, information	Opérateur Natura 2000 DREAL, ATEN, Collectivités	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Sensibilisation et information du public	Sensibilisation, information	Opérateur Natura 2000 Conservatoire du littoral Bassins versants Collectivités Associations	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Sensibilisation et information des pratiquants de sports nature	Sensibilisation, information Charte Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Conseil Général des Côtes d'Armor Collectivités Associations	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Sensibilisation et information des plaisanciers	Sensibilisation, information Charte Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Collectivités Associations	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Sensibilisation et information des professionnels	Sensibilisation, information Charte Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Collectivités	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Partenariats	Sensibilisation, information	Opérateur Natura 2000 Structures de formations Collectivités	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
	F.4 Veiller à la cohérence des documents de planification, programmes d'action et projets sur le site	Prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les documents de planification et programmes d'action	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000	Opérateur Natura 2000 Services de l'Etat Collectivités Conservatoire du littoral Associations Professionnels	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
		Veiller à la compatibilité des orientations des documents de planification	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000				
		Assistance aux porteurs de projets	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000	Services de l'Etat Opérateur Natura 2000	Action annuelle	Ensemble du site Natura 2000	
	F.5 Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Proposition d'extension du site au COPIL	Animation Natura 2000	Services de l'Etat Opérateur Natura 2000	Année N	Falaises de Plouha/Plouézec Fonds d'estuaires Bois de Boloï à Ploëzal Zones humides littorales	

7 INDICATEURS DE SUIVIS

La démarche Natura 2000 fait l'objet d'une évaluation prévue par les textes de la directive « Habitats, Faune, Flore ». Cette évaluation est réalisée au niveau national et biogéographique par chaque Etat membre. Au niveau local, à l'échelle des sites, se pose la question du suivi de la mise en œuvre du DOCOB, ainsi que de l'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats.
Le suivi et l'évaluation à l'échelle des sites Natura 2000 est prévue dans le Code de l'Environnement. L'article R.414-11 du code de l'Environnement prévoit ainsi que le DOCOB comprenne : « *Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation* ».
Les indicateurs de suivis concernent l'évaluation des mesures du DOCOB mises en œuvre. Les indicateurs d'évaluation visent à suivre l'état de conservation des habitats et espèces des directives Habitats, Faune, Flore et Oiseaux.
Les indicateurs de suivis et d'évaluation sont inscrits dans les fiches actions, ils sont repris dans les tableaux de synthèse : Suivis des mesures, Suivis des habitats, Suivis des espèces, réalisés selon le guide méthodologique d'élaboration des DOCOB de l'ATEN.
Ces indicateurs permettront d'évaluer la mise en œuvre du DOCOB de façon annuelle ou pluriannuelle. Le code de l'Environnement prévoit la révision du DOCOB au bout de 6 ans si les objectifs de conservation des habitats et espèces n'ont pas été atteints.

SUIVIS DES MESURES

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	INTITULE DE LA MESURE	DESCRIPTION	NATURE DE LA MESURE	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'EVALUATION	OPERATEURS	INDICATEURS DE REALISATION	PERSPECTIVES D'AMELIORATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE
A- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels terrestres d'intérêt communautaire	A.1.1 Maintenir et restaurer les habitats dunaires	Mise en place et entretien d'aménagements de lutte contre l'érosion	Contrat Natura 2000	Surfaces plantées d'espèces fixatrices Surfaces et linéaires mis en défens Suppression d'enrochements ou autre ouvrage	Suivi des habitats dunaires			
		Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens						
		Restauration et gestion des dunes fixées		Surface de dunes restaurées et entretenues				
	A.1.2 Maintenir et restaurer les végétations de laisses de mer	Inventaire des pratiques de ramassage des laisses de mer	Suivis et études	Inventaire des pratiques	Suivi des habitats de laisses de mer Absence de macro-déchets non-organiques			
		Sensibilisation des services techniques des communes	Sensibilisation, information	Mesures de sensibilisation				
		Nettoyage manuel des laisses de mer	Contrat Natura 2000	Linéaire de laisse de mer nettoyé manuellement				
	A.1.3 Maintenir et restaurer les habitats de cordons de galets	Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens	Contrat Natura 2000	Surfaces et linéaires mis en défens	Suivi des habitats de cordons de galets			
		Suppression ou modification des ouvrages impactant		Suppression d'enrochements ou autre ouvrage impactant				
		Actions de restauration douces		Actions de colmatage, de rechargement				
	A.2.1 Maintenir et restaurer les landes sèches et mésophiles	Restauration des landes sèches et mésophiles	Contrat Natura 2000	Surfaces restaurées	Suivi des habitats de landes, de pelouses acidiphiles et prairies humides oligotrophes Suivi densité de résineux			
		Entretien des landes sèches et mésophiles par fauche et broyage	Contrat Natura 2000	Surfaces entretenues				
		Entretien par pâturage extensif	Contrat Natura 2000	Equipements pastoraux Cheptel pastoral				
		Réalisation de placettes d'étrépage	Contrat Natura 2000	Surfaces des placettes d'étrépage réalisées	Suivi de végétation des placettes d'étrépage			
	A.2.2 Maintenir et restaurer les landes humides	Restauration des landes humides	Contrat Natura 2000	Surfaces restaurées	Suivi des habitats de landes			
		Entretien des landes humides par fauche ou broyage	Contrat Natura 2000	Surfaces entretenues Cheptel pastoral Equipements pastoraux				
		Réalisation de placettes d'étrépage	Contrat Natura 2000	Surfaces des placettes d'étrépage réalisées	Suivi de végétation des placettes d'étrépage			
	A.3.1 Maintenir et restaurer les boisements d'intérêt communautaire et les boisements de feuillus	Conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des boisements de feuillus	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000	Surfaces de boisements de feuillus en Espaces Boisés Classés	Surface des boisements d'intérêt communautaire et de feuillus			
		Mise en place de mesures sylvicoles favorisant l'évolution des peuplements vers des habitats d'intérêt communautaire	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Surfaces de boisements faisant l'objet de mesures sylvicoles adaptées Coupes de châtaigniers, résineux, peupliers Marquage des arbres gîtes de chiroptères				
	A.3.2 Maintenir et restaurer le maillage bocager et les ripisylves	Inventaire du maillage bocager et des ripisylves	Suivis et études	Inventaire bocager	Densité bocagère Essences des haies			
		Conservation du maillage bocager et des ripisylves	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000	Linéaire bocager protégé dans les PLU Elaboration des Trames Vertes et Bleues et prise en compte dans les documents d'urbanisme				
		Reconstitution, restauration du maillage bocager et des ripisylves	Contrat Natura 2000 Programme Breizh bocage MAE bocage	Linaire bocager restauré				
		Entretien du maillage bocager et des ripisylves	Contrat Natura 2000 Programme Breizh bocage MAE bocage	Linaire bocager entretenu				
	A.4 Maintenir et restaurer les zones humides littorales	Assurer le respect de la règlementation	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000	Surfaces de zones humides conservées	Suivi faunistiques et floristiques Surfaces en atterrissement, fermeture Développement des ligneux Développement d'espèces invasives Echanges hydrologiques avec le milieu marin			
		Actions lourdes de restauration dans le cadre de mesures compensatoires	Evaluation des incidences Natura 2000 Mesures compensatoires	Surfaces de zones humides restaurées Surfaces de zones humides entretenues				
		Restauration des zones humides dégradées	Contrat Natura 2000 MAE	Surfaces de zones humides restaurées				

		Mise en place de mesures de gestion	Contrat Natura 2000 MAE	Surfaces de zones humides entretenues				
	A.5 Maintenir et restaurer les habitats de pelouses et landes littorales	Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens	Contrat Natura 2000	Surfaces et linéaires mis en défens	Suivi des habitats de landes et de pelouses littorales			
		Restauration des pelouses littorales	Contrat Natura 2000	Surfaces restaurées				
		Restauration des landes littorales	Contrat Natura 2000	Surfaces restaurées				
		Entretien des landes littorales	Contrat Natura 2000	Surfaces entretenues				
		Réalisation de placettes d'étrépage	Contrat Natura 2000	Surfaces des placettes d'étrépage réalisées	Suivi de végétation des placettes d'étrépage			
	A.6 Maintenir et restaurer les habitats de prés salés	Actions lourdes de restauration dans le cadre de mesures compensatoires	Evaluation des incidences Natura 2000 Mesures compensatoires	Surfaces de prés salés restaurés	Suivi des habitats de vases et prés salés			
		Limitation des mouillages, hivernage et de la circulation sur les prés salés	Sensibilisation, information Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Contrat Natura 2000	Surfaces de prés salés restaurés Mise en place de plans de cheminements, stockage des annexes Nettoyage de macro-déchets Entretien des infrastructures bocagères et ripisylves				
		Surveillance de l'embroussaillement des prés salés du haut schorre	Animation Natura 2000 Contrat Natura 2000	Surfaces de prés salés restaurés, entretenus				
	A.7 Contenir et éradiquer les espèces invasives	Inventaire des espèces invasives et potentiellement invasives	Suivis et études	Inventaire	Nombre de pieds d'espèces invasives Surfaces affectées par les espèces invasives			
		Mesures de limitation, d'élimination des espèces invasives	Contrat Natura 2000	Surfaces traitées Nombre de pieds d'espèces invasives détruits				
		Mesures de sensibilisation	Sensibilisation, information	Outils de communication produits et distribués				

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	INTITULE DE LA MESURE	DESCRIPTION	NATURE DE LA MESURE	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'EVALUATION	OPERATEURS	INDICATEURS DE REALISATION	PERSPECTIVES D'AMELIORATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE
B- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels marins d'intérêt communautaire	B.1 Restaurer la qualité des eaux littorales	Amélioration de la qualité des eaux littorales	Animation Natura 2000	Actions de restauration de la qualité des eaux : Actions agricoles Linéaire de bocage reconstitué Surface de MAE mise en œuvre Actions non-agricoles (phytosanitaires)	Résultats des suivis de qualité de l'eau : Réseau IFREME : REMI, RNO, REPHY Réseau ARS (gisements de coquillages, eaux de baignade, eaux conchylicoles) Réseau DCE Réseau REBENT Réseau CQEL (CG22) Echouage algues (CEVA)			
	B.2 Maintenir et restaurer les herbiers de zostères	Optimisation des mouillages	Suivis et études Animation Natura 2000 Mesures règlementaires et administratives Evaluation des incidences Natura 2000 Contrat Natura 2000	Installation de mouillages écologiques Mise en place de mouillages groupés Installation de bouées visiteurs Respect de l'interdiction des mouillages forains Limitation, déplacement des mouillages présents	Suivi des herbiers de Zostera noltii et Zostera marina Suivi des estrans de sables fins et des habitats d'estuaires			
		Mise en œuvre de pratiques de pêche à pied respectueuses des herbiers de zostères	Animation Natura 2000 Mesures règlementaires et administratives	Application de la règlementation Suivi de la fréquentation Marées de sensibilisation				
		Suivi des herbiers de zostères	Suivis et études	Suivis				
	B.3 Maintenir et restaurer les habitats de champs de blocs	Mise en œuvre de pratiques de pêche à pied respectueuses des champs de blocs	Animation Natura 2000 Mesures règlementaires et administratives	Application de la règlementation Suivi de la fréquentation Marées de sensibilisation	Suivi des habitats de champs de blocs			
		Suivi des champs de blocs	Suivis et études	Suivis				
	B.4 Maintenir les habitats de bancs de maërl, bancs de sable coquillier	Interdiction de clapage à proximité de l'habitat	Animation Natura 2000 Mesures règlementaires et administratives	Interdiction du clapage	Suivi des bancs de maërl Suivi de la colonisation de la Crépidule			
		Lutte contre la colonisation des bancs de maërl par les crépidules	Contrats Natura 2000	Définition d'un cahier des charges pour la mise en œuvre de contrats Natura 2000 en mer Mise en œuvre de contrats Natura 2000 : Lutte contre la crépidule et adaptation des outils de pêche sur les bancs de maërl				
		Adaptation des outils de pêche sur les bancs de maërl	Suivis et études Contrats Natura 2000					
		Suivi des bancs de maërl	Suivis et études	Suivis				

		Amélioration de la connaissance	Suivis et études	Inventaires et suivis				
		Restauration et entretien des habitats	Contrat Natura 2000 MAE	Linéaires de cours d'eau, de berges et de fossés entretenus Installation de pompes à museaux				
		Maintien des habitats favorables à l'espèce	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Contrat Natura 2000 Fonds trame verte et bleue MAE	Actions de gestion et de restauration des habitats				
		Restauration ou renforcement des continuités écologiques		Aménagements de passages à Loutre				
		Maîtrise de la fréquentation		Aménagements de mise en défens				
		Aménagement de gîtes	Contrat Natura 2000	Aménagements de gîtes				
		Amélioration de la connaissance	Suivis et études	Etudes et suivis				
		Maintien, restauration et gestion des habitats	Contrat Natura 2000 MAE	Actions de maintien, restauration, de gestion des habitats				
		Protection des gîtes	Contrat Natura 2000	Marquage des arbres gîtes Protection des gîtes				
		Amélioration des connaissances	Suivis et études	Etudes et suivis				
		Sensibilisation des propriétaires et des collectivités	Sensibilisation, information	Actions de sensibilisation, information				
		Amélioration de la connaissance	Suivis et études	Etudes et suivis				
		Formulation de préconisations	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Sensibilisation, information Mesures règlementaires et administratives Charte Natura 2000	Formulation de préconisations Signature de charte Natura 2000 Formation des professionnels de sports nature Mesures et outils de sensibilisation				
		Suivi des actions du SAGE, des syndicats de bassins versants et de la FDPPMA	Animation Natura 2000	Mesures de restauration de la qualité de l'eau et des sédiments, des milieux aquatiques Ouvrages aménagés ou supprimés				
		Amélioration des connaissances	Suivis et études	Prospections et suivis				
		Maintien des habitats favorables à l'espèce	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Contrat Natura 2000	Maîtrise de la fréquentation Aménagements de mise en défens				
		Amélioration des connaissances	Suivis et études	Prospections et suivis				
		Maintien des habitats favorables à l'espèce	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Contrat Natura 2000	Maîtrise de la fréquentation Limitation des aménagements Aménagements de mise en défens Surface de Carpobrotus edulis arrachées				
		Travaux de mise en défens	Contrat Natura 2000					
		Amélioration des connaissances	Suivis et études	Prospections et suivis				
		Protection, restauration et gestion des habitats	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Contrat Natura 2000	Zones humides restaurées et entretenues Mares créées et entretenues Aménagements de passage à faune				

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	INTITULE DE LA MESURE	DESCRIPTION	NATURE DE LA MESURE	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'EVALUATION	OPERATEURS	INDICATEURS DE REALISATION	PERSPECTIVES D'AMELIORATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE
C- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels	C.1 Maintenir et restaurer les habitats de l'Agrion de Mercure	Amélioration de la connaissance	Suivis et études	Inventaires et suivis	Suivi des populations d'Agrion de Mercure			
		Restauration et entretien des habitats	Contrat Natura 2000 MAE	Linéaires de cours d'eau, de berges et de fossés entretenus Installation de pompes à museaux				
	C.2 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe et favoriser son retour sur le littoral	Maintien des habitats favorables à l'espèce	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Contrat Natura 2000 Fonds trame verte et bleue MAE	Actions de gestion et de restauration des habitats	Linéaires de ripisylves préservées Suivi des populations de Loutre d'Europe			
		Restauration ou renforcement des continuités écologiques		Aménagements de passages à Loutre				
		Maîtrise de la fréquentation		Aménagements de mise en défens				
		Aménagement de gîtes	Contrat Natura 2000	Aménagements de gîtes				
		Amélioration de la connaissance	Suivis et études	Etudes et suivis				
	C.3 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels	Maintien, restauration et gestion des habitats	Contrat Natura 2000 MAE	Actions de maintien, restauration, de gestion des habitats	Suivis de l'état de conservation des populations et des gîtes			

	des populations de chiroptères	Protection des gîtes	Contrat Natura 2000	Marquage des arbres gîtes Protection des gîtes				
		Amélioration des connaissances	Suivis et études	Etudes et suivis				
		Sensibilisation des propriétaires et des collectivités	Sensibilisation, information	Actions de sensibilisation, information				
	C.4 Maintenir et restaurer les habitats des mammifères marins	Amélioration de la connaissance	Suivis et études	Etudes et suivis	Suivis des populations de mammifères marins			
		Formulation de préconisations	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Sensibilisation, information Mesures règlementaires et administratives Charte Natura 2000	Formulation de préconisations Signature de charte Natura 2000 Formation des professionnels de sports nature Mesures et outils de sensibilisation				
	C.5 Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des populations de poissons migrateurs	Suivi des actions du SAGE, des syndicats de bassins versants et de la FDPPMA	Animation Natura 2000	Mesures de restauration de la qualité de l'eau et des sédiments, des milieux aquatiques Ouvrages aménagés ou supprimés	Indices abondance Saumon Indices abondance Anguille (un ou plusieurs bassins versants/an) Indices abondances larves de lamproies (en développement) Evolution des taux d'étagement des cours d'eau			
	C.6 Maintenir et restaurer les habitats du Trichomanès remarquable	Amélioration des connaissances	Suivis et études	Prospections et suivis	Nombre de stations Surface gamétophytes Nombre de pieds de sporophytes (forme feuillée)			
		Maintien des habitats favorables à l'espèce	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Contrat Natura 2000	Maîtrise de la fréquentation Aménagements de mise en défens				
	C.7 Maintenir et restaurer les habitats de l'Oseille des Rochers	Amélioration des connaissances	Suivis et études	Prospections et suivis	Nombre de stations Nombre de plants			
		Maintien des habitats favorables à l'espèce	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Contrat Natura 2000	Maîtrise de la fréquentation Limitation des aménagements Aménagements de mise en défens Surface de Carpobrotus edulis arrachées				
		Travaux de mise en défens	Contrat Natura 2000					
	C.8 Maintenir et restaurer les habitats des autres espèces d'intérêt communautaire et remarquables	Amélioration des connaissances	Suivis et études	Prospections et suivis	Suivi des populations d'amphibiens, de reptiles, d'invertébrés Suivi des espèces floristiques remarquables			
		Protection, restauration et gestion des habitats	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Contrat Natura 2000	Zones humides restaurées et entretenues Mares créées et entretenues Aménagements de passage à faune				

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	INTITULE DE LA MESURE	DESCRIPTION	NATURE DE LA MESURE	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'EVALUATION	OPERATEURS	INDICATEURS DE REALISATION	PERSPECTIVES D'AMELIORATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE
D-Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels	D.1 Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales	Protection des sites de nidification	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Sensibilisation, information Mesures règlementaires et administratives Charte Natura 2000	Délimitation et protection des sites de nidification Mesures et outils de sensibilisation	Suivi des populations des espèces nicheuses DO et des espèces patrimoniales			
		Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens	Contrat Natura 2000 MAE	Aménagement de mise en défens				
		Mesures de gestion des habitats		Mesures de gestion des habitats				
		Extension du site Natura 2000	Animation Natura 2000	Extension du site Natura 2000				
	D.2 Maintenir la fonctionnalité des habitats des oiseaux d'eau et marins	Protection des sites de nourrissage et des reposoirs	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Sensibilisation, information Mesures règlementaires et administratives Charte Natura 2000	Délimitation et protection des sites de nourrissage et de reposoirs Mesures et outils de sensibilisation	Suivi des populations des espèces de la DO et des espèces patrimoniales			
		Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens	Contrat Natura 2000	Aménagement de mise en défens				
		Amélioration de la connaissance des pratiques de chasse	Suivis et études	Recensement des pratiques de chasse				
		Amélioration de la connaissance des oiseaux marins et de leurs habitats fonctionnels	Suivis et études	Suivis et études oiseaux marins				
	D.3 Evaluer l'impact de sports nature sur l'avifaune et soumettre des recommandations	Amélioration de la connaissance	Suivis et études	Outils de connaissance	Suivi des populations des espèces de la DO et des espèces patrimoniales			
		Formulation de préconisations pour la pratique des sports nature	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Sensibilisation, information Mesures règlementaires et administratives Charte Natura 2000	Formulation de préconisations Signature de charte Natura 2000/Conventions Formation des professionnels de sports nature Mesures et outils de sensibilisation				
		Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens	Contrat Natura 2000	Aménagement de mise en défens				

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	INTITULE DE LA MESURE	DESCRIPTION	NATURE DE LA MESURE	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'EVALUATION	OPERATEURS	INDICATEURS DE REALISATION	PERSPECTIVES D'AMELIORATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE
E-Maintenir et favoriser des activités cohérentes avec les enjeux de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	E.1.1 Maintenir et promouvoir les pratiques agricoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Inventaire des pratiques agricoles sur le site Natura 2000	Suivis et études	Inventaire des pratiques agricoles	Surface d'habitats entretenus Surface en prairies permanentes Densité en infrastructures agro-écologiques Linéaire bocager entretenu et restauré			
		Adoption de pratiques agricoles favorables à la biodiversité	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 MAE	Nombre de MAE, MAEt Nombre de MAEt Biodiversité Nombre de contrats Natura 2000 Nombre de signature de chartes Natura 2000				
		Aménagements hydrauliques	Contrat Natura 2000					
	E.1.2 Maintenir et promouvoir des pratiques conchylicoles respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Amélioration de la connaissance des interactions de la conchyliculture avec les habitats et espèces	Suivis et études	Amélioration des connaissances sur les interactions conchyliculture/habitats et espèces Inventaire des itinéraires empruntés sur l'estran Connaissance des pratiques d'installation et d'entretien des parcs	Suivi des herbiers de *Zostera marina* et de *Zostera noltii* Suivi de la colonisation des habitats par les huîtres creuses			
		Mise en œuvre de pratiques conchylicoles favorables aux habitats et espèces marines	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Information et sensibilisation des professionnels Définition d'un cahier des charges pour des mesures conchylicoles et mise en œuvre Elaboration et signatures d'une charte Natura 2000				
		Anticipation et accompagnement des mutations de l'activité	Suivis et études Animation Natura 2000	Suivi des travaux innovants				
		Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000	Suivi de la mise en œuvre du Schéma des structures des exploitations marines des Côtes d'Armor, du volet Mer du SCoT				
	E.1.3 Maintenir et promouvoir des pratiques de pisciculture et d'algoculture respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Amélioration de la connaissance des interactions avec les habitats et espèces	Suivis et études	Amélioration des connaissances sur les interactions pisciculture, algoculture/habitats et espèces	Suivi des espèces d'algues potentiellement invasives(Wakamé) ou entrant en compétition spatiale avec des espèces présentes (*Saccorhiza polyschides*)			
		Mise en œuvre de pratiques aquacoles favorables aux habitats et espèces marines	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Inventaire des itinéraires empruntés sur l'estran Information et sensibilisation des professionnels Définition d'un cahier des charges pour des mesures aquacoles et mise en œuvre Elaboration et signatures d'une charte Natura 2000				
		Anticipation et accompagnement des mutations de l'activité	Suivis et études Animation Natura 2000	Suivi des travaux innovants				
		Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000	Suivi de la mise en œuvre du Schéma des structures des exploitations marines des Côtes d'Armor, du volet Mer du SCoT				
	E.1.4 Maintenir et promouvoir des pratiques d'exploitation des algues et végétaux marins respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Amélioration de la connaissance des pratiques	Suivis et études	Amélioration de la connaissance des pratiques Inventaire des itinéraires empruntés sur l'estran	Suivi des couvertures en fucales Suivi des champs de laminaires			
		Mise en œuvre de pratiques favorables aux habitats et espèces marines	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Amélioration des interactions exploitation des algues/habitats et espèces marines Mise en œuvre de l'analyse des risques pêche Définition d'un cahier des charges pour la mise en œuvre de contrats Natura 2000 en mer Elaboration et signatures d'une charte Natura 2000 Information et sensibilisation des professionnels				
		Suivi des couvertures en fucales et laminaires	Suivis et études	Suivi des couvertures en fucales Suivi des champs de laminaires				
	E.1.5 Maintenir et promouvoir des pratiques de pêche respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Mise en œuvre de la méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats et espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche marine.	Suivis et études	Mise en œuvre de la méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats et espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche marine.	Suivi des habitats subtidaux, et notamment des habitats sensibles : Herbiers de Zostères Bancs de maërl Sables coquilliers			
	E.2.1 Maîtriser la fréquentation piétonne et les sports de pleine nature sur les espaces sensibles	Aménagements de mise en défens	Contrat Natura 2000	Aménagement de mise en défens	Suivi des habitats d'intérêt communautaire et remarquables			
		Amélioration des connaissances	Suivis et études	Inventaire des pratiques Etudes des interactions				
		Formulation de préconisations pour la pratique des sports nature	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Sensibilisation, information Mesures règlementaires et administratives	Formulation de préconisations Signature de charte Natura 2000/Conventions Mesures et outils de sensibilisation Formation des professionnels de sports nature				

			Charte Natura 2000					
		Formulation de préconisations pour les itinéraires de randonnée	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Sensibilisation, information Mesures règlementaires et administratives Charte Natura 2000					
		Optimisation des contrôles des services de l'Etat	Mesures règlementaires et administratives	Coordination des gestionnaires avec les services de l'Etat				
	E.2.2 Maîtriser le développement de la navigation de plaisance et des activités nautiques	Amélioration des connaissances	Suivis et études	Inventaire des pratiques Etudes des interactions	Suivi des habitats d'intérêt communautaire et remarquables			
		Formulation de préconisations pour la pratique des activités nautiques et des sports de plaisance	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Sensibilisation, information Mesures règlementaires et administratives Charte Natura 2000	Formulation de préconisations Signature de charte Natura 2000/Conventions Mesures et outils de sensibilisation Formation des professionnels de sports nature				
		Optimisation des contrôles des services de l'Etat	Mesures règlementaires et administratives	Coordination des gestionnaires avec les services de l'Etat				
	E.2.3 Maîtriser le développement des activités de pêche plaisance	Amélioration des connaissances	Suivis et études	Inventaire des pratiques	Etat de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables Suivi des espèces faisant l'objet de prélèvements			
		Amélioration des pratiques	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000 Sensibilisation, information Mesures règlementaires et administratives Charte Natura 2000	Mise en place d'outils de gestion locaux Mesures et outils de sensibilisation				
		Optimisation des contrôles des services de l'Etat	Mesures règlementaires et administratives	Coordination des gestionnaires avec les services de l'Etat				

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	INTITULE DE LA MESURE	DESCRIPTION	NATURE DE LA MESURE	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'EVALUATION	OPERATEURS	INDICATEURS DE REALISATION	PERSPECTIVES D'AMELIORATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE
F-Animer, mettre en œuvre et évaluer le Document d'Objectifs	F.1.1 Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Suivis et études	Mise en place de suivis Etudes spécifiques	Suivi des habitats d'intérêt communautaire et remarquables			
		Suivi de l'état de conservation des habitats remarquables						
		Evaluation de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre						
	F.1.2 Suivre et évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et remarquables	Suivi de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire	Suivis et études	Mise en place de suivis Etudes spécifiques	Suivi des espèces d'intérêt communautaire et remarquables			
		Suivi de l'état de conservation des espèces remarquables						
		Evaluation de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre						
	F.2 Favoriser les politiques d'acquisition foncière et assurer une gestion cohérente avec les enjeux Natura 2000	Favoriser et suivre l'acquisition de parcelles	Animation Natura 2000 Acquisition foncière	Surface de parcelles acquises Mesures de restauration/gestion sur les parcelles acquises	Suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables			
		Assurer une gestion des sites acquis cohérente avec les enjeux Natura 2000						
	F.3 Informer, communiquer et sensibiliser les usagers au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Création de supports et outils de communication	Sensibilisation, information	Supports et outils de communication réalisés Panneaux et signalétiques mis en place Articles publiés Animations effectuées	Suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables			
		Sensibilisation et information du public	Sensibilisation, information					
		Sensibilisation et information des pratiquants de sports nature	Sensibilisation, information Charte Natura 2000					
		Sensibilisation et information des usagers de l'estran	Sensibilisation, information Charte Natura 2000					
		Sensibilisation et information des professionnels	Sensibilisation, information Charte Natura 2000					
		Partenariats	Sensibilisation, information	Partenariats montés				
	F.4 Veiller à la cohérence des documents de planification, programmes d'action et projets sur le site	Prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les documents de planification et programmes d'action	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000	Participation aux réunions de concertation Prise en compte des objectifs de conservation dans les documents de planification Accompagnement des porteurs de projets pour les évaluations des incidences Natura 2000	Suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables			
		Veiller à la compatibilité des orientations des documents de planification	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000					
		Assistance aux porteurs de projets	Animation Natura 2000 Evaluation des incidences Natura 2000					
	F.5 Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Proposition d'extension du site au COPIL	Animation Natura 2000	Extension du site Natura 2000	Intégration des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans le périmètre Natura 2000			

SUIVIS DES HABITATS

GRANDS TYPES DE MILIEUX	HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE, FLORE	CODE EUROPEEN NATURA 2000	SURFACE COUVERTE PAR L'HABITAT EN HA	ETAT DE CONSERVATION A L'ISSU DE L'INVENTAIRE	EVOLUTION DE LA SURFACE (HA OU %)	EVOLUTION QUALITATIVE DE LA STRUCTURE ET DE LA FONCTIONNALITE	EVOLUTION QUALITATIVE DE L'ETAT DE CONSERVATION	RECOMMANDATIONS
Végétation des laisses de mer sur sables et galet	Végétation annuelle des laisses de mer sur substrat sableux à vaseux	1210-1	2,12	88% en bon état 12% en mauvais état				
	Végétation annuelle des laisses de mer sur cordons de galets	1210-2	3,83	94% en bon état 1% en état moyen 5% en mauvais état				
	Végétation vivace des laisses de mer sur cordons de galets	1220-1	5,31	98% en bon état 2% en état moyen à mauvais				
	Végétation des revers internes des cordons de galets	1220-2	10,47	91% en bon état 4% en moyen état 5% en mauvais état				
Vases et prés salés	Salicorniaies des bas niveaux	1310-1	46,22	70% en mauvais état 10% en état moyen 20% en mauvais état				
	Salicorniaies annuelles du haut-schorre	1310-2	1,82	90% en bon état 10% en état moyen				
	Spartinaies	1320-1	0,45	100% en état moyen				
	Prés salés du bas schorre	1330-1	14,62	92% en bon état 4% en état moyen 4% en état mauvais				
	Prés salés du moyen schorre	1330-2	66,15	93% en bon état 7% en état moyen				
	Prés salés du haut schorre	1330-3	20,89	96% en bon état 4% en état moyen				
	Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée	1330-5	24,52	99% en bon état 1% en mauvais état				
Dunes	Dunes embryonnaires	2110-1	1,91	42% en bon état 58% en mauvais état				
	Dunes mobiles à oyat	2120-1	1,34	74% en bon état 13% en état moyen 13% en mauvais état				
	Dunes fixées	**2130***	0,03	100 % en mauvais état				
Pelouses et falaises littorales	Végétation chasmophytique des fissures de rochers	1230-1	3,95	99% en bon état 1% en mauvais état				
	Autres groupements des fissures de rochers à Juncus spp.	1230	1,14	100% en bon état				
	Pelouses aérohalines	1230-3	19,49	70% en bon état 12% en état moyen 18% en mauvais état				
	Pelouses rases sur dalles rocheuses	1230-6	0,56	95% en bon état 5% en état moyen				
	Pelouses vernales à Isoëtes	3120-2	0,52	100% en bon état				
	Végétation des colonies d'oiseaux marins	1430-2	0,35	100% en bon état				
	Grottes en mer à marées de la façade atlantique	8330-1	Non cartographié	Non déterminé				
Landes littorales	Landes littorales à Ajoncs de Le Gall	4030-3	2,38	93% en bon état 7% en état moyen				
	Landes littorales à Ajoncs maritimes	4030-2	10,95	67% en bon état 8% en état moyen 25% en mauvais état				
	Végétation à Ombilic de Vénus et Doradille de Billot	8220-13	Non cartographié	Non déterminé				
Landes intérieures et communautés associées	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophe	3110-1	0,26	100% en bon état				
	Landes humides	**4020-1***	7,69	6% en bon état 78% en état moyen 16% en mauvais état				
	Landes sèches	4030-5	57,94	35% en bon état 2% en état moyen 63% en mauvais état				
	Landes mésophiles	4030-8	10,96	36% en bon état 2% en état moyen 62% en mauvais état				
	Pelouses sèches acidiphiles	**6230-6***	1,07	87% en bon état 2% en état moyen 11% en mauvais état				
	Prairies humides oligotrophes	6410-6 et 7	0,97	33% en bon état 9% en état moyen 58% en mauvais état				
Mégaphorbiaies et roselières	Mégaphorbiaies eutrophes à mésotrophes	6430-4	5,403	96% en bon état				

				4% en état moyen				
Boisements	Hêtraies à Dryopteris et Sanicule d'Europe	9130-1	0,14	100% en bon état				
	Hêtraies-chênaies à Houx	9120-1 et 2	26,65	100% en bon état				
	Aulnaies-frênaies	**91E0*-8**	0,6	13% en bon état 87% en mauvais état				
	Ormaies littorales	**9180-1***	5,78	80% en bon état 11% en état moyen 9% en mauvais état				
Lagune littorale	**Lagune littorale**	**1150-1***	6,5	100% en état moyen				

GRANDS TYPES DE MILIEUX	HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE, FLORE	CODE EUROPEEN NATURA 2000	SURFACE COUVERTE PAR L'HABITAT EN HA	ETAT DE CONSERVATION A L'ISSU DE L'INVENTAIRE	EVOLUTION DE LA SURFACE (HA OU %)	EVOLUTION QUALITATIVE DE LA STRUCTURE ET DE LA FONCTIONNALITE	EVOLUTION QUALITATIVE DE L'ETAT DE CONSERVATION	RECOMMANDATIONS
Estuaires	Estuaires	1130	588	Bon à moyen				
Vases marines côtières			925	Moyen à mauvais				
Herbiers de *Zostera noltii*	Habitat en mosaïque sur les estuaires (1130), les estrans de sable fins (1140-3), les lagunes littorales (1150-1)		149	Bon à moyen				
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	Sables des hauts de plage à Talitres	1140-1	6400	Moyen				
	Galets et cailloutis des hauts de plage à *Orchestia*	1140-2		Moyen				
	Estrans de sable fin	1140-3		Bon à moyen				
	Estrans de sables grossiers et graviers	1140-5		Bon				
	Sédiments hétérogènes envasés	1140-6	47	Moyen				
Récifs	Roche supralittorale	1170-1	3450	Bon				
	Roche médiolittorale en mode abrité	1170-2		Bon à moyen				
	Roche médiolittorale en mode exposé	1170-3		Bon				
	Roche infralittorale en mode exposé	1170-5		Bon				
	Roche infralittorale en mode abrité	1170-6		Bon				
	Cuvettes ou mares permanentes	1170-8	63	Bon				
	Champs de blocs	1170-9	735	Moyen				
Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine	Sables fins propres et légèrement envasés	1110-1	Quelques hectares	Bon à moyen				
	Herbiers de *Zostera marina*		448	Bon à moyen				

GRANDS TYPES DE MILIEUX	HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE, FLORE	HABITAT DECLINE	CODE EUROPEEN NATURA 2000	SURFACE COUVERTE PAR L'HABITAT EN HA	ETAT DE CONSERVATION A L'ISSU DE L'INVENTAIRE	EVOLUTION DE LA SURFACE (HA OU %)	EVOLUTION QUALITATIVE DE LA STRUCTURE ET DE LA FONCTIONNALITE	EVOLUTION QUALITATIVE DE L'ETAT DE CONSERVATION	RECOMMANDATIONS
Récifs	Roche infralittorale en mode exposé	Zone à laminaires mixtes denses Zone à laminaires mixtes clairsemées	1170-5	A3.31 A3.22	Inconnu				
Roches et blocs circalittoraux	Pas de correspondance	Roches et blocs circalittoraux à Gorgone (*Eunicella verrucosa*) et rose de mer (*Pentapora fascialis*) sans algues sciaphiles	Code à créer	A4.13	Inconnu				
Galets et cailloutis circalittoraux	Pas de correspondance	Galets et cailloutis circalittoraux côtiers simples ou à *Ophiothrix fragilis* (code à créer)	Code à créer	Code à créer	Inconnu				
Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine	Sables grossiers et graviers, bancs de maërl	Sables grossiers et graviers sublittoraux marins du circalittoral côtier simples ou à *Branchiostoma lanceolatum*	1110-3	A5.135	Inconnu				
Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine	Sables grossiers et graviers, bancs de maërl	Sables grossiers et graviers sublittoraux marins infralittoraux	1110-3	A5.12	Inconnu				
Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine	Sables moyen dunaires	Sables fins à moyens infralittoraux mobiles marins	1110-2	A5.23	Inconnu				

Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine	Sables grossiers et graviers, bancs de maërl	Bancs de maërl propre	1110-3	A5.511	Bon à mauvais				
Grandes criques et baies peu profondes	Vasières infralittorales	Bancs de crépidules sur vase	1160-1	Code à créer	Bon, au regard de l'évolution des bancs				
Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine Grandes criques et baies peu profondes	Sables grossiers et graviers, bancs de maërl Vasières infralittorales	Bancs de maerl*crépidules sur vase	1110-3*1160-1	A5.511*Code à créer	Mauvais (colonisation par les crépidules)				
Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine	Sables grossiers et graviers, bancs de maërl	Bancs de maërl*sables grossiers et graviers sublittoraux	1110-3	A5.511*A5.135	Inconnu				

SUIVI DES ESPÈCES

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	CODE DE L'ESPECE	REPARTITION SUR LE SITE	ESTIMATION DE LA POPULATION 2012	EVOLUTION DE LA POPULATION	EVOLUTION QUALITATIVE DE LA STRUCTURE ET DE LA FONCTIONNALITE	EVOLUTION QUALITATIVE DE L'ETAT DE CONSERVATION	RECOMMANDATIONS
Escargot de Quimper	*Elona quimperiana*	1007	Bien présent sur le site dans les secteurs boisés	Manque de données				Pas d'inventaire spécifique régulier
Agrion de Mercure	*Coenagrion mercuriale*	1044	Marais de Trestel Château de Lizildry Anse de Camarel	Manque de données				Pas d'inventaire spécifique régulier Prospections nécessaires sur de nouvelles stations
Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*	1083	Bien présent sur le site dans les secteurs boisés	Manque de données				Pas d'inventaire spécifique régulier
Loutre d'Europe	*Lutra lutra*	1355	Jaudy, Guindy, Bizien, Trieux, Leff	Manque de données				Etude de 2009 sur le Jaudy-Guindy-Bizien et les ruisseaux côtiers Prospections nécessaires sur le Trieux et le Leff
Grand dauphin	*Tursiops truncatus*	1349	Potentiellement sur tout le site Natura 2000	Manque de données				Etudes et suivis nécessaire
Marsouin commun	*Phocoena phocoena*	1351	Potentiellement sur tout le site Natura 2000	Manque de données				Etudes et suivis nécessaire
Phoque gris	*Halichoerus grypus*	1364	Potentiellement sur les îles et îlots favorables	Manque de données				Etudes et suivis nécessaire
Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	1308	9 sites de présence sur le site et à proximité	Manque de données				Poursuite des suivis nécessaire
Grand rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	1304	13 sites de présence sur le site et à proximité	Manque de données				Poursuite des suivis nécessaire
Petit rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	1303	25 sites de présence sur le site et à proximité	Manque de données				Poursuite des suivis nécessaire
Lamproie marine	*Petromyzon marinus*	1095	Jaudy, Trieux, Leff	Manque de données				Indices d'abondance larves de lamproies en développement
Lamproie de Planer	*Lampetra planeri*	1096	Jaudy, Guindy, Bizien, Trieux, Leff, affluents	Manque de données				Indices d'abondance larves de lamproies en développement
Grande alose	*Alosa Alosa*	1102	Jaudy, Trieux, Leff	Entre 200 et 300 individus sur le Trieux entre 2009 et 2010				Suivis spécifiques en 2008, 2009 et 2010
Alose feinte	*Alosa fallax fallax*	1103	A rechercher	Manque de données				Suivis spécifiques en 2008, 2009 et 2010
Saumon Atlantique	*Salmo salar*	1106	Jaudy, Guindy, Trieux, Leff	Variations interannuelles fortes des indices d'abondance				Indice abondance Saumon tous les ans sur les cours d'eau concernés
Chabot	*Cottus gobio*	1163	Amont du Jaudy et du Trieux, affluents	Manque de données				Pas de suivi spécifique
Trichomanes remarquable	*Trichomanes speciosum*	1421	2 stations : Plouézec et île d'Er	2 stations : Plouézec et île d'Er				Nouvelles prospections nécessaires
Oseille des Rochers	*Rumex rupestris*	1441	1 station : Bréhat	1 station : Bréhat				Nouvelles prospections nécessaires

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE I DO	ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DO	CODE DE L'ESPECE	REPARTITION SUR LE SITE	ESTIMATION DE LA POPULATION (2012)	EVOLUTION DE LA POPULATION	EVOLUTION QUALITATIVE DE LA STRUCTURE ET DE LA FONCTIONNALITE	EVOLUTION QUALITATIVE DE L'ETAT DE CONSERVATION	RECOMMANDATIONS
Aigrette garzette	*Egretta garzetta*	A026	Ensemble du littoral Une colonie sur Saint-Riom	50 à 60 couples				
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*	A072	Littoral, landes et boisements : Massif de Penhoat-Lancerf Bois de Beauport	1 à 2 couples				
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*	A082	Massif de Penhoat-Lancerf	1 couple potentiel				
Engoulevent d'Europe	*Caprimulgus europaeus*	A224	Massif de Penhoat-Lancerf Bois de Beauport	10 couples				
Faucon pèlerin	*Falco peregrinus*	A103	Falaises de Plouha et Plouézec	1 à 2 couples				
Fauvette pitchou	*Sylvia undata*	A302	Landes littorales des hauts de falaises de Plouha à Plouézec Landes du massif de Penhoat-Lancerf	Manque de données				
Gravelot à collier interrompu	*Charadrius alexandrinus*	A138	Sillon de Talbert, île d'Er et quelques autres îlots	5 à 7 couples				
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	A229	Littoral et estuaires	Manque de données				
Pic mar	*Dendrocopos medius*	A238	Manque de données	Manque de données Potentiellement 1 couple				
Pic noir	*Dryocopus martius*	A236	Massif de Penhoat-Lancerf Bois de Beauport Vallée du Jaudy Littoral	Au moins 2 couples				
Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*	A193	Nidification sur les îlots 26 sites occupés en 2011 70 depuis 2000	66 à 72 couples				
Sterne naine	*Sterna albifrons*	A195	Abords de la réserve du Sillon de Talbert	8 couples				
Sterne caugek	*Sterna sandvicensis*	A191	Nidification sur les îlots, principalement à l'ouest de Bréhat et archipel de Modez	6 couples				
Sterne de Dougall	*Sterna dougallii*	A192	Archipel de Bréhat, sans preuve de nidification	13 couples nicheurs en 2006 4 individus observés en 2011, pas de nidification				
Sterne arctique	*Sterna paradisea*	A194	1 couple potentiel entre les années 1990 et 2001	Non revu sur le site depuis 2001				
Toutes autres espèces DO								

8 CAHIER DES CHARGES TYPE

LES CONTRATS NATURA 2000

Les propriétaires, exploitants et ayants-droit, de terrains inclus dans le site Natura 2000 peuvent bénéficier de contrats Natura 2000. Ces contrats comportent un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le document d'objectifs et sont financés en partie par le Ministère en charge de l'Écologie et le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).
Le contrat Natura 2000, conclu entre le préfet et le signataire est établi sur des parcelles incluses dans le site Natura 2000 pendant cinq ans et porte sur des engagements qui visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Les engagements contenus dans les contrats Natura 2000 doivent être conformes aux objectifs, aux actions et aux cahiers des charges définis dans le document d'objectifs.

Les cahiers de charges des contrats Natura 2000 comportent :
- Le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer, l'indication des travaux et des prestations ;
- Le descriptif des engagements non rémunérés et correspondant aux bonnes pratiques identifiées dans le Docob ;
- Le descriptif des engagements rémunérés ainsi que le montant et la durée de cette contrepartie financière ;
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements.

LES AVANTAGES POUR LES SIGNATAIRES

Les engagements pris dans le cadre des contrats Natura 2000 permettent de mettre en œuvre:
▪ Des actions ponctuelles (action liée à la restauration d'un habitat, …) ;
▪ Des actions d'entretien récurrentes pendant la durée du contrat (fauche d'entretien, …).
Une contrepartie du contrat Natura 2000 est l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties. Pour être éligibles, les parcelles doivent être incluses dans un site Natura 2000 doté d'un document d'objectifs approuvé.

L'exonération est applicable pendant cinq ans et est renouvelable si un nouveau contrat est signé. Dans le cas du bail rural, les signatures de l'engagement de gestion par le propriétaire et le preneur sont exigées.

LES MODALITÉS DE CONTRÔLE

Les aides financières accordées au titre des contrats Natura 2000 sont versées par l'Agence de Services et de Paiements. Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits dans le cadre des contrats Natura 2000. A cet effet, les services déconcentrés de l'État ou l'Agence de Services et de Paiements peuvent, après en avoir avisé au préalable le titulaire du contrat, vérifier sur place le respect des engagements souscrits. Lorsque le titulaire d'un contrat Natura 2000 ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits ou s'il fait une fausse déclaration, le préfet suspend, réduit ou supprime en tout ou partie l'attribution des aides prévues au contrat.

CONTENU DES CAHIERS DES CHARGES TYPES

Les cahiers des charges types des mesures contractuelles favorisent une mise en œuvre opérationnelle du DOCOB, ils servent de référence pour l'animateur du DOCOB qui aura à les préciser lors du montage de contrats individuels et les services chargés de l'instruction des contrats.
Les cahiers des charges types, présentés contiennent les informations suivantes :
- Les généralités : elles précisent les habitats et/ou espèces concernées sur le site, les objectifs poursuivis, les types de mesures proposées dans ce cadre, les zones d'intervention concernées et éventuellement un commentaire ;
- Les actions contractualisées : elles décrivent les actions sur lesquelles les engagements sont pris, en détaillant les bonnes pratiques non rémunérées et les actions rémunérées ; la mise en œuvre du contrat : qui précise les aides financières engagées, la durée et les modalités d'exécution du contrat et les points de contrôle des engagements.

LISTE DES CAHIERS DES CHARGES TYPES

Les articles R. 414-13 et suivants du code de l'environnement prévoient le cadre réglementaire du document d'objectifs qui doit comprendre un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000.
Ces cahiers des charges types précisent, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière. Ce document décrit donc le plus explicitement possible le contenu de la prestation attendue et des éventuelles contraintes concernant les conditions techniques de réalisation des opérations.
Ainsi, dans le cadre de la démarche Natura 2000, ces cahiers des charges représentent un élément complémentaire et indispensable à la signature de contrat Natura 2000.
Les cahiers des charges ci-après ont été établis d'après les fiches techniques des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 pour les contrats pris en charge par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), annexées à la circulaire du 27 avril 2012.

Les fiches ci-après présentent les cahiers des charges types pour les contrats qui pourront être signés sur le site. Chacun de ces cahiers des charges pourra être utilisé pour la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions du Docob, comme le résume le tableau ci-dessous.

Pour consulter les autres cahiers des charges, se référer à la circulaire ministérielle : Circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'Environnement.
Certaines mesures (hors forêt) sont éligibles à un financement sur la base de barèmes régionaux fixés par l'arrêté préfectoral de la région Bretagne n°2012-3758 du 15 février 2012.
Les mesures relatives aux habitats forestiers (identifiées F227...) font, elles, l'objet de montants plafonnés définis par arrêtés préfectoral régional du 9 juin 2009.

Cahier des charges	**Fiches actions**	
A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	A.2.1 A.2.2 A.4 A.5	A.6 C.3 D.1 E.1.1
A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	A.1.1 A.2.1 A.2.2 A.4	A.5 A.6 C.3 E.1.1
A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	A.1.1 A.2.1 A.2.2 A.4	A.5 A.6 C.3 E.1.1
A32304R : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts	A.2.1 A.2.2 A.4 A.5 A.6	C.1 C.3 D.1 E.1.1
A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	A.1.1 A.2.1 A.2.2 A.4 A.5	A.6 C.1 C.3 D.1 E.1.1
A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	A.3.2 A.4 A.6	C.3 D.1 E.1.1
A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	A.3.2 A.4 A.6	C.3 D.1 E.1.1
A32307P : Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieu humide	A.2.2	
A32308P : Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien des communautés pionnières en milieu sec	A.1.1 A.2.1 A.5	
A32309P : Création ou rétablissement de mares	A.4 C.1	C.8 E.1.1
A32309R : Entretien de mares	A.4 C.1	C.8 E.1.1
A32310R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	A.4 A.6 D.1	
A32311P : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	A.3.2	
A32311R : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	A.3.2	
A32312P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides	A.4 A.6 C.1	C.8 E.1.1
A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	A.4	
A32317P : Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons	A.4	
A32320P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	A.7 C.7	
A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	C.2 C.3	
A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès	A.1.1 A.1.3 A.4	C.6 C.7 D.1

	A.5 A.6 C.2	D.2 D.3 E.2.1
A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact de routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	C.2 C.8	
A32329 : Travaux de lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et arrières plages	A.1.1 A.1.3	
A32332 : Restauration des laisses de mer	A.1.2 A.6 D.1	
F22701 : Création ou rétablissement de clairières ou landes	A.2.1 A.2.2 A.3.1	C.3 D.1
F22703 : Mise en œuvre de régénérations dirigées	A.3.1 C.3	
F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeux de protection	A.3.1 C.3	
F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (durée d'engagement de 30 ans)	A.3.1 C.3 D.1	
F22715 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	A.3.1 C.3	
F22716 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	A.2.1 A.2.2	A.3.1 C.3
F22717 : Travaux d'aménagements de la lisière étagée	A.3.1 C.3	

CHANTIER LOURD DE RESTAURATION DE MILIEUX OUVERTS OU HUMIDES PAR DEBROUSSAILLAGE		A32301P
Objectifs de l'action	Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.	
Habitats et espèces concernés	Habitats : 4020* Landes humides atlantiques tempérées 4030 Landes sèches européennes 6430 Mégaphorbiaies Zones humides	Espèces : 1303 Petit rhinolophe 1304 Grand rhinolophe A302 Fauvette pitchou A224 Engoulevent d'Europe
Localisation de l'action **Surface engagée**	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*	
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Pas de retournement, de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux - Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires - Maintien des éléments de bordure : talus, haies arbustives et arborées - Etablissement des modalités de gestion après restauration	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	**Engagement obligatoire :** - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe (évacuation des produits de la coupe en dehors de la parcelle, à ses abords immédiats) : barème régional fixé à 1300 € / ha en cas d'intervention mécanique ou 2000 € / ha en cas d'intervention manuelle, (- 650 € / ha sans exportation), **Engagements optionnels :** - Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux : barème régional fixé à 800 € /ha, - Dessouchage : barème régional fixé à 1100 € / ha, - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (procédé de débardage le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) : barème régional fixé à 550 € / ha, - Frais de mise en dépôt agréé (transport, depuis le lieu d'exportation, des produits de coupe vers un centre agréé de dépôt des produits de coupe et coûts inhérents à leur traitement) : barème régional fixé à 48 € / ha, - Etudes et frais d'expert (pour un montant < 12% du montant global de l'action), barème régional fixé à 300€ / jour, - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.	
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente	
Montant de l'aide **Financeurs potentiels** **Calendrier de mise en œuvre**	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*	

EQUIPEMENTS PASTORAUX DANS LE CADRE D'UN PROJET DE GENIE ECOLOGIQUE		**A32303P**
Objectifs de l'action	Cette action a pour objectif de financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique. Cette action ne peut être souscrite qu'en complément de l'action A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.	
Habitats et espèces concernés	<u>Habitats :</u> 1330 Prés salés 2130* Dunes fixées 4020* Landes humides atlantiques tempérées 4030 Landes sèches européennes 6430 Mégaphorbiaies Zones humides	<u>Espèces :</u> 1303 Petit rhinolophe 1304 Grand rhinolophe A302 Fauvette pitchou A224 Engoulevent d'Europe
Localisation de l'action **Surface engagée**	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*	
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Temps de travail pour l'installation des équipements - Equipements pastoraux : clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries, …), abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs, installation de barrières… - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état des surfaces (présence des équipements) - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente	
Montant de l'aide **Financeurs potentiels** **Calendrier de mise en œuvre**	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*	

GESTION PASTORALE D'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS DANS LE CADRE D'UN PROJET DE GENIE ECOLOGIQUE	A32303R
Objectifs de l'action	Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, par l'abroutissement et le piétinement des végétaux par le bétail domestique, qui permet de former une « mosaïque » où alternent différents stades de végétation, propice à l'expression d'une riche biodiversité tout en maintenant un milieu globalement ouvert. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques. L'action peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture. Les agriculteurs ne sont pas éligibles (ils peuvent cependant être prestataires de services pour le contractant ou contracter une MAE). L'achat d'animaux n'est pas éligible.
Habitats et espèces concernés	Habitats : 1330 Prés salés 2130* Dunes fixées 4020* Landes humides atlantiques tempérées 4030 Landes sèches européennes 6430 Mégaphorbiaies Zones humides Espèces : 1303 Petit rhinolophe 1304 Grand rhinolophe A302 Fauvette pitchou A224 Engoulevent d'Europe
Localisation de l'action **Surface engagée**	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation de pâturage - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales par année et îlots pâturés : • Période de pâturage, • Race et nombre d'animaux, • Lieux et date de déplacement des animaux, • Suivi sanitaire, complément alimentaire apporté (date, quantité), • Nature et date des interventions sur les équipements pastoraux. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement - Maintien des éléments de bordure (talus, haies de feuillus) - Déparasitage du bétail : usage des avermectines (ivermectine) interdit sur les parcelles engagées - Exclure l'abreuvement direct du bétail au cours d'eau
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau. Les barèmes régionaux varient en fonction des périodes et surfaces pâturées. Le chargement doit être limité, et adapté aux spécificités du milieu (max 0,9 UGB/ha*) Sur les landes, le pâturage doit être évité du mois de mai au mois d'août (présence de l'Engoulevent d'Europe) Sur les zones humides, le pâturage est interdit du 1er novembre au 31 mars. L'affouragement y est interdit afin de ne pas amender les sols (par les déjections au pâturage) et de ne pas importer des graines d'espèces prairiales. - Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, …) - Suivi vétérinaire - Affouragement, complément alimentaire - Fauche des refus - Etudes et frais d'expert : (pour un montant < 12% du montant global de l'action), barème régional fixé à 300€ / jour - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur **équivalent UGB : bovins + 2 ans : 1 UGB, bovins de 6 mois à 2 ans : 0,6 UGB, équidés et asins : 1 UGB, ovins et caprins : 0,15 UGB*
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

	- Existence et tenue du cahier de pâturage - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état des surfaces (présence des équipements) - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Montant de l'aide	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*
Financeurs potentiels	
Calendrier de mise en œuvre	

GESTION PAR FAUCHE D'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS	A32304R	
Objectifs de l'action	L'action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole lorsque des zones broussailleuses (ronciers, ptéridaies, ajoncs) s'étendent aux dépens d'habitats d'intérêt communautaire. Cette fauche peut également être nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique dans les landes sèches et dans les prairies naturelles, parfois en complément du pâturage extensif (fauche des refus…). Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action. L'action peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture. Les agriculteurs ne sont pas éligibles (ils peuvent cependant être prestataires de services pour le contractant ou contracter une MAE).	
Habitats et espèces concernés	Habitats : 1330 Prés salés 4020* Landes humides atlantiques tempérées 4030 Landes sèches européennes 6430 Mégaphorbiaies Zones humides	Espèces : 1044 Agrion de Mercure 1303 Petit rhinolophe 1304 Grand rhinolophe A302 Fauvette pitchou A224 Engoulevent d'Europe
Localisation de l'action **Surface engagée**	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*	
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation de fauche - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Pas de retournement, de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux - Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires - Maintien des éléments de bordure : talus, haies de feuillus	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	**Engagements obligatoires :** - Fauche manuelle ou mécanique : barème régional pour un passage fixé à 650 €/ha en cas d'intervention mécanique sur des landes, 600€/ha en cas d'intervention mécanique sur d'autres habitats agropastoraux, 1000 € / ha en cas d'intervention manuelle (« à pieds ») (- 100 € / ha sans exportation). **Engagements optionnels :** - Frais de mise en dépôt agréé (transport, depuis le lieu d'exportation, des produits de coupe vers un centre agréé de dépôt des produits de coupe et coûts inhérents à leur traitement) : barème régional fixé à 48 € / ha ; - Études et frais d'expert (pour un montant < 12% du montant global de l'action), barème régional fixé à 300€ / jour ; - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.	
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente	
Montant de l'aide **Financeurs potentiels** **Calendrier de mise en œuvre**	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*	

CHANTIER D'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS PAR GYROBROYAGE OU DEBROUSSAILLAGE LEGER	A32305R
Objectifs de l'action	Lorsque l'embroussaillement d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines tâches arbustives (saulaies), ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (fougère aigle, callune, molinie, genêts).
Habitats et espèces concernés	Habitats : 1230 Pelouses aérohalines 1330 Prés salés 2130* Dunes fixées 4020* Landes humides atlantiques tempérées 4030 Landes sèches européennes 6430 Mégaphorbiaies Zones humides Espèces : 1044 Agrion de Mercure 1303 Petit rhinolophe 1304 Grand rhinolophe A302 Fauvette pitchou A224 Engoulevent d'Europe
Localisation de l'action **Surface engagée**	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation d'intervention - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Pas de retournement, de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux - Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires - Maintien des éléments de bordure : talus, haies de feuillus
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	**Engagements obligatoires :** - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation (évacuation des produits de la coupe en dehors de la parcelle, à ses abords immédiats) : barème régional pour un passage fixé à 800 € / ha en cas d'intervention mécanique et 1200 € / ha en cas d'intervention manuelle (-200 € / ha sans exportation) **Engagements optionnels :** - Tronçonnage et bûcheronnage légers : barème régional fixé à 150 € / ha, - Frais de mise en dépôt agréé (transport, depuis le lieu d'exportation, des produits de coupe vers un centre agréé de dépôt des produits de coupe et coûts inhérents à leur traitement) : barème régional fixé à 48 € / ha, - Etudes et frais d'expert (pour un montant < 12% du montant global de l'action), barème régional fixé à 300€ / jour, - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Montant de l'aide **Financeurs potentiels** **Calendrier de mise en œuvre**	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*

REHABILITATION OU PLANTATION DE HAIES, D'ALIGNEMENTS D'ARBRES, D'ARBRES ISOLES, DE VERGERS OU DE BOSQUETS	A32306P
Objectifs de l'action	Les haies, talus, murets, caractéristiques des paysages bocagers, permettent à de nombreuses espèces d'assurer leurs besoins fondamentaux, en termes d'alimentation, de reproduction, de protection et de déplacements (corridors écologiques). Les éléments bocagers remplissent également un rôle hydrologique important et permettent de lutter contre l'érosion. Cette action peut être mise en place la première année afin de reconstituer la haie et être suivie de l'action A32306R pour assurer son entretien. L'action doit porter sur des éléments déjà existants. Les essences utilisées doivent être des essences locales.
Habitats et espèces concernés	Habitats : Talus, haies bocagères, murets Boisements de ripisylves Espèces : 1083 Lucane cerf-volant 1308 Barbastelle d'Europe 1304 Grand rhinolophe 1303 Petit rhinolophe A229 Martin-pêcheur d'Europe
Localisation de l'action **Surface engagée**	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation des interventions (hors période de nidification) - Interdiction du paillage plastique : plantation sous paillis végétal ou biodégradable - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes - Pas de fertilisation - Pas de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Utilisation d'essences indigènes - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Taille de la haie - Élagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantation, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés) - Création des arbres têtards - Exportation des rémanents et des déchets de coupe - Études et frais d'experts - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Montant de l'aide **Financeurs potentiels** **Calendrier de mise en œuvre**	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*

CHANTIER D'ENTRETIEN DE HAIES, D'ALIGNEMENTS D'ARBRES, D'ARBRES ISOLES, DE VERGERS OU DE BOSQUETS		**A32306R**
Objectifs de l'action	Les haies, talus, murets, caractéristiques des paysages bocagers, permettent à de nombreuses espèces d'assurer leurs besoins fondamentaux, en termes d'alimentation, de reproduction, de protection et de déplacements (corridors écologiques). Les éléments bocagers remplissent également un rôle hydrologique important et permettent de lutter contre l'érosion. Cette action est complémentaire de l'action A32306P.	
Habitats et espèces concernés	Habitats : Talus, haies bocagères, murets Boisements de ripisylves	Espèces : 1083 Lucane cerf-volant 1308 Barbastelle d'Europe 1304 Grand rhinolophe 1303 Petit rhinolophe A229 Martin-pêcheur d'Europe
Localisation de l'action **Surface engagée**	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*	
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation des interventions (hors période de nidification) - Interdiction du paillage plastique : plantation sous paillis végétal biodégradable - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes - Pas de fertilisation - Pas de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Utilisation d'essences indigènes - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Taille de la haie - Élagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Entretien des arbres têtards - Exportation des rémanents et des déchets de coupe - Études et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente	
Montant de l'aide **Financeurs potentiels** **Calendrier de mise en œuvre**	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*	

DECAPAGE ET ETREPAGE SUR DE PETITES PLACETTES EN MILIEU HUMIDE	A32307P
Objectifs de l'action	Cette action de rétablissement comprend l'élimination d'individus ligneux et les opérations d'étrépage. L'étrépage consiste à retirer une couche superficielle de sol d'une épaisseur variable dans un milieu en voie d'eutrophisation ou d'évolution naturelle. Ce retrait de la couche la plus riche en nutriments permet d'atteindre des niveaux pédologiques nutritivement plus pauvres, restaurant ainsi le caractère oligotrophe des sols, où peuvent s'exprimer une multitude de plantes pionnières issues des banques de graines présentes dans la tourbe. Dans les zones tourbeuses, l'élimination de quelques individus ligneux permet aussi le relèvement du niveau de la nappe et la conservation de certaines espèces hygrophiles et de la strate muscinale.
Habitats et espèces concernés	Habitats : 4020* Landes humides atlantiques tempérées Zones humides
Localisation de l'action	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*
Surface engagée	20 m² sur 5 ans
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Pas de retournement, de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux - Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires - Maintien des éléments de bordure : talus, haies de feuillus
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Tronçonnage et bûcheronnage légers - Dessouchage - Rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Frais de mise en décharge - Décapage ou étrépage manuel ou mécanique - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Montant de l'aide **Financeurs potentiels** **Calendrier de mise en œuvre**	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*

GRIFFAGE DE SURFACE OU DECAPAGE LEGER POUR LE MAINTIEN DE COMMUNAUTES PIONNIERES EN MILIEU SEC	A32308P
Objectifs de l'action	Cette action est proche de l'action A32307P mais s'applique sur les milieux secs. Le retrait de la couche la plus riche en nutriments permet d'atteindre des niveaux pédologiques nutritivement plus pauvres, restaurant ainsi le caractère oligotrophe des sols, où peuvent s'exprimer une multitude de plantes pionnières issues des banques de graines présentes dans le sol.
Habitats et espèces concernés	Habitats : 1230 Pelouses aérohalines 2130* Dunes fixées 4030 Landes sèches européennes
Localisation de l'action	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*
Surface engagée	20 m² sur 5 ans
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Pas de retournement, de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux - Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires - Maintien des éléments de bordure : talus, haies de feuillus
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Tronçonnage et bûcheronnage légers - Dessouchage - Rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Frais de mise en décharge - Griffage, décapage ou étrépage manuel ou mécanique - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Montant de l'aide	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*
Financeurs potentiels	
Calendrier de mise en œuvre	

CREATION OU RETABLISSEMENT DE MARES	A32309P	
Objectifs de l'action	L'action concerne le rétablissement ou la création de mares au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mares cohérent pour une population d'espèce. Les travaux pour le rétablissement d'une mare peuvent viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares. Cette action permet de maintenir ou de développer un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents).	
Habitats et espèces concernés	Habitats : Prairies, zones humides 3120 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophe 4030*6 Landes humides atlantiques 6410-6 Prairies humides oligotrophes	Espèces : 1044 Agrion de Mercure Amphibiens sp. dont annexe IV: Crapaud calamite, Alyte accoucheur, Rainette verte, Grenouille agile, Triton marbré
Localisation de l'action	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*	
Surface engagée	10 à 20 m² par mare	
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens) - La mare ne doit pas être créée en dérivation d'un cours d'eau, son implantation doit respecter la loi sur l'eau et les préconisations du SDAGE et du SAGE - Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare - Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles - Maintien des éléments de bordure : talus, haies de feuillus - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Profilage des berges en pente douce - Désenvasement, curage et gestion des produits de curage - Colmatage - Débroussaillage et dégagement des abords - Faucardage de la végétation aquatique - Végétalisation (avec des espèces indigènes) - Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare - Enlèvement manuel des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation - Exportation des végétaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente	
Montant de l'aide	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*	
Financeurs potentiels		
Calendrier de mise en œuvre		

ENTRETIEN DE MARES		A32309R
Objectifs de l'action	L'action concerne l'entretien de mares permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mare cohérent pour une population d'espèce. L'entretien d'une mare peut viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares. Cette action permet de maintenir un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.	
Habitats et espèces concernés	Habitats : Prairies, zones humides 3120 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophe 4030*6 Landes humides atlantiques 6410-6 Prairies humides oligotrophes	Espèces : 1044 Agrion de Mercure Amphibiens sp. dont annexe IV: Crapaud calamite, Alyte accoucheur, Rainette verte, Grenouille agile, Triton marbré
Localisation de l'action	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*	
Surface engagée	10 à 20 m² par mare	
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens) - La mare ne doit pas être créée en dérivation d'un cours d'eau, son implantation doit respecter la loi sur l'eau et les préconisations du SDAGE et du SAGE - Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare - Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles - Maintien des éléments de bordure : talus, haies de feuillus - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords - Faucardage de la végétation aquatique - Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare - Enlèvement manuel des végétaux ligneux - Exportation des végétaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente	
Montant de l'aide	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*	
Financeurs potentiels		
Calendrier de mise en œuvre		

CHANTIER D'ENTRETIEN MECANIQUE ET DE FAUCARDAGE DES FORMATIONS VEGETALES HYGROPHILES		A32310R
Objectifs de l'action	Le faucardage consiste à couper les grands hélophytes à niveau de l'eau depuis le bord ou d'une barge. L'action vise essentiellement l'entretien des marais inondés voire des rivières en complément de l'action concernant l'entretien des ripisylves et des berges. Cette action est équivalente à celle concernant les chantiers d'entretien par une fauche ou un broyage. Cependant les caractéristiques aquatiques du milieu nécessitent l'utilisation d'un matériel adapté et de précautions supplémentaires (intensité des interventions).	
Habitats et espèces concernés	Habitats : 1150-1* Lagunes littorales 1330 Prés salés 3120 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophe 6410-6 Prairies humides oligotrophes 6430 Mégaphorbiaies Zones humides : Scirpaies, Phragmitaies, Typhaies	Espèces : 1044 Agrion de Mercure 1095-Lamproie marine 1096- Lamproie de Planer 1102 et 1103-Aloses sp. 1355-Loutre d'Europe Anguille d'Europe Amphibiens sp. dont annexe IV: Crapaud calamite, Alyte accoucheur, Rainette verte, Grenouille agile, Triton marbré
Localisation de l'action **Surface engagée**	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*	
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation des travaux (hors période de nidification) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Pas de retournement, de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux - Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires - Maintien des éléments de bordure : talus, haies de feuillus - Remise en état du site après travaux (reprofilage en cas d'ornières…).	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Faucardage manuel ou mécanique - Coupe des roseaux - Evacuation des matériaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente	
Montant de l'aide **Financeurs potentiels** **Calendrier de mise en œuvre**	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*	

<table>
<tr><th colspan="3">RESTAURATION DE RIPISYLVES, DE LA VEGETATION DES BERGES ET ENLEVEMENT RAISONNE DES EMBACLES</th><th>A32311P</th></tr>
<tr><td>Objectifs de l’action</td><td colspan="3">L’action vise la restauration des ripisylves et de la végétation des berges des cours d’eau mais aussi celles des étangs, avec en complément l’enlèvement raisonné des embâcles. Au titre de Natura 2000, la gestion de la végétation des berges est utile à divers titres :
- L'éclairement d'un cours d'eau est un paramètre important pour la qualité des habitats piscicoles en particulier pour le Saumon Atlantique ;
- La ripisylve constitue un corridor écologique pour de nombreuses espèces et un milieu de prédilection pour certains mammifères comme la Loutre d’Europe ;
- Les digues et levées constituent souvent des sites de nidification et des zones refuges pour certaines espèces d’oiseaux ;
- La ripisylve comprend des habitats associés comme la mégaphorbiaie visée par la directive habitat.
Il convient de privilégier des interventions collectives à l’échelle des cours d’eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d’intervention des agences de l’eau et des collectivités territoriales.</td></tr>
<tr><td>Habitats et espèces concernés</td><td><u>Habitats :</u>
Boisements de ripisylves
91E0- Aulnaies-frênaies
6430 Mégaphorbiaies</td><td><u>Espèces :</u>
1044 Agrion de Mercure
1095 Lamproie marine
1096 Lamproie de Planer
1102 et 1103-Aloses sp.</td><td>1106 Saumon Atlantique
1163 Chabot commun
1355 Loutre d’Europe
Anguille d’Europe
A229 Martin-pêcheur d’Europe</td></tr>
<tr><td>Localisation de l’action
Surface engagée</td><td colspan="3">A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat</td></tr>
<tr><td>Engagements non rémunérés</td><td colspan="3">- Respect des périodes d’autorisation des travaux
- Interdiction de paillage plastique
- Utilisation de matériel n’éclatant pas les branches
- Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles
- Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l’avenir)
- Tenue d’un cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</td></tr>
<tr><td>Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles</td><td colspan="3">- <u>Ouverture à proximité du cours d’eau :</u>
• Coupe de bois
• Dessouchage
• Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe
• Broyage au sol et nettoyage du sol
- <u>Précautions particulières liées au milieu lorsqu’elles sont nécessaires :</u>
• Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat.
- <u>Reconstitution du peuplement de bord de cours d’eau :</u>
• Plantation, bouturage (essences adaptées à la proximité de l’eau)
• Dégagements
• Protections individuelles
- Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits ;
- Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique (ex : comblement de drain, …) ;
- Études et frais d’expert ;
- Toute autre opération concourant à l’atteinte des objectifs de l’action est éligible sur avis du service instructeur</td></tr>
<tr><td>Points de contrôle</td><td colspan="3">- Existence et tenue du cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l’état des surfaces travaillées
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</td></tr>
</table>

Montant de l'aide **Financeurs potentiels**	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*
Calendrier de mise en œuvre	

<table>
<tr><th colspan="3">ENTRETIEN DE RIPISYLVES, DE LA VEGETATION DES BERGES ET ENLEVEMENT RAISONNE DES EMBACLES</th><th>A32311R</th></tr>
<tr><td>Objectifs de l’action</td><td colspan="3">Les opérations d’entretien des berges et de la ripisylve sont utiles à la « bonne santé » d’un cours d’eau et à la vie qui y est liée : oxygénation des eaux, état des fonds et des berges, reproduction et circulation des poissons, maintien des milieux annexes nécessaires à l’alimentation et à la reproduction des insectes, amphibiens, mammifères semi-aquatiques etc.
L’action vise donc un entretien doux des ripisylves arborées et arbustives ainsi que de la végétation herbacée des berges de cours d’eau, lacs et étangs. Par entretien doux, on entend une série d’interventions ponctuelles, non systématiques mais localisées de manière pertinente même si elles doivent être répétées plusieurs fois sur la durée du contrat. Ces interventions sont manuelles et ne font pas appel à des engins lourds, pour préserver la sensibilité des milieux humides et aquatiques.
L’enlèvement raisonné des embâcles est également couvert par cette action.
Il convient de privilégier des interventions collectives à l’échelle des cours d’eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d’intervention des agences de l’eau et des collectivités territoriales.</td></tr>
<tr><td>Habitats et espèces concernés</td><td><u>Habitats :</u>
Boisements de ripisylves
91E0- Aulnaies-frênaies
6430 Mégaphorbiaies</td><td><u>Espèces :</u>
1044 Agrion de Mercure
1095-Lamproie marine
1096- Lamproie de Planer
1102 et 1103-Aloses sp.</td><td>1106 Saumon Atlantique
1163 Chabot commun
355-Loutre d’Europe
Anguille d’Europe
A229 Martin-pêcheur d’Europe</td></tr>
<tr><td>Localisation de l’action
Surface engagée</td><td colspan="3">A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat</td></tr>
<tr><td>Engagements non rémunérés</td><td colspan="3">- Respect des périodes d’autorisation des travaux
- Tenue d’un cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Interdiction de paillage plastique
- Utilisation de matériel n’éclatant pas les branches
- Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles
- Toute mise à nu des berges est interdite (strate herbacée), ainsi que la suppression des arbres et arbustes sur les deux côtés du cours d’eau ou sur la totalité des berges pour les mares
- Préservation des arbustes du sous-bois
- Maintien des souches en place (dessouchage interdit) après coupe, sauf si elles ont été déracinées suite à des chablis ;
- Maintien en l’état des éléments pouvant servir de terrier aux mammifères semi-aquatiques (Loutre d’Europe). Le repérage préalable de ces éléments d’abri peut être confié à une association locale agréée au titre de l’étude et de la protection de la nature :
• cavités des systèmes racinaires d’arbres feuillus rivulaires (dessouchage interdit) ;
• terriers sous berge (comblements ou effondrement volontaire interdits) ;
• souches creuses et amas ligneux ne présentant pas de risque de remobilisation lors des crues ;
• chaos et anfractuosités rocheuses à proximité de l’eau</td></tr>
<tr><td>Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles</td><td colspan="3">- Taille des arbres : Traiter la ripisylve en mélange taillis – futaie : assurer l’alternance d’arbres de haut jet et d’arbustes en sous-strate.
- Effectuer une coupe sélective sur :
• les branches basses ployant au-dessus du cours d’eau (élagage)
• les arbres à risques : par ex. arbres penchés > 60°, implantés dans le lit ou essence à enracinement traçant
• les ronciers, lianes, arbustes et jeunes arbres doivent être localement préservés : leur coupe systématique est interdite. Leur gestion est réalisée par fauchage, gyrobroyage ou débroussaillage.
- Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe
- Broyage au sol et nettoyage du sol</td></tr>
</table>

	- Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat. - Études et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Montant de l'aide	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*
Financeurs potentiels	
Calendrier de mise en œuvre	

CURAGE LOCAUX ET ENTRETIEN DES CANAUX ET FOSSES DANS LES ZONES HUMIDES		A32312 P et R
Objectifs de l'action	Les fossés et les rus constituent des habitats pour certaines espèces, hébergent des habitats d'intérêt communautaire ou jouent un rôle dans le fonctionnement hydraulique des zones humides. L'action vise le curage des canaux et fossés que l'on trouve dans les zones humides, voire des anciennes fosses d'extraction de tourbes par exemple. L'entretien de ces éléments pourra être mené au travers des autres actions Natura 2000.	
Habitats et espèces concernés	Habitats : 1150-1* Lagunes littorales 1330 Prés salés 3120 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophe 4030*6 Landes humides atlantiques 6410-6 Prairies humides oligotrophes 6430 Mégaphorbiaies Prairies, Zones humides	Espèces : 1044 Agrion de Mercure 1095 Lamproie marine 1096 Lamproie de Planer 1102 et 1103 Aloses sp. 1355 Loutre d'Europe Anguille d'Europe Amphibiens sp. dont annexe IV: Crapaud calamite, Alyte accoucheur, Rainette verte, Grenouille agile, Triton marbré Espèces floristiques remarquables : *Drosera sp. Pinguicula lusitanica*
Localisation de l'action **Surface engagée**	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*	
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation des travaux - Le curage doit viser le maintien de berges avec une pente de moins de 60 % - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Curage manuel ou mécanique - Evacuation ou régalage des matériaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des canaux ou fossés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente	
Montant de l'aide **Financeurs potentiels** **Calendrier de mise en œuvre**	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*	

RESTAURATION ET AMENAGEMENT DES ANNEXES HYDRAULIQUES	A32315P	
Objectifs de l'action	Cette action concerne les bras morts et bras annexes (secondaires) des cours d'eau qui héberge des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire. Ces annexes peuvent être isolées complètement du chenal actif pendant l'étiage et ne plus être alimentées que par les relations avec les nappes. Elles peuvent aussi garder un lien avec le lit principal. L'action concerne donc des investissements pour la réhabilitation ou la reconnexion des annexes hydrauliques dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats, y compris des investissements légers dans le domaine hydraulique. Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.	
Habitats et espèces concernés	Habitats : 1150-1* Lagunes littorales 1330 Prés salés 3120 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophe 6410-6 Prairies humides oligotrophes 6430 Mégaphorbiaies Zones humides	Espèces : 1044 Agrion de Mercure 1096 Lamproie de Planer 1355 Loutre d'Europe A229 Martin pêcheur Anguille d'Europe Amphibiens sp. dont annexe IV: Crapaud calamite, Alyte accoucheur, Rainette verte, Grenouille agile, Triton marbré
Localisation de l'action **Surface engagée**	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*	
Engagements non rémunérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Travaux de restauration du fonctionnement hydrique (ex : enlèvement de digues, reconnexion…) sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau - Création d'aménagement pour le soutien du niveau de la nappe, barrage-seuil, création de passages busés sous chaussée pour l'alimentation - Désenvasement, curage à vieux fond, vieux bords et gestion des produits de curage - Modelage des berges en pente douce sur une partie du pourtour - Enlèvement raisonné des embâcles - Ouverture des milieux - Faucardage de la végétation aquatique - Végétalisation - Enlèvement manuel des végétaux ligneux et exportation - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des canaux ou fossés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente	
Montant de l'aide **Financeurs potentiels** **Calendrier de mise en œuvre**	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*	

EFFACEMENT OU AMENAGEMENT DES OBSTACLES A LA MIGRATION DES POISSONS		A32317P
Objectifs de l'action	Cette action vise à conserver la continuité des habitats d'espèces et les possibilités de migration en favorisant la connectivité, longitudinale mais aussi latérale, des habitats. Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développées à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales. Les cours d'eau classés en liste 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ne sont pas éligibles.	
Habitats et espèces concernés	<u>Habitats :</u> 1130 Estuaires 1150-1* Lagunes littorales 1330 Prés salés 6430 Mégaphorbiaies Zones humides Cours d'eau	<u>Espèces :</u> 1106 Saumon Atlantique 1095 Lamproie marine 1096 Lamproie de planer 1102 Grande alose 1103 Alose feinte 1163 Chabot commun Anguille d'Europe
Localisation de l'action	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*	
Surface engagée		
Engagements non rémunérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Effacement des ouvrages - Ouverture des ouvrages si l'effacement est impossible par exemple par démontage des vannes et des portiques ou création d'échancrures dans le mur du seuil/barrage - Installation de passes à poissons - Études et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente	
Montant de l'aide	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*	
Financeurs potentiels		
Calendrier de mise en œuvre		

CHANTIER D'ELIMINATION OU DE LIMITATION D'UNE ESPECE INDESIRABLE	A32320 P et R
Objectifs de l'action	L'action concerne les chantiers d'élimination ou de limitation des espèces animales ou végétales indésirables : espèce envahissante qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action. Plusieurs espèces végétales allochtones présentes sur le site sont considérées comme invasives à l'échelle nationale ou régionale. La prolifération de ces espèces engendre la banalisation des milieux naturels, et la disparition d'espèces autochtones. Il convient donc de les éliminer le plus tôt possible, avant que leur prolifération ne devienne insurmontable.
Habitats et espèces concernés	Habitats : Tous les habitats d'intérêt communautaire Espèces : A l'échelle des Côtes d'Armor, le CBNB distinguait 7 espèces invasives avérées en 2007 : le Séneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*), la Griffe de sorcière (*Carpobrotus edulis*), l'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*), la Lentille d'eau, la Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia peploides*), la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), la Spartine de Townsend (*Spartina Townsendii*) A ces espèces, il convient de rajouter 15 espèces invasives potentielles et 19 espèces à surveiller : Buddleia, Laurier-palme, Sénéçon du Cap, Elodées... Les milieux dunaires peuvent également être impactés par des espèces horticoles entrainant une dégradation des habitats.
Localisation de l'action	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*
Surface engagée	
Engagements non rémunérés	- Mise en place d'une veille annuelle pour détecter l'éventuelle apparition de nouveaux pieds et repousses, ou encore de nouvelles espèces. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables ; - Dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel (après avis d'expert) et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible.
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Etudes et frais d'expert - Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre - Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) - Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre - Coupe des grands arbres et des semenciers, - Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Montant de l'aide	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*
Financeurs potentiels	
Calendrier de mise en œuvre	

AMENAGEMENTS ARTIFICIELS EN FAVEUR DES ESPECES JUSTIFIANT LA DESIGNATION D'UN SITE	A32323 P
Objectifs de l'action	Cette action vise à mettre en place des aménagements artificiels et l'adoption de bonnes pratiques permettant la préservation des colonies de chauves-souris, espèces très sensibles au dérangement et à la destruction de leur habitat, tant en période qu'hivernage que de reproduction. Les aménagements de catiches pour la Loutre d'Europe peuvent également être pris en charge dans le cadre de cette action.
Habitats et espèces concernés	Espèces : 1355 Loutre d'Europe 1303 Petit rhinolophe 1304 Grand rhinolophe 1308 Barbastelle Autres chiroptères
Localisation de l'action **Surface engagée**	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation des travaux. Ne pas autoriser l'accès au gîte à des tiers (sauf suivi scientifique) ni de travaux d'aménagement et/ou d'entretien : ▪ du 15 mars à la fin septembre pour un gîte de reproduction ▪ du 15 novembre à la fin février pour un gîte d'hibernation - Respecter ces deux périodes sensibles si le gîte est utilisé à la fois pour la reproduction et l'hibernation. - Maintien du couvert arboré ou arbustif autour du gîte, quand il existe ; - Ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien du couvert arboré (entretien mécanique) ; - Sur les bâtiments publics, prendre en compte les périodes d'activités dans les projets de valorisation par illumination ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Réhabilitation et entretien de murets - Aménagements spécifiques pour les grottes à chauves-souris - Autres aménagements (catiches…) - Études et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Montant de l'aide **Financeurs potentiels** **Calendrier de mise en œuvre**	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*

TRAVAUX DE MISE EN DEFENS ET DE FERMETURE OU D'AMENAGEMENT DES ACCES		**A32324 P**
Objectifs de l'action	L'action concerne la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abroutissement, au piétinement ou au dérangement. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation dans les zones hébergeant des types d'habitats ou des espèces d'intérêt communautaire très sensibles au piétinement, à l'érosion, ainsi qu'aux dégradations, en particulier les milieux dunaires. Cette action peut également permettre de préserver des espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement (sternes, Gravelot à collier interrompu) pendant leur période de reproduction.	
Habitats et espèces concernés	Habitats : 1150-1* Lagunes littorales 1210 Végétation annuelle des laisses de mer 1220 Végétation vivace des cordons de galets 1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques 1310, 1320, 1330 Prés salés 2110-1 Dunes embryonnaires 2120-1 Dunes mobiles à oyat 2130* Dunes fixées Zones humides	Espèces : 1355 Loutre d'Europe 1421 Trichomanes remarquable 1441 Oseille de Rochers Toutes espèces d'oiseaux nicheuses, hivernantes et migratrices
Localisation de l'action **Surface engagée**	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*	
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation des travaux - Respect de la législation en vigueur, en particulier les codes de l'environnement, de l'urbanisme et le code rural ainsi que la réglementation concernant la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire). - Choix d'un mobilier réversible et intégré au paysage. Poteaux creux obturés - Protection du sol et de la végétation préalable à l'utilisation d'engins lors de travaux (tracteur, pelle mécanique, …), remise en état du sol après travaux (ornières, …) - Pas de travail du sol, aucune modification des reliefs dunaires (hors opérations de reprofilage programmées en restauration après avis d'experts)	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	**Engagements obligatoires :** - Fourniture de poteaux, grillage, clôture : barème régional fixé à 2,50 € / ML, - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu : barème régional fixé à 7,50 € / ML pour des ganivelles, 6 € / ML pour du monofil, 3,50 € / ML pour du trifil, 4 € / ML pour des plots et 3,50 € / ML pour du grillage, - Entretien des équipements (pour la durée complète du contrat) : barème régional fixé à 1,40 € / ML, **Engagements optionnels :** - Etudes et frais d'expert (pour un montant < 12% du montant global de l'action), barème régional fixé à 300€ / jour, - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.	
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente	
Montant de l'aide **Financeurs potentiels** **Calendrier de mise en œuvre**	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*	

PRISE EN CHARGE DE CERTAINS COUTS VISANT A REDUIRE L'IMPACT DES ROUTES, CHEMINS, DESSERTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES LINEAIRES	A32325 P
Objectifs de l'action	L'action concerne la prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des routes, chemins, des dessertes ou autres infrastructures linéaires. Cette action est liée à la maîtrise de la fréquentation dans les zones hébergeant des espèces d'intérêt commuautaire sensibles au dérangement, notamment en période de reproduction. Tous les types de dessertes sont visés : piétonne, véhicule, cheval, etc... La mise en place d'ouvrages de franchissement (notamment temporaires) destinés à minimiser l'impact d'interventions sur l'environnement peuvent également être pris en charge dans le cadre de cette action ainsi que l'aménagement de passages inférieurs ou de passages spécifiques pour limiter l'impact des routes sur le déplacement de nombreux amphibiens, reptiles et mammifères. Cette action ne peut avoir lieu que pour des investissements anciens, tout nouveau projet étant soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.
Habitats et espèces concernés	Espèces: 1355 Loutre d'Europe Amphibiens sp. dont annexe IV: Crapaud calamite, Alyte accoucheur, Rainette verte, Grenouille agile, Triton marbré
Localisation de l'action **Surface engagée**	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*
Engagements non rémunérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Allongement de parcours normaux de voirie existante - Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrières, de grumes…) - Mise en place de dispositifs anti-érosifs - Changement de substrat - Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables…) ou permanents - Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant - Mise en place de dispositifs destinés à empêcher l'accès sur la chaussée - Mise en place de passerelles et aménagement de passages à gué sur des petits cours d'eau - Mise en place de dispositifs d'effarouchement ou de protection sur les lignes électriques - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Montant de l'aide **Financeurs potentiels** **Calendrier de mise en œuvre**	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*

TRAVAUX DE LUTTE CONTRE L'EROSION DES MILIEUX DUNAIRES DE LA CEINTURE LITTORALES, DES PLAGES ET ARRIERES PLAGES	A32329
Objectifs de l'action	L'action concerne des opérations de lutte contre l'érosion des milieux dunaires et cordons de galets autres que la mise en défens. En ce qui concerne les milieux dunaires, les actions pourront porter sur la supression des aménagements néfastes pour les dynamiques sédimentaires, la pose de ganivelles, fascines, géotexiles ou filets, la plantation d'espèces dunaires autochtones fixatrices (Oyats, Chiendent...) Pour les cordons de galets, il s'agit de la supression des ouvrages impactant les dynamiques sédimentaires, et d'envisager la mise en place d'actions de restauration douces de reprofilage en cas de risque élevé de submersion (après les tempêtes hivernales notamment).
Habitats et espèces concernés	<u>Habitats :</u> 1210 Végétation annuelle des laisses de mer 1220 Végétation vivace des cordons de galets 2110-1 Dunes embryonnaires 2120-1 Dunes mobiles à oyat 2130* Dunes fixées <u>Espèces :</u> A138 Gravelot à collier interrompu A195 Sterne naine 1441 Oseille des Rochers Autre espèce remarquable : Chou marin
Localisation de l'action **Surface engagée**	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*
Engagements non rémunérés	- Respect de la législation en vigueur, en particulier les codes de l'environnement, de l'urbanisme et le code rural ainsi que la réglementation concernant la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Prélèvement sur le site et plantation d'oyat, chiendent des sables ou autres espèces dunaires, - Mise en place de cheminements « stabilisés » : copeaux de bois, textiles… - Enlèvement d'enrochements ou autres ouvrages impactant les dynamiques sédimentaires et exportation - Actions douces de reprofilage des cordons de galets en cas de risque élevé de submersion, colmatage des brèches avec des matériaux prélevés in situ - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Montant de l'aide **Financeurs potentiels** **Calendrier de mise en œuvre**	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*

RESTAURATION DES LAISSES DE MER	A32332
Objectifs de l'action	L'action vise à maintenir les habitats de haute plage dans un état de conservation favorable, en limitant les opérations de nettoyage au strict minimum. Seul le nettoyage manuel est autorisé. Il doit être ciblé exclusivement sur la collecte des macro-déchets d'origine anthropique (matières plastiques et caoutchouteuses, polystyrènes, boîtes métalliques, bouteilles, cordages, « jupettes »...). Le projet de contrat doit s'inscrire dans le cadre d'une gestion globale des plages et doit donc être précédé d'une hiérarchisation des plages en fonction des différents enjeux notamment environnementaux, ainsi que de la fréquentation afin d'identifier les modalités de nettoyage adaptées aux différents sites (protocole de sectorisation des modes de nettoyage).
Habitats et espèces concernés	Habitats : 1140 Sables des hauts de plage à talitres 1210 Végétation annuelle des laisses de mer 1220 Végétation vivace des cordons de galets 2110-1 Dunes embryonnaires 2120-1 Dunes mobiles à oyat 2130* Dunes fixées 1310 Salicorniaies 1320 Spartinaies 1330 Prés salés Espèces : A138 Gravelot à collier interrompu A195 Sterne naine A193 Sterne pierregarin A191 Sterne caugek
Localisation de l'action **Surface engagée**	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*
Engagements non rémunérés	- Respect de la législation en vigueur, en particulier les codes de l'environnement, de l'urbanisme et le code rural ainsi que la réglementation concernant la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels. - Elaboration d'un zonage précisant le type d'intervention à effectuer (nettoyage exceptionnel, nettoyage manuel, nettoyage mécanisé) en fonction des enjeux écologiques et touristiques - Vigilance accrue lors des interventions en haut/bas de plage à certaines périodes (nidification, fréquentation de l'avifaune...) - Interdiction du criblage et du ramassage mécanique sur les végétations de laisses de mer - Les dépôts naturels constitutifs de la laisse de mer (algues, coquillages, bois flottés…) doivent être laissés sur place - Tri des déchets et utilisation de sacs biodégradables pour la collecte - Circulation des engins de transport en retrait des laisses de mer, côté mer de préférence - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) consignant les linéaires traités, les dates de passage, une estimation des volumes ramassés et le type de macro-déchets ramassés
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	**Engagements obligatoires :** - Ramassage sélectif et manuel des macro-déchets d'origine humaine. Barème régional fixé à 5,20 euros/mètre linéaire et par intervention, - Accessoires liés à la collecte : gants, sacs biodégradables…Barème régional fixé à 0,20 euros/mètre linéaire et par intervention, - Evacuation des déchets (barème régional comprenant la location d'une benne, et le transport vers le centre de dépôt des déchets fixé à 0,40 euros/mètre linéaire et par intervention, - Frais de mise en dépôt agrée. Barème régional fixé à 0,20 euros/mètre linéaire et par intervention. **Engagement optionnel :** - Etudes et frais d'expert (pour un montant < 12% du montant global de l'action), barème régional fixé à 300€ / jour, - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Points de contrôle	- Absence de trace visuelle de passage d'engins de ramassage sur les végétations de laisses de mer imputable au bénéficiaire

	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Montant de l'aide	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*
Financeurs potentiels	
Calendrier de mise en œuvre	

CREATION DE CLAIRIERES OU LANDES		F22701
Objectifs de l'action	L'action concerne la création ou le rétablissement de clairières de landes ou de tourbières dans les peuplements forestiers au profit des espèces ou habitats , ayant justifié la désignation d'un site ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. La création ou le rétablissement de clairières contribue au maintien de certaines espèces végétales ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux (Engoulevent d'Europe notamment). Les chiroptères peuvent également être favorisés par la mise en place d'un réseau de clairières du fait de la présence d'insectes. Les espaces ouverts peuvent faire l'objet de travaux ponctuels afin de lutter contre leur fermeture dès lors qu'ils jouent un rôle dans la conservation de l'espèce ou de l'habitat considéré. Les clairières (et autres espaces ouverts) à maintenir ou à créer doivent avoir une superficie maximale de 1500 m² par trouée.	
Habitats et espèces concernés	<u>Habitats :</u> 4020* Landes humides atlantiques tempérées 4030 Landes sèches européennes Boisements de feuillus, boisements mixtes, boisements résineux, plantations	<u>Espèces :</u> 1303 Petit rhinolophe 1304 Grand rhinolophe 1308 Barbastelle d'Europe Autres chiroptères A302 Fauvette pitchou A224 Engoulevent d'Europe
Localisation de l'action **Surface engagée**	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat*	
Engagements non rémunérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie). - Lorsque la concentration de grand gibier peut nuire à l'habitat ou à l'espèce considérée, le bénéficiaire, s'il est titulaire du droit de chasse, s'engage à exclure, dans et en lisière des clairières, les agrainages et les pierres à sel. Le bénéficiaire s'engage également à ne pas installer de nouveau mirador dans une clairière faisant l'objet du contrat.	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr est éligible. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat - Débroussaillage, fauche, broyage - Nettoyage éventuel du sol - Élimination de la végétation envahissante - Études et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente	
Montant de l'aide **Financeurs potentiels** **Calendrier de mise en œuvre**	*Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction* *A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*	

9 CHARTE

GENERALITES

QU'EST-CE QUE LA CHARTE NATURA 2000 ?

La charte Natura 2000 constitue un des éléments du DOCOB. C'est un engagement volontaire écrit des titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans le site, ainsi que les professionnels et utilisateurs des espaces, concourant à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000. Elle vise à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation. Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la charte marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000.
La charte Natura 2000 est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et espèces définis dans le DOCOB. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains, ou des pratiques de loisirs ou professionnelles respectueuses des habitats naturels et des espèces.
La charte Natura 2000 précise les territoires et les espaces dans lesquels s'applique chacun de ces engagements. La durée d'adhésion est de 5 ans ou de 10 ans.

QUE CONTIENT LA CHARTE ?

Des informations et recommandations synthétiques visant à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site Natura 2000 :
- Un rappel du contexte général du site et des enjeux de conservation des habitats et espèces visés dans le DOCOB,
- Des recommandations de bonnes pratiques, non soumises à contrôle, de portée générale ou définies par grands types d'habitats, elles permettent de cibler des secteurs ou des actions ne pouvant pas faire l'objet de contrats Natura 2000,
- Des engagements contrôlables non rémunérés garantissant, le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ces engagements sont de plusieurs types : de portée générale, concernant le site dans son ensemble ou ciblés par grands types de milieux naturels.

QUI PEUT ADHÉRER À LA CHARTE ET SUR QUEL TERRITOIRE ?

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site : propriétaire ou mandataire, ainsi que les professionnels et utilisateurs des espaces situés dans le site . La charte concerne l'intégralité des espaces compris à l'intérieur du site Natura 2000, et peut-être signée sur tout ou une partie d'une propriété ou d'un espace concerné par une activité professionnelle ou de loisirs.

QUELS SONT LES AVANTAGES POUR L'ADHÉRENT ?

Comme pour les contrats Natura 2000, l'adhésion à la charte ouvre droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles situées dans le site Natura 2000. L'exonération est valable pendant 5 ans à compter de la date d'adhésion à la charte et est renouvelable.
Depuis le 22 mars 2012, la charte peut proposer « des engagements spécifiques à une activité permettant de garantir que celle-ci ne sera pas suceptible de porter atteinte au site de manière significative ». Dans ce cas, l'adhésion à ces engagements dispense le signataire d'évaluation d'incidences sur le site Natura 2000.
La signature de la charte offre également à l'adhérent la possibilité de communiquer sur son implication dans le processus Natura 2000.

Pour des propriétaires ou d'ayant droit, le signataire de la charte conserve tous les droits inhérents à son statut (accès aux parcelles, droit de restreindre le passage…). Il s'engage :
- A respecter les engagements convenus dans la charte et autant que possible les recommandations présentées,
- A autoriser ou faciliter l'accès aux terrains considérés dans la charte aux autorités compétentes en charge du contrôle du respect des engagements,
- A solliciter, pour toute assistance utile à la bonne application de la charte, l'opérateur Natura 2000, qui devra répondre à cette demande dans la mesure de ses moyens,
- A modifier, le cas échéant, les mandats liés aux parcelles engagées au plus tard au moment du renouvellement afin de les rendre compatibles avec les engagements.

En contrepartie, les services de l'Etat et/ou l'animateur Natura 2000 s'engagent :
- A fournir au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles ou espaces engagés (ex. : cartes des habitats d'intérêt communautaire, inventaires faunistique et / ou floristique, informations diverses, etc.),
- A fournir au signataire tous les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB, concernant les parcelles ou espaces engagés (ex. : plan de circulation, programme de restauration du milieu envisagé à terme…).

STRUCTURE DE LA CHARTE

La charte contient des engagements et des recommandations de portée générale portant sur l'ensemble du site ou zonés par grands types de milieux. Les engagements et recommandations de gestion sont présentés par fiche :
- Une fiche pour les engagements et recommandations de portée générale s'appliquant à l'ensemble du site Natura 2000 : systématiquement signée par tout adhérent,
- Une série de fiches qui présentent les engagements et recommandations propres à chaque type de milieux : l'adhérent signera celles correspondant aux caractéristiques des parcelles ou des espaces pour lesquelles il souhaite adhérer :
  Mesures concernant les milieux marins ;
  Mesures concernant les hauts de plage ;
  Mesures concernant les landes ;
  Mesures concernant les boisements ;
  Mesures concernant les milieux prairiaux ;
  Mesures concernant les zones humides et cours d'eau ;

Les autres milieux présents sur le site Natura 2000 ne font pas l'objet d'engagements spécifiques dans la présente charte. Seuls les engagements de portée générale s'y appliquent.

- Une fiche relative aux engagements et recommandations de gestion relatives aux activités de loisirs.

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE PORTEE GENERALE



ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE PORTEE GENERALE

RECOMMANDATIONS

 Prendre connaissance des enjeux et des objectifs de conservation existant sur le site, et chercher à s'informer, se former, se faire aider pour connaître, gérer et préserver les habitats et espèces,

 Solliciter l'animateur Natura 2000 pour toute assistance utile à la bonne application de la charte,

 Informer l'animateur Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle,

 Choisir, en lien avec l'animateur Natura 2000, la période d'activités et/ou intervention de travaux éventuels afin de ne pas perturber la faune et la flore,

 En cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés, notamment sur les coléoptères et diptères coprophages (éviter si possible les traitements antiparasitaires de la famille des ivermectines, adapter les dates et la nature des traitements aux dates de pâturage et aux risques sanitaires),

 Ne pas stocker de produits chimiques ou organiques et ne pas effectuer de dépôts de matériels (matériels agricoles, carcasses diverses...) sur la ou les espaces engagés,

 Evacuer les dépôts d'ordures éventuellement existants sur les espaces engagés et nettoyer les lieux,

 Limiter au maximum voire supprimer les apports de produits phytosanitaires et de fertilisants sur les espaces terrestres,

 Garantir la réversibilité et l'intégration paysagère de tout mobilier installé,

 Respecter les chemins et accès balisés sur le site (rappel : en-dehors des opérations de gestion et travaux nécessaires, la circulation d'engins motorisés de loisir est interdite dans les milieux naturels),

 Ne pas laisser de chiens errer en liberté sur les secteurs sensibles (dérangement des espèces en période de reproduction ou d'hivernage),

 Informer l'animateur Natura 2000 des éventuels aménagements d'infrastructures ou de loisirs prévus.

ENGAGEMENTS DE BONNES PRATIQUES

Accès aux experts scientifiques et à l'opérateur	Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées à l'animateur Natura 2000 et/ou aux experts impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du programme, afin de permettre que soient menés des suivis scientifiques et des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces, sous réserve d'être préalablement informé de la date de ces opérations dans un délai raisonnable ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser. En contrepartie, l'animateur mettra à disposition les résultats des études et expertises concernant les parcelles engagées. *Point de contrôle : pas d'empêchement ou de refus d'accès aux personnes mandatées.*
Respect des engagements par des tiers	Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service ou autre mandataire intervenant sur les espaces engagés des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés. Un balisage de terrain peut être judicieux en cas de flou sur les limites des habitats. *Point de contrôle : présentation du porter à connaissance écrit au contrôleur (attestation du signataire, demandes de devis, cahier des clauses techniques…).* Autoriser l'installation d'aménagements légers ou l'organisation ponctuelle d'une activité sur les parcelles engagées, qu'après avoir obtenu un accord de principe de la part de l'opérateur Natura 2000, qui pourra solliciter l'avis du COPIL. *Point de contrôle : correspondances du signataire et de l'opérateur.*
Engagement de protection des habitats	Ne pas détruire ou dégrader volontairement les habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés et cartographiés sur les parcelles engagées. *Point de contrôle : absence de dégradations (terrassements, modification de fonctionnement hydraulique, boisement par plantation des habitats non forestiers…).* Ne pas réaliser, sur les habitats d'intérêt communautaire, de travail du sol, de semis, de plantation, de mise en culture ou de drainage sauf travaux de génie écologique prévus par le DOCOB. *Point de contrôle : absence de trace récente de travail du sol, de semis, de plantation, de mise en culture ou de drainage, hors traces consécutives au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable.* Ne pas autoriser et ne pas réaliser sur les habitats d'intérêt communautaire et à leurs abords

	d'apport de produits phytosanitaires, d'amendements, de fertilisants organiques ou minéraux non lié au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire. *Point de contrôle : absence de trace visuelle de dépérissement de la végétation, absence de traces d'apports imputables au signataire.* □ Ne pas procéder à ou autoriser tout dépôt de quelque nature que ce soit sur les habitats d'intérêt communautaire. *Point de contrôle : absence de recouvrement d'habitats d'intérêt communautaire par des dépôts.* □ Ne pas autoriser la destruction et ne pas détruire les talus, les haies, les murets et autres éléments structurant du paysage. *Point de contrôle : maintien des haies, talus, murets et autres éléments structurant le paysage.* □ En cas de travaux, la période d'intervention sera choisie afin de ne pas perturber la faune et la flore. Le signataire se rapprochera de l'opérateur qui lui indiquera les périodes les plus adaptées. *Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux aux périodes indiquées par l'opérateur.*
Engagements relatifs aux espèces invasives	□ Ne pas autoriser et ne pas procéder à l'introduction d'espèces végétales (Griffe de sorcière, Herbe de la Pampa, Baccharis, Renouée du Japon, etc.), ou animales invasives. Se référer à la Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne. Document approuvé par le C.S.R.P.N. Conservatoire Botanique de Brest, 2011, voire annexe). *Point de contrôle : état des lieux avant signature de la charte, absence de nouvelle introduction d'espèce invasive.* □ Avertir la structure animatrice de la présence d'espèce animale ou végétale invasive. *Point de contrôle : correspondances du signataire et de l'opérateur.*

MILIEUX MARINS



ENGAGEMENTS SPECIFIQUES AUX MILIEUX MARINS

HABITATS CONCERNES

Vases marines côtières
1110- Bancs de sables à faibles couverture permanente d'eau marine
1130- Estuaires
1140- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
1150- Lagunes littorales
1160- Grandes criques et baies peu profondes
1170- Récifs

RECOMMANDATIONS

 S'informer sur la réglementation en vigueur concernant la pêche à pied et maritime de loisir (tailles de captures, espèces réglementées, classement sanitaire). Concernant la pêche à pied de loisir, bien prendre en compte les nouvelles règlementations, notamment celles définies dans l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2013 : obligation de remettre en place les pierres, interdiction de pêcher dans les herbiers de zostères, interdiction de ramasser les espèces d'élevage à moins de 15 mètres des parcs conchylicoles, au sein des limites administratives des ports et en dehors des zones classées A ou B,

 Respecter les stationnements autorisés pour accéder à l'estran,

 Rester à une distance minimale de 100 m des îlots en période de reproduction des oiseaux marins nicheurs (mars à juillet),

 Conserver une distance minimale de 100 m à marée basse en présence de groupes d'oiseaux s'alimentant ou au repos,

 Ne pas laisser divaguer de chien et dans la mesure du possible les tenir en laisse,

 Ne pas porter atteinte aux habitats marins sensibles : pas de mouillage sur les herbiers de zostères ou près de récifs sensibles,

 Ne pas perturber intentionnellement les mammifères marins, ne pas entrer en contact direct même si ceux si s'approchent. Ne pas tenter de toucher ou de se baigner à proximité des mammifères marins.
Rester à une distance (50 m) de tout mammifère marin dans l'eau et garder une trajectoire parallèle à leur trajet.
Ne pas provoquer de mise à l'eau des phoques gris aux reposoirs et laisser une distance minimale de 100 mètres autour des reposoirs,

 Contacter les correspondants locaux du Réseau national d'Echouage en cas de découverte d'un mammifère marin échoué, et ne pas y toucher qu'il soit vivant ou mort, à moins d'en avoir reçu la demande,
Correspondants locaux proches : Océanopolis à Brest, Station LPO de l'Ile Grande à Pleumeur-Bodou, Groupe d'Etudes des Cétaces du Cotentin,

 Faire remonter les observations de mammifères marins auprès de Groupe d'Etudes des Cétacés du Cotentin (GECC) ou d'Océanopolis,

 Appliquer les principes de l'éco-navigation (utilisation des bornes de rejet eau noire et eau grise, tri des déchets, carénage sur sites dédiés …).

ENGAGEMENTS DE BONNES PRATIQUES

 Ne pas débarquer sur les îlots en période de reproduction (avril à juillet),
Point de contrôle : absence de débarquement sur les îlots.

HAUTS DE PLAGE



ENGAGEMENTS SPECIFIQUES AUX HAUTS DE PLAGE

HABITATS CONCERNES

2110 - Dunes embryonnaires
2120- Dunes mobiles à oyat
2130*- Dunes fixées
1140- Sables des hauts de plage à Talitres
1210- Végétation annuelle des laisses de mer
1220- Végétation vivace des laisses de mer
1310- Salicorniaies
1320- Spartinaies
1330- Prés salés
1330- Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée

Nota : Les engagements et recommandations spécifiques aux activités de loisirs complétent les engagements et recommandations ci-dessous.
Les engagements et recommandations pouvant s'appliquer aux activités professionnelles seront définis ultérieurement en partenariat avec les professionnels concernés et dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Ces ajouts feront l'objet d'une nouvelle validation de la Charte Natura 2000 en comité de pilotage.

RECOMMANDATIONS

 Respecter les stationnements autorisés accéder à l'estran,

 Informer l'animateur Natura 2000 ou les services compétents (gendarmerie, ONCFS) en cas de circulation sur les habitats de hauts de plage avec des engins motorisés non autorisés,

 Conserver une distance minimale de 100 m à marée basse en présence de groupes d'oiseaux s'alimentant ou au repos,

 Ne pas laisser divaguer de chien et dans la mesure du possible les tenir en laisse,

 Informer l'animateur Natura 2000 ou les services compétents (gendarmerie, ONCFS) en cas d'atteinte à l'intégrité des habitats d'intérêt communautaire (remblaiements, dépôts d'ordures, rejets polluants…)

ENGAGEMENTS DE BONNES PRATIQUES

 Ne pas fréquenter les cordons de galets en période de reproduction des Gravelots (avril à juillet). Privilégier les passages sur l'estran.
Point de contrôle : absence de fréquentation des cordons de galets en période de nidification. Emprunts d'itinéraires de substitution.

 Ne réaliser aucun nettoyage mécanique des habitats des laisses de mer. Le ramassage des macro-déchets est autorisé à condition qu'il soit sélectif et manuel (voir avec l'opérateur les précautions à prendre en présence d'espèces sensibles), et qu'il permette le maintien des dépôts naturels de haut de plage (laisse de mer). Les opérations de nettoyage liées à la sécurité (entretien des cales et appontements) et à la salubrité (échouages massifs d'algues vertes…) sont autorisées.

Point de contrôle : absence de traces visuelles de nettoyage mécanique (traces d'engins…) sur les milieux à enjeux / traces de laisse de mer.

 Ne pas stocker d'embarcations dans les zones colonisées par la végétation d'intérêt communautaire.

Point de contrôle : absence de bateau imputable au signataire sur les végétations de hauts de plage et de prés salés.

LANDES



ENGAGEMENTS SPECIFIQUES AUX LANDES

HABITATS CONCERNES

4020-1*- Landes humides
4030-3- Landes littorales à Ajoncs de Le Gall
4030-2- Landes littorales à Ajoncs maritimes
4030-5- Landes sèches
4030-8- Landes mésophiles
6230-6*- Pelouses sèches acidiphiles
6410-6 et 7- Prairies humides oligotrophes

Nota : Les engagements et recommandations spécifiques aux activités de loisirs complétent les engagements et recommandations ci-dessous.
Les engagements et recommandations pouvant s'appliquer aux activités professionnelles seront définis ultérieurement en partenariat avec les professionnels concernés et dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Ces ajouts feront l'objet d'une nouvelle validation de la Charte Natura 2000 en comité de pilotage.

RECOMMANDATIONS

 Préserver si nécessaire le caractère ouvert de l'habitat au moyen d'opérations de gestion : l'entretien peut se faire par pâturage avec un chargement peu élevé, soit par fauche ou broyage avec exportation. Le signataire se rapprochera de l'opérateur local pour connaître les précautions indispensables et, éventuellement, étudier la pertinence de s'engager dans un contrat Natura 2000. La coupe des résineux présents est vivement recommandée,

 Pérenniser, le cas échéant, le pâturage existant dans la mesure où il permet le maintien ou la restauration des habitats dans un état de conservation favorable,

 En cas de fauche ou de broyage, exporter les produits végétaux.

ENGAGEMENTS DE BONNES PRATIQUES

 Ne pas réaliser, de travail du sol, de semis, de plantation, de mise en culture ou de drainage sauf travaux de génie écologique prévus par le DOCOB.
Point de contrôle : absence de trace récente de travail du sol, de semis, de plantation de mise en culture ou de drainage, hors traces consécutives au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable.

 Ne pas autoriser et ne pas réaliser sur les habitats d'intérêt communautaire et à leurs abords d'apport de produits phytosanitaires, d'amendements, de fertilisants organiques ou minéraux non lié au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire.
Point de contrôle : absence de trace visuelle de dépérissement de la végétation, absence de traces d'apports.

 Effectuer les travaux sur les landes liés au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable, en dehors du printemps et de l'été, sauf cas exceptionnel. Les dates d'intervention sont à définir avec l'opérateur Natura 2000.
Point de contrôle : absence de traces visuelles des travaux hors périodes autorisées.

 Ne pas faire de feu sur les landes, ou à leur proximité immédiate, non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. DOCOB).
Point de contrôle : absence de trace de feu.

BOISEMENTS



ENGAGEMENTS SPECIFIQUES AUX BOISEMENTS

HABITATS CONCERNES

9130-1- Hêtraies à Dryopteris et Sanicule d'Europe
9120-1 et 2- Hêtraies-chênaies à Houx
91E0- Aulnaies-frênaies
9180-1*- Ormaies littorales

Autres boisements : boisements de feuillus, boisements mixtes, plantations de feuillus
Talus, haies bocagères, murets, boisements de ripisylves

Nota : Les engagements et recommandations spécifiques aux activités de loisirs complétent les engagements et recommandations ci-dessous.
Les engagements et recommandations pouvant s'appliquer aux activités professionnelles seront définis ultérieurement en partenariat avec les professionnels concernés et dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Ces ajouts feront l'objet d'une nouvelle validation de la Charte Natura 2000 en comité de pilotage.

RECOMMANDATIONS

 Conserver et favoriser la diversité des essences autochtones (chêne, hêtre, orme, frêne, etc.),

 Favoriser le renouvellement des peuplements par régénération naturelle,

 Maintien d'arbres sénescents (arbres portant des cavités, fissures, branches mortes, de diamètres supérieurs au diamètre moyen), ainsi que des épiphytes sur les arbres développés (Lierre…)

 Maintien d'arbres, de bois morts sur pied et au sol,

 Maintien de la végétation buissonnante au sol,

 Maintenir le maillage bocager et les ripisylves,

 Maintenir les murets de pierre existant sur les berges des estuaires et le littoral,

 Repérer et maintenir les arbres gîtes de chiroptères et de l'avifaune forestière (Pics notamment),

 Limiter au maximum voire supprimer les apports de produits phytosanitaires et de fertilisants,

 En milieu forestier :
- Maintenir les bonnes pratiques de gestion sylvicole, notamment celles prévues dans les documents de gestion durable (Plan simple de gestion, Plan d'aménagement forestier),
- Favoriser les futaies irrégulières avec des taillis d'essences autochtones de feuillus, maintenir les essences secondaires (arbustes et arbres fruitiers sauvages, frêne, saule…), la strate herbacée, et les épiphytes (Lierre…) sur les arbres développés,
- Favoriser l'étagement des lisières : structure irrégulière avec des strates végétales diversifiées : manteau arboré, cordons de buissons, ourlet herbeux,
- Eviter les travaux lourds de façon à ne pas dégrader les sols, adapter l'exploitation et le débardage en fonction de la sensibilité des sols. Privilégier des engins à faible portance, avec des interventions par temps secs. Privilégier un mode de débardage peu impactant sur la qualité globale des sols (par câble depuis les chemins d'exploitation, à cheval),
- Eviter toute pratique ou aménagement susceptible de modifier le régime d'alimentation en eau des parcelles (canalisation de la rivière, drainage en forêt, assainissement).

ENGAGEMENTS DE BONNES PRATIQUES

 En cas de création de haies, utiliser exclusivement des essences autochtones (chêne, hêtre, sureau, châtaignier, noisetier…). Se rapprocher des structures de bassins versants pour connaitre les espèces à privilégier.

Point de contrôle : nature des essences plantées.

 Maintenir les arbres morts (debout ou à terre), dépérissant et/ou à cavités repérés en préalable à la signature de la charte dans la mesure où ceux-ci ne posent pas de problème de sécurité pour le public.

Point de contrôle : Dénombrement des arbres lors du contrôle.

 Ne pas autoriser la destruction et ne pas détruire les talus, les haies, les murets et autres éléments structurant du paysage : pas d'arasement ni de dessouchage

Point de contrôle : maintien des haies, talus, murets et autres éléments identifiés comme structurant pour le paysage.

 Ne pas effectuer d'entretien des haies pendant la période sensible pour l'avifaune (1er avril au 31 juillet).

Point de contrôle : contrôle ponctuel pendant la période.

 Ne pas abattre d'arbres abritant des espèces d'intérêt communautaire (chiroptères, avifaune) et identifiés comme tels.

Point de contrôle : maintien sur place des arbres identifiés.

 Ne pas autoriser et ne pas réaliser sur les habitats d'intérêt communautaire et à leurs abords d'apport de produits phytosanitaires, d'amendements, de fertilisants organiques ou minéraux non lié au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire (lutte contre les espèces invasives notamment).

Point de contrôle : absence de trace visuelle de dépérissement de la végétation, absence de traces d'apports.

 Conserver dans un état favorable les forêts et bosquets accueillant des habitats/habitats d'espèces d'intérêt communautaire (pas de plantations de résineux, coupes à blanc, etc.).

Point de contrôle : absence de trace visuelle de plantation ou de coupe à blanc hors intervention de génie écologique identifiée dans un document de gestion durable.

 Maintenir les essences arbustives caractéristiques du sous-bois au cours des différentes opérations d'entretien du peuplement, dans la mesure où celles-ci n'entravent pas l'exploitation des arbres ni la régénération naturelle du peuplement.

Point de contrôle : Respect du cortège d'origine d'espèces typiques des habitats forestiers d'intérêt communautaire

 Ne pas utiliser les milieux associés les plus sensibles pour stocker des rémanents ou grumes, ou effectuer les manœuvres des engins : habitats/habitats d'espèces d'intérêt communautaire et notamment zones humides (cours d'eau, mares, fossés…), prairies humides, landes, etc.

Point de contrôle : pas de manœuvres d'engins ou stockage de rémanents sur milieux sensibles.

 N'effectuer aucun travail lourd du sol (dessouchage…) sauf s'il est lié au maintien ou à la restauration des habitats/habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

Point de contrôle : trace visuelle de travaux récents.

MILIEUX PRAIRIAUX



ENGAGEMENTS SPECIFIQUES AUX MILIEUX PRAIRIAUX

HABITATS CONCERNES

Prairies, prairies humides

Nota : Les engagements et recommandations spécifiques aux activités de loisirs complétent les engagements et recommandations ci-dessous.
Les engagements et recommandations pouvant s'appliquer aux activités professionnelles seront définis ultérieurement en partenariat avec les professionnels concernés et dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Ces ajouts feront l'objet d'une nouvelle validation de la Charte Natura 2000 en comité de pilotage.

RECOMMANDATIONS

 Préserver le caractère ouvert des habitats prairiaux. L'entretien de ces milieux peut se faire soit par pâturage ou par fauche, en évitant le surpâturage. Se rapprocher de l'opérateur local pour connaître les précautions indispensables et, éventuellement, étudier la pertinence de s'engager dans un contrat Natura 2000 ou une MAE.

 En cas de fauche, privilégier une fauche tardive et centrifuge, et exporter dans la mesure du possible la matière végétale,

 En cas de pâturage :
- Privilégier le pâturage extensif, en limitant les chargements,
- Limiter le pâturage hivernal (décembre à avril), qui entraîne une destruction de la couverture végétale,
- Privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact possibles sur les invertébrés, notamment sur les coléoptères et diptères coprophages. Eviter si possible les traitements antiparasitaires de la famille des avermectines, adapter les dates et la nature des traitements aux dates de pâturage et aux risques sanitaires. En cas d'utilisation de l'avermectine, réaliser le traitement des animaux de préférence un mois avant la mise à l'herbe,

 Eviter d'effectuer des travaux mécaniques lourds sur des sols trop humides.

ENGAGEMENTS DE BONNES PRATIQUES

 Maintenir la structure du milieu : pas de plantations, de brûlage, de semis ou de sur-semis, de drainage (enterré ou ouvert), d'amendement minéral, de nivellement ou de mise en culture des parcelles engagées,

Point de contrôle : absence d'actions portant atteinte à la structure du milieu.

 Ne pas effectuer de travaux de drainage, busage ou tous travaux susceptibles de modifier le régime hydrique des parcelles humides,

Point de contrôle : absence de travaux ou d'aménagements modifiant le régime hydrique.

 En cas de pâturage sur pairies humides, utiliser dans la mesure du possible les ressources fourragères en place et ne pratiquer aucun affouragement au sol,

Point de contrôle : présence éventuelle de râteliers et absence de traces d'affouragement au sol.

 Ne pas autoriser et ne pas réaliser sur les habitats d'intérêt communautaire et à leurs abords d'apport de produits phytosanitaires, non lié au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire.
Point de contrôle : absence de trace visuelle de dépérissement de la végétation.

ZONES HUMIDES ET COURS D'EAU



ENGAGEMENTS SPECIFIQUES AUX ZONES HUMIDES ET COURS D'EAU

HABITATS CONCERNES

Cours d'eau
Mares, étangs
Prairies humides
Scirpaies, Roselières : Phragmitaies, Typhaies
Boisements humides (saulaies)
1130- Estuaires
1150-1*- Lagunes littorales
1330-Prés salés
6430- Mégaphorbiaies

Nota : Les engagements et recommandations spécifiques aux activités de loisirs complétent les engagements et recommandations ci-dessous.
Les engagements et recommandations pouvant s'appliquer aux activités professionnelles seront définis ultérieurement en partenariat avec les professionnels concernés et dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Ces ajouts feront l'objet d'une nouvelle validation de la Charte Natura 2000 en comité de pilotage.

RECOMMANDATIONS

 Maintenir les écoulements d'eau et les fluctuations naturelles du niveau d'eau,

 Informer l'opérateur Natura 2000 en cas de constat de dysfonctionnement des aménagements hydrauliques ou de modification inhabituelle du fonctionnement de la zone humide,

 Mettre en œuvre des techniques douces d'entretien de la ripisylve, favoriser le développement de la végétation rivulaire,

 Eviter de traverser avec des engins les zones humides et les cours d'eau,

 Privilégier les opérations de gyrobroyage, de pâturage, de fauche et tous travaux d'entretien en dehors des périodes de reproduction des espèces,

 En cas de travaux, éviter de déposer les produits sur les rives et privilégier leur exportation, avec des engins de faible portance,

 Protéger les berges sur les zones pâturées par la pose de clôtures et l'installation d'abreuvoirs pour le bétail (pompes de prairies …),

 Ne pas empoissonner les mares et plans d'eau.

ENGAGEMENTS DE BONNES PRATIQUES

 En cas d'entretien des cours d'eau, berges, ripisylves mares ou étangs, établir un cahier des charges avec l'opérateur local, préalablement à toute intervention, intégrant les préoccupations environnementales du site,

Point de contrôle : fourniture du cahier des charges avant toute intervention.

 Ne pas perturber significativement les fluctuations naturelles ou traditionnelles du niveau de l'eau, non liées au maintien ou à la restauration des habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable : ne pas endiguer, ne pas assécher par un drainage excessif, limiter si possible les prises d'eau en période estivale, etc,

Point de contrôle : absence de terrassements ou d'ouvrages (digues, drains) ayant pour action de modifier les niveaux d'eau.

 Limiter les dérangements de la faune lors de la réalisation de travaux dans les cours d'eau, sur leurs berges et dans les roselières, en respectant les périodes de reproduction des espèces. Réaliser la fauche des hélophytes (roseaux, massette, etc...), curage, étrépage, débroussaillage à réaliser après la période estivale, à partir de septembre,

Points de contrôle : respect des interdictions.

 Ne pas permettre un abreuvement direct du bétail dans les ruisseaux,

Points de contrôle : présence de clôtures interdisant l'accès du bétail

 Entretenir les mares et les fossés existants selon le principe « vieux fond vieux bords » (respect du profil existant, de la largeur et de la profondeur) : ne pas effectuer de comblement, recalibrage, surcreusement ou agrandissement,

Point de contrôle : absence de curage non respectueux de ces principes.

 Ne pas utiliser de traitement phytosanitaire ou fertilisants dans ou à proximité des habitats humides (bande minimale de 20 mètres autour des berges, mares, marais).

Point de contrôle : absence de traces de traitement phytosanitaire ou d'épandage sur la zone définie.

ACTIVITES DE LOISIRS



ENGAGEMENTS SPECIFIQUES AUX ACTIVITES DE LOISIRS

HABITATS ET ESPECES CONCERNES

Ensemble des habitats et espèces du site Natura 2000

RECOMMANDATIONS

 Respecter et faire respecter les aménagements de protection des milieux et des espèces,

 Informer et sensibiliser les visiteurs aux bonnes pratiques et à la réglementation,

 M'assurer que la pratique de loisir organisée est compatible avec les espaces et sites naturels en prenant contact avec la structure animatrice du DOCOB et/ou le ou les responsables de sites.

 Ne pas quitter les chemins balisés, respecter la tranquillité de la faune, conserver des distances minimales avec les espèces rencontrées,

 Eviter ou limiter la fréquentation des cordons de galets en période de nidification des Gravelots (avril-août),

 Ne pas laisser divaguer de chien et dans la mesure du possible les tenir en laisse,

 Concernant les activités de plaisance (cf. engagements relatifs pour le milieu marin) :

 Conserver des distances minimales avec les espèces :
- 100 mètres autour des îlots d'oiseaux marins nicheurs (avril à juillet),
- 100 mètres autour des zones d'alimentation et des reposoirs des oiseaux à marée basse,
- 50 mètres à proximité des mammifères marins,
- 100 mètres autour des reposoirs de Phoques gris,

 Ne pas perturber intentionnellement les mammifères marins, ne pas entrer en contact direct même si ceux si s'approchent, ne pas tenter de toucher ou de se baigner à proximité des mammifères marins, ne pas provoquer de mise à l'eau des phoques gris aux reposoirs,

 Ne pas porter atteinte aux habitats marins sensibles : pas de mouillage sur les herbiers de zostères ou près de récifs.

ENGAGEMENTS DE BONNES PRATIQUES

 Informer l'opérateur Natura 2000 préalablement à tout projet de manifestation ou de nouvelles activités et prendre en compte ses recommandations éventuelles.

Point de contrôle : absence de manifestation ou d'activité non déclarée préalablement.

 Respecter la nature et l'intégrité du site : respecter les aires de stationnement, d'embarquement, ne pas dégrader les milieux, ne pas déposer de déchets, ne pas installer d'équipements pérennes, limiter les dérangements des espèces, respecter les équipements présents sur le site (équipements pastoraux, panneaux…),

Point de contrôle : absence de perturbation imputable au signataire.

 Pour les randonnées pédestres, équestres, VTT, ne pas baliser de sentiers sur les habitats sensibles, ne pas sortir des sentiers établis, informer les pratiquants.

Point de contrôle : absence de randonneurs en dehors des sentiers définis.

 Ne pas débarquer sur les îlots en période de reproduction des oiseaux marins (avril à août),

Point de contrôle : absence de débarquement sur les îlots.

10 ANNEXE

Plantes invasives de Bretagne (d'après la Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne. Document approuvé par le C.S.R.P.N. Conservatoire Botanique de Brest, 2011.)

Plantes invasives avérées :

Egeria densa Planch.
Ludwigia peploides (Kunth) P.H.Raven
Ludwigia uruguayensis (Cambess.) H.Hara
Myriophyllum aquaticum (Vell.) Verdc.
Baccharis halimifolia L.
Bidens frondosa L.
Carpobrotus acinaciformis / edulis
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.
Crassula helmsii (Kirk) Cockayne
Lagarosiphon major (Ridl.) Moss
Polygonum polystachyum C.F.W.Meissn.
Prunus laurocerasus L.
Reynoutria japonica Houtt.
Reynoutria sachalinensis / x bohemica
Rhododendron ponticum L.
Senecio cineraria DC
Spartina alterniflora Loisel.
Allium triquetrum L.
Impatiens glandulifera Royle
Paspalum distichum L.

Espèces invasives potentielles :

Cuscuta australis R. Br.
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle
Buddleja davidii Franch.
Robinia pseudoacacia L.
Ambrosia artemisiifolia L.
Cotoneaster horizontalis Decne.
Cotoneaster simonsii Baker
Hydrocotyle ranunculoides L.f.
Lindernia dubia (L.) Pennell
Anthemis maritima L.
Azolla filiculoides Lam.
Claytonia perfoliata Donn ex Willd.
Cotula coronopifolia L.
Elodea nuttalii (Planch.) H.St.John
Impatiens balfouri Hook.f.
Impatiens parviflora DC.
Laurus nobilis L.
Lemna minuta Kunth
Lemna turionifera Landolt
Petasites fragrans (Vill.) C.Presl
Petasites hybridus (L.) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb. subsp. hybridus
Senecio inaequidens DC.